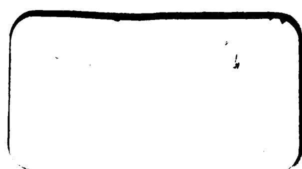


HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

T. X.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE J. PINARD,
RUE D'ANJOU-DAUPHINE, N. 8,
A PARIS.

HISTOIRE

D'ANGLETERRE,

3 /15

DEPUIS LA PREMIÈRE INVASION DES ROMAINS,

PAR LE DOCTEUR JOHN LINGARD,

TRADUIT DE L'ANGLAIS SUR LA DEUXIÈME ÉDITION,

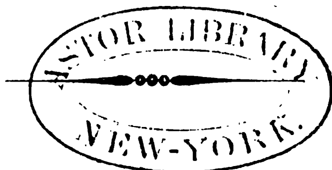
PAR

M. LE CHEVALIER DE ROUJOUX,

AUTEUR DE

L'HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS DES SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS,
DEPUIS LES SIÈCLES HISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS, ETC.

TOME DIXIÈME.



A PARIS,
CHEZ CARIÉ DE LA CHARIE, LIBRAIRE,
RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, N° 4.
1826.

HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

CHAPITRE PREMIER.

CHARLES Ier.

Voyage du roi en Écosse. — Mécontentement en Angleterre, en Irlande. — Conduite tyrannique de Wentworth en Écosse. — Nouveau livre de prières. — Covenant. — Émeutes. — Le roi marche contre les covenantaires. — Pacification de Berwick. — Parlements d'Écosse et d'Angleterre. — Seconde guerre. — Les Écossais s'emparent de Northumberland et de Durham. — Grand conseil tenu à York. — Les négociations transférées à Londres.

L'Écosse, à la mort de Jacques, jouissait d'une tranquillité jusqu'alors inconnue; mais l'impatience et l'imprudence du nouveau roi provoquèrent insensiblement au mécontentement et

à la révolte. On lui avait persuadé qu'il pourrait obtenir un subside permanent pour ses besoins personnels, et pourvoir en même temps à un entretien plus convenable du clergé écossais, s'il reprenait la propriété ecclésiastique (1626), qui, à la réformation, était échue à la couronne et que, durant la minorité de son père, les prodigalités des régents, Murray et Morton, avaient aliénée. La résistance des possesseurs fit échouer sa première tentative (1628) : la seconde fut plus heureuse. Les suzerainetés et juridictions des terres ecclésiastiques furent restituées, et l'on fixa un certain taux, auquel les héritiers purent se dégager des dîmes, et la couronne racheter les redevances féodales. Charles se félicita du résultat; mais l'avantage fut plus que balancé par le mécontentement qu'il fit naître. Un grand nombre de familles puissantes, qui se croyaient lésées, n'oublièrent pas cet outrage; et, quelques années après, elles en tirèrent une terrible vengeance (1).

Le roi, à l'exemple de son père, résolut de visiter sa contrée natale. Accompagné d'un train brillant de nobles anglais, il fut reçu par les Écossais (1633, 12 juin) avec le plus vif enthou-

(1) Le Temps présent de Burnet, I, 20; Grande déclaration, 1-9; Balfour, II, 128, 139, 151, 3, 4; statuts de 1633.

siasme. A son couronnement, qui fut accompli par l'archevêque de Saint-André (18 juin), ils témoignèrent leur joie par de nouvelles démonstrations, quoique plusieurs points de la cérémonie heurtassent leurs sentiments religieux, et que l'officieuse intervention de Laud blessât leur orgueil national (1).

Peu de jours après, Charles ouvrit le parlement écossais selon l'ancienne coutume. On vota sans difficulté un subside considérable pour le souverain; mais, sur deux points, il trouva la plus vigoureuse opposition. Lorsqu'on proposa de confirmer les statuts concernant la religion, et d'investir la couronne du pouvoir de régler le costume des ecclésiastiques, tous les membres s'y refusèrent avec fermeté, et repoussèrent la juridiction des évêques. Le roi leur ordonna sévèrement de voter, non de contester; et, leur montrant un papier qu'il tenait à la main, il s'écria: « Vos noms sont ici! aujourd'hui, je verrai ceux » qui veulent me servir. » Le lord secrétaire affirma solennellement (27 juin) que la majorité avait donné ses voix en faveur des bills; le contraire fut soutenu avec énergie par leurs adversaires. On avait méchamment répandu dans

(1) Balfour, II, 195-199; Rushworth, II, 181, 182; Clarendon, I, 79.

toute l'Écosse, le bruit que le roi entretenait des sentiments favorables à la religion catholique. Les cérémonies de son couronnement, et sa politique relativement à l'Église, semblèrent confirmer l'accusation; et, quoiqu'il rendît à l'importunité des pétitionnaires la plus grande partie de l'argent voté par le parlement, sa visite ne servit ni à augmenter l'attachement, ni à dissiper la méfiance de ses compatriotes (1).

Durant les six années qui suivirent son retour d'Écosse, l'Angleterre parut jouir de quelque calme; mais c'était le calme trompeur qui souvent précède l'orage. Loin de chercher à adoucir cette fiévreuse irritation que l'illégalité de sa conduite passée avait allumée dans le cœur de ses sujets, il ne fit que l'enflammer davantage. On ne peut dire, pour son excuse, qu'il ignorait leur mécontentement : il le connaissait et le dédaignait, et, croyant fermement au droit divin des rois, il ne doutait pas de pouvoir soumettre la force de l'opinion par la seule puissance de la prérogative royale.

A peine avait-il eu le temps de se reposer des fatigues de son voyage, qu'Abbot vint à mourir, et il saisit avec joie cette occasion de placer Laud

---

(1) Balfour, II, 199-201; Rushworth, II, 182-187; le Temps présent de Burnet, I, 22.

sur le trône archiépiscopal (1). Le nouvel archevêque porta la crosse d'une main plus ferme que son prédécesseur. Il visita son diocèse, établit l'uniformité de discipline dans toutes les églises cathédrales, exigea l'observance exacte de la liturgie, et la soumission aux différentes

(1) A cette époque, Laud inséra ces notes dans son Journal, 4 août. « Nouvelles de la mort du lord-archevêque de » Canterbury. Le roi est déterminé à me donner sa place. » Ce matin même, à Greenwich, quelqu'un vint me dire » sérieusement qu'il m'offrait de me faire cardinal, et qu'il » avait le moyen d'y parvenir. Je me présentai au roi; je lui » en parlai, et lui fis connaître la personne. 17 août. On m'a » fait encore l'offre sérieuse de me faire nommer cardinal. » Je n'étais point alors à la cour, mais je m'y rendis bientôt. » (C'était un mercredi, 21 août.) J'en fis part à sa ma» jesté. Mais ma réponse fut encore qu'il y avait quelque » chose en moi qui ne me le permettrait pas, tant que Rome » serait ainsi. » Il a fallu beaucoup d'adresse pour prouver, d'après ces notes, que Laud n'avait réellement fait aucune objection à être cardinal; qu'il avait communiqué ces offres au roi, dans l'espoir d'obtenir son approbation, et qu'il ne refusa que d'après la répugnance que témoigna Charles à donner son consentement. Certainement ces soupçons ne sont pas garantis par les paroles elles-mêmes, et sont complètement détruits par sa réponse dans l'histoire de ses malheurs, que la personne qui lui faisait ces offres était parente de quelque ambassadeur, qu'il en avait averti le roi, parce qu'il y était obligé par la loi, et que Charles lui-même le délivra promptement de l'embarras et du danger. Malheurs de Laud, 388; Journal, 49.

injonctions; et, en s'attachant strictement au canon qui défend l'ordination sans titre, il retrancha les émoluments des ministres non conformistes pour les lectures publiques et les chapelles particulières. A son exemple, et de son autorité, les églises furent réparées et embellies; à sa réquisition, les juges confirmèrent unanimement la légalité des procédures dans les cours ecclésiastiques; et, d'après ses conseils, le roi, malgré tous les obstacles, entreprit de rendre la cathédrale de Saint-Paul à son ancienne splendeur. Ces mesures étaient certainement louables en elles-mêmes, et convenables à sa position; mais la jalousie des puritains le désignait depuis long-temps comme un ennemi : ses actions les plus innocentes étaient noircies aux yeux du public, et tout ce qu'il entreprenait était représenté comme un nouveau pas vers l'introduction de la religion catholique. Une série de pamphlets jetés dans les rues, ou affichés sur les murailles, ou déposés secrètement dans sa maison, l'avertirent du châtiment que méritait son apostasie, et que l'orthodoxie de ses adversaires se préparait à lui infliger (1).

---

(1) Journal de Laud, 44, 47. Ces bruits et ces menaces portèrent l'archevêque à se montrer zélé protestant par sa vigilance contre les catholiques. Une lettre adressée à lord

La résidence d'un agent de la cour de Rome à Londres, à cette époque, servit à confirmer leurs soupçons. Les controverses qui continuaient à diviser les Anglais catholiques, sous le rapport de la légalité du serment exigé sous le dernier règne, et sous celui de l'utilité de l'épiscopat, pour le gouvernement de leur Église, avaient porté Urbain VIII à nommer un ministre confidentiel, qui pût recueillir, sur les lieux mêmes, des informations certaines sur la conduite et les projets des parties contendantes. A ce dessein, il employa d'abord Leander, moine bénédictin anglais, et ensuite Panzani, prêtre italien de la congrégation de l'Oratoire (1634). Panzani fut très bien vu de la reine, et reçut l'assurance, par l'entremise du secrétaire Windebank, qu'il pouvait rester, en toute sûreté. D'après ses lettres, il paraît que parmi les plus zélés ec-

---

Strafford nous apprend qu'il avait accusé devant le conseil un maître d'école et un maître de pension de Westminster, de soutenir des étudiants catholiques; qu'il avait obtenu l'ordre de saisir et de brûler un livre catholique intitulé : Introduction à la vie dévote; et qu'un missionnaire, nommé Morse, qui s'était distingué par les soins qu'il avait prodigués aux malades pendant une fièvre contagieuse à Saint-Giles, et dont la charité avait déterminé plusieurs personnes à embrasser la religion catholique, avait été jugé à sa dénonciation et condamné. Mémoires de Strafford, II, 74.

clésiastiques, il en existait quelques uns qui, alarmés du nombre toujours croissant des puritains, et de leurs hostilités continuelles, commençaient à penser qu'une réunion avec le siége de Rome serait la meilleure sauvegarde de l'Église anglicane. De ce nombre étaient Windebank, Goodman, évêque de Gloucester, et Montague, évêque de Chichester; ce dernier même devint enthousiaste de cette cause. Il conversa trois fois avec l'Italien à ce sujet, et l'assura que le clergé anglais ne refuserait pas au pape la suprématie purement spirituelle, telle que les catholiques français l'avaient admise; que parmi les prélats, trois seulement, ceux de Durham, de Salisbury et d'Exeter, s'y opposeraient; et que Laud, trop timide et trop prudent pour se compromettre par une approbation manifeste, n'en désirait pas moins une telle union. Bien qu'il fût évident qu'on ne pouvait donner que peu de crédit aux assurances faites par des hommes qui n'avaient pas le courage de se communiquer réciproquement leurs pensées, encore moins de sonder les dispositions de leur souverain, Panzani transmit cette information à sa cour; on lui répondit que sur un sujet aussi délicat et aussi important, il était de son devoir d'écouter ce qui se disait, mais de s'abstenir de donner aucun gage de la part du pontife; et que si ces ouvertures prenaient, subséquemment, une forme plus réelle, la

négociation serait confiée à un ministre d'un rang plus élevé, et d'une expérience mieux reconnue. Panzani s'appliqua alors aux autres objets de sa mission. Charles, à sa sollicitation, mit fin aux vexations auxquelles les catholiques étaient encore sujets, par les visites domicilières faites indécemment et méchamment, au gré des agents aux poursuites; et l'espoir de trouver pour son neveu, l'électeur palatin, un avantage dans la médiation d'Urbain, l'induisit à consentir à l'ouverture d'une correspondance officielle entre les deux cours, par des agents accrédités, qui, néanmoins, ne seraient revêtus d'aucun caractère public, et ne paraîtraient que comme de simples particuliers. A cet effet, Conn, ecclésiastique écossais, fut dépêché en Angleterre comme envoyé à la reine, et sir Williams Hamilton, frère de lord Abercorn, partit du consentement du roi, pour résider, comme ministre de cette princesse, à la cour de Rome (1). Toutefois, il reçut de Charles des instructions particulières: pour solliciter les bons offices du pape, en faveur de son neveu; pour faire réussir

(1) Il est évident, d'après les Mémoires originaux, que Charles, dans cette mission, n'avait qu'un seul but politique, quels que fussent les projets et les espérances que pouvaient entretenir les autres. Voyez les Mémoires de Clarendon, I, 337, 348, 355, 445.

le mariage projeté du roi de Pologne avec sa nièce, fille de l'électeur palatin ; et pour obtenir l'approbation du pape, sur le serment l'allégeance, ou quelque serment semblable, opposé à la doctrine du pouvoir de déposer. Dans le cas où il réussirait en quelqu'un de ces trois points, il lui était permis d'assurer le pape, que le roi consentirait à la résidence permanente d'un évêque catholique en Angleterre, ce qu'il avait jusqu'alors péremptoirement refusé (1).

La sévérité des jugements rendus à la chambre étoilée devint une autre source de mécontentement public. Le lecteur a vu que cette cour suprême fut établie, ou du moins prit une nouvelle forme, durant la troisième année du règne de Henri VII, dans le but de réprimer l'audace de ces puissants seigneurs qui, à raison de leur distance de la capitale, influaient beaucoup trop

---

(1) Voyez les Mémoires de Gregorio Panzani (131-261), publiés par le révérend Jos. Berrington. On ne peut douter de leur authenticité. Voyez aussi les Mémoires historiques des Anglais catholiques, par M. Butler, 3e édition ; vol. II, 310-369. Il me paraît évident que Charles n'avait aucune pensée de réunion entre les Églises. Si Laud entretenait ce projet, il le garda pour lui-même. Panzani ne le vit jamais ; il n'y a même rien dans la correspondance, à l'exception de l'assertion de Montague, qui puisse faire croire que l'archevêque y fût favorable.

sur les procédures, et bravaient l'autorité des cours ordinaires de justice. Elle se composa de deux, et, au plus, de trois grands officiers d'État, d'un lord spirituel et d'un lord temporel, membres du conseil privé, et de deux des douze juges. Elle avait le pouvoir d'interroger les délinquants, et de les punir d'après les statuts du royaume. Étant tombée presque en désuétude, elle fut rétablie dans toute sa vigueur, et avec des résultats avantageux, par le cardinal Wolsey. De ce moment, elle obtint encore plus d'importance sous les différents règnes qui suivirent, en ajoutant continuellement à sa juridiction, et en se faisant redouter par la sévérité de ses jugements (1). Quiconque, par l'adresse des légistes, éprouvait des injustices, au mépris de l'autorité royale, pouvait paraître devant elle; et la solen-

(1) Sir Thomas Smith, République d'Angleterre, liv. III, ch. 3. « C'était un beau spectacle un jour de séance, lorsque » les chevaliers de la Jarretière paraissaient avec les étoiles » sur leurs vêtements, et les juges habillés en écarlate; et » que, sous ce costume, ils siégeaient quelquefois depuis » neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi; » chacun d'eux parlait et s'occupait de la cause portée de- » vant eux; et il était fort ordinaire que ceux qui vou- » laient assister au jugement porté dans des causes impor- » tantes, s'y rendissent à trois heures du matin pour avoir » des places convenables. » Rushworth, II, 473.

nité des procédures, le rang élevé des juges, et la manière dont ils rendaient leurs opinions, leur donnaient aux yeux du peuple une grande supériorité sur tous les autres tribunaux. Mais à mesure qu'ils gagnèrent en dignité et en importance, ils perdirent en réputation. Les juges (tous les membres du conseil privé y étaient alors admis), en beaucoup d'occasions, devinrent des persécuteurs. Ils fondaient leurs décisions plutôt sur des précédents que sur les lois; et l'on pensa que souvent le désir d'humilier un adversaire, la nécessité de suppléer aux besoins de l'Échiquier, et l'espoir d'obtenir la faveur du roi, les portaient à punir, sans que le crime fût suffisamment prouvé, ou à infliger des châtiments plus sévères que ne le méritait la faute. Le sort de Leigthon en a déjà fourni la preuve. On peut en donner d'autres exemples qui, par leur influence sur les événements qui suivirent, méritent une mention particulière.

Lorsque l'évêque Williams rendit les sceaux, après avoir fait de vains efforts pour recouvrer la faveur du roi, il se retira dans son diocèse de Lincoln. Là, sa fortune lui donna les moyens de vivre avec la magnificence d'un prince, tandis qu'il se laissait aller à faire connaître son ressentiment, par des paroles imprudentes et inconvenantes. Les sycophantes, qui l'entouraient, les rapportaient soigneusement à Laud, son plus

grand ennemi, et Laud les communiquait ensuite au roi, avec tous les commentaires nécessaires (1). Williams avait donné le conseil de chercher à gagner les puritains par la douceur et l'indulgence, au lieu de les aliéner par la sévérité et les persécutions; et, comme cet avis avait été favorablement accueilli, il n'hésita pas à le répéter de nouveau à deux officiers de la haute cour de commission. Peu de jours après, on porta une accusation contre lui à la chambre étoilée (1628), pour avoir publié des contes scandaleux sur le gouvernement de sa majesté, et pour avoir révélé les secrets de l'État, en oubli du serment qu'il avait prêté comme membre du conseil privé. Il y répondit; et Cottington, qui commençait à se trouver opposé à Laud, laissa dormir les poursuites durant quatre ou cinq ans. Il avait même apaisé la colère du roi, et les ordres étaient donnés pour expédier sa grâce, lorsque, sur de nouvelles provocations, les procédures recommencèrent (2); et comme

(1) Ceux qui désirent connaître les honteux artifices que ces prélats employaient pour se nuire réciproquement dans l'esprit du roi, peuvent consulter la vie de Williams de Hacket, et la comparer à la vie de Laud, par Heylin. Il est évident que Laud redouta dans tous les temps l'influence de Williams, d'après les extravagances sur ce prélat, qu'il rapporte dans son Journal, 7, 8, 10, 38, 41, 48.

(2) Mém. de Strafford, 1, 480, 490, 504, 506, 516.

on avait essayé d'infirmer la croyance qu'on pouvait avoir en Pridgeon, témoin à décharge de Williams, l'évêque ou ses agents cherchèrent à le soutenir, en engageant les témoins, contre Pridgeon, à révoquer ou à changer leurs dépositions. Le procureur-général abandonna immédiatement la première instruction, pour en substituer une seconde, accusant le prélat d'avoir suborné des témoins du roi (1637, 11 juillet). Après une audition, qui se prolongea neuf jours, la cour le condamna à être suspendu de ses fonctions épiscopales, emprisonné dans la Tour, au bon plaisir du roi, et à payer une amende de 10,000 l. Laud, qui était un des juges, et que le public considérait comme son plus grand ennemi, profita de cette occasion pour justifier son propre caractère. En donnant son opinion, il déclara avoir souvent intercédé à genoux pour Williams, mais que les demandes en grâce de l'évêque étaient si éloignées d'exprimer le repentir et l'humilité, qu'elles servaient plutôt à irriter le souverain qu'à l'apaiser. Ses ennemis toutefois ne furent pas encore satisfaits. Les officiers, qui prirent possession des effets de l'évêque, trouvèrent, parmi ses papiers, deux lettres d'Osbaldeston, maître d'école, qui informait son protecteur, dans un passage, « que le » grand leviathan (Portland, le dernier lord » trésorier) et le petit hérisson (l'archevêque

» Laud) étaient dans une grande tourmente ; et » dans un autre, qu'il existait une grande jalou- » sie entre le leviathan et le petit faiseur de » hocus pocus (1). » Cette découverte donna lieu à une nouvelle information contre Williams, pour s'être entendu avec Osbaldeston, afin de répandre de fausses nouvelles, de susciter des troubles dans l'État, et de fomenter la dissension entre deux grands officiers de la couronne. Dans son procès, on établit qu'il était permis de cacher une lettre diffamatoire contre un simple particulier, mais que c'était un grand délit que d'en cacher une contre un officier public; en conséquence, la cour prononça (1639, 14 fév.) que l'évêque de Lincoln paierait une amende de 5,000 l. au roi; des dommages, jusqu'à concurrence de 3,000 l., à l'archevêque; qu'il ferait sa soumission, et tiendrait prison, au bon plaisir du roi (2).

---

(1) Hocus pocus, tour de passe-passe, jonglerie. (Note du traducteur.)

(2) Rushworth, II, 416-449, 803-817; Howell, III, 770-824. Si nous en croyons seulement la moitié du récit de ces persécutions, rapporté par Hacket, nous devons admettre que, pour molester le prélat coupable, le roi et ses conseillers ne se firent pas scrupule de violer tous les principes, et même les formes ordinaires de la justice. Hacket, II, 43-140.

Williams Prynne était un avocat au barreau de Lincoln, d'un caractère sombre et triste, profondément imbu des doctrines du puritanisme, et vivement animé contre les vices dominants de son siècle. Il s'était persuadé que la vie dissolue de quelques jeunes gens de sa connaissance, venait de l'habitude de fréquenter les théâtres; et pour prémunir le public contre ce mal horrible et toujours croissant, et prouver que la nation s'avançait rapidement vers le paganisme, il écrivit un énorme volume de mille pages in-4°, intitulé « Histriomastrix. » Il se plaignait de ce que, durant les deux années précédentes, on avait mis en vente plus de quarante mille exemplaires de pièces de théâtre; qu'elles étaient imprimées sur de meilleur papier que la plupart des bibles, et achetées avec plus d'empressement que les meilleurs sermons; et que les théâtres de la capitale, véritables chapelles du diable, s'étaient augmentés jusqu'au nombre de six, le double de ce qui en existait à Rome sous le règne de l'infâme empereur Néron. Il représentait les acteurs comme les ministres de Satan, et les personnes qui fréquentaient les théâtres, comme s'avançant sur le grand chemin de la damnation. Il dirigeait également ses attaques contre les mascarades de la cour et les amusements du peuple. La danse était la profession du diable, et chaque pas de danse un pas

vers l'enfer. La danse faisait des ladies anglaises, de « tondues et frisées madames, » et leur enlevait toute modestie : la danse avait causé la mort de Néron, et porté trois « dignes » Romains à donner la mort à l'empereur Gallien. Il déclamait avec une égale amertume contre la chasse, la plantation du mai, les fêtes publiques, la décoration des maisons avec du lierre au temps de Noël, les cartes, la musique, et les perruques. L'Église ne pouvait lui échapper. La soie et le satin des ecclésiastiques, et leur multiplicité, les chants qu'ils beuglaient dans l'église, leurs plongeons, et leurs bonnetades devant les autels, reçurent les coups de fouet sanglants du satirique. Depuis long-temps Prynne était remarqué : Laud l'avait déjà cité deux fois devant la haute cour de commission, et deux fois la victime lui était échappée, par des défenses venues de Westminter-Hall (1). Mais sa dernière publication le soumit à la juridiction d'une cour plus indépendante. Le prélat s'empressa de lire au roi les passages qui paraissaient dirigés contre lui et la reine, dansant à la cour : et Noy, procureur-général, reçut l'ordre d'appeler Prynne à la chambre étoilée, comme au-

(1) Jugement de Canterbury, 507 ; Heylin, 155, 173, 230.

teur d'un libelle séditieux et dangereux (1632, 7 fév.). Ce fut en vain qu'il protesta sur serment n'avoir eu aucune intention déloyale ou factieuse, aucun dessein de comprendre le roi, ou la reine, ou les lords, ou les femmes vertueuses dans la censure générale de son livre, et qu'il témoigna ses regrets des passages divers qu'il reconnaissait trop sévères, trop caustiques et injustifiables; il fut condamné par la cour à être chassé du barreau, exclus du collége des avocats de Lincoln, et dégradé à Oxford; à être exposé au pilori à Westminster (7 mai) et à Cheapside (10 mai), à perdre une oreille dans chacun de ces lieux, à voir brûler son livre, sous ses yeux, par la main du bourreau commun, à payer une amende de 5,000 l.; à subir une prison perpétuelle. Un châtiment si sévère méritait et encourut l'improbation publique; mais lorsque les puritains s'exhalaient en invectives contre la cour qui l'avait infligé, ils devaient se rappeler le jugement encore plus barbare qu'ils avaient prononcé au parlement, pen d'années auparavant, contre Floyd, avocat catholique, pour un délit bien plus douteux encore (1). Mais la persécution ne dompta point

(1) Rushworth, II, 220-241; Howell, III, 561-586; Whitelock, 18-22; Heylin; 230, 264. Une lettre au comte

le caractère de Prynne. De sa prison, il dénonça l'apostasie des prélats, dans un ouvrage intitulé « Nouvelles d'Ipswich. » Il essayait de prouver qu'ils étaient des lords de Lucifer, des loups dévorants, et des traîtres exécrables ; il les accusait d'un longue suite d'innovations tendantes, selon son opinion, à détruire la pure doctrine de l'Évangile, et à introduire les superstitions du papisme (1). Il trouva un homme capable de le seconder dans le docteur Bastwick, son compagnon de prison. Bastwick était un médecin, qui avait écrit contre l'institution divine des évêques, un traité intitulé « Elenchus » papismi et flagellum episcoporum Latialium. » C'était un beau sujet de discussion : mais, dans l'opinion des ecclésiastiques, il l'avait traité plutôt en libelliste qu'en théologien (1635, 12 fév.), et il fut excommunié par la haute cour de com-

de Strafford nous apprend « qu'immédiatement après l'exé» cution, Prynne ramassa ses oreilles, qu'il espérait pouvoir » encore faire reprendre comme avant à sa tête. » Mém. de Strafford, I, 266.

(1) Ces innovations étaient la prohibition des sermons au dernier jeûne général, l'ordonnance qui le fixait au mercredi, l'empêchement des lectures le mercredi, l'omission d'une collecte et d'une prière pour obtenir une saison convenable, et du nom de la princesse Élisabeth et de ses descendants, dans la prière pour la famille royale. Rushworth, III, app., 119-122.

mission, suspendu de l'exercice de sa profession, et condamné à payer, outre les frais du procès, une amende de 1,000 l. au roi, à être enfermé pendant deux ans, et à se retracter. Alors il écrivit un autre traité, « Apologeticus » ad præsules anglicanos, suivi des litanies de » John Bastwick, docteur en médecine, main» tenant plein de dévotion, et reposant en ce » moment in limbo patrum. » Cette singulière et incohérente rapsodie avait pour but de dévoiler « le faste et l'irréligion des évêques, et » l'inutilité et l'impiété des livres de prières (1). » On trouva un troisième apôtre dans Henri Burton, ecclésiastique qui avait été chapelain du roi avant son voyage en Espagne, et que depuis, la haute cour de commission avait suspendu pour deux sermons intitulés « Dieu et » le Roi, » prononcés le 5 novembre dans sa

(1) Le passage suivant, qui n'est pas un des plus offensifs, peut donner une idée du reste. « Si nous jetions les yeux sur » la vie, les actions et les mœurs des prêtres et des prélats » de notre âge, si nous considérions leur orgueil, leur faste, » leur impudence, leur irréligion, leur profanation, leur » cruauté, leur impiété, etc., ne penserions-nous pas que » l'enfer est ouvert, et que les diables, en surplis, en capu» chons, en chapes, en rochets et en bonnets carrés......... » sur leurs têtes, se sont répandus parmi nous, et nous ont » tous .... Pouah! qu'ils puent! » P. 14.

propre église de Saint-Matthieu à Londres. Pour sa défense, il écrivit une apologie où il invitait toutes les classes de la société à s'opposer aux innovations des prélats, qu'il stygmatisait des noms infâmes de « gardiens (watchmen) aveu- » gles, de chiens muets, de loups dévorants, » de champions de l'antechrist, de voleurs d'â- » mes, de membres de la bête, et d'agents du » diable (1). »

Les ecclésiastiques les plus orthodoxes pouvaient bien supposer que le style bas et dégoûtant de ces écrits, serait un antidote suffisant pour le poison qu'ils contenaient. Mais Laud, comme il paraît par sa correspondance avec Strafford, avait pris pour devise les mots « thorough and thorough » (tout au travers et complètement). Il était persuadé que la sévérité seule

(1) Il leur reprochait d'avoir substitué « au nom de Jésus » à « par le nom de Jésus, tout genou doit plier, » d'avoir changé les mots, « dont la religion est une révolte, » en ceux-ci : « qui tourne la religion en révolte ; » d'omettre la prière pour la marine au jour de jeûne ; de lire le second office à la table de communion ; de se prosterner quand ils entraient dans l'église et approchaient de la table ; de la placer, en façon d'autel, à l'extrémité la plus élevée du sanctuaire, et d'avoir introduit un nouvel article de religion, apporté de Rome, qui est la clause contestée du 21e article. Rushw., III, app., 122-132.

pourrait vaincre l'obstination de ses adversaires, et il espérait les forcer à se soumettre par la crainte du châtiment. Mais sa conduite eut un effet tout contraire. Elle favorisa l'idée que les livres établissaient des vérités qu'on ne pouvait réfuter, et éleva au rang des martyrs les libellistes qui, par la constance avec laquelle ils subirent leur peine, augmentèrent le nombre des prosélytes. A sa demande, une information criminelle fut commencée, à la chambre étoilée, contre Prynne, Bastwick et Burton, accusés d'avoir cherché à discréditer le gouvernement de l'Église et de l'État, et à exciter à la révolte les sujets de sa majesté. Burton répondit; mais comme son discours était d'une longueur démesurée, et encore plus outrageant que ses premiers ouvrages, il fut supprimé comme impertinent, de l'avis des deux principaux juges. Les réponses de Prynne et de Bastwick furent de même nature, offrant de prouver que les prélats usurpaient la prérogative, méprisaient les Écritures, favorisaient le papisme et l'irréligion, opprimaient les fidèles, étaient les serviteurs du diable, et les ennemis de Dieu et du roi, et de tout ce qu'il y avait de vertueux sur la terre. Mais il fut impossible de faire signer de pareils mémoires par deux conseils; et, selon le réglement de la cour, aucune défense ne pouvait être admise sans cette formalité. Il y avait, à la vérité, une apparence de

dureté dans le refus d'écouter la défense des accusés; cependant leur défense, eût-elle été entendue, n'eût paru qu'une agravation du crime, et eût rendu leur punition plus sévère. On les condamna à deux heures de pilori, à subir l'amputation des deux oreilles (1637, 14 juin), à payer chacun 5,000 l. au roi, et à une prison perpétuelle (1). La sentence fut exécutée (30 juin) dans la cour du palais, et du pilori, les prisonniers haranguèrent la foule des spectateurs, qui admira leur fermeté, prit pitié de leurs souffrances, et exprima, lorsqu'on leur coupa les oreilles, une désapprobation générale, par des cris et des sifflets. Les événements de ce jour remplirent d'alarmes le cœur de l'archevêque; mais ses craintes, au lieu de lui prouver l'impolitique de ces cruels spectacles, ne firent que l'exciter à redoubler de rigueur. Il obtint un ordre pour dérober les trois patients à la proximité de leurs amis et à la commisération publique, et pour les enfermer séparément dans les châteaux de Launceston, de Carnarvon et de Lancastre. A sa surprise, leur départ de Londres, et leur marche pendant tout le voyage, ressemblèrent à un cortége triomphal : les routes étaient couvertes d'amis et de spectateurs (2), et l'on se disputait

(1) Procès d'État de Howell, III, 711-770.

(2) Laud parle de milliers (Mémoires de Strafford, II,

le bonheur de parler aux martyrs, et de leur offrir des secours. Le zèle de l'archevêque ne se relâcha pas encore. Il ordonna que ceux qui avaient eu l'audace de remplir les devoirs de l'hospitalité envers Prynne, sur la route de Chester, fussent traduits devant la haute cour de commission siégeant à York, qui les condamna, les uns à payer 500 l., d'autres 300 l., et quelques uns 250 l. d'amende, à reconnaître publiquement leur faute, dans la cathédrale, devant la congrégation, et dans la place publique, devant le maire, les aldermen et les citoyens de Chester (1). Quant aux prisonniers, on résolut

99). Ingram, le sous-gardien, dit au roi qu'il n'y avait pas moins de 100,000 hommes réunis pour voir passer Burton entre Smithfield et à deux milles au delà de Highgate. Sa femme suivait en voiture, recueillant beaucoup d'argent qu'on lui portait à son passage. Ibid., 114.

(1) Voyez « Nouvelle Révélation de la tyrannie des prélats dans les dernières persécutions. » La vive impression qu'avait produite sur l'esprit public la publication de plusieurs ouvrages qui rendaient compte de la conduite de Prynne, de Bastwick et de Burton, et qui rapportaient leurs discours pendant l'exécution de la sentence, engagea la cour de la chambre étoilée à publier une ordonnance pour modifier les réglements sur la presse. On défendit, 1° l'importation ou la vente des livres imprimés outre-mer, qui attaqueraient la religion ou l'Église, ou le gouvernement, ou les chefs de l'Église ou de l'État, ou l'État lui-même, ou aucune corporation, ou toutes personnes en particulier, ou les per-

de les bannir d'Angleterre, mais de les tenir toujours en prison. Bastwick fut envoyé aux îles de Scilly (les Sorlingues), Burton, à Guernesey,

---

sonnes en général, sous peine d'amende, d'emprisonnement ou d'autres punitions corporelles qui seraient ordonnées par la chambre étoilée ou la haute commission; 2° d'imprimer aucun livre, quel qu'il fût, sans au préalable en avoir obtenu l'autorisation, sous peine pour l'imprimeur, d'être privé du droit d'exercer son industrie, et de subir tel autre châtiment que l'une des deux cours susdites lui infligerait; 3° elle ordonnait que les permissions seraient accordées, pour les livres de lois, par l'un des principaux juges ou le président; pour les livres d'histoire ou concernant les affaires politiques, par les secrétaires d'État; pour les livres de blason, par le comte maréchal; pour les livres de religion, philosophie, poésie, physique, et autres sujets, soit par l'archevêque ou l'évêque de Londres, ou par les chanceliers ou vice-chanceliers de l'Université, qui cependant pourraient choisir d'autres censeurs pour travailler sous leur direction; 4° que chaque imprimeur mettrait son nom et celui de l'auteur à tout livre, ballade ou description qu'il imprimerait; 5° qu'il n'y aurait plus que vingt maîtres imprimeurs, outre ceux du roi et des Universités; qu'aucun imprimeur ne pourrait avoir plus de deux presses ou deux garçons, à moins qu'il ne fût le doyen juré de la compagnie; 6° que si toute autre personne s'avisait d'imprimer ou de travailler à la presse ou à la composition, il serait mis au pilori, fouetté dans les rues de Londres, et subirait tout autre châtiment à la volonté de la cour; 7° qu'on ne tolérerait plus que quatre fondeurs de caractères; 2 juillet 1637. Rushworth, III, App. 306. On ne pouvait imaginer un meilleur moyen d'asservir la presse; mais d'où cette cour tira-t-elle le pouvoir de faire un tel réglement?

dans le château de Cornet, et Prynne, à celui de Montorgueil, dans l'île de Jersey.

Les procédures suivies devant la haute cour de commission, ne firent pas moins de mécontents que celles de la chambre étoilée. Jamais les pouvoirs dont elles étaient armées, n'avaient été exercés avec plus de vigueur; jamais les châtiments qu'elles infligeaient, les amendes, les emprisonnements, les dépens, n'avaient été si arbitrairement multipliés que sous le métropolitain actuel. Ces cours avaient la prétention de connaître de toutes infractions publiques aux mœurs, de tous discours écrits, ou actions tendantes au mépris de la religion ou de l'Église reconnue par la loi : et, comme dans l'exécution de ces devoirs, elles se trouvèrent souvent en opposition avec les cours de Westminster, la rivalité des juridictions civiles et spirituelles fit naître, naturellement, un sentiment d'hostilités entre l'Église et le barreau. Le peuple vivait dans une crainte continuelle de ces tribunaux inquisitoriaux; il était persuadé que beaucoup de poursuites avaient lieu, non pour le maintien des mœurs et de la religion, mais dans le seul but de lever des amendes, afin de créer un fonds destiné spécialement aux réparations de la cathédrale de Saint-Paul (1). Sous un certain rapport, à la vé-

(1) Voyez deux commissions pour les réparations de Saint-

rité, la haute cour mérita quelque louange, par son impartialité : elle punissait également les riches et les pauvres; mais cette circonstance même tourna à son préjudice. Il se trouva, dans chaque comté, des hommes considérables par leur rang et leur influence, qu'on avait forcés de faire pénitence publique, pour leur incontinence, ou pour quelque autre vice scandaleux; et ceux-ci, par vengeance, et les autres, par crainte d'un châtiment pareil, apprirent à ne voir qu'avec horreur cette juridiction qui humiliait leur orgueil, et contrariait leurs plaisirs. La rigueur de l'archevêque produisit un effet contraire à son attente : au lieu d'affermir le pouvoir de l'Église, il lui suscita une multitude d'ennemis, prêts à s'unir au premier moment favorable pour la renverser de ses fondements (1).

Paul dans la Bibliothèque royale, 244-268, avril 10, 1632, et décembre 20, 1654.

(1) Voyez Clarendon (1, 94), et l'histoire de plusieurs poursuites faites par cette cour dans Prynne. (Jugement de Canterbury, 93-102.) En voici une que je rapporterai à cause de sa singularité. La vicomtesse Purbeck, que le lecteur connaît déjà, avait été convaincue d'adultère avec sir Robert Howard, et condamnée à faire pénitence, pieds nus, en chemise, dans l'église de Savoie. Cependant elle parvint

Personne, dans le conseil, ne combattait avec plus de hardiesse la politique de Laud, que le comte de Portland, lord trésorier. Sa mort, arrivée en 1635 (14 mars), délivra l'archevêque de son plus formidable adversaire : le trésor fut alors administré par une commission, et Laud en devint le chef. Avec l'impétuosité qui le caractérisait, il se plongea dans un océan d'affaires, dont la nature lui était étrangère. Bientôt il devint l'instrument aveugle d'hommes rusés et de gens à projets, qui lui proposèrent des plans

---

à s'échapper sous des habits d'homme, rejoignit son amant à sa maison de campagne, vécut avec lui plusieurs années, et en eut plusieurs enfants. En 1635, ils se hasardèrent à revenir à Westminster. Le roi en avertit Laud, qui les arrêta, renferma le chevalier à la Flotte, envoya la dame à Gate-House, avec ordre d'accomplir sa pénitence le dimanche suivant. Howard ayant, par le moyen d'un ami, corrompu la fidélité du garde, lady Purbeck s'enfuit à Guernesey, d'où elle passa en France, et la haute cour condamna sir Robert à demeurer en prison jusqu'à ce qu'il représentât la fugitive. Trois mois après, il fut mis en liberté sur son engagement de 2,000 liv., de ne jamais la revoir, et sur celle de 1,500 l. pour sa propre caution et celle de ses frères, de comparaître quand on l'appellerait. Dans le long parlement, les lords lui accordèrent 1,000 liv. de dommages, 500 liv. de l'archevêque, et 250 l. de Martin et de Lambe, juges de la cour. Voyez Mémoires de Strafford, I, 390, 423, 426, 434, 447; Journ. des lords, 113, 117; Malheurs de Laud, 146.

pour l'accroissement des revenus publics, tandis qu'en réalité, ils ne songeaient qu'à leur intérêt personnel; et, pendant plusieurs mois, il se trouva journellement engagé dans des querelles avec ses collègues, particulièrement avec lord Cottington, le chancelier de l'Échiquier. A l'expiration de l'année (1636, 6 mars), il conseilla au roi de dissoudre la commission, et de remettre le bâton blanc à son ancien compagnon d'études, le docteur Juxon, pour lequel il avait obtenu depuis peu l'évêché de Londres. Cette nomination excita une surprise générale : une remarque de Laud, dans son journal, en indique le but. « Maintenant, si l'Église ne se protége pas elle-même sous la loi de Dieu, je n'y » puis rien. » Cependant, quoique Juxon entrât en charge sous des auspices défavorables, quoiqu'il ne fût point porté par la nature ou par l'éducation à faire exécuter des mesures illégales, ou à lutter contre la turbulence de cette époque, il remplit son emploi avec tant d'intégrité et de tolérance, qu'il encourut un moindre degré de haîne que les autres membres de l'administration. Quand ils rendirent respectivement leurs comptes au long parlement, il sortit sans tache de cette épreuve, et quitta sa charge, en emportant les respects des hommes même qui supprimaient, à la fois, l'ordre auquel il apparte-

nait dans l'Église, et le parti auquel il s'était réuni dans l'État (1).

Une des grandes découvertes faites par les commissaires du trésor, regardait les forêts et les bois royaux. Les forêts, dont l'étendue était immense du temps des rois normands, avaient été, dans un espace de cinq siècles, considérablement réduites : il n'était pas facile de prouver quelles terres et quels droits, réclamés par différentes personnes, tiraient leur origine d'usurpations ou de concessions du souverain (1635, 7 av.). La commission prit avantage de cette incertitude, et le comte de Holland accepta la charge de grand-maître des eaux et forêts au midi de la Trent. Aidé de plusieurs juges, comme adjoints, il tint successivement sa cour dans les différentes provinces : il rechercha quelles étaient les limites primitives des forêts, et les tenanciers furent sommés d'exhiber leurs titres ou de répondre de leurs usurpations. Les bruits les plus alarmants se répandirent, et l'on crut que la plus grande partie de chaque comté d'Angleterre, à l'exception de Kent, Surrey et Sussex, serait réclamée comme appartenant au roi. Les progrès de Holland furent arrêtés par les trou-

(1) Clarendon, I, 98-99; Journal de Laud, 51-53; Mémoires de Strafford, I, 431, 438, 448, 449, 479.

bles qui s'élevèrent. Mais il avait déjà versé au trésor des sommes immenses provenant des amendes qu'il avait imposées, ou des accommodements auxquels il avait contraint un grand nombre de personnes, qui furent déclarées avoir empiété sur les terres ou les droits de la couronne (1).

Cet abus, quoique énorme, ne portait que sur quelques individus; mais un autre fardeau s'étendit bientôt sur tout le royaume. Noy, après sa défection du parti patriotique, conserva cette humeur chagrine et cette indépendance apparente de caractère qui l'avait toujours distingué. Mais on pouvait facilement le gouverner en le flattant; et les ministres, en vantant son savoir et son adresse, l'amenèrent à découvrir une source nouvelle et plus productive de revenus. Il avait trouvé dans les archives de la Tour, non seulement des ordonnances, qui forçaient les ports à entretenir, en certaines occasions, les vaisseaux de la marine royale, mais

(1) Ibid., I, 410, 413, 435, 463, 467. « My lord de Salisbury fut forcé à payer 20,000 liv., le comte de Westmoreland 19,000 liv., sir Christophe Hatton 12,000 liv., milord Newport 3,000 liv., sir Lewis Watson 4,000 liv., sir Robert Bannister 3,000 livres, et beaucoup d'autres des sommes moins fortes, pour usurpations faites sur la forêt de Rockingham seule. » Ibid., II, 117.

encore d'autres actes, qui obligeaient leurs voisins des comtés maritimes à contribuer à la dépense. D'après cela, il imagina un plan, par lequel on pouvait se procurer une flotte puissante, sans aucun surcroit de frais pour le trésor. A cette époque, où le droit de la couronne d'Angleterre à la domination des petites mers lui était disputé (1), les marins français et hollandais s'emparaient, chaque année, de la pêche anglaise; les croiseurs des diverses puissances en guerre entre elles, pouvaient faire des prises contre le droit des gens; et les corsaires turcs, dans quelques descentes partielles, avaient emmené en esclavage des habitants des côtes d'Irlande (2). La nécessité de repousser les agressions servait de prétexte; mais il existait un autre projet, tenu secret, et pour l'accomplissement duquel Charles demanda une flotte nombreuse. Il s'était lié, par un nouveau traité, avec le roi d'Espagne, qui offrait de lui faire rendre

(1) « Le but et la principale opération de la flotte est de » tâcher de recouvrer la domination des mers. » Mémoires de Strafford, I, 416.

(2) « Le pillage fait par les Turcs sur les côtes est in- » supportable; et il n'est rien de plus infâme dans un roi » chrétien, que de recevoir nos sujets et de les laisser ensuite » conduire par terre, enchaînés, de la Rochelle à Mar- » seille. » Ibid, II, 25. Voyez aussi I, 68.

le Palatinat, à condition que Charles l'aiderait par mer contre les Provinces-Unies, jusqu'à ce qu'elles eussent consenti à une paix raisonnable(1). Dans cette vue, on publia (1634, 20 oct.), à Londres et dans les différents ports, des ordonnances pour avoir à fournir un certain nombre de vaisseaux, d'un tonnage spécifié, et duement armés et équipés. Ces vaisseaux devaient se trouver au rendez-vous, à Portsmouth, au premier de mars de l'année suivante, et servir pendant six mois sous un amiral nommé par le roi (2). Noy, à la vérité, mourut (9 août) avant la publication des ordonnances; mais on n'en essaya pas moins de mettre son plan à exécution. L'emprisonnement de ceux qui refusèrent de payer leur part des frais, contraignit à l'obéissance, et le conseil résolut d'étendre la mesure des villes maritimes à tout le royaume. On envoya à chaque shériff des ordres, en l'informant que son comté était imposé pour l'année suivante à un certain nombre de vaisseaux, pour la formation de la flotte; que la dépense était estimée une certaine somme, et qu'il était requis

(1) Mémoires de Clarendon, I, 75, 83, 105, 106, 109, 125, 214, 231.
(2) Rusworth, II, 257.

de lever cette somme sur les habitants, de la même manière que les subsides ordinaires. Par ce moyen, le roi obtint un supplément annuel de 218,500 l., et on observa qu'il le consacra religieusement à la destination pour laquelle il l'avait demandé. Une flotte de plus de 60 voiles balaya, chaque année, les détroits, et les amiraux, d'abord le comte de Lindsey, et ensuite le comte de Northumberland, eurent ordre de couler bas tous les vaisseaux étrangers qui refuseraient de saluer le pavillon anglais (1).

Cependant il n'ignorait pas que, bien qu'il eût obtenu de l'argent, la plupart de ses sujets lui déniaient le droit de le lever. Beaucoup lui adressèrent des questions à cet égard. D'après cela, il devenait très important de donner à la taxe un caractère légal, établi par les décisions des cours de justice. Sir Robert Heath, le président du banc du roi, fut destitué, et sa place donnée à sir John Finch, ancien orateur de la chambre des communes, juge moins instruit, mais de principes plus faciles. Finch intrigua près de ses confrères; pour avoir leur votes, il les visita chacun en particulier, et par ses sollicitations, il fit déclarer (1635, nov.) à l'unanimité

(1) Rushworth, II, 257, 259, 335, 343; Mémoires de Strafford, 337, 430, 435, 437, 463, 468.

« que puisque les avantages rejaillissaient sur » les ports et les provinces maritimes, il était » juste, selon les précédents des premiers temps, » que la charge retombât également sur eux; » mais que, par la même raison, puisque le bien » et la sûreté du royaume y étaient généralement » intéressés, cette charge devait être supportée » par tout le royaume (1). »

Cette déclaration n'était, cependant, satisfaisante qu'autant qu'elle posait des bases pour l'avenir. Trois mois après (1636, 12 févr.), on proposa aux juges deux autres questions : « 1° si, en cas de » danger pour le bien et la sûreté du royaume en » général, le roi ne devait pas imposer la taxe de » la marine, pour sa défense et sa sauve-garde, et » contraindre légalement à payer ceux qui s'y » refuseraient; 2° s'il n'était pas en même temps » le seul juge du danger, et de ce qu'il convenait » de faire pour le prévenir. » Ils s'assemblèrent dans la salle du collége des avocats : dix prononcèrent en faveur de la prérogative, et Crook et Hulton, quoiqu'ils ne partageassent pas l'avis de leurs confrères, donnèrent leurs signatures, d'après le principe que le jugement de la majorité était celui du corps entier (2).

---

(1) Procès d'État de Howell, III, 1204.

(2) Rushworth, II, 352-358 ; Bib. regia, 246-250.

La plupart des juges avait supposé que leur avis n'était demandé que pour la satisfaction particulière de la conscience du roi. A leur étonnement, le lord garde des sceaux en fit publiquement lecture dans la chambre étoilée ; on le fit enregistrer par toutes les cours de Westminster (14 fév.), et elles-mêmes reçurent l'ordre de le répéter et d'en donner l'explication aux assises pendant leurs tournées. Le conseil était impatient de le faire généralement connaître ; et il attendait de sa publication les meilleurs résultats. « Depuis que le roi, » observe lord Strafford, « peut légalement imposer une taxe pour » l'équipement de la marine, il peut le faire » pour la levée d'une armée : et la même raison » qui l'autorise à lever une armée pour résister, » l'autorisera à conduire cette armée dans les » pays étrangers, pour prévenir toute invasion. » De plus, ce qui est passé en force de loi en » Angleterre, l'est aussi en Écosse et en Irlande. » Cette décision des juges rendra désormais le » roi aussi absolu au dedans que formidable au » dehors ; qu'il s'abstienne de la guerre pendant » un petit nombre d'années, qu'il habitue ses » sujets au paiement de cette taxe, à la fin, il se » trouvera plus puissant et plus respecté qu'au- » cun de ses prédécesseurs (1). »

(1) Mémoires de Strafford, II, 61-62.

Mais il exista cependant un homme qui osa contester le prétendu droit de la couronne. Ce fut le célèbre John Hampden, gentilhomme du comté de Buckingham, homme si tranquille, si doux, si soumis, qu'il paraissait devoir être le dernier du royaume à s'opposer à l'opinion des juges; mais sous des dehors humbles et timides, il cachait un esprit droit, un caractère inflexible, et l'adresse la plus consommée; et quand il paraissait ne rien désirer de plus que le jugement solennel des cours de justice, son véritable objet était d'arracher le peuple à son apathie, par la discussion publique d'une question qui touchait de si près à ses droits et à ses libertés. Hampden avait refusé de payer sa quote-part, fixée à vingt shillings. Les barons de l'Échiquier appelèrent les autres juges à leur aide, et le cas fut solennellement discuté devant eux, pendant onze jours. On allégua en faveur de la couronne (1637, 6 nov.), 1° l'usage des rois anglo-saxons et l'impôt du danegelt, pour l'entretien de la marine; 2° une multitude de précédents, prouvant que les anciens monarques avaient mis en réquisition des vaisseaux pour leur service, et forcé les comtés maritimes à les équiper; 3° l'équité de la prétention; car, à moins que le roi ne possédât, dans les cas de danger, le droit d'appeler ses sujets à son secours, le royaume pourrait éprouver des maux incalculables, avant que le

parlement fût assemblé. De l'autre part, il fut prétendu qu'on ne pouvait fonder aucun argument sur les notions imparfaites de nos anciens auteurs, relativement au danegelt et aux armements maritimes des rois anglo-saxons; 2° qu'il n'y avait aucune ressemblance entre la foule des précédents qu'on alléguait et les présentes ordonnances, qui d'abord obligeaient les habitants des comtés de l'intérieur à équiper des vaisseaux, et ensuite à donner de l'argent au lieu de ces vaisseaux; 3° qu'on ne pouvait alléguer aucune nécessité absolue, car ces ordonnances avaient été rendues six mois avant qu'on eût besoin de vaisseaux, et qu'on avait eu conséquemment tout le temps nécessaire, dans cet intervalle, pour assembler et consulter le parlement; 4° que ces ordonnances étaient à la fois en opposition aux statuts et à la pétition de droit, qui portaient qu'aucune taxe ne serait levée sur le peuple, sans le consentement du parlement; et que c'était aussi sans raison qu'on objectait que le roi pouvait toujours lever un subside à l'admission de son fils dans la chevalerie, et au mariage de sa fille aînée, puisque ces cas étaient formellement exceptés dans la grande charte, et virtuellement dans les statuts postérieurs. Les juges prirent trois mois pour délibérer; ils donnèrent leur opinion en forme, et très au long : sept d'entre eux prononcèrent en faveur de la préro-

gative; cinq en faveur de Hampden, mais de ceux-ci deux seulement, Hutton et Crook, nièrent le droit réclamé par la couronne; les autres, tout en reconnaissant son existence, profitèrent de quelque irrégularité technique, pour décider qu'il ne pouvait être exercé dans le cas présent (1).

La conclusion de ce grand procès, qui tint si long-temps la nation en suspens, fut considérée par la cour comme une victoire importante; mais le peuple la regarda comme une victoire injuste, et dont les suites devaient être funestes au roi. Le raisonnement en faveur de la prérogative fut généralement jugé faible et peu concluant; et ceux qui avaient payé de bonne grâce, quand ils regardaient la prétention de la couronne comme légale, ne se dessaisirent qu'avec répugnance de leur argent, dès qu'ils furent persuadés qu'elle ne l'était pas. L'autorité des juges eut peu d'influence. Le mérite de leur détermination était tout entier dans leurs arguments, et la faiblesse de ceux-ci induisit à croire qu'ils avaient prononcé d'après leur intérêt, plutôt que selon leur conscience (2).

---

(1) Rushworth, 480-600; Procès d'État de Howell, III, 826-1254.

(2) Clarendon, I, 69.

Mais Charles ne se contenta pas de semer le germe du mécontentement en Angleterre; les mêmes moyens arbitraires, le même dédain de sa parole royale, la même violation des droits particuliers signalèrent son gouvernement en Irlande. Craignant que l'expédition contre Cadix ne provoquât les Espagnols à faire une descente dans l'île, il avait donné l'ordre d'augmenter l'armée irlandaise de 5,000 hommes de pied et de 500 chevaux. La levée des hommes ne présenta pas de difficulté, mais il fallait pourvoir à leur entretien, et ce fut un problème que le vice-roi, lord Falkland, ne sut pas résoudre. Il réunit les principaux propriétaires, qui consentirent à offrir au roi une forte somme d'argent, en retour de certaines concessions, et envoyèrent des délégués à Londres pour convenir, avec le conseil anglais, des conditions du contrat. Le bruit se répandit aussitôt qu'ils avaient reçu des instructions pour solliciter certaines indulgences en faveur des réfractaires catholiques, qui formaient les deux tiers de leur réunion. Le son même du mot « indulgence » alarma le zèle d'Usher, archevêque d'Armagh; il convoqua onze autres prélats, et la déclaration de ce synode fut solennellement publiée devant le vice-roi, dans Christ-Church, à Dublin, par Downham, évêque de Derry. On y disait 1° que permettre le libre exercice du culte catholique

serait un péché grave, parce que non seulement il ferait participer le gouvernement à la superstition, l'idolâtrie et l'hérésie de ce culte, mais encore à la perdition du peuple séduit, qui périrait dans le déluge de l'apostasie catholique; 2° qu'accorder une telle tolérance, dans le dessein d'obtenir l'argent que devaient donner les réfractaires, c'était mettre la religion en vente, et avec elle les âmes du peuple que le Christ avait rachetées de son sang (1). Cette doctrine concordait sans doute avec les maximes intolérantes du temps. Mais Charles ne balança pas entre son orthodoxie et ses intérêts; il accepta avec joie l'offre de 120,000 liv., somme plus considérable que tout ce qu'on avait jamais payé à ses prédécesseurs; et en retour de cette somme, qu'on devait livrer en termes égaux, dans le cours de trois ans; il signa la concession de cinquante et une grâces (comme on les appelait), par lesquelles, outre le redressement de moindres griefs, il permit aux réfractaires de plaider devant les cours de justice, et de poursuivre la mise en possession de leurs terres à la cour des pupilles, en prêtant le serment d'allégeance civile au lieu du serment de suprématie; il accorda aux « entrepreneurs » dans les diverses colo-

(1) Cyp. Anglii, 206.

nies, le temps de remplir les conditions de leurs baux; déclara que les réclamations de la couronne se limiteraient aux soixante dernières années; que les habitants du Connaught auraient le droit de faire un nouvel enregistrement de leurs domaines; et qu'on assemblerait un parlement pour confirmer ces priviléges, et pour établir chacun dans la possession paisible de ses terres (1).

Les délégués revinrent en Irlande avec des instructions pour le lórd député, qui se hâta d'assembler un parlement, avant de s'être conformé aux conditions requises par le statut de Poynings. Ses ordres de convocation étaient incontestablement illégaux; mais l'erreur, volontaire ou non, pouvait se rectifier, en envoyant d'autres ordres sous une forme plus légale. Néanmoins rien ne fut fait; les Irlandais, quoique surpris, se reposèrent avec une patiente confiance sur l'honneur de leur souverain; il ne leur vint pas à l'esprit de soupçonner qu'il pût recevoir leur argent, et refuser de dégager sa parole.

Mais lord Falkland n'était pas l'homme qu'il fallait, pour mettre à exécution les projets honteux du conseil anglais. Il fut rappelé pour

(1) Voyez les priviléges détaillés dans les Mémoires de Strafford, 1, 312.

faire place au vicomte Wentworth, qui, sans se démettre de ses fonctions de lord président du nord, accepta celles de gouverneur général de l'Irlande. Wentworth apportait au service de son souverain cette austérité de principes et cette opiniâtreté d'exécution, qui autrefois lui avaient attiré l'inimitié du roi et de son favori. Il avait été jadis le zélé champion des droits du peuple; il ne connaissait désormais d'autres droits que ceux de la couronne. L'Irlande, prétendait-il, était un pays conquis; les habitants ne devaient ce qu'ils possédaient qu'à la bonté du vainqueur, et les imprudentes concessions faites par les rois précédents devaient être maintenant retirées, ou modifiées par le monarque régnant. Avec ces principes, il se rendit à Dublin, assuré de la protection de Charles, et soutenu par l'influence de son ami, l'archevêque Laud. Son arrivée fit époque dans le gouvernement de cette île. Il ordonna que le cérémonial de la cour d'Angleterre fût observé dans l'intérieur du château. On institua une garde, usage jusqu'alors inconnu sous les anciens gouverneurs: et les seigneurs irlandais les plus orgueilleux apprirent à connaître la distance immense qui les séparait du représentant de leur souverain (1).

(1) Mém. de Strafford, 1, 96, 112, 134.

Wentworth s'était engagé à lever pour le roi un revenu permanent, qui devait l'arracher à la dépendance des libéralités du peuple; mais ce devait être, observait-il, l'ouvrage du temps; et dans l'intervalle, après avoir d'abord flatté les catholiques et effrayé les protestants de l'idée de voir continuer la cotisation volontaire (1), il se hasarda à convoquer un parlement. Charles exprima ses alarmes; mais le lord député avait pris toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès. Avec les ordres de convocation, il envoya une centaine de lettres de recommandation en faveur de candidats particuliers, et il obtint du roi de commander aux pairs absents d'envoyer au conseil les noms de leurs représentants en blanc, afin qu'on y plaçât les noms qu'il conviendrait. Leur nombre était considérable; ils étaient nés pour la plupart en Angleterre ou en Écosse, et n'avaient d'autre rapport avec l'Irlande que par les titres qu'ils avaient sollicités ou achetés de Charles ou de son père (2).

Lorsque le parlement fut assemblé, le lord

(1) Ibid., 1, 71, 74, 76, 134.

(2) Ibid., 186, 287, 246, 259. Charles écrivait au député : « Lors même que leur opiniâtreté vous forcerait à les » dissoudre, cela ne me nuirait en rien; car je crains qu'ils » n'aient quelque raison de me demander plus qu'il ne me » conviendrait de leur accorder. » P. 233.

député fit connaître son intention de tenir deux sessions, une pour l'avantage du roi, et l'autre pour celui du peuple. Durant la première, il obtint six subsides, beaucoup plus considérables que ceux que l'on avait votés jusqu'alors; mais les communes les votèrent par acclamations, persuadées qu'à la prochaine session elles obtiendraient la confirmation des priviléges (1). Elles furent grandement trompées dans leur attente. Pendant cette session, il leur apprit que de ces priviléges promis depuis si long-temps, et attendus avec tant d'impatience, il y en avait quelques uns qui devaient recevoir la forme de lois; que d'autres ne pouvaient être mis à exécution que par ordre du gouvernement; mais qu'il en existait d'autres tellement opposés aux prérogatives royales, que le roi ne pouvait, en toute justice, honneur et conscience, permettre leur établissement. De ce mo-

(1) Autrefois un subside, en Irlande, était une taxe décennale d'un marc par ferme cultivée, condition qui fit naître des fraudes innombrables dans les collectes; pour les prévenir, on changea les subsides en un paiement de 4 shillings pour livre sur les propriétés en terre, de 2 shillings, et 8 pences sur le mobilier, d'après l'usage d'Angleterre. Le subside des communes se monta à 40,000 l.; celui des pairs, taxé à 4 pour cent sur leurs rentes, produisit 6,000 l. Ibid., 400; Ormond de Carte, 1, 62.

ment, l'harmonie fit place à la discorde; Wentworth, par ses promesses et ses menaces, l'emporta à la majorité de seize voix; le parti de l'opposition fut obligé de céder; et quoique plusieurs lois utiles fussent adoptées, les plus importantes des concessions promises, comme faisant partie du traité de 1628, furent péremptoirement rejetées (1).

Wentworth obtint de la convocation du clergé huit subsides de 3,000 liv. chacun; mais ce don généreux ne put éviter au clergé irlandais les mortifications que lui avaient préparées l'archevêque Laud, qui regardait comme un point de la plus grande importance d'unir les Églises d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande dans la profession des mêmes doctrines, et l'observance de la même discipline. Les prélats irlandais s'y opposèrent : leur Église étant une Église distincte et indépendante, ils ne devaient aucune obéissance à l'archevêque de Canterbury : ils étaient satisfaits des articles de foi irlandais, tout erronnés qu'ils parussent aux ennemis de Calvin et aux admirateurs d'Arminius.

---

(1) Mémoires de Strafford, 280, 312, 350, 414. On peut imaginer quels furent les artifices employés pour arracher le roi à l'odieux d'avoir manqué à sa parole, et rapporter le refus de ses grâces aux avis de son conseil. Ibid., 280, 317, 320.

Le lord député essaya d'abord de les faire changer de sentiments ; il leur certifia que le métropolitain anglais ne prétendait à aucune supériorité ; il voulait que ces articles irlandais, les idoles de leur culte, disparussent sans réprimandes ou remarques ; il leur accordait même la permission de faire un nouveau code de discipline ecclésiastique : mais en même temps il exigeait que ce code, quelle que fût sa forme, ne s'écartât pas en substance de celui de l'Église anglicane, et qu'un de ses canons reçût l'entière admission des trente-neuf articles. A sa grande surprise, il apprit qu'au mépris de ses ordres, les théologiens chargés de cette rédaction avaient introduit un canon qui enjoignait l'admission des articles irlandais, sous peine d'excommunication. Il manda l'archevêque et le comité, s'empara des minutes, reprocha au président d'avoir rempli le rôle d'Arminius, et lui défendit de faire aucun rapport sur ce qui s'était passé dans la convocation. Il ordonna alors à Usher de rédiger un canon qui autorisât les articles anglais ; mais le travail du primat lui donna peu de satisfaction (10 déc.) : Wentworth en dressa un lui-même ; il l'envoya à la chambre, avec des ordres portant qu'il était défendu de le discuter, et ordonné de lui faire connaître les noms de ceux qui voteraient contre. Un seul homme osa le rejeter ; tous les autres se soumirent avec

un sentiment de honte et d'indignation (1).

Lorsque le lord député récapitula tout ce qui s'était passé à la convocation et au parlement, il se hâta d'exprimer sa satisfaction à son ami, l'archevêque. Il avait assimilé l'Église irlandaise à l'Église anglicane ; il avait éludé la confirmation des priviléges ; il avait obtenu des subsides qui, non-seulement acquittaient toutes les dettes de la couronne, mais encore défrayaient toutes les dépenses extraordinaires du gouvernement. « Maintenant, s'écria-t-il, je puis dire que le roi » est aussi absolu ici que puisse l'être aucun » prince de l'univers, et le sera toujours, si, d'un » autre côté, on ne gâte point ses affaires (2). » Ses succès l'engagèrent à mettre à exécution les autres plans qu'il avait formés pour l'amélioration de l'Irlande. Le plus important de tous, selon

---

(1) Mém. de Strafford, I, 298, 329, 349, 381 ; Wilkins, Con. IV, 496, 516.

(2) Wilkins, Con. IV, 344. A cet effet, il voulait proroger et non dissoudre le parlement, parce qu'il pouvait trouver utile de l'assembler de nouveau ; mais Charles insista pour qu'il fût dissous. « Mon expérience me prouve qu'ils » sont de la nature des chats, qu'ils deviennent ombrageux » en vieillissant ; ainsi, si vous voulez obtenir quelque » chose d'eux, éloignez-les quand ils arrivent à un certain » âge ; car les jeunes sont toujours plus traitables. » Ibid., 365.

son opinion, était l'abolition de l'ancien culte, œuvre qui ne devait point être précipitée par la violence, mais consommée insensiblement par l'opération graduelle des lois. Persuadé que l'attachement des ordres inférieurs à la religion catholique, venait de leur disposition à imiter la conduite de leurs chefs, il crut aussi que, si l'on pouvait déterminer les principaux propriétaires à se conformer, le peuple suivrait spontanément leur exemple. Dans cette intention, il remit en pleine activité les pouvoirs oppressifs de la cour des pupilles. Un héritier catholique, s'il était mineur, était élevé, par ordre du lord député, dans la religion protestante; s'il était majeur, on lui refusait l'investiture de ses terres, jusqu'à ce qu'il eût abjuré sa religion, en faisant le serment de suprématie. L'abolition de cet abus avait été solennellement promise par Charles, dans le contrat de 1628; mais Wentworth, comme nous l'avons vu, évitait avec soin la confirmation de ce traité. Il alla même plus loin. Afin d'éluder les prétentions de la couronne aux gardes nobles, et pour prévenir la nécessité de poursuivre la mise en possession des terres, les catholiques s'étaient accoutumés à aliéner la propriété de leurs biens par des baux emphitéotiques et des fidéicommis secrets; mais ces expédients furent actuellement rendus inutiles, par un acte passé sur la demande du vice-roi, qui ordonna

que tous ceux qui tenaient des terres dont l'usufruit appartenait à d'autres, seraient regardés comme propriétaires effectifs, et que le transport d'aucun domaine d'héritage ne serait valide, à moins qu'il ne fût transcrit et enregistré à la cour du ressort (1).

Le lecteur aura déjà remarqué, dans l'histoire du dernier règne, un des principaux fardeaux de l'Irlande : c'était l'incertitude des propriétés en biens fonds, provenant des prétentions cachées, et non soupçonnées de la couronne. Par le traité de 1628, Charles avait consenti à confirmer, par un acte du parlement, les titres des possesseurs existants. Mais le lord député, qui avait déjà combiné un plan plus étendu de spoliation, et qui était déterminé à réclamer toute la province de Connaught, comme droit du souverain, l'engagea, par ses promesses, à man-

(1) Il remarque « que c'était un objet de haute considé-» ration; car autrefois, par le moyen des fidéicommis, ces » personnes ne tombaient presque jamais en tutelle, et étaient » ainsi toujours élevées de père en fils dans une religion con-» traire, dont on pouvait actuellement les arracher pendant » le cours de la tutelle. » Wilkins, Con. IV, 344; aussi 192, 312, 317. « Le comte d'Ormond en est la preuve. S'il eût » été élevé dans le sein de sa famille, il aurait eu les mêmes » affections, et aurait suivi la même religion que ses frères » et sœurs, tandis qu'à présent c'est un zélé protestant. » Id. 18.

quer à sa parole. Il prétendait que Henri III, ne se réservant que cinq cantons, avait abandonné les autres à Richard de Burgo, pour être tenus en fief, de lui et de ses successeurs au trône; que les droits de Richard avaient passé, par mariage, au duc d'York, le grand-père d'Édouard IV, et qu'ils étaient descendus de ce prince à son légitime successeur, le roi régnant. Dans le comté de Roscommon, un jury de francs tenanciers, intimidés par ses menaces et sa présence, rendit un verdict (1635, 10 juillet) en faveur de la couronne. Il obtint un pareil résultat dans ceux de Mayo, Sligo, Clare et Limerick; mais les gens de Galway refusèrent d'abandonner l'héritage de leurs pères : ils alléguaient pour leur défense, que la concession de Henri était bornée aux prérogatives royales, et ne pouvait s'appliquer aux terres, et prétendaient qu'on ne pouvait prouver qu'Édouard IV descendît de Richard de Burgo; qu'il manquait à la chaîne un anneau important. Ils étaient tous catholiques; et Wentworth avait déjà exprimé l'espoir que leur obstination lui donnerait un prétexte pour les traiter plus sévèrement que les habitants des autres comtés. Il fut satisfait (août) : le jury se prononça pour les francs tenanciers; il mit immédiatement le shériff à une amende de 1,000 l., pour avoir envoyé une telle information, et fit conduire les membres devant la chambre du

château, à Dublin, où ils furent condamnés chacun à une amende de 4,000 l., et à garder prison à son bon plaisir. Wentworth, alors, dans une proclamation, promit la faveur du roi à tous ceux qui feraient volontairement hommage de leurs terres, menaçant de poursuivre devant la cour de l'Échiquier ceux qui s'y refuseraient. Au lieu de se soumettre, ils en appelèrent à l'équité du roi, soutenant d'abord que les faits du procès étaient évidemment en leur faveur, proposant alors de soumettre la question à la décision des juges anglais, et, en dernier lieu, offrant de payer une amende de 8,000 l., pour la confirmation de la composition que leurs pères avaient faite avec la couronne, sous le règne d'Élisabeth. Mais Charles se conduisit par les conseils du vice-roi : les délégués furent arrêtés par ses ordres, et envoyés prisonniers à Dublin ; et les francs tenanciers, privés de tout espoir d'obtenir justice, firent successivement leur soumission. Conformément au premier plan, on avait eu dessein de rendre les trois quarts des terres à leurs possesseurs, et de réserver à la couronne la quatrième partie restante, qui ne montait pas à moins de 120,000 acres, afin d'y établir des Anglais, à des conditions qui procureraient annuellement un revenu considérable à l'Échiquier : on proposa alors d'ôter aux habitants de Galway une plus grande portion, une moitié entière, en punition

de leur opiniâtreté. Dans la poursuite de son dessein, Wentworth avait ordonné de faire les mesurages nécessaires; mais les événements, qui, bientôt après, le privèrent de la vie, empêchèrent l'exécution de ce travail. Il en avait toutefois assez fait pour exciter un mécontentement général, et détourner l'affection des indigènes d'un gouvernement qui les traitait avec tant de mauvaise foi et de tyrannie (1).

Les inimitiés personnelles du lord député, furent un autre sujet de plainte. Il était d'un caractère soupçonneux, hautain, et impatient de toute contradiction. La plus légère résistance à sa volonté, l'apparence du mépris pour son autorité, suffisaient pour allumer son ressentiment; et de ce moment était jurée la perte de l'infortuné qui l'avait offensé. Il adopta la même devise que l'archevêque Laud : ils se renvoyaient l'un à l'autre, dans leur correspondance particulière, le mot « thorough (tout à travers); » et le sujet de leurs mutuelles exhortations, était le rejet des demi-mesures et la nécessité de forcer l'obéissance par la crainte du châtiment. Conformément à ces maximes, Wentworth n'épargna aucun de ceux qu'il crut opposés à ses vues; et son

(1) Mém. de Strafford, I, 421, 442, 450, 464, 476, 494, 521; II, 36, 76, 82, 93, 98.

ressentiment tomba, avec une sévérité particulière, sur presque tous ceux qu'il trouva en charge à son arrivée. On doit croire qu'ils n'étaient pas tout à fait sans reproche. Dans un gouvernement tel que celui de l'Irlande, où les fortunes étaient continuellement acquises aux dépens de la couronne ou du peuple, peu d'hommes publics pouvaient soutenir une investigation exacte sur leur conduite (1); mais leur véritable crime n'était pas dans leurs déprédations antérieures; ce fut leur défaut de zèle à concourir aux vues du député, et leur indiscrète désapprobation de ses mesures, qui leur attira son inimitié.

Il arriva un jour que Annesley, lieutenant dans l'armée, qui avait une fois reçu des coups de canne de Wentworth dans un accès de colère, plaça un tabouret sous ses pieds, dans un moment où il souffrait de la goutte. Cette circonstance fut, par hasard, rapportée à la table du lord chancelier, et le lord Mountnorris, vice-

(1) Wentworth nous apprend, à l'égard de Balfour en particulier, « qu'il se rendit coupable de plus de cruautés et » de crimes énormes qu'il n'en avait jamais été commis par » un visir pacha du grand-seigneur. Il n'existait pas dans les » États du roi un tyran qui, entièrement aveuglé par la vio- » lence de son caractère, eût comme lui, sous ses pas iné- » gaux et chancelants, foulé le peuple de sa majesté. » Mém. de Strafford, II. 245.

trésorier, s'écria : « Annesley a un frère, qui n'en » aurait pas tiré une telle vengeance! » Ces mots furent rapportés à Wentworth, qui était mécontent, et peut-être avec raison, de la conduite de Mountnorris dans sa place. Il dissimula quelque temps, mais, six mois après, le vice-trésorier (il avait une commission de capitaine) fut cité (1635, 12 déc.) devant une cour martiale, sous prétexte de mutinerie, fondée sur cette expression même. Le lord député parut à la fois comme accusateur et comme président; et, quoiqu'il ne prît aucune part à la délibération de la cour, il prononça le jugement, que le prisonnier s'était rendu coupable d'infraction au troisième article du Code militaire, et qu'en conséquence il avait encouru la peine de mort. Il ne fit pas cependant mettre cette sentence à exécution. Il avait suffisamment humilié Mountnorris, et, son orgueil étant satisfait, il se joignit à la cour, pour le recommander à la clémence du roi, comme digne de pardon (1).

On s'était plaint long-temps du despotisme de Wentworth; ce dernier acte d'oppression parut réunir toutes les voix contre lui. Quoique Charles

(1) Mémoires de Strafford, II, 392, 448, 497, 501, 508, 509, 512, 514, 519. Mémoires de Clarendon, I, 449, 543, 594.

l'assurât de sa protection, il crut qu'il était à propos de répondre en personne à ses accusateurs, et ayant obtenu la permission de visiter ses domaines dans le comté d'York, il profita de cette occasion pour prononcer, devant le roi et le conseil, une apologie travaillée avec soin, et, à beaucoup d'égards, plausible, sur son administration. Il avait amélioré, observait-il, la condition du clergé, discipliné l'armée, augmenté le revenu, purifié les cours de justice, purgé les mers des pirates, et encouragé la culture du lin et la fabrique des toiles (1). On cherchait, il est vrai, à insinuer qu'il avait traité avec une sévérité injuste les plus fidèles officiers de la couronne; mais on devait se rappeler que l'Irlande n'était pas, comme l'Angleterre, un pays où l'habitude engageait les hommes à obéir aux lois. Là, l'autorité du roi était continuellement contrôlée par l'influence de ses serviteurs. Pour rétablir l'ordre, il était nécessaire de faire sentir aux sujets les plus puissants qu'ils étaient placés sous la loi, et d'apprendre à tous,

(1) Il avait dépensé 1,000 liv. à l'achat de graine de lin, et avait fait venir des ouvriers de Flandre; mais en même temps, il tâchait de détruire les manufactures de laine, afin que les Irlandais ne pussent rivaliser avec les Anglais, et fussent obligés d'en dépendre pour se vêtir. Mémoires de Clarendon, II, 19.

par la punition d'un petit nombre, que, sous un monarque sage et juste, ni rang, ni richesses, ni parenté, ne pouvaient mettre les coupables à l'abri du châtiment dû à leurs fautes. Charles applaudit à la fermeté de son député; et Wentworth retourna triomphant en Irlande (1). Si nous le considérons, simplement, comme un serviteur qui n'a d'autre devoir à remplir que de chercher le profit immédiat de son maître, il méritait certainement les louanges et la reconnaissance du roi; mais il avait violé la parole royale envers les indigènes, il les avait acccablés d'amendes, de compositions et de colonies, et il avait encouru la haine de toutes les classes du peuple, quelles que fussent leur origine ou leur religion.

Toutefois, bien que les peuples d'Irlande et d'Angleterre fussent ainsi foulés, ils ne montrèrent aucune disposition à opposer la force ouverte aux injustes prétentions de leur souverain. Ce fut en Écosse que s'alluma d'abord la flamme, qui s'étendit graduellement jusqu'à ce qu'elle eût enveloppé les trois royaumes, dans un incendie général. Lorsque Charles revint de sa visite à son pays natal, en 1633, il rapporta avec lui de vifs sentiments d'humeur contre les

(1) Mém. de Clarendon, II, 16-21.

lords qui avaient osé s'opposer à ses mesures favorites au parlement. Parmi ceux-ci, l'un des plus distingués par son patriotisme ou son obstination, était le lord Balmerino, qui apprit bientôt, par expérience, qu'on ne peut résister impunément à la volonté du souverain. Pendant la session du parlement, on avait préparé en faveur des dissidents, une pétition que, par quelque considération, on jugea prudent de ne pas présenter. Elle était rédigée dans un style qui devait paraître désagréable à l'oreille du roi, et qui abondait en insinuations outrageantes, qui, comme on le reconnaissait, ne pouvaient être prouvées. Plus tard, quelques copies de cet acte furent mises en circulation, et l'on découvrit que Balmerino en possédait une, qu'il avait communiquée, sous le sceau du secret, à un de ses amis (1634, 14 octobre). Spottiswood, archevêque de Saint-André, se hâta d'en porter l'information à Londres, et il fut décidé qu'on poursuivrait le noble accusé, d'après deux statuts adoptés sous le règne précédent, dont l'un condamnait à la peine de mort ceux qui répandaient des calomnies contre le roi, l'État, ou le gouvernement; et l'autre infligeait la même peine à ceux qui n'arrêteraient pas, ou ne révéleraient pas l'auteur connu de ces calomnies. Les exceptions proposées contre l'acte d'accusation furent repoussées par la cour (20 décembre); et

Balmerino fut déclaré coupable pour ne point avoir dénoncé l'auteur, à la majorité de huit jurés contre sept; mais l'arrêt de mort ne fut point prononcé (1635, 30 mars). Le peuple se réunit en foule, et forma le projet de massacrer les jurés qui avaient rendu le verdict, et les juges qui avaient suivi le procès. Traquaire, le lord trésorier, se hâta de procurer un sursis : le mécontentement du peuple, la nouveauté de la persécution, et la cruauté d'infliger une peine capitale, lorsque les opinions étaient si divisées sur l'innocence ou la culpabilité du prisonnier, furent plusieurs fois présentées à la considération du roi; et Charles, après avoir différé durant quelques mois, signa son pardon disgracieusement et à regret. On ne peut douter que le ressentiment n'eût quelque part à cette odieuse persécution; mais le roi manqua son but principal. Il cherchait à intimider, à dompter l'esprit opiniâtre de ses concitoyens, et à les faire plier sous le joug que leur avaient préparé l'archevêque Laud et la junte des prélats écossais. Mais le danger de Balmerino produisit l'effet contraire. Le peuple ne put se persuader qu'il fût coupable d'un autre délit que d'avoir soutenu ses droits et sa religion. Averti par son exemple, on résolut de se soutenir réciproquement; on surveilla avec méfiance toutes les démarches de la cour, et l'on se tint prêt, à la

première provocation, à faire cause commune pour la défense des libertés publiques et de l'Église (1).

En 1616, le père du roi avait arraché à l'assemblée générale, un acte qui autorisait la composition d'un nouveau livre de communes prières, et un code de lois ecclésiastiques. Ces deux concessions blessaient les sentiments religieux des Écossais, parce que l'une tendait à abolir l'usage des prières improvisées; l'autre à soumettre la conduite des ministres à la censure des évêques. Néanmoins, on rédigea une liturgie qui reçut quelques corrections de la plume du royal théologien, et fut envoyée en Écosse, pour être soumise à la considération des prélats. Mais le discrédit dans lequel tomba l'assemblée de 1616, et la résistance que l'on opposa aux cinq articles de Perth, ralentit le zèle du roi et des évêques; et le projet semblait avoir été abandonné, lors-

(1) Procès d'État de Howell, III, 591-712; Balfour, II, 216, 220; le Temps présent de Burnet, I, 25; Malheurs de Laud. « Les juges déclarèrent généralement que Balmerino » avait encouru la peine de mort, contenue dans les actes » du parlement. » (Procès d'État, 712.) « Mais la sentence » prononcée contre lui fut suspendue, bien contre la volonté » des évêques (qui étaient courroucés comme une mer ora- » geuse), jusqu'à ce qu'on eût averti sa majesté. » Balfour, II, 219.

que en 1629, la piété ou la politique de Charles le firent reparaître (1). Laud, à la vérité, avait travaillé avec vigueur à établir la liturgie d'Angleterre, mais ses arguments et son influence furent forcés de céder à l'opiniâtreté des évêques écossais, qui regardaient comme une honte pour leur pays, de devoir le formulaire ou la discipline de leur Église à leurs voisins. Le roi chargea quatre prélats, que leurs principes ou leur servilité avaient dernièrement élevés à la dignité épiscopale, de rédiger le code ecclésiastique, et de déterminer les formes de l'adoration publique; avec des instructions pour y comprendre un choix des actes passés à l'assemblée écossaise, conformément aux plus anciens canons, et pour en conserver la substance dans les nouveaux rites, bien qu'elle ne fût pas entièrement d'accord sur quelques points avec la liturgie d'Angleterre. Dès que ce travail fut achevé, on le soumit à la révision des prélats de Canterbury, de Londres et de Norwich. Plusieurs corrections et améliorations furent suggérées et admises, et la copie corrigée reçut l'approbation du roi.

(1) Quoique les ligueurs attribuassent cette « novation » à Laud, il déclare solennellement, dans l'histoire de ses Malheurs, qu'il en reçut le premier avis du roi, durant sa maladie, en 1629. Malheurs de Laud, 168.

Charles ordonna qu'il fût publié et observé. Mais ces canons firent leur apparition plus d'un an avant qu'on les mît en usage (1).

C'était certainement une entreprise hardie et chevaleresque. Charles n'avait point le droit d'imposer à une nation une nouvelle forme d'adoration, et de nouvelles règles de conduite, contraires à ses habitudes religieuses et à sa croyance. La loi ne l'avait pas déclaré chef de l'Église; il n'avait point obtenu la sanction du synode ou du parlement; il ne pouvait point s'attendre à ce que le clergé écossais résignât, au bon plaisir du souverain, son pouvoir législatif, ou l'usage des prières soudaines (2). Ils étaient attachés à ces privilèges, comme leur appartenant de droit divin. Ils se glorifiaient de ne pas être retenus

(1) Bibliothèque royale, 125-138. Le quatrième canon du chapitre VIII porte que « comme les réformes en fait de » doctrine ou discipline ne peuvent être perfectionnées d'une » fois, il sera légal pour l'Église, dans tous les temps, de » faire des remontrances à sa majesté, etc. » Les évêques écossais regardaient ce canon comme très-important, et demandèrent qu'il n'y fût rien changé. Laud l'approuva, et témoigna sa satisfaction de ce que son véritable sens demeurait toujours caché. Dalrymphe, II, 13; Malheurs de Laud, 131.

(2) Le roi enjoignit le livre des canons et le nouveau service « de son autorité royale. » Bibliot. royale, 136, 138; Balfour, II, 224.

et enchaînés par des formes et des rubriques : ils réclamaient le droit d'introduire tous sujets d'intérêt local ou national dans leurs prières au ciel, et d'échauffer les passions de leurs auditeurs par la solennité de leurs appels à la toute-science, et à la justice du Très-Haut. Le livre des canons les avait avertis de se tenir sur leurs gardes : et au moment où la liturgie fut annoncée, les malheurs et les malédictions furent évoqués du haut de la chaire sur la tête de ceux qui cherchaient « à baillonner l'esprit de Dieu, à » déposer le Christ de son trône, en livrant par » trahison l'autorité de l'Église au magistrat ci» vil. » Ces dénonciations créèrent le plus sauvage fanatisme. Mais, tandis qu'on menaçait de résistance, et qu'on la préparait, les chefs, par un excès de prudence qui rarement accompagne l'enthousiasme religieux, imaginèrent, pour fuir le danger qui les menaçait, de s'en remettre, de ce pieux devoir, « sur la vaillance chrétienne » des saintes femmes. »

Au jour fixé, l'évêque et le doyen d'Édinbourg, accompagnés des lords du conseil, des juges et des magistrats, se rendirent à l'Église haute (23 juil.), que l'on avait choisie pour cathédrale. Elle était déjà remplie, et principalement de femmes. Du moment où le doyen commença l'office, on n'entendit que des cris, des sifflets, et des imprécations. Les femmes de tout

rang commencèrent par s'écrier, « que la messe » se disait, que Baal était dans l'Église. » Elles apostrophèrent le ministre sous les épithètes et les noms les plus injurieux. Elles brandissaient les tabourets sur lesquels elles avaient coutume de s'asseoir ; quelques uns mêmes furent lancés dans la direction de la chaire (1). Le doyen, effrayé de ce tumulte, remit le poste d'honneur à l'évêque, son supérieur en dignité et en courage : mais le prélat n'eut pas plus tôt ouvert la bouche, que sa voix fut étouffée par les cris de « renard, » loup, ventru » (allusion faite à sa corpulence), et quelques moments après, un tabouret lancé par un bras vigoureux, vint siffler à son oreille, et l'avertir de faire une prompte retraite. Pendant cette scène, les efforts des magistrats parvinrent à faire sortir les plus mutins de l'église : on ferma les portes, et le service continua, au milieu des interruptions répétées, causées par la grêle de pierres qui cassaient les fenêtres, et les

(1) « Une dévote entendit un jeune homme derrière elle » dire « amen, » à cette comédie nouvellement imaginée. Elle » se retourne précipitamment, et après avoir fait sentir à ses » joues le poids de ses mains, elle lança contre lui la foudre » de son zèle. Scélérat! s'écria-t-elle, n'y a-t-il pas d'autre » endroit dans l'église où tu puisses chanter la messe, sans » venir la hurler à mes oreilles ? » Balfour; Journée de la bataille des pierres.

cris du peuple qui, de l'extérieur, faisait entendre ces paroles : au pape! au pape! à l'antechrist! lapidez-le, jetez-le dehors. L'office terminé, le prélat sortit pour se rendre en hâte à son logement, qui était à peu de distance ; mais une foule de saintes femmes l'atteignit, le renversa, et le roula dans la boue. Dans l'après-midi, on prit des précautions, et on lut la prière avec peu d'interruptions, devant un auditoire nombreux et choisi ; mais, lorsque l'évêque parut dans la rue, il eût subi le sort de saint Étienne, si le comte de Roxburgh ne l'eût arraché au martyre, en lui donnant asile dans son carrosse. Cependant les femmes le suivirent en poussant des cris, et lançant des pierres, jusqu'au moment où les portes de Holyrood-House se fermèrent sur lui, et trompèrent l'espoir de vengeance de ses persécutrices (1).

(1) Comparez Nalson, I, 6-8 ; Guthry, 23 ; Baillie, 5 ; Clarendon, I, 109, avec plusieurs passages originaux réunis par les soins de M. Brodie, II, 452. Il paraît que partout les femmes s'étaient mises à la tête des séditieux. Au synode de Glascow, William Annan avait, dans un sermon, parlé favorablement du livre. « Au sortir de l'église, environ trente » ou quarante de nos plus honnêtes femmes se répandirent, » toutes ensemble, devant l'évêque et les magistrats, en in- » jures, malédictions, invectives, clameurs, contre M. An- » nan.... A peine était-il dans la rue, à neuf heures, par une

Sous un gouvernement ferme, un tel outrage eût reçu une punition prompte et proportionnée; mais les ministres de la couronne en Écosse ne s'engagèrent que lentement dans un débat où ils n'avaient aucun intérêt, et dont l'issue leur paraissait plus que douteuse. Ils voyaient qu'une forte prévention contre l'épiscopat existait parmi leurs compatriotes; que le rétablissement de l'ordre était lié, dans l'esprit de la noblesse, à la perte probable des biens ecclésiastiques qu'elle possédait encore; et que l'introduction de huit prélats au conseil, la nomination de l'un d'eux aux fonctions de chancelier, et le pouvoir qu'on leur avait accordé de choisir les Maîtres des articles dans le dernier parlement, avaient excité la jalousie et les craintes des plus hautes comme des plus basses classes (1). Dans des cir-

---

» nuit obscure, accompagné de trois ou quatre ministres, » que quelques centaines de femmes de tout rang, transportées de colère, l'entourèrent et le frappèrent vigoureusement à coups de poings, à coups de bâtons, et avec des morceaux de tourbe, mais elles ne prirent point de pierres. » Son manteau, sa fraise et son chapeau, furent déchirés. » Quoiqu'il ne reçut aucune blessure dangereuse, néanmoins » il fut en grand danger de mourir. » Baillie, 8.

(1) Je trouve que voici les meilleures raisons de la conduite de la noblesse. «Huit des évêques étant Maîtres des articles, avaient le pouvoir d'en choisir huit autres parmi la » noblesse, connus pour être le plus attachés à sa majesté,

constances aussi décourageantes, ils se retirèrent du débat, et laissèrent le comte de Traquaire, trésorier, exécuter les volontés du roi : tâche aussi odieuse que difficile, et qui lui attira le ressentiment de ses compatriotes, sans lui assurer la gratitude de son souverain. Toutes les mesures prescrites par Charles ayant échoué, le parti de la prélature l'accusa de trahison : sa meilleure justification se trouve dans la conduite de leurs adversaires, dont la haine infatigable le poursuivit sans relâche, comme le plus vigilant et le plus dangereux de leurs ennemis.

Si les événemens d'Édinbourg excitèrent l'étonnement du roi, son indécision permit la formation graduelle d'une autorité à laquelle, après un long débat, il fut forcé de se soumettre (23 août). Quatre ministres avaient fait une pétition contre l'ordre de lire le nouveau service : la réponse fut différée. Leur nombre s'accrut, et un second délai fit monter les pétitions jusqu'à soixante-huit. Édinbourg en reçut des milliers de toutes les parties du royaume (18 oct.), et de nouvelles émeutes religieuses (15 nov.), qui faillirent donner la couronne du martyre au lord

» et ces seize, celui de choisir le reste ; ainsi tout dépendait » d'eux, et ils dépendaient de sa majesté. » Mémorial de Dalrymphe, 47.

trésorier et à deux des évêques, déterminèrent le conseil à consentir à la proposition que, pour le maintien de la paix, les pétitionnaires fussent représentés par une députation qui résiderait, en permanence, dans la capitale. La grande et la petite noblesse des provinces, le clergé presbytérien, et les habitants des bourgs choisirent séparément une « table » ou bureau de représentants, et l'on prit quatre membres de chaque « table, » pour former un comité de surintendance et de gouvernement, avec le pouvoir de recueillir les opinions des autres, et de décider sur toutes les questions, en dernier ressort. Les cinq tables de la capitale correspondaient avec d'autres comités dans les provinces; leurs ordres étaient reçus avec respect et exécutés avec promptitude, et en peu de semaines, les «tables» possédaient et exerçaient une autorité non contestée, dans la plus grande partie de l'Écosse. Les inventeurs de ce plan, et les chefs des comités, étaient le comte de Rothes, Balmerino, Lindsey, Lothian, Loudon, Yester, et Cranston (1).

---

(1) Baillie, 9, 10, 15, 23, 25; Rushworth, II, 394; Mémoires de Hardwicke, II, 96, 103; Burnet, Mémoires de Hamilton, 53; Nalson, I, 16-18. Il est évident que le conseil d'Édinbourg démontra au roi les conséquences de son opiniâtreté. Mém. de Hardw., II, 95-190; Balfour, II, 229-238.

Comme le nombre des pétitionnaires augmentait, ils poussèrent plus loin leurs demandes. Ils sollicitèrent la révocation formelle de la liturgie, du livre de canons et de la cour de haute commission. Ils accusèrent les évêques d'être les auteurs des troubles qui agitaient l'Écosse. Ils déclinèrent leur autorité. Ils protestèrent contre tous les actes du conseil auxquels les prélats auraient participé. Au bout de 7 mois (1638, 19 fév.), Traquaire reçut l'ordre de publier une proclamation dans Édinbourg et dans Stirling, déclarant les tables illégales, pardonnant à tous ceux qui retourneraient paisiblement dans leurs foyers, et ordonnant à tous les étrangers de partir, sous peine de trahison. Mais les pétitionnaires avaient eu préalablement connaissance de ces ordres. Ils se rassemblèrent en grand nombre à Stirling et à Édinbourg, et dès que le héraut eut rempli son office, ils lurent et affichèrent à la croix du marché, une contre-protestation. Ce procédé extraordinaire était considéré comme un motif suffisant pour désobéir à l'ordre du roi (1).

Mais les chefs du parti anti-épiscopal adoptè-

(1) Baillie, 18, 28, 29, 34, 42-44; Grande déclaration, 48; Mémoires de Hardw., II, 97-101; Rushw., II, 406; Nalson, I, 20-27.

rent un autre moyen beaucoup plus efficace. Ils composèrent un nouveau covenant (acte d'alliance). Il commençait par un acte plus ancien, qui contenait une profession de foi générale, et une courte abjuration des doctrines et des pratiques attribuées à l'Église de Rome. On y joignit l'énumération de tous les actes du parlement qui confirmaient les dogmes et la discipline de l'Église, et infligeaient des châtiments aux opposants. Venait alors le vœu par lequel les signataires s'engageaient « au nom du seigneur leur » Dieu » à défendre la vraie religion, à s'opposer à toutes erreurs contraires et à toute corruption; à se réunir pour la défense du roi, de sa personne et de son autorité, pour la garantie de la religion, des libertés et des lois du royaume: clause qui, en limitant l'obéissance des sujets, était faite pour autoriser la révolte, toutes les fois que les mesures prises par le souverain, seraient représentées par les tables comme contraires aux lois, aux libertés ou à la religion de l'Écosse. Par ordre des comités, tout Écossais qui tenait à la loi pure et à la disciplinc de l'Église, fut sommé de se rendre dans la capitale, pour observer un jeûne solennel, qui devait préparer au renouvellement de l'alliance (covenant) entre Israël et Dieu (1 mars.); et au jour fixé, les zélateurs des deux sexes, de tout rang et de toute profession, habitans des montagnes comme

de la plaine, arrivèrent en foule à l'église de Saint-Giles. Le service commença par une longue exhortation et une prière des plus ferventes. La congrégation se leva, et les bras tendus vers le ciel, on jura d'observer les articles du covenant; on poussa des cris; on pleura; on s'embrassa : Dieu était apaisé; leur tergiversation et leur apostasie étaient pardonnées. L'enthousiasme de la capitale se répandit aux extrémités du royaume; et le nombre des covenantaires, ou alliés, dans chaque comté, excéda celui de leurs adversaires dans la proportion de cent à un (1).

---

(1) Baillie, 35; Rushworth, II, 754-778; Guthry, 34, 35; Mémoires de Hardwicke, II, 103, 107. « Si vous connaissiez tous les moyens bizarres, grossiers, insolents et » ridicules qu'ils emploient pour attirer les sots et les ignorants, les craintifs, les femmes et les enfants, je ne pourrais dire si votre majesté aurait plus sujet de rire que de se » fâcher..... Vous ne pourriez que rire, si vous eussiez vu » des joueurs de flûte et des chandeliers de notre ville, envoyés en prison par notre zélé monsieur le maire, et des » pâtres et des gens à gage, mis aux ceps et chassés du pays, » et le tout pour avoir refusé de mettre la main à la plume, » comme mille autres avaient fait, qui ne savaient écrire, à » la vérité; et vous eussiez ri encore plus, si vous eussiez vu » les femmes d'Édinbourg...., d'autant que la plupart ne pouvaient signer..., lever leurs mains lorsque le covenant fut » lu, comme font les soldats lorsqu'ils passent en revue. » Dalrymphe, II, 25.

A son avénement au trône d'Angleterre, Jacques avait établi un conseil privé d'Écossais, chargés exclusivement des affaires de leur contrée natale. D'après l'avis de ce conseil, et après avoir perdu trois mois en délibérations, Charles se détermina à s'opposer au covenant à force ouverte; et dans l'intervalle, tandis qu'il faisait des préparatifs pour le combat, à envoyer le marquis de Hamilton, comme son commissaire, en Écosse. Hamilton reçut l'ordre de promettre que « la pratique de la liturgie et des canons » ne serait jamais obligée que par des moyens » légaux, et que la haute commission serait si » bien rectifiée, qu'elle ne pourrait jamais atta- » quer les lois, ni devenir un fardeau pour les » fidèles sujets, » et que le roi, au lieu de punir ceux qui avaient dernièrement formé une alliance illégale, leur pardonnerait cette faute, à condition qu'ils y renonceraient immédiatement, et qu'ils en feraient leur engagement au commissaire. Comme il s'approchait, on ordonna un jeûne national, pour demander à Dieu de répandre ses bénédictions sur l'Église (3 juin); et vingt mille, quelques uns disent soixante mille covenantaires, accompagnés de leurs ministres, le reçurent à Leith, et le conduisirent dans la capitale (10 juin).

Alarmé de leur union, de leurs prétentions et de leur opiniâtreté, il cacha ses instructions, fit

successivement deux voyages à Londres, pour donner avis de ce qui se passait, et recevoir les ordres de son souverain. De retour de son second voyage (17 sept.), il publia une proclamation qui « supprimait » le livre de service, le livre des canons, et la haute cour de commission; dispensait des cinq articles de l'assemblée de Perth; exemptait ceux qui entraient dans le ministère ecclésiastique du serment de suprématie, et d'obéissance canoniale (23 sept.); ordonnait à tous de renoncer à la nouvelle alliance, et d'adopter celle qui avait été publiée par le père du roi, en 1589, et convoquait une assemblée libre du clergé pour le mois de novembre, et un parlement pour le mois de mai de l'année suivante (1).

Dans un autre temps, ces concessions eussent été acceptées avec reconnaissance; mais Charles eut le malheur, non-seulement d'agir avec peu

---

(1) Baillie, 60, 79; Balfour, II, 264-288; Rushworth, II, 752, 754, 787; Hamilton de Burnet, 82, 88; Nalson, I, 32-57. Il paraît, d'après les Mémoires de Strafford, que Charles ne voulait que temporiser, II, 181, 184, 186, 188; et d'après des lettres à Hamilton, « votre but maintenant » étant de gagner du temps, qu'ils commettent ou non pu» bliquement quelques imprudences, jusqu'à ce que je sois » prêt à les dissoudre. » Hamilton de Burnet, 55, 56, 57, 59, 65.

de sincérité lui-même, mais encore d'être entouré de conseillers également dissimulés, qui, tandis qu'ils cherchaient à obtenir sa faveur, en conformant leurs avis à ses désirs, avaient soin en même temps de s'assurer l'opinion de ses adversaires, en leur communiquant traîtreusement ses intentions réelles. Les chefs écossais reçurent avis qu'ils ne devaient avoir aucune confiance dans ce changement apparent des dispositions du monarque; que son projet était de les laisser s'endormir dans une fatale sécurité, jusqu'à ce qu'il eût achevé ses préparatifs de guerre; et que dans quelques mois il ordonnerait ce qu'il semblait repousser maintenant, à la tête d'une armée nombreuse et bien équipée. (22 sept.) Ils se déterminèrent à persévérer dans leur union, et opposèrent à la proclamation du roi une protestation formelle, démontrant par seize raisons, que leur consentement aux demandes du roi serait une trahison à la cause de Dieu, et une faute contre leur conscience (1).

(1) Rushworth, 772-780; Nalson, 1, 64; Balfour, 292. Il y a dans Dalrymphe une lettre de quelque ami des covenantaires, qui apprend qu'un grand nombre d'Anglais désirait le succès des Écossais, dans l'intention d'émigrer en Écosse, afin de ne pas être forcés à se conformer, par les prélats d'Angleterre. C'est pourquoi l'auteur demande que,

On s'attendait à ce que Charles défendît la réunion de l'assemblée; mais il ordonna au commissaire d'attendre, espérant que la violence des membres provoquerait à la dissoudre, et justifierait, aux yeux de ses sujets d'Angleterre, l'appel aux armes qu'il se proposait de faire. Les tables maîtrisèrent les élections; elles parvinrent à faire envoyer par chaque paroisse, le doyen et quatre assesseurs; et alors, à l'aide de leurs amis, elles devinrent assez nombreuses pour l'emporter sur le petit nombre d'ecclésiastiques, qui hésitaient à approuver leur conduite. L'assemblée se tint à Glascow (21 nov.), et une semaine se passa en provocations et en violents débats. Le commissaire protesta contre la part que les tables avaient prises aux élections, contre l'introduction des doyens, coutume oubliée depuis le commencement du dernier règne, et contre l'authenticité de certains volumes qui furent produits, comme renfermant les actes d'assemblées plus anciennes, actes que jusqu'alors on avait supposés perdus, mais actuellement retrouvés par un soin particulier de la providence. Il fut vaincu sur tous les points par le nombre,

---

lors même qu'ils consentiraient à la pacification, on stipulât un article par lequel les sujets de chaque royaume pourraient demeurer en toute liberté dans l'autre. II, 42.

et lorsque le modérateur Henderson se prépara à poser la question sur le déclinatoire des évêques (1), il pensa que le moment indiqué dans ses instructions était arrivé, et se levant soudainement, il prononça la dissolution de l'assemblée. Son ton, ses larmes et son langage persuadèrent les membres que, si sa voix était contre eux, son cœur néanmoins leur était acquis; mais si nous devons en croire sa lettre au roi, sa douleur venait des calamités qu'il apercevait prêtes à fondre sur sa patrie. Il blâmait l'un et l'autre parti, la présomption et la désobéissance des covenantaires, les procédés illégaux, l'ambition et l'immoralité de quelques évêques; et pensant que sa vie était en danger, il léguait ses enfants à son souverain (28 nov.), afin que ses fils fussent élevés, et ses filles mariées en Angleterre; il ajoutait qu'il désirait se séparer de l'Écosse pour toujours (2).

Mais les membres n'étaient pas disposés à se disperser, au simple mandat du souverain. Encouragés par l'arrivée du comte d'Argyle, qui, de ce moment, se mit à la tête des covenantaires,

---

(1) Le déclinatoire était une protestation contre le pouvoir de l'assemblée. Il est dans Nalson, I, 249.

(2) Mém. de Hardwicke, II, 113-121 ; Baillie, 96-115 ; Rushw., II, 840-857 ; Balfour, 301-303.

ils arrêtèrent qu'en matière spirituelle, l'Église était indépendante du pouvoir civil, et que la dissolution de l'assemblée, par le commissaire royal, était illégale et nulle. Les trois semaines qui suivirent, se passèrent à reviser tous les règlements ecclésiastiques, introduits depuis l'avénement de Jacques à la couronne d'Angleterre. La liturgie, l'ordinal, le livre des canons, et la cour de haute commission, furent condamnés, l'épiscopat aboli, les évêques et les ministres, connus pour être les soutiens des évêques, excommuniés ou destitués. Charles, par une proclamation, annula tous ces actes; mais les Écossais les reçurent avec des transports de joie, et consacrèrent un jour à des actions de grâces nationales, pour leur délivrance de la prélature et du papisme (1).

Tandis que les covenantaires poursuivaient si vivement l'abolition de l'épiscopat, ils n'étaient pas moins attentifs au danger qui les menaçait du côté de l'Angleterre. Leurs préparatifs de guerre ne le cédaient en rien à ceux du souverain. Le comité suprême d'Édinbourg fit passer ses ordres aux tables inférieures, dans les divers

(1) Mémoires de Hardwicke, 20 décembre, II, 124; Baillie, 115-149; Rushw., II, 872, 875-884; Nalson, I, 97-120; Balfour, 303-315.

presbytériats, et l'enthousiasme religieux amena l'obéissance. Tout homme en état de porter les armes fut régulièrement enrôlé : les officiers qui avaient vieilli au service, quittèrent les armées suédoises et hollandaises, pour encourager et instruire leurs compatriotes : et les marchands écossais, en Hollande, fournirent les armes et les munitions. L'argent était le besoin général. Quelques riches citoyens d'Édinbourg donnèrent un léger secours. Beaucoup de nobles envoyèrent leur vaisselle à la monnaie ; et l'on reçut un présent considérable d'un ami secret, le cardinal de Richelieu. Ce ministre cherchait depuis long-temps l'occasion de se venger, sur la couronne d'Angleterre, des secours si souvent envoyés aux hugnenots de France, lorsqu'ils prenaient les armes contre leur souverain ; et de Charles en particulier, pour son opposition récente à la restitution de Dunkerque au roi de France. A cet effet, il envoya deux fois son aumônier, Chambert, en Écosse, afin de s'informer de l'origine des troubles, et de leurs progrès. Il procura la remise de six mille équipements militaires complets, que l'on avait achetés pour les covenantaires, et dont les États de Hollande s'étaient emparés ; et il ordonna à l'ambassadeur français, à Londres, de payer cent mille couronnes au général Lesley, qui était récemment revenu d'Allemagne, et qu'on avait nommé com-

mandant en chef (1). Mais cette dernière transaction fut gardée sous un profond secret. Si les ministres en avaient eu connaissance, leur bigoterie leur eût fait dire que c'était une violation sacrilége de leur alliance avec le Tout-Puissant. Déjà, quand on avait proposé de solliciter le secours des princes luthériens d'Allemagne et des rois catholiques de France et d'Espagne, ils avaient répondu que les luthériens étaient hérétiques, et les catholiques idolâtres; qu'avoir recours à l'un d'entre eux, serait se refuser la protection de Dieu, et s'appuyer sur le roseau rompu d'Égypte (2).

Ce ne fut qu'après le premier retour d'Écosse du marquis de Hamilton, que Charles daigna demander l'avis de ses conseillers anglais (3). Laud,

(1) Dalrymphe, II, 47; nouvelles Lettres d'Estrades, I, 8. Le comte de Leicester étant à Paris, avait découvert quelque trace de cette intrigue, mais il ne put la suivre. Mém. de Sidney, II, 562, 572, 596, 599.

(2) Baillie, I, 154.

(3) On a cru, sur la foi des charges contre Laud et Strafford, qu'ils étaient les véritables auteurs de la guerre. Cependant, en examinant avec attention leurs lettres particulières et d'autres pièces du temps, on verra que Laud déconseilla les hostilités, et que l'avis de Strafford ne fut jamais sollicité. Le roi demanda quel secours il pouvait attendre de l'Irlande; et Strafford, dans sa réponse à une seconde lettre,

soit par le sentiment de son devoir, ou la crainte du résultat, surprit ses collègues par la chaleur avec laquelle il parla en faveur de la paix. Mais son opposition ne servit qu'à procurer un court délai. Le roi, depuis long-temps, avait pris sa résolution : l'archevêque fut blâmé de sa pusillanimité; et la majorité du conseil se hâta de prendre une détermination conforme au désir du souverain. Au commencement de décembre, les capitaines furent nommés, et les officiers généraux désignés. Les lords lieutenants reçurent l'ordre de passer en revue les troupes disciplinées des divers comtés; et le lord garde des sceaux invita tous les pairs à se rendre auprès du roi, à York, avec une suite convenable à leur rang. Pour se procurer de l'argent, on fit des emprunts, on suspendit le paiement des pensions; le clergé, les juges, et les hommes de loi, furent sommés de contribuer de leurs bourses, au lieu de rendre des services personnels; et la reine employa toute son influence sur les chefs des catholiques, pour en obtenir une généreuse

promit d'envoyer 500 hommes. Il reconnaissait, à la vérité, que la présomption des Écossais devait être réprimée; mais il conseillait un terme moyen entre la soumission à leur volonté et une imprudente et soudaine déclaration de guerre. Voyez Malheurs de Laud, 76, 168; Mémoires de Sydney, II, 579; Mém. de Strafford, II, 187, 190, 228, 233, 264.

souscription en retour de la tolérance que leur accordait leur souverain (1).

Charles était, cependant, forcé de remarquer l'indifférence visible de ses sujets d'Angleterre. La plus grande partie, mécontente des mesures illégales de son gouvernement, regardait le refus des Écossais de se soumettre à ses mandats, comme un sujet de peu d'importance, et peut-être même de satisfaction réelle. Les puritains condamnaient la guerre comme une croisade impie contre les serviteurs de Dieu; et les seuls qui parussent prendre intérêt à la cause, étaient les plus orthodoxes du clergé, et le petit nombre d'hommes dont la fortune et l'importance dépendaient de la faveur de la cour. Ce fut en vain que le roi, en différentes proclamations, déclara rebelles les covenantaires, qu'il les accusa de désirer la séparation de la couronne

(1) Rushworth, II, 791-797, 818, 820-826; Mémoires de Sydney, II, 579; Mémoires de Strafford, 350, 351. Charles essaya, par l'entremise du colonel Gage, de se procurer une armée étrangère de 6,000 hommes de pied et de 400 chevaux de l'archiduc, en retour de la permission de lever chaque année, en Irlande, un certain nombre de recrues pour l'armée d'Espagne. Il ne réussit pas, parce que l'archiduc ne pouvait entretenir en ce moment une armée aussi considérable de vétérans. Mémoires de Clarendon, II, 16-29, 50.

écossaise de celle d'Angleterre, et qu'il leur attribua le projet d'envahir et de piller les comtés septentrionaux. On opposa, avec succès, à ces accusations, les déclarations imprimées des tables, qui prenaient Dieu à témoin de leur loyauté, et protestaient que s'ils avaient pris les armes, c'était pour défendre les droits de leur conscience : le roi n'avait qu'à cesser ses innovations religieuses, et il les trouverait, à l'instant, les plus fidèles de tous ses sujets (1).

Mais cette protestation d'obéissance ne les empêcha pas de commettre les premières hostilités. Un vendredi du mois de mars, Lesley, à la tête de mille mousquetaires (21 mars) surprit le château d'Édinbourg : le samedi, les craintes puériles, ou la fidélité chancelante de Traquaire, livrèrent le château fort de Dalkeith (22 mars), et, avec lui, les droits régaliens en Écosse; et, le jour suivant, le repos du sabbat, et l'observance d'un jeûne solennel, furent violés pour prendre possession du château de Dunbarton (23 mars). Le gouverneur et une partie de sa garnison, ayant quitté l'église après le second sermon, furent entourés par un détachement d'hommes armés, et forcés, par des menaces de mort immédiate, d'envoyer chercher les clés, et de les remettre au prévôt

(1) Mémoires de Clarendon, II, 798-802, 830-833.

de la ville (1). Ainsi, comme Stirling était déjà assuré par le comte de Marr, qui avait adopté le covenant, une seule de toutes les forteresses royales, et c'était la moins importante, Carlaverock, située sur les frontières de l'ouest, demeura au pouvoir du roi. Chaque jour lui apprenait quelque nouveau désastre, ou quelque contre-temps. Le comte d'Antrim, qui, de l'Irlande, menaçait les possessions d'Argyle, était dans l'impossibilité de livrer combat. Huntley leva, à la vérité, l'étendard royal dans le nord, mais il fut bientôt conduit, par Montrose, comme prisonnier, à Édinbourg; et Hamilton, qui entra dans le Frith, avec une flotte nombreuse, au lieu d'occuper Leith, ainsi que le portaient ses instructions, n'osa tenter un débarquement sur aucune partie de la côte. Charles s'était retiré à York (19 avril), où il proposa aux seigneurs qui l'accompagnaient, un serment d'allégeance, par lequel ils s'engageraient à s'opposer à toute sédition, conspiration et covenant (alliance), contre sa personne, sa dignité, « fussent-ils couverts du » voile de la religion. » A sa grande surprise, et à son indignation, il fut refusé par les lords Brook et Say, qui répondirent, à l'interrogatoire qu'on

(1) Balfour, II, 320-323; Baillie, I, 158, 159; Nalson, I, 212.

leur fit subir, que bien qu'ils ne fussent pas forcés par la loi à suivre leur souverain, ils le faisaient néanmoins par affection : mais qu'ils ignoraient les lois et les coutumes de l'Écosse, et qu'ils ne pouvaient savoir si les covenantaires étaient des rebelles, et si la guerre entreprise contre eux était juste. Le roi ordonna (21 avril) de les enfermer, consulta le procureur et le solliciteur général, et apprit avec déplaisir qu'il n'y avait pas lieu d'intenter un procès criminel contre les prisonniers. Quelques jours après, ils furent relâchés (1).

D'York, Charles se rendit aux environs de Berwick, et Lesley fixa son quartier général à Duns-Law. Ce général demanda quatre hommes par chaque paroisse; et bien que l'on ne se rendît pas exactement à cet appel, douze mille volontaires se rangèrent sous son étendard. Il demanda du renfort : les ministres y ajoutèrent, dans le camp, des exhortations écrites; et les instructions données aux messagers, servirent à faire connaître la politique des chefs et les sen-

(1) Bibliothèque royale, 371-373; Mém. de Clarendon, II, 38, 41, 45. Les lords qui avaient prêté serment signèrent un acte qui déclarait dans quel sens ils l'avaient prononcé. Le roi fut mécontent, et le serment abandonné. Mém. de Strafford, II, 351.

timents du peuple. L'une d'elles exhortait tous les fidèles Écossais, au nom de Dieu et de la patrie, à venir au secours de leurs compatriotes, afin d'obtenir ensemble du roi une paix honorable, ou de combattre leurs communs ennemis, les prélats et les papistes d'Angleterre. Une autre suivit, qui menaçait de la malédiction de Meroz tous ceux qui ne viendraient pas à l'appel du Seigneur; et une troisième lui succéda, qui, dans un langage piquant et satirique, convoquait les indifférents à assister aux funérailles des saints, qu'ils avaient abandonnés à l'épée des idolâtres. Ces appels produisirent une grande impression sur des esprits profondément imbus de fanatisme religieux; et l'armée de Lesley s'éleva graduellement à plus de vingt mille combattants, tous enthousiastes de cette cause, et prêts à répandre leur sang pour le dieu des armées. Sur la tente de chaque capitaine flottait un nouvel étendard, portant les armes écossaises avec cette devise : « Pour la couronne du » Christ et le covenant. » Tous les matins et tous les soirs, le son du tambour convoquait les soldats pour accomplir leurs dévotions sous la voûte céleste. On prêchait deux sermons chaque jour pour les convaincre de la droiture de leur cause, et les assurer de la protection du Tout-Puissant; et le reste de leur temps, lorsqu'il n'était pas employé aux exerçices mi-

litaires, était consacré à la lecture des écritures, au chant des psaumes, aux exhortations mutuelles, et aux prières inspirées par l'occasion (1).

A cette armée, bien qu'animée par les plus puissants motifs qui aient de l'influence sur le cœur humain, Charles pouvait opposer un nombre d'hommes égal, et peut-être supérieur; mais ces hommes ne prenaient aucun intérêt à la cause pour laquelle ils étaient destinés à combattre, désapprouvaient les mesures arbitraires de leur souverain, et n'ignoraient pas que la destruction des covenantaires écossais ne servirait qu'à river ces chaînes que l'on avait forgées pour eux-mêmes. Le comte de Holland parut devant Kelso avec un nombreux détachement d'infanterie et de cavalerie : mais dès qu'on aperçut les Écossais, ils s'enfuirent, et Lesley, qui regardait tout délai comme une défaite, an-

(1) Baillie, 170, 175, 176. « Si vous eussiez prêté » l'oreille et entendu dans les tentes le chant des psaumes, » la prière, la lecture des écritures, vous eussiez été ravi. » Quant à moi, je ne me suis jamais trouvé en de si heu- » reuses dispositions. J'étais comme un homme qui a pris » congé du monde, et j'étais résolu à mourir à ce service, » sans retour. Il me semblait que la grâce de Dieu était ré- » pandue sur moi, et qu'un esprit de douceur, d'humilité, » et cependant de force et de courage, m'animait. » Ibid., 178.

nonça son intention de marcher contre l'armée royale. Charles, qui jusqu'ici avait affecté de dédaigner l'ennemi, fut tout à coup saisi de crainte. Des fortifications s'élevèrent immédiatement sur les rives de la Tweed : et un page, qui avait obtenu la permission de visiter ses amis écossais, reçut des instructions pour suggérer la possibilité d'un accommodement. Ses intentions furent comprises, (6 juin) des passeports sollicités, et quatre commissaires se rendirent au camp des Anglais. (11 juin) Ils furent reçus dans la tente du comte d'Arundel : mais Charles se chargea seul de la négociation, et pendant plusieurs jours, débattit tous les points, avec une véhémence d'argument, et un ton de supériorité, qui parut imposer aux auditeurs des deux nations. Par sa dernière réponse, quoiqu'il refusât de reconnaître l'assemblée de Glascow, il consentit à ratifier les concessions faites par son commissaire, et à confier la décision de toutes les questions ecclésiastiques à une assemblée générale, celle des matières civiles au parlement, et à les convoquer l'une et l'autre pour le mois d'août. Cette réponse fut loin de donner une entière satisfaction : elle ne faisait pas mention de l'abolition de l'épiscopat, et affectait de regarder comme nulles les déterminations de Glascow. Mais, de l'autre côté, beaucoup de covenantaires, soit par des scru-

pules religieux, soit par la crainte d'irriter le peuple anglais, refusaient de passer les frontières. Les bruits d'une descente, de la part de l'Irlande, circulaient journellement; et le résultat d'une insurrection des royalistes dans le nord, sous le lord Aboyne, fils du comte de Huntley, était encore incertaine. Dans ces circonstances (13 juin), les chefs résolurent d'accepter la déclaration, et s'engagèrent, de leur part, à licencier l'armée et à rendre les forteresses royales. Ils furent accusés, par les plus zélés des covenantaires, d'apostasie envers la cause de Dieu et de l'Église; et, pour se justifier, ils publièrent une apologie, qui fut dans la suite condamnée par le conseil anglais, comme un libelle mensonger et séditieux (4 août), et brûlée, d'après ses ordres, par la main du bourreau (1).

Charles avait promis, et se proposait de se

(1) Rushworth, II, 945, 1023; Mém. de Hardwicke, II, 130-141; Mémoires de Sydney, II, 601; Bibliothèque royale, 181, Hamilton de Burnet, 140; Nalson, I, 232-240, 251; Balfour, II, 324-529. Balfour dit que le libelle brûlé contenait trois ou quatre articles signés par le roi, mais qui devaient être tenus secrets, pour que son honneur ne reçût aucune atteinte, II, 328. Cependant nous ne voyons dans toutes les querelles subséquentes que des promesses verbales, que l'on disait faites par le roi, et les lords se réduisirent à prétendre qu'elles ne pouvaient être oubliées, 336, 340, 341. Une d'elles était que le clergé ne pour-

rendre à Édinbourg, pour présider le parlement en personne. Il en fut détourné par de nouvelles preuves de « vaillance » de la part des « saintes » femmes, » qui insultaient impunément ses amis, même les premiers officiers de l'État, quand ils paraissaient en public (1). Pour gagner les plus modérés, et découvrir les vues réelles des plus violents de ses adversaires, il ordonna à quatorze d'entre eux de se rendre à Berwick; mais, soit qu'ils se méfiassent du roi, ou qu'ils eussent la conscience de leur culpabilité, la majorité désobéit, et trois bourgeois seulement, ainsi que trois lords, Montrose, Loudon et Lothian, se hasardèrent à suivre leur souverain. De ces derniers, Montrose fut entièrement converti; Loudon et Lothian furent ébranlés par la condescendance et les protestations de Charles, pendant que Hamilton, par sa dissimulation (il en avait auparavant reçu du roi le pouvoir et le pardon) (17 juil.), obtenait des autres la plus grande partie des secrets du parti (2). Avant son départ pour Lon-

---

rait être compris dans l'article qui rendait à tous les sujets du roi d'Écosse les biens dont ils avaient été privés. Laud, 170, 171.

(1) Baillie, I, 184; Rushw., II, 1024; Hamilton, par Burnet, 144.

(2) Mém. de Hardwicke, II, 141; Rushworth, II, 955, 956, 1021.

dres, le roi nomma Traquaire pour tenir à la fois le parlement et l'assemblée; lui imposant une tâche que toute l'habileté humaine ne pouvait remplir, celle de diriger le zèle et de modérer le langage des enthousiastes religieux. Il voulait, à la vérité, tolérer ce qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher : et, avec la résolution de révoquer ensuite tout ce que la nécessité le forcerait actuellement à sanctionner, il autorisa le commissaire à consentir à l'abolition de l'épiscopat (27 juil.), de l'office et des canons, des articles de Perth et de la haute cour de commission; mais il lui défendit d'admettre, dans aucun cas, des expressions qui désigneraient ces institutions et ces doctrines comme illicites en elles-mêmes, et contraires à la parole de Dieu. (6 août) L'asssemblée fut la première ouverte : chaque député, avant son départ de la paroisse, avait été forcé de constater par serment son adhésion à la dernière assemblée incriminée de Glascow; et dans le préambule de leurs actes, ils eurent soin d'employer toutes ces épithètes injurieuses et condamnables, que le roi voyait avec tant d'horreur. Tout ce que le commissaire put obtenir fut qu'elles ne seraient pas introduites dans la clause de l'abolition elle-même, et que, dans le covenant, on ajouterait une plus expresse déclaration d'allégeance au souverain. (30 août) Traquaire, quoique avec répu-

gnance, donna la sanction royale à ces articles, et l'heureuse conclusion de l'assemblée fut accueillie par le peuple, avec des cris de triomphe et des actions de grâce (1).

Dans le parlement, les covenantaires déployèrent autant de fermeté et d'obstination. Ils avaient le double objet de remplacer les lords spirituels, les évêques, qui, après l'acte de l'assemblée, ne pouvaient exister plus long-temps en Écosse ; et de réduire le pouvoir que la couronne avait possédé jusqu'alors, de désigner les questions à discuter, et d'influencer les votes du parlement. Ils permirent pour cette fois au commissaire de choisir les Maîtres, des articles, mais seulement comme une affaire de politesse, et non comme droit, et ils proposèrent que les barons inférieurs, commissaires des comités, occupassent à l'avenir la place des évêques ; que chaque ordre pût choisir librement hors de lui-même

(1) Rushworth, II, 948, 953-965, 1024. Hamilton de Burnet, 149-154, 156 ; Nalson, I, 245 ; Balfour, II, 351-353. Charles ne fut pas satisfait de la conduite de Traquaire. Sa grande objection fut l'abolition de l'épiscopat, comme « illicite dans cette Église d'Écosse. » Il aurait admis les mots « contraire à la constitution de l'Église d'Écosse ; » ce mot « illicite » lui répugnait, dans la crainte que des novateurs n'en abusassent dans d'autres contrées. Nalson, I, 255. Cela ne me paraît qu'un jeu de mots.

le nombre de lords des articles qui lui était alloué, que les patentes de pairie ne fussent délivrées qu'à ceux qui possédaient actuellement dans la contrée un revenu montant annuellement à 10,000 marcs, qu'aucun remplaçant par procuration ne fût jamais admis, que les châteaux d'Édinbourg, de Dunbarton et de Stirling ne fussent confiés qu'à la garde des Écossais, et que tous les actes en faveur de l'épiscopat fussent annulés. Traquaire se sentit trop faible pour résister au torrent: il prorogea le parlement durant quelques jours; et Charles, approuvant sa conduite, continua la prorogation à six mois (14 nov.). Ainsi qu'à l'ordinaire, on protesta contre l'illégalité de cette mesure; mais, en même temps, on promit que les états obéiraient, non parce qu'ils y étaient obligés par la loi, mais parce qu'ils voulaient prouver leur déférence et leur attachement à leur souverain (1).

Le roi était pleinement convaincu que, quoique la religion influençât la multitude, les chefs n'avaient pour objet que l'abaissement de l'autorité royale. Pour les ramener à l'obéissance, il ne connaissait d'autre moyen que la force : et tandis qu'il cherchait dans son esprit des expédients pour se procurer des fonds afin

(1) Balfour, II, 351-362; Nalson, I, 265-271.

d'entreprendre une seconde expédition, la fortune, à ce qu'il se persuada, vint lui offrir de nouvelles ressources. L'escadre hollandaise, commandée par de Wit, avait aperçu dans la Manche une flotte espagnole composée de galions et de vaisseaux de transports, d'environ soixante-dix voiles, sous le commandement de Oquendo (17 sept.). La poursuite commença. Van Tromp se joignit à de Wit. Oquendo chercha un asile dans les Dunes. Il avait perdu trois vaisseaux, et ses adversaires en avaient perdu deux; mais ces derniers entrèrent avec lui dans la même rade; et de nombreux secours arrivant de la Hollande, portèrent leur nombre à cent voiles, sans compter les brûlots. L'opinion générale était que la flotte espagnole ne pourrait échapper à sa destruction, lorsque Charles offrit de la prendre sous sa protection, de la convoyer jusqu'à sa destination sur les côtes de Flandre, et de là dans quelques ports d'Espagne, en considération d'une somme de 150,000 liv. argent comptant. La cour de Bruxelles accepta cette proposition avec empressement. On dit qu'on avait même donné l'ordre de payer une partie de cette somme, lorsque les États, qui ne voulaient point perdre leur proie, ordonnèrent aux deux amiraux d'attaquer les Espagnols. Quoique Pennington fût présent avec la flotte anglaise, et qu'il eût ordre de prévenir toute agression de

quelque part qu'elle vînt, il demeura néanmoins tranquille spectateur du combat. Vingt-trois vaisseaux espagnols échouèrent sur le rivage, et de trente qui mirent en mer, dix seulement atteignirent le port de Dunkerque; le reste fut détruit ou pris. Le cardinal infant, gouverneur des Pays-Bas, somma le roi de venger cette insulte faite à son autorité : mais Charles, vivement pénétré de ce revers et de la honte qui en rejaillissait sur lui, se contenta de se plaindre, et accepta les excuses que lui firent des ambassadeurs envoyés spécialement à cet effet (1).

Le roi, après son retour, avait soumis les affaires de l'Écosse à l'examen d'un comité composé de l'archevêque Laud, du marquis d'Hamilton et de Wentworth, qui avait reçu l'ordre de se rendre à la cour d'Angleterre. Laud parla encore en faveur de la paix; mais la violence du lord député, et les sentiments bien connus du roi, lui imposèrent silence. On leur donna ensuite pour collègues l'évêque de Londres (24 oct.), lord trésorier, le comte de Northumberland, lord amiral, Cottington, Windebank, et Vane,

---

(1) Voy. Nalson, I, 258; les Lettres de Windebank dans les Mémoires de Clarendon, II, 70-80; les Mémoires de Warwick, 119; d'Estrades, 29; Whitelock, 31, et les Mémoires de Sydney, II, 612, 620.

en leur enjoignant de procurer des fonds, et d'aviser aux préparatifs de la campagne. Ils publièrent des ordonnances de ship-money (impôt pour la construction des navires) (14 nov.), montant à 200,000 liv., et conseillèrent au roi de convoquer un parlement, comme le moyen le plus légal de se procurer des secours plus abondants. Charles convoqua un conseil complet; et comme il les trouva tous du même avis, il leur posa cette question : « Si ce parlement se montre » aussi opiniâtre que l'ont été dernièrement » quelques membres, voudrez-vous m'aider par » les moyens extraordinaires qui, dans cette » extrémité, seront jugés convenables (9 déc.)? » Ils répondirent affirmativement, et le roi donna son consentement avec regret (1).

Mais, d'après l'avis de Wentworth, on arrêta de s'adresser, en premier lieu, à la générosité du parlement d'Irlande (1640, 12 janv.). Afin de récompenser ses services passés, et de donner plus de poids à ses efforts, on le nomma, avant son départ, comte de Strafford, et lord lieutenant d'Irlande. Personne n'osa s'opposer ouvertement à sa volonté : (17 mars) les deux chambres votèrent quatre subsides, et, d'après son comman-

(1) Mém. de Sydney, II, 614, 615, 618, 621, Mém. de Clarendon, II, 81, 82.

dement, y joignirent la promesse d'en accorder deux de plus, si cela était jugé nécessaire. Avec ce vote, comme une leçon et un exemple pour les membres du parlement anglais, Strafford revint à la cour, après avoir laissé des ordres pour la levée immédiate de huit mille hommes (1).

La convocation d'un parlement, après tant d'années d'interruption, fut accueillie en Angleterre par des transports de joie, et le peuple attendit de ses travaux le redressement des abus qui l'écrâsaient, et la vengeance de ses libertés que l'on avait violées. Charles assembla les deux chambres, sans en attendre beaucoup de succès; mais il leur demanda de lui accorder un prompt et abondant secours, et pour leur prouver la justice de sa cause, il leur montra une lettre interceptée, signée de sept principaux covenantaires, qui sollicitaient l'assistance du roi de France (2). Le résultat, toutefois, prouva

---

(1) Rymer, xx, 359; Mémoires de Strafford, 390-404. On se demandait pourquoi le parlement d'Angleterre n'avait été convoqué que pour le 13 avril, lorsque les besoins du roi étaient si urgents? Windebank apprit à l'ambassadeur résidant à Madrid, que c'était pour donner le temps au parlement d'Irlande de se réunir, avant celui d'Angleterre. Mém. de Clarendon, 11, 82.

(2) Loudon, l'un des signataires, était venu à Londres en qualité de commissaire, et fut enfermé à la Tour. Pour sa

que les communes avaient hérité des sentiments et de la politique de leurs prédécesseurs. Elles ne donnèrent aucune attention aux prières ou aux besoins de leur souverain, mais elles s'oc-

---

justification, il allégua que la lettre avait été écrite au mois de mai de l'année précédente, et avant que le roi fût venu à Berwick; qu'il ne comprenait pas le français, mais qu'il supposait que son seul sujet était de solliciter la médiation du roi de France; qu'elle ne leur plut pas, et que, d'après cela, elle ne fut point envoyée, et qu'on n'avait pas même l'intention de l'envoyer; et que s'il avait commis une faute en la signant, la paix de Berwick et l'amnistie l'en avaient lavé. (Journaux, app. 16; Whitelock, 33; May, 37; réimpression de 1812). Quelques unes de ces allégations sont douteuses, les autres sont très probablement fausses. On peut voir dans Dalrymphe, II, 61, la lettre qui demandait la médiation du roi de France, et les objections qui y furent faites. On y avait joint des instructions pour le porteur, qui consistaient à solliciter un secours en argent et en armes, ou une diversion à l'extérieur (ibid., 64). On ne sait pas positivement si cette lettre fut envoyée, ou si l'on en substitua une autre. La lettre n'est point datée, mais le roi pensa qu'elle avait été récemment écrite et envoyée au roi de France. « Par hasard, je l'interceptai comme on la lui envoyait. » Journ., IV, 48. Il n'est pas vraisemblable que sept lords eussent signé un tel acte, s'il n'eussent eut l'intention de s'en servir. De certains passages, joints au fait que les covenantaires avaient reçu de Richelieu un secours en argent, et avaient envoyé leurs agents pour en demander davantage, prouvent qu'ils sollicitaient plus qu'une médiation. Ils exprimaient leur confiance d'obtenir « une assistance esgale à votre clé-

cupèrent des griefs de la nation, qu'elles divisèrent en trois chefs : les innovations en matière de religion, l'envahissement des propriétés particulières et la violation des priviléges du parlement.

1° Sous le premier, elles énuméraient les accusations portées par les puritains contre l'archevêque, se plaignaient du pouvoir accordé récemment à la convocation, de faire de nouveaux réglements, et d'amender les anciens, pouvoir qui nécessairement attaquait les droits et les libertés du peuple. 2° Le second comprenait les monopoles accordés par la couronne, la levée du ship-money depuis tant d'années, l'agrandissement des forêts royales, les charges qui avaient pesé sur les provinces pendant la dernière campagne, et les poursuites vexatoires, à raison du refus de payer des taxes insupportables et de la résistance aux monopoles illégaux. 3° Elles considéraient comme violation des priviléges, l'ordre donné par le roi, au der-

» mence accoustumée, cy-devant et si souvent monstrée à » cette nation. » Ibid. On prétend que Charles voulait poursuivre Loudon en Angleterre, mais que Hamilton l'en dissuada, en l'assurant qu'il avait droit d'être jugé par ses pairs. Je n'accorde pas foi à l'histoire racontée par Burnet, par ouï dire, que le roi avait l'intention de le faire décapiter sans jugement.

nier président, d'ajourner la chambre sans son consentement, et les tentatives des cours de justice pour punir les membres de leur conduite au parlement. On résolut, sur tous ces sujets, de solliciter l'opinion des lords et leur coopération (1).

Charles vit d'abord avec impatience l'indifférence des communes, mais plus tard il en fut alarmé. Il s'efforça vainement (21 avril) de les faire agir, par un discours énergique et conciliateur à Whitehall: et sa requête aux lords, de ne point s'occuper des griefs des communes jusqu'à ce qu'on eût pourvu aux besoins du roi, produisit de fatals débats entre les deux chambres. (25 avril) Dans la première conférence, les lords exprimèrent l'opinion que le subside devait avoir le pas sur toute autre question; dans la seconde, les communes se plaignirent de ce que cette intimation était une violation de leurs priviléges (2). Les lords répliquèrent (1er mai)

---

(1) Journ., app., 17, 20, 22, 23, 24.

(2) On prétendit que les deux partis avaient fait l'épreuve de leur force, en se divisant sur une motion pendant la seconde conférence, et que cette motion fut rejetée à la majorité de 257 contre 148, mais c'est une erreur. Les journaux prouvent que la motion était relative à un délai dans la poursuite contre le docteur Beale, directeur du collége de Saint-Jean. Cambridge. Journ., IV, 1er mai.

qu'ils ne réclamaient point le droit de commencer à discuter les bills de subsides, ni d'en déterminer la quotité, ni la façon dont ils seraient perçus; mais qu'il était de leur compétence de communiquer à la chambre basse leur avis sur les subsides en général, et de l'avertir du préjudice que leur refus ou leur retard pouvait causer à la nation. Dans le cours de cette querelle, un message du roi (2 mai) requit une réponse immédiate des communes, soit qu'elles voulussent ou ne voulussent pas s'occuper de la question du subside. Le reste du jour, et le lendemain, se perdirent en violents et secrets débats. Le matin du troisième jour, il manda la chambre haute, et ayant d'abord loué la conduite soumise des lords (5 mai), il ordonna la dissolution du parlement (1).

Cet événement inattendu affligea profondément la nation. A Londres, les membres mécontents des deux chambres, les ennemis de l'épis-

---

(1) Journaux des lords, 63, 67, 73-76; des Communes, app. 20, 21, 24, 29; mai, 3-4. Laud nous assure que la véritable cause de la dissolution fut le rapport fait au conseil par sir Henri Vane, que la chambre basse était déterminée à ne voter aucun subside dont l'argent fût employé contre les Écossais. On posa la question, et tous les conseillers, à l'exception des comtes de Northumberland et de Holland, conseillèrent une dissolution immédiate. Laud, 78.

çopat, et les partisans du républicanisme (nous les voyons ici pour la première fois) (1), se rendirent en foule chez les commissaires écossais, et leur apprirent qu'ils étaient prêts à faire cause commune avec les covenantaires, pour le maintien de leurs droits et de leurs libertés. Les classes inférieures donnèrent plus ouvertement des témoignages de mécontentement, et firent des menaces de vengeance. Strafford, qui dirigeait alors le conseil, encourut la haine publique; mais le ressentiment de la populace se porta principalement contre l'archevêque de Canterbury. Des affiches placées à la bourse, et dans d'autres lieux, engagèrent les apprentis à se réunir dans les champs de Saint-George « pour chasser Williams le Renard, le destructeur du parlement; » et, quoique, pendant tout le jour, les bourgeois armés eussent maintenu la tranquillité publique, cinq cents mutins essayèrent la nuit de pénétrer dans son palais, à Lambeth. Ils brisèrent les fenêtres; mais, au bout de deux heures, on les repoussa avec des armes à feu. Charles résolut de punir les chefs des factieux; mais un grand nombre de ceux qu'on avait arrêtés furent mis en liberté par leurs complices, et un seul, qui avait été blessé et pris pendant l'assaut, subit

(1) Whitelock, 32.

le châtiment voulu par la loi. Il ne périt pas comme coupable de félonie, mais comme traître : car les juges, suivant le précédent établi sous le règne d'Élisabeth, avaient prononcé que son crime était d'avoir fait la guerre au roi, parce que les factieux marchaient en corps de troupe, au son du tambour (1).

Contre l'ancien usage, la convocation continua à siéger après la dissolution du parlement, et procéda rapidement à la tâche que lui avaient imposée Charles et l'archevêque, la rédaction de nouvelles constitutions, telles qu'il convenait à l'esprit du temps et aux circonstances présentes. On ordonna que tout ecclésiastique, une fois tous les trois mois, instruirait ses paroissiens des droits divins du roi, et du péché damnable de s'opposer à son autorité. On y ajouta plusieurs canons, de la plus intolérable tendance, contre les catholiques, les sociniens et les séparatistes. On exigea de tout ecclésiastique, et gradué des deux universités, un serment d'adhésion (2) à la doctrine et au gouvernement de

---

(1) Whitelock, 33; Journal de Laud, 58; ses Malheurs, 79; Rushw., II, 1173-1179.

(2) On se récria beaucoup contre ce serment, particulièrement contre cette clause qui établissait que le gouvernement de l'Église résidait dans la personne des archevêques, évêques, doyens, archidiacres, etc. On demanda comment

l'Église d'Angleterre, contre tous les dogmes papistes et la discipline des presbytériens, et l'on publia une déclaration touchant la légalité des cérémonies usitées dans le service public. Ces canons, au nombre de soixante-dix, firent naître les plus virulentes controverses. Les communes avaient déjà mis en question la légalité de la commission accordée par le roi; et la durée de la session après la dissolution, quoique approuvée par les juges, fut regardée par beaucoup de personnes comme contraire à la loi. Les nouveaux canons, à raison des troubles qui succédèrent, ne furent pas mis à exécution : mais ils servirent à augmenter la clameur générale contre les projets arbitraires de la cour; et le seul avantage que Charles retira de cette conduite extraordinaire, fut d'obtenir du clergé six subsides, chacun de quatre shillings par livre (1).

Le temps approchait où le parlement écossais allait s'assembler. On éluda une seconde prorogation faite par le roi, sous prétexte de quelque

---

un homme pouvait jurer un « et cætera. » Le roi ordonna à l'archevêque de ne pas insister. Rushw., II, 1205-1209; Nalson, I, 496 500; Mém. de Hardw., II, 151.

(1) Ce don était parfaitement légal; mais comme il n'avait point été confirmé par le parlement, il ne pouvait être levé que par les pénalités ecclésiastiques. Voyez Con. de Wilkins, IV, 538-553; Nalson, I, 351-376.

irrégularité dans l'ordonnance. Les membres prirent leur siége : ils adoptèrent tous les actes qui avaient été préparés avant la prorogation, votèrent une taxe pour soutenir la guerre, de dix pour cent sur les rentes en terres, et de cinq pour cent sur les intérêts de l'argent, et nommèrent un conseil militaire, dont la moitié devait constamment résider à Édinbourg, et l'autre moitié suivre les mouvements de l'armée. Ce fut en vain que Charles s'aperçut de la tendance perfide de ces mesures, et qu'il rendit la liberté à Loudon, et l'envoya en Écosse (26 juin), à condition qu'il y prendrait ses intérêts; les covenantaires n'abandonnèrent pas leurs projets, et quoiqu'ils ne pussent donner à leur vote la dénomination de loi, puisqu'il y manquait la sanction royale, ils l'investirent d'une force égale, en s'engageant, par des promesses qui obligeaient les signataires à le mettre à exécution (1).

Le roi avait d'abord proposé d'attaquer ses ennemis sur-trois points différents en même

(1) Nalson, I, 502-508; Rushw., II, 1210; Balfour, II, 373-379. « Ces actes, dit Balfour, produisirent le change- » ment le plus grand et le plus réel qui fût arrivé dans » l'Église et dans l'État depuis six cents ans. Non seulement » il renversa l'ancien mode de gouvernement, mais il en- » chaîna la monarchie, et lui posa des limites et des bornes, » au-delà desquelles tout ce qui était fait se trouvait illégal. »

temps, avec 20,000 Anglais qu'il commanderait lui-même, 10,000 Irlandais sous les ordres du lord lieutenant, et un nombre égal de montagnards conduits par le marquis de Hamilton. Mais sa détresse et la décision des covenantaires firent échouer ce plan magnifique. Il n'osa commencer à lever ses troupes, jusqu'à ce qu'il eût l'espoir d'obtenir des fonds pour les entretenir. Lorsque le parlement fut dissous, les lords, d'après leur promesse, vinrent à son secours par un emprunt volontaire de 200,000 liv., et l'on publia immédiatement, dans chaque province, des ordonnances pour fournir un certain nombre d'hommes. Mais dans quelques circonstances, les commissaires négligèrent leurs devoirs ; dans d'autres, les recrues se révoltèrent, tuèrent leurs officiers, pillèrent les églises, et se mirent à vivre à discrétion chez les habitants. En Écosse, au contraire, les covenantaires se réunissaient avec unanimité et enthousiasme. Ils avaient conservé scrupuleusement la paie entière aux officiers allemands, qu'ils avaient appelés dans la dernière campagne. Les soldats, licenciés après la pacification de Berwick, revinrent avec joie sous leurs drapeaux, et beaucoup de personnes, d'après les sûretés présentées par les propriétaires et les négociants, envoyèrent leur vaisselle à la monnaie, afin que l'on pût payer les soldats chaque semaine. Lorsque Charles commença ses

préparatifs, ses ennemis étaient prêts à agir. Lesley réunit son armée à Dunse. Durant trois semaines les soldats furent instruits dans tous les exercices militaires, et encouragés par les sermons et les prières; et le 20 août, il traversa la Tweed avec 23,000 hommes d'infanterie et 3,000 de cavalerie (1). En même temps, on publia une proclamation, qui portait que les Écossais étaient appelés à cette expédition par la même providence divine qui, jusqu'alors, avait guidé leurs pas; qu'ils marchaient, non contre le peuple d'Angleterre, mais contre la faction canterburienne des papistes, des athées, des arminiens et des prélats; qu'ils prenaient Dieu et leur conscience à témoins qu'ils ne voulaient

(1) Je n'ai pas parlé de la lettre qu'on prétend avoir été fabriquée par lord Saville, et envoyée aux Écossais, pour les engager à envahir l'Angleterre, aux noms des comtes de Bedford, de Warwick et d'Essex, et des lords Mandeville, Say et Seale, Brook et Henri Darley. Cette assertion repose sur une autorité très-douteuse; mais on ne peut douter que les avis de leurs amis d'Angleterre ne les encourageassent à passer la frontière. « Les comtes d'Essex, » de Bedford, de Holland, le lord Say, Hampden, Pym, et » plusieurs autres lords et gentilshommes d'une haute nais- » sance, et qui avaient du crédit, pouvaient être dans le » secret. » Whitelock, 32. Voyez aussi les Mémoires de Hardwicke, II, 187; Nalson, I, 508; Mémoires de Sydney, II, 660.

que la paix des deux royaumes, en punissant les perturbateurs d'Israël, les tisons de l'enfer, les Korah, les Balaam, les Doëg, les Rabshakah, les Aman, les Tobiah et les Samballat du siècle; après quoi ils retourneraient avec satisfaction et orgueil dans leur patrie (1).

Le lord Conway était arrivé dans le Northumberland, pour prendre le commandement de la cavalerie dont il était général. Il n'osait opposer à l'ennemi une armée indisciplinée et inférieure en nombre; mais il reçut un ordre péremptoire du comte de Strafford, commandant en chef sous le roi (2), de disputer le passage de la Tyne. Les fortifications qu'on avait élevées à la hâte à Stella-Haugh, furent détruites par l'artillerie écossaise. Une division accompagnée par la garde de Lesley, passa à Newburnford, et fut promptement repoussée dans la rivière par la charge de six compagnies de cavalerie, qui furent arrêtées à leur tour par le feu d'une batterie (28 août). Les Écossais se formèrent une seconde fois sur la rive droite, et toute l'armée anglaise se retira, la

(1) Rushw., II, 1226; Nalson, I, 412.

(2) Le comte de Northumberland avait été nommé au commandement; mais, comme il paraît, d'après ses lettres, il aimait peu cette cause, et il refusa cette charge, sous prétexte d'indisposition. Strafford lui succéda. Warw., 147.

cavalerie sur Durham, l'infanterie, au nombre de 4,000 hommes, sur Newcastle. De là, elle se rendit, à marche forcée, sur les frontières du comté d'York, et les deux comtés du nord restèrent, sans conteste, au pouvoir des vainqueurs (1).

Ici les chefs écossais commencèrent à hésiter (2). La route de la métropole du nord était ouverte devant eux; mais le cri de l'enthousiasme fut étouffé par la voie de la prudence. Il n'était pas de leur intérêt d'éveiller la jalousie ou de ranimer le courage des Anglais, et ils résolurent sagement, entourés comme ils l'étaient de tout l'éclat de la victoire, de s'humilier (4 sept.) comme suppliants aux pieds de leur souverain. D'un

(1) Comparez le récit de Conway (Dalrymphe, II, 82-107), la lettre de Vane (Mémoires de Hardwick), avec la narration qui se trouve dans Guthry, pag. 82, et dans Rushworth, II, 1237, et la dépêche officielle dans Baillie, I, 211. S'ils n'avaient pu traverser la rivière, et s'emparer de Newcastle, ils étaient en danger d'être forcés à se débander faute de provisions (Baillie, I, 207), et à voir déserter leurs compagnons dans toutes les compagnies. Balfour, II, 380. Ceux qui furent découverts furent ramenés et décimés. Ibid.

(2) La remarque de Baillie caractérise l'homme. « Nous » ne savions ce que nous devions faire ensuite; cependant » ce n'était pas chose nouvelle; car bien des fois, du com- » mencement, nous ne savions que faire, mais Dieu nous » assistait toujours. »

autre côté, Charles était accablé de honte; et, affligé de tout ce qui s'était passé, il n'apercevait que le plus sombre avenir. Il se voyait, il est vrai, à la tête de 20,000 hommes avec soixante pièce de canon; mais il doutait de leur attachement, et connaissait leur inexpérience; et quoique Strafford affectât en public de parler avec mépris des ennemis, il assurait néanmoins le roi, en particulier, que deux mois s'écouleraient avant que son armée fût en état de se mettre en campagne(1). Dans ces circonstances, le vœu des covenantaires, exprimé par le comte de Laneric, secrétaire écossais, fut reçu favorablement. Le roi, pour gagner du temps, demanda qu'on lui

(1) Hume le représente comme conseillant au roi « de » remettre tout au hasard; d'attaquer les Écossais, et d'ame» ner l'affaire à une prompte décision. Pour montrer com» bien cela était facile, il ordonna d'attaquer quelques quar» tiers des Écossais, et remporta un avantage sur eux. » Tout ceci est de pure invention. Il est certain, d'après lord Conway (Dalrymphe, II, 93, et les minutes du conseil des pairs, Mémoires de Hardwicke, II, 211), qu'il dissuada le roi de combattre. L'attaque, dont l'historien parle, fut livrée par les Écossais sous sir A. Douglas, qui, sans ordres, pilla la maison de M. Pudsey, sur la rive droite de la Tees, et fut fait prisonnier par sir John Digby, avec trente-six de ses soldats, après en avoir perdu vingt-trois dans l'action. Voyez Baillie, I, 209, et la lettre du secrétaire Vane, dans les Mémoires de Hardwicke, II, 183.

fit connaître leur demande, et promit, lorsqu'on lui donna réponse, de la présenter au grand conseil des pairs d'Angleterre, qu'il convoqua à York pour le 24 septembre.

Plusieurs siècles s'étaient écoulés depuis que l'Angleterre avait été témoin d'une pareille assemblée. Mais Charles était forcé d'employer les expédients les plus inaccoutumés : et comme les communes s'étaient toujours montrées les plus réfractaires dans les deux chambres, il préféra l'assemblée des lords à un parlement complet. Il ne put cependant éviter ce qu'il redoutait : douze pairs signèrent une pétition, qui établissait les griefs de la nation, et qui déclarait qu'un parlement en était le seul remède (22 sept.) (1). Elle fut suivie d'une autre, signée par 10,000 habitants de Londres; et ses conseillers à York, aussi bien que ceux du midi, le conjurèrent et le pressèrent d'y consentir. Il lui en coûta beaucoup pour s'y déterminer; et même lorsque sa résolution fut prise, il la tint secrète jusqu'à ce que les lords eussent tenu leur première assemblée au jour fixé. Alors il annonça

(1) Voyez-la dans les Journaux des lords, IV, 188, signée par Rutland, Bedford, Hertford, Essex, Exeter, Warwick, Bolingbrook, Mulgrave, Say, Mandeville, Brook et Howard.

qu'il avait donné des ordres pour qu'un nouveau parlement fût convoqué pour le 3 novembre.

Deux questions furent soumises au grand conseil : comment le roi pourrait-il entretenir son armée pendant les trois mois suivants (24 sept.)? De quelle manière devait-il se conduire avec les covenantaires qui avaient envahi ses États d'Angleterre (25 sept.)? 1° On envoya à Londres une députation de six lords, qui, sur leurs obligations, réalisèrent un emprunt de 200,000 l.; 2° on nomma seize pairs pour se rendre à Rippon, et ouvrir une négociation avec huit commissaires désignés par les covenantaires (1). Mais, dès le commencement (5 oct.), ils firent une demande qui surprit et embarrassa le roi et ses conseillers. Quand les Écossais étaient d'abord entrés en Angleterre, ils avaient montré la modération la plus exemplaire. Les dévots pensaient alors qu'il n'était permis de piller personne, excepté les idolâtres papistes (2). Leurs scrupules,

---

(1) Les commissaires anglais étaient les comtes de Bedford, Hertford, Essex, Salisbury, Warwick, Bristol, Holland, Berkshire, le vicomte Mandeville, les lords Paget, Wharton, Brooke, Pawlet, Howard, Savile et Dunsmore. Ceux d'Écosse étaient Dunfermline, Loudon, sir Patrick, Hepburne, sir Williams Douglas, Smith, Wedderburne, Henderson et Johnson.

(2) Mém. de Hardw., II, 158.

cependant, furent promptement apaisés. La retraite des royalistes mit les comtés de Northumberland et de Durham à leur merci, et, de ce moment, ils avaient exigé des habitants une contribution de 5,600 livres par semaine, confisqué toutes les propriétés des catholiques, avec les dîmes et les rentes du clergé, et pris à discrétion les charbons et les fourrages pour leur consommation. Mais ces ressources commençaient à manquer, et, sous prétexte que la négociation les empêcherait de chercher des quartiers plus abondants, ils demandèrent hardiment un subside de 40,000 l. par mois.

Il était évident pour les commissaires que le roi ferait en définitive cette concession : leur principal objet fut d'en réduire le montant, et de changer le mode de paiement. Par adresse et persévérance, ils surmontèrent toutes les difficultés, et conclurent des traités séparés, l'un avec des gentilshommes du nord, qui, sur la foi de la promesse solennelle qu'ils seraient remboursés sur le premier subside accordé par le parlement, consentirent à lever une somme hebdomadaire de 5,000 livres, par taxe de comté sur les habitants de Northumberland, Cumberland, Westmoreland et Durham; et l'autre avec les Écossais, qui s'engagèrent, aussi long-temps que ce subside serait payé, à s'abstenir de tous actes d'hostilité et de toute es-

mande à main armée (1). Le traité fut aussitôt envoyé à Londres. Le roi et les lords se hâtèrent de s'y rendre, afin d'arriver à temps pour l'ouverture du parlement, et les commissaires écossais les suivirent, à leur loisir, amenant avec eux une députation des plus instruits et des plus zélés de leurs ministres (2).

(1) Pour ces transactions, consultez les lettres et les minutes dans la Collection de Hardwicke, II, 168-298; les Mémoires dans Rushworth, 1254-1310, et Nalson, I, 447-465.

(2) Baillie était du nombre. Dans une lettre spirituelle à sa femme, il lui fait le récit de son voyage. « Personne » de notre compagnie ne se porte mieux que moi, mon » domestique et notre noble petit cheval. De Kilwenning » à Londres, je n'ai fait que tomber, mais sans danger. » C'est le fruit de vos prières. Nous avons fait en route de » grandes dépenses; leurs auberges sont comme des palais; il n'est pas étonnant qu'ils volent leurs hôtes. » 216.

CHAPITRE II.

CHARLES Ier.

Conduite du parlement. — Accusations de Strafford et de Laud. — Vote contre les pouvoirs législatifs et judiciaires des évêques. — Procès et exécution de Strafford. — Parlement triennal. — Le roi tient un parlement en Écosse. — Révolte en Irlande. — Remontrance des communes. — Protestation et accusation de douze évêques. — Le roi accuse six membres. — Les évêques privés du droit de siéger au parlement. — Progrès de la révolte en Irlande. — Le roi se retire à York. — L'entrée des murs lui est refusée. — Les chambres lèvent une armée. — Charles déploie son étendard à Nothingham.

Charles assembla son parlement avec les plus vives appréhensions. Il sentait la dépendance où l'avaient réduit les derniers événements; il voyait l'existence de ses conseillers et les prérogatives de sa couronne à la merci des deux chambres, et il se rappelait les talents, la violence et l'opiniâtreté qui, jusque-là, avaient

distingué les adversaires du parti populaire. Les terreurs de ses conseillers ajoutaient à sa détresse. Il évita les regards du peuple, et au lieu d'ouvrir la session avec la pompe accoutumée, il se rendit par eau à Westminster. Le discours qu'il prononça de son trône, fut court, mais conciliateur. Il recommanda trois points à l'attention des deux chambres, la destruction des rebelles, le paiement de l'armée et la réforme des abus. Mais le mot de « rebelles » déplut : il s'abaissa à le justifier. C'était, selon son opinion, l'expression applicable à des sujets armés contre leur souverain, car ils étaient aussi ses sujets d'Écosse, et il leur avait déjà donné cette dénomination sous le grand sceau (1).

Le roi avait désigné pour président, dans sa chambre basse, Gardiner, garde des archives de Londres ; mais Gardiner ne fut point élu ; et Lenthal, avocat en réputation, mais sans énergie et sans expérience, fut choisi à sa place. Les élections prouvèrent que tous les efforts des ministres n'avaient pu obtenir pour le roi qu'un tiers des membres. Pym, Hampden et Saint-John, se mirent à la tête de l'opposition : le premier devait cet honneur à ses services dans les parlements précédents ; les deux autres l'avaient

(1) Baillie, 1, 218 ; Nalson, 1, 481.

mérité par leur courage et leur persévérance dans la célèbre affaire du ship-money. Ils furent soutenus par les talents de Denzil Hollis, second fils du comte de Clare, et autrefois l'un des persécuteurs de Buckingham, de Nathaniel Fiennes, second fils du lord Say, et de sir Henri Vane, fils du secrétaire, aussi exaltés dans leurs opinions religieuses que dans leurs vues politiques (1); et des lords Falkland et Digby, Hyde, Selden, Rudyard, et plusieurs autres, possédant les talents les plus distingués, et jaloux de mettre un terme aux désordres de l'État, par la réforme des abus. Tous étaient d'abord liés par des vues communes; mais insensiblement leur union se détruisit par des différences d'opinion sur des sujets de première importance. Quelques uns se réunirent au monarque, malgré sa position difficile; d'autres se persuadèrent que la liberté ne pouvait être assurée que par l'établissement d'une république.

---

(1) Vane était un jeune homme de vingt-quatre ans, disciple de Pym et de sir Nathaniel Rich, dont le fanatisme égalait les talents. A l'âge de vingt ans, pour jouir de la liberté de recevoir le sacrement debout, au lieu de le recevoir à genoux, il se rendit à la Nouvelle-Angleterre, en Amérique; mais il revint dans le cours de l'année; et par le crédit de son père, il obtint de siéger au parlement. Mémoires de Strafford, I, 463.

Parmi les lords, le roi pouvait compter un grand nombre d'amis. Tous les évêques et une moitié des pairs temporels, devaient leurs honneurs à lui ou à son père; mais la crainte imposait silence aux premiers, et la politique, le patriotisme ou le ressentiment, balançait la reconnaissance dans les autres. Les comtes de Bedford et d'Essex, les lords Say et Kimbolton se prononcèrent les premiers; leurs opinions furent adoptées et soutenues par les comtes de Warwick et de Hertford, et les lords Brook, Wharton, Paget et Howard; et les amis du roi, intimidés par l'accord qui existait entre eux et le parti dominant de l'autre chambre, au lieu de faire une vigoureuse résistance, adhérèrent, sans opposition, à des mesures dangereuses pour la couronne et pour eux-mêmes.

La misère du pays, les attaques faites à ses libertés, et les dangers qui menaçaient sa religion, fournirent, aux orateurs des deux chambres, un vaste champ de réclamations et d'invectives. Leurs plaintes, imprimées et distribuées dans le royaume, furent bientôt répétées de nouveau, dans des pétitions signées par plusieurs milliers d'habitants de tous les comtés et des bourgs les plus riches. Soutenues par la voix du peuple, les communes négligèrent la recommandation royale, se divisèrent en comités et sous-comités, et, pendant plusieurs

mois, donnèrent toute leur attention à trois sujets importants : l'investigation des abus, l'adoption des remèdes à y apporter, et la punition des délinquants.

1° Comme de coutume, les catholiques furent les premiers à ressentir les effets de leur inimitié. On se remit à crier que la religion était en danger, par les intrigues des papistes. Il est certain qu'aucune crainte n'était plus mal fondée ; mais, dans les temps de fermentation générale, la crédulité publique admet aisément des assertions au lieu de preuves, et des apparences au lieu de réalités ; on se plaignit que le roi avait composé avec les réfractaires, qu'il avait acquitté quelques prêtres avant leur jugement, et d'autres, après leur conviction ; qu'un agent de Rome résidait auprès de la reine ; que les catholiques les plus riches avaient, sur la demande de cette princesse, souscrit pour 10,000 liv., afin de faciliter l'expédition du nord ; que des catholiques possédaient des commissions dans l'armée anglaise, et qu'ils composaient la force que Strafford avait levée en Irlande. Charles, fatigué de pétitions, pour dissiper les terreurs de ses sujets protestants, ordonna que tous les catholiques quittassent la cour et fussent chassés de l'armée ; que les maisons des réfractaires fussent visitées, pour s'assurer si elles contenaient des

armes, et que leurs prêtres fussent bannis du royaume sous trente jours (1). Mais il s'efforçait

(1) Journaux, novembre 9, 23, 30, décembre 3, 7, 24, février 11, 26, mars 15, 25, avril 27, mai 7. Je puis rapporter ici un fait singulier concernant Goodman, prêtre, condamné à mort pour avoir pris les ordres dans l'Église de Rome. Les communes engagèrent les lords à s'unir à eux pour demander son exécution. Charles répondit qu'il le bannirait ou le renfermerait pour la vie, mais qu'il ne voulait pas verser le sang pour la seule cause de religion. Ils renouvelèrent leur demande : le roi fit réponse qu'il remettait la cause en leurs mains ; qu'ils pouvaient agir comme ils le jugeraient convenable. Mais en même temps il leur envoya une pétition qu'il avait reçue de Goodman, et qui était ainsi conçue : « Celles-ci sont pour supplier » humblement votre majesté de remettre le suppliant à leur » merci, plutôt que de laisser vivre le sujet d'un si grand » mécontentement du peuple contre votre majesté.... Telle » est, très-sacré souverain, la demande de celui qui s'estime» rait heureux de verser son sang pour éteindre la discorde » dont il est l'occasion entre votre majesté et son peuple. » Ita testor. John Goodman. » De ce moment, soit qu'ils fussent touchés des sentiments magnanimes du prisonnier, ou qu'ils ne voulussent pas prendre sur eux-mêmes la responsabilité qu'ils comptaient faire peser sur le souverain, ils renoncèrent à leurs poursuites contre la vie de Goodman, qui demeura oublié sous les murs de Newgate, jusqu'à sa mort, en 1645. Baillie donne une raison très-peu probable de cette contradiction : il dit qu'ils avaient résolu de refuser au roi le pouvoir de faire grâce pendant la session du parlement, et qu'ils craignaient que si ce pou-

en vain d'apaiser les soupçons qu'il était de la politique de ses adversaires de faire naître, et l'accusation d'encourager le papisme fut, avec tant d'assurance, et si incessamment répétée contre le roi, qu'elle obtint enfin tout crédit sur la majorité de ses sujets.

2° Les communes entreprirent de « purger l'Église. » Sur la demande des victimes et de leurs amis, elles rétablirent dans leurs bénéfices tous les ecclésiastiques qui avaient été destitués comme non conformistes, par les évêques ou par la haute cour. De l'autre côté, elles mandèrent à la barre de la chambre tous les ministres dénoncés comme scandaleux. Sous cette dénomination on comprenait deux classes d'hommes, ceux qui s'étaient déshonorés par leur immoralité publique, et ceux que leur zèle à maintenir l'observance des cérémonies avait fait accuser de superstition. On leur appliqua différentes peines, selon l'humeur de la chambre : quelques uns furent réprimandés par l'orateur, d'autres jetés en prison, et d'autres encore tenus de donner caution de leur bonne conduite (1).

---

voir lui était accordé dans l'affaire de Goodman, il ne pût établir un précédent pour celle de Strafford. Voyez les Journaux des communes, janvier 23, 25, 27 ; des lords, 140, 141, 142, 146, 150, 151 ; Nalson, 1, 738 ; Baillie, 1, 238.

(1) Journaux, décembre 19, mars 20, juin 1er.

3° Elles revisèrent de la même manière ces jugements de la chambre étoilée, qui avaient excité tant de mécontentements par leur sévérité. Prynne, Burton et Bastwick furent rappelés des lieux où ils étaient renfermés, afin qu'ils pussent défendre leur cause en personne. Ils entrèrent à Londres, à différents jours, avec une marche triomphale, accompagnés par des centaines de voitures et des milliers de cavaliers, au milieu des multitudes de gens à pied, portant tous du laurier et du romarin à leurs chapeaux. On révoqua leurs sentences, et l'on condamna leurs juges à payer à chacun 5,000 l. de dommages(1).

4° Les deux chambres se réunirent pour déclarer que les commissions du schip-money et toutes les mesures subséquentes étaient contraires aux lois. Les communes décidèrent que la cour du comte maréchal et celle du conseil d'York étaient des abus : elles nommèrent des comités pour faire des recherches sur l'origine et l'institution de la cour des mines d'étain, et celle des marches de Galles; pour déterminer s'il était légal ou illégal d'obliger à payer le droit d'écuyer, et d'imposer des amendes à ceux qui négligeaient de recevoir l'ordre de chevalerie; et

(1) Journ., décembre 7, 9, 30, février 22, 25, mars 2, 12, 24, avril 20, mai 20; Baillie, 1, 222.

pour examiner la conduite de tous les lords lieutenants et de leurs officiers qui avaient été chargés du vêtement, et qui avaient dirigé la dépense pendant la dernière expédition (1).

5° Parmi les conseillers du roi, il n'existait aucun homme qui fût plus redouté pour ses talents et plus haï pour son dévouement au despotisme, que le comte de Strafford, surnommé « le grand apostat de la cause du peuple. » Ses amis voulaient qu'il se mît à l'abri de l'orage qui le menaçait, soit en restant dans le comté d'York à la tête de l'armée, soit en se retirant dans son gouvernement d'Irlande; mais un tel conseil paraissait une lâcheté à un homme d'un caractère aussi rigide que le sien et intrépide comme lui; et quand le roi, l'assurant de sa protection, demanda sa présence, il ne perdit pas un moment pour se rendre dans la capitale. Son arrivée inattendue surprit et déconcerta ses ennemis, qui connaissaient son influence sur le jugement de leur souverain, et qui craignaient qu'il ne prévînt l'accusation qu'ils voulaient porter contre lui, en les accusant eux-mêmes d'entretenir une correspondance criminelle avec les Écossais. Ils consa-

(1) Ibid., novembre 23, 24, 27, décembre 7, 19, 23, 24, mars 20, mai 13, 14, juillet 1, 14. Journ. des lords, IV, 136, 156, 173.

trèrent un jour à concerter leur plan : (11 nov.) le lendemain matin les communes délibérèrent à huis-clos; et quand les portes furent ouvertes, la majorité des membres se rendit à la barre des lords, où Pym, en leur nom, accusa le comte de Strafford de haute trahison. Ce seigneur était en ce moment en consultation secrète avec le roi : il se hâta de se rendre à la chambre, et il s'avançait vers sa place, quand un grand nombre de voix lui crièrent de se retirer. Lorsqu'il rentra, on lui ordonna de s'agenouiller à la barre, et le lord garde des sceaux l'informa qu'en conséquence de l'accusation portée contre lui par les communes, la chambre avait ordonné qu'il restât sous la surveillance de l'huissier à verge noire, jusqu'à ce qu'il se fût lavé de l'accusation. Il voulut parler, mais on l'interrompit, et on le remit sous la garde de Maxvell, l'huissier (1).

Le ministre destiné après lui à éprouver la sévérité de la chambre basse, était le secrétaire Windebank. Dans l'exercice de sa charge, il avait si-

---

(1) Voyez Baillie, 217, et les Journaux des lords, 88, 89. L'accusation était générale, et l'on n'y articulait aucun fait; ce n'était que le 24 que la chambre devait s'entendre sur les articles. Journaux, novembre 11, 24. Néanmoins Strafford n'avait pas droit de se plaindre. Il avait autrefois conseillé de pareilles mesures envers le duc de Buckingham. Mém. de Warwick, 111.

gné plusieurs ordres en faveur des réfractaires, et d'autres pour faire sortir des prêtres de prison. Dans toutes ces circonstances, il avait agi par ordre du roi, et, pour plus de sûreté, avait obtenu un pardon signé de sa main. Charles cependant ne voulait pas que son nom fût impliqué dans la question : et les patriotes ne se montrèrent pas impatients de verser le sang du secrétaire (4 déc.). Il profita du retard qu'ils mirent dans la poursuite de l'affaire, obtint un passeport du roi, et sauva sa tête en fuyant à propos en France (1).

Pour amener l'accusation de l'archevêque Laud (15 déc.), les communes déclarèrent que la convocation n'avait point l'autorité d'engager les laïques ou le clergé, sans le consentement du parlement; que le don gratuit que l'on avait accordé dernièrement au roi était illégal; que les constitutions qui avaient été établies étaient préjudiciables à l'autorité de la couronne,

---

(1) Journaux des communes, 26, 33, 44, 45. Voyez ses lettres dans les Œuvres de Prynne. « Néanmoins, plutôt que sa majesté ou ses affaires en souffrent, je désire » que toute la charge pèse sur moi; et quoique j'aie la » signature du roi pour la plupart d'entre eux, et son ordre » pour tous, j'aime cependant mieux périr que de les produire, soit à son préjudice, soit sans sa permission. » De Calais, décembre 6, p. 127.

aux droits du parlement et aux libertés du peuple, et qu'il serait fait une enquête sur la conduite du métropolitain qu'on supposait le véritable auteur, non-seulement de ces mesures, mais d'autres tentatives pour renverser les lois et la religion de la nation. Deux jours après (18 déc.), Hollis l'accusa à la barre de la chambre haute du crime de haute trahison. Il se leva avec son impétuosité ordinaire, et protesta de son innocence; et il allait à son tour accuser ses accusateurs, quand le comte d'Essex et le lord Say le rappelèrent aigrement à l'ordre; et la chambre refusant d'entendre sa justification, le mit sous la garde de l'huissier. Six semaines après, l'archevêque fut tranféré à la Tour (1).

Finch, le lord garde des sceaux, qui, lorsqu'il était président, s'était distingué par le zèle avec lequel il avait soutenu la légalité du ship-money, fut averti, par les résolutions prises par les deux chambres, du sort qui l'attendait (21 déc.). Il sollicita la permission de plaider sa cause devant les communes, et il réveilla la compassion d'un grand nombre de membres par son éloquence et par ses larmes; mais de tels sentiments étaient condamnés par les patriotes les

(1) Journaux des communes, 51, 54; des lords, 112; Laud, 75.

plus déterminés comme une faiblesse criminelle; et le même après-midi, Finch fut accusé de haute trahison devant la chambre des lords. Mais il s'était déjà caché : on ne put découvrir aucune trace de sa retraite, et peu de jours après on apprit qu'il avait cherché et obtenu un asile en Hollande. Afin que ses confrères, les autres juges qui avaient eu la même opinion que lui, ne pussent l'imiter dans sa fuite, il fut enjoint à chacun d'eux, à la requête des communes, sous peine de 10,000 liv. d'amende, de comparaître quand il serait appelé (1).

Quoique les prérogatives, que le roi regardait comme les plus fermes appuis de son trône, lui fussent enlevées les unes après les autres, bien que ses amis et ses conseillers fussent écrasés sous les accusations, les amendes, les emprisonnements, et même les sentences de mort, ce monarque ne parut faire aucun effort pour lui-même, mais se résigner avec indifférence à son sort. Le fait était qu'il ne se sentait pas assez fort pour lutter contre les deux nations en même temps; et qu'il attendait alors impatiemment que la conclusion du traité et le licenciement de l'armée écossaise lui permissent de reprendre son autorité. Les commissaires « des tables » avaient été reçus comme des amis et des

(1) Journ. des communes, 55; des lords, 114, 115.

libérateurs par les chefs du parti populaire. L'union la plus étroite fut bientôt cimentée entre eux : ils semblaient croire que leur cause était la même, et qu'ils devaient se soutenir ou tomber ensemble; et tandis que les patriotes s'engageaient à entretenir l'armée écossaise pendant son séjour, et à lui faire en outre, à son départ, de grandes largesses, les covenantaires promettaient de traîner en longueur la conclusion du traité, et de maintenir leurs forces en Angleterre, jusqu'à ce que les réformes projetées dans l'Église et dans l'État fussent entièrement effectuées (1).

Charles, dans son empressement à conclure la négociation, fut amené à concéder beaucoup de points, qu'autrement il eût refusés. Il consentit, après quelques objections, aux trois premières demandes des Écossais; que les actes de leur dernier parlement seraient confirmés; que les indigènes seuls seraient nommés au gouvernement

(1) Ceci est clairement exprimé presqu'à chaque page de la Correspondance de Baillie, pendant les six mois que dura la négociation. Quand ils en vinrent, en février, à la dernière demande, Baillie écrit : « Nous prolongerons plus » ou moins, selon que les besoins de nos amis d'Angleterre » l'exigeront, car ils sont encore dans une telle crise, que » si nous ou notre armée étions partis, il seroient perdus. » Page 240.

des châteaux royaux, et que leurs concitoyens ne seraient pas accablés, soit en Angleterre, soit en Irlande, de serments inaccoutumés (1): mais il s'opposa résolument à la quatrième, que la punition des incendiaires serait laissée à la discrétion des deux parlements. C'était lui demander son propre déshonneur. Ils appelaient incendiaires les personnes qui avaient encouru leur déplaisir, en obéissant à ses ordres, et que pour cela même, il était obligé de protéger. Il plaida particulièrement en faveur de Traquaire, et réclama le droit de juger lui-même ce seigneur, parce qu'il avait agi en qualité de commissaire royal. Mais Traquaire tombant à genoux, lui demanda avec instance que la vie d'un humble individu comme lui ne fût pas un obstacle à une réconciliation entre le roi et son peuple. Les Écossais menacèrent de prendre l'avis et de solliciter l'interposition du parlement anglais, et Charles, quoiqu'il lui coûtât de pénibles efforts, y donna son assentiment. Leur demande suivante, la restitution des vaisseaux et des marchandises capturées, fut

(1) Strafford avait forcé les Écossais, en Irlande, à prêter un serment d'allégeance par lequel ils renonçaient à tout covenant contre le gouvernement, et promettaient de ne jamais entrer dans aucune ligue contre qui que ce fût, sans l'autorisation du roi. Voyez Rushw., VIII, 494.

promptement accordée; et celle d'une indemnité, comme question pécuniaire, fut renvoyée par le roi à la chambre des communes, qui vota deux sommes, une de 125,000 l. pour les dépenses de l'armée écossaise durant cinq mois (1641, 3 fév.), et une autre de 300,000 l., sous la dénomination de « subside amical pour les pertes et les besoins » de leurs frères d'Écosse (1). » Enfin, les commissaires arrivèrent à leur dernière réclamation, l'établissement d'une paix solide entre les deux nations. Le roi espérait une prompte conclusion de ce traité, mais il fut bientôt déçu dans son attente. Sous ce titre, on lui présenta seulement deux articles (20 fév.), se réservant le pouvoir discrétionnaire d'en ajouter d'autres, lorsqu'ils le croiraient nécessaire, et comme ils jugeraient convenable (2).

On s'aperçut bientôt que les députés écossais agissaient avec un caractère non-seulement politique, mais religieux. Tandis qu'ils négociaient

(1) « 300,000 liv. st. ! s'écrie Baillie, » 5,420,000 marcs » écossais, c'est une jolie somme dans notre pays. » Baillie, I, 240.

(2) Journaux, janvier 22, février 3; Journ. des lords, IV, 151; Baillie, I, 221, 223, 228, 333, 240. « Cela ne » nous était pas possible (d'accorder toutes les propositions), » et n'était pas avantageux aux fins des Anglais, qui ne » requéraient pas tant de promptitude. » Ibid., 243.

ouvertement avec le roi, ils intriguaient activement, en secret, avec leurs amis du parti patriotique, pour obtenir en Angleterre l'abolition de l'Église épiscopale, et la substitution de l'Église presbytérienne. Ils semblaient considérer ce projet comme le but principal de leur mission, et ils le poursuivaient avec l'adresse et la persévérance la plus édifiante; mais on déploya dans cette question une grande latitude d'opinion. Les presbytériens formaient dans la ville un parti très considérable: mais, parmi les réformateurs du parlement, il s'en trouvait beaucoup qui, voulant réduire, de tous leurs moyens, la fortune, le pouvoir et la juridiction des évêques, s'opposaient absolument à ce que l'ordre fût détruit, tandis que d'autres, sous les bannières des lords Say, Wharton et Brook, voyaient avec une égale horreur l'épiscopat et le presbytérianisme, et travaillaient à introduire le système d'égalité des indépendants. Cependant, les Écossais, à l'aide de leurs amis d'Angleterre, firent présenter des pétitions de plusieurs comtés, de 15,000 habitants des métropoles (18 déc. 1641), et de 1,800 ministres, tous sollicitant l'abolition entière de la hiérarchie (2 janv.). Les lords Digby, Falkland, Selden et Rudyard, les combattirent fortement (9 février); mais, après un débat de deux jours, et une division dans laquelle les anti-épiscopaux obtinrent une majo-

rité de trente-deux voix, les pétitions furent renvoyées à un comité (1). Quoique ce succès encourageât leurs espérances, il était loin de leur assurer la victoire. Le roi informa le parlement que sa conscience ne lui permettrait jamais de consentir à la destruction d'un ordre, qu'il considérait comme essentiel à la chrétienté : tandis que les Écossais, au contraire, raisonnaient et sollicitaient, priaient et prêchaient, en faveur de l'Église presbytérienne. La curiosité et la dévotion attiraient beaucoup de monde à leur service : l'Église qu'on leur avait assignée était remplie depuis le matin jusqu'au soir; et les leçons de leurs théologiens furent répandues avec zèle, dans toute la ville, par leur auditoire. Ils apprenaient que le « nœud de » la question ne pouvait être coupé que par la » hache de la prière, » et les dévots observèrent solennellement des jeûnes, afin « que le » Seigneur pût joindre le souffle de ses narines » aux efforts des faibles humains pour renver-

(1) « Ils discutèrent depuis huit heures du matin jusqu'à » six du soir. Toute la nuit notre parti sollicita autant qu'il » put. Le lendemain, quelques milliers de citoyens descen- » dirent paisiblement dans la salle de Westminster, pour » appuyer leur pétition. » Baillie, 244.

» ser une méchante Église, contraire aux Écri-» tures (1). »

Le marquis de Hamilton avait conseillé au roi de désarmer l'hostilité des réformateurs, en les admettant à son conseil. Charles ne l'avait écouté qu'en exprimant sa colère : mais le désir de sauver la vie de ses amis, et de conserver l'épiscopat à l'Église, vainquit sa répugnance, et Bristol, Essex, Bedford, Hertford, Mandeville, Saville et Say furent appelés par son ordre au conseil privé (27 février). Cette nomination causa d'abord une satisfaction générale : mais, peu de jours après, on remarqua que le langage des nouveaux conseillers était plus poli et leur zèle moins austère. On les accusa d'apostasie; les soupçons s'étendirent sur les commissaires écossais; et la ville retentit de plaintes contre l'avarice et la perfidie des hommes d'État. Pour leur défense, les Écossais publièrent un violent écrit contre Strafford, Laud et tout le banc des évêques. Il offensait non seulement le roi, mais leurs propres amis dans les deux chambres. On le regarda comme une tentative de leur part pour dicter des lois au parlement d'Angleterre. Ils eurent encore recours au jeûne

(1) Baillie, 221, 224, 227, 230, 231, 236, 244, 220; Journ. des communes, 72, 81, 101.

et à la prière, et firent imprimer une explication de leurs sentiments dans un langage plus conciliant; mais ils avaient déjà perdu tant de voix, que leurs alliés de la chambre basse n'osèrent plus, ainsi qu'ils en avaient eu l'intention, faire la motion de l'abolition de l'épiscopat. Ils y substituèrent une résolution portant que « les pouvoirs législatifs et judiciaires des » évêques dans la chambre des lords, étant un » empêchement à l'exercice de leurs fonctions, » et préjudiciables à l'État, ils devaient en être » dépouillés. » Les partisans de l'épiscopat, décidés à borner leurs efforts à la conservation de l'ordre, ne firent aucune objection; et ses ennemis, satisfaits de cet avantage, suspendirent toute hostilité jusqu'à ce que le sort de Strafford fût fixé (1).

Cet infortuné diplomate avait à combattre seul

---

(1) Journaux, 10 mars; Dalrymphe, II, 115, 116; Baillie, 247-249, 255. Son observation sur ce contre-temps est curieuse. « Nous étions à demi endormis dans une pro» fonde sécurité... Par ce coup, Dieu nous affaiblit. Nous » nous rendîmes à notre refuge ordinaire, pour nous rappro» cher de Dieu; les saints de la ville et de diverses so» ciétés particulières eurent recours au jeûne et à la prière. » Par ces moyens, nos anciennes et meilleures armes, nous » commençons à l'emporter. Que son saint nom soit béni. » Page 249.

une multitude d'ennemis. La population des trois royaumes était irritée contre lui. Les commissaires écossais le déclaraient incendiaire, et demandaient hautement le sang de celui qui avait porté le roi à faire la guerre à ses fidèles sujets. Le parlement irlandais avait témoigné son mécontentement, du moment où il avait cessé de le contenir par sa présence. L'année précédente, les communes avaient rayé sur leurs registres l'éloge qu'on avait fait de son administration, et, en réduisant les subsides à leur taux primitif, avaient empêché l'expédition irlandaise de faire voile pour secourir l'armée anglaise. Maintenant, elles envoyèrent des députés, pour présenter au roi des remontrances sur les six principaux griefs, dont le despotisme du lord lieutenant les avait frappés, et en même temps prier la chambre des communes d'Angleterre de s'unir à elles, pour faire rendre justice à un peuple opprimé et apauvri (1). Mais le coup le plus cruel qu'il reçut, lui fut porté par un ordre des lords, adopté par le roi, établissant que les conseillers

(1) Ormond de Carte, I, 109-115; Journ., novembre 30; Rushworth, IV, 53, 67. Ceci a été représenté comme une pétition du parlement irlandais; mais les Journaux portent : « Pétition de plusieurs chevaliers, citoyens et bourgeois de » la chambre des communes du parlement d'Irlande, *dont* » *les noms sont soussignés.* »

privés seraient interrogés sur serment, relativement à l'avis que Strafford avait donné au bureau : précédent du plus grand préjudice porté aux intérêts royaux; car désormais qui voudrait donner librement son opinion, lorsqu'on savait que cette opinion deviendrait la matière d'une accusation contre soi, au bon plaisir de ses ennemis?

La salle de Westminster avait été disposée pour le jugement. De chaque côté des lords, les communes, sur des bancs élevés, siégeaient comme comité de leur chambre, et, près d'eux, les commissaires écossais, et les députés irlandais, porteurs des remontrances. Deux tribunes particulières étaient préparées, derrière le trône, pour l'usage du roi et de la reine. Près d'elles, on avait élevé une galerie, qui, chaque jour, recevait la foule des dames du plus haut rang. Elles payaient un très grand prix pour y entrer; beaucoup prenaient des notes; et toutes apportaient à ce procès le plus vif intérêt. Une barre, qui traversait la salle, laissait un espace pour le public (1).

Tous les matins, à neuf heures, le prisonnier était introduit. Il faisait trois révérences au comte d'Arundel, grand sénéchal, s'agenouil-

(1) Rushworth, VIII, préf.; Baillie, I, 257; Whitelock, 41.

lait à la barre, se relevait, et s'inclinait à gauche et à droite devant les lords, dont une partie seulement lui rendait son salut. Les commissaires, au nombre de treize, ouvraient les procédures par un discours relatif à quelque point de l'accusation : leurs témoins étaient interrogés à deux reprises, sous serment, et la cour s'ajournait une demi-heure, afin que Strafford eût le temps de consulter son conseil, qui était assis derrière lui. Lorsque la cour rentrait, Strafford parlait pour sa défense, et produisait ses témoins, qui cependant, d'après l'usage du siècle, n'étaient point interrogés sous serment. Les directeurs alors répondaient à ses preuves, et le prisonnier était ramené à la Tour (1).

---

(1) Le principal Baillie a donné un récit intéressant du procès, dans ses lettres au presbytériat d'Irvine : « La salle » de Westminster, dit-il, est une chambre aussi longue et » aussi large, sinon davantage, que le vaisseau, pris à l'ex- » térieur, de la grande église de Glascow, en supposant qu'il » n'y ait pas de piliers... Nous devions toujours y être rendus » vers cinq heures du matin. La salle étant pleine chaque » jour avant sept heures... le rideau qui les cachait (le roi » et la reine), le roi le tirait de ses propres mains. Ainsi » ils étaient assis devant tous; mais on ne les regardait pas » plus que s'ils étaient absents.... Chaque jour la plus bril- » lante assemblée de l'île y affluait; mais il n'y avait » pas autant de gravité que je l'aurais attendu..... Après » dix heures, le public mangeait, non seulement des con-

Les procédures se continuèrent ainsi pendant treize jours. Les articles contre lui se montaient au nombre de vingt-huit, dont trois l'accusaient de trahison, les autres d'actions et de paroles, qui, prises séparément, n'avaient peut-être pas cette tendance, mais qui, réunies, pouvaient être appelées « trahison cumulative, » parce qu'elles prouvaient une détermination fixe de subvertir les libertés du pays. Les premiers établissaient qu'en Irlande il avait placé des soldats chez des habitants paisibles, jusqu'à ce qu'il les eût forcés de se soumettre à ses ordres illégaux; qu'il avait levé une armée en Irlande, et conseillé au roi de s'en servir pour soumettre ce royaume; et que, de sa propre autorité, il avait imposé une taxe sur le peuple du comté d'York, pour l'entretien des troupes disciplinées. Les derniers l'accusaient de s'être servi d'expressions violentes, impérieuses et injustifiables, qui faisaient connaître son esprit et ses intentions; et de procédés illégaux, dont quelques uns avaient été avantageux à sa fortune, et qui avaient porté

» fitures, mais de la viande et du pain; des bouteilles de
» bierre et de vin passaient de bouche en bouche sans coupe,
» et cela sous les yeux du roi.... Il n'y avait point d'issue
» pour sortir; et souvent les assistants restaient jusqu'à deux,
» trois, ou quatre heures du matin. » Pag. 257-259.

préjudice aux sujets du roi, en les attaquant dans leurs libertés et leurs biens. Strafford répondit avec une modération et une éloquence qui arrachèrent des éloges même à ses adversaires. A quelques unes des accusations, il opposa les ordres du roi; il en nia d'autres absolument; et il chercha à en écarter d'autres encore en alléguant, en sa faveur, l'usage constant des lords députés qui l'avaient précédé en Irlande. Il protesta avec énergie contre le nouveau système de «trahison cumulative;» ridiculisant avec bonheur les arguments dont on l'appuyait, et en appelant à la protection des lois, la sauvegarde des libertés, et qui seules devaient servir de guide aux actions des citoyens.

Pendant le cours du procès, il est certain que le nombre de ses amis s'accroissait journellement, soit qu'il le dût à son éloquence, à la violence de ses persécuteurs, ou à ses fréquents appels à la sensibilité de l'auditoire. Depuis longtemps les dames, dans la galerie, s'étaient déclarées pour sa défense; et il paraît que le treizième jour, les lords qui l'avaient traité avec tant de rigueur, commencèrent à soutenir sa cause. Dès l'origine même des poursuites, sir Henri Vane, le plus jeune, avait soustrait du cabinet de son père, le secrétaire, un document très important, renfermant des notes succinctes, prises par le ministre à un débat à la table du conseil, le matin

du jour où le parlement fut dissous. Elles faisaient dire à Strafford : « Votre majesté ayant » éprouvé l'affection de son peuple, est dispen» sée et détachée de toute règle de gouverne» ment, et doit faire ce que son pouvoir lui per» met. Ayant essayé tous les moyens, et vous » trouvant refusé, vous serez absous devant » Dieu et les hommes, *et vous avez une armée* » *en Irlande, que vous pouvez employer à ré*» *duire ce royaume sous votre obéissance;* car » je suis certain que les Écossais ne peuvent » tenir plus de cinq mois. » Vane fit part de sa découverte à Pym. Le contenu de ce papier prit la forme d'une accusation, quoique la source d'où provenait l'information fût tenue soigneusement cachée; et pour s'appuyer sur des preuves, tous les conseillers privés furent interrogés, non-seulement par écrit, mais aussi de vive voix, devant le comité d'accusation. Aucun d'eux ne savait de quel royaume il était question dans le passage le plus important, où il donnait l'avis de se servir de l'armée irlandaise « pour réduire » ce royaume : » était-ce donc celui d'Angleterre? Le secrétaire lui-même, à son premier interrogatoire, répondit qu'il ne pouvait en accuser Strafford, et au second, qu'il ne pouvait en rien dire; mais il est probable qu'avant le troisième, sa mémoire fut aidée par une copie que Pym en

avait prise (1); car il se rappela les mêmes mots, et déposa qu'ils avaient été prononcés (5 avril) par le lord lieutenant (2). Au procès, il présenta les mêmes indications; mais il ne savait si, par les mots « ce royaume » il avait entendu l'Angleterre ou l'Écosse. D'une autre part, Strafford produisit tous les membres du conseil, excepté Windebank, exilé en France, et Laud, prisonnier à la Tour, qui déclarèrent n'avoir aucun souvenir de ces mots; que les débats concernaient les moyens de réduire l'Écosse, et non l'Angleterre; et qu'ils n'avaient jamais eu la plus légère idée que l'on pût employer l'armée irlandaise dans un autre royaume qu'en Écosse. Il est évident que les commissaires, dans cette accusation, furent trompés dans leur attente : ils se déterminèrent, comme unique ressource, à produire les notes elles-mêmes; et, dans cette intention, le matin du jour (10 avril), où le prisonnier devait faire la récapitulation de sa défense, ils demandèrent qu'on leur permît de produire de nouvelles preuves. Les lords ajour-

(1) L'original avait été brûlé avec d'autres papiers concernant le dernier parlement. Baillie, 288; Clarendon, I, 230.

(2) Rushworth, VIII, 52.

nèrent deux fois leur propre chambre; ils demandèrent l'avis des juges ; et après de longs débats, ils décidèrent, à l'exception d'une seule voix, que si quelque faveur était accordée aux accusateurs, elle devait s'étendre aussi à l'accusé. Cette réponse fut reçue avec un violent murmure d'improbation ; tout à coup, on entendit le cri de : « Sortez, sortez; » et les communes, se retirant précipitamment dans leurs chambres, délibérèrent à huis-clos (1).

Il est singulier que ces ardents défenseurs de la cause de la liberté eussent choisi pour modèle Henri VIII, le plus absolu de tous nos monarques. Mais à la première apparence de la disposition défavorable des lords, ils avaient résolu d'avance d'abandonner l'accusation pour s'occuper d'un bill d'attainder (de proscription) (2).

---

(1) Baillie, I, 288, 289; Rushw., VIII, 552-571 ; Clarendon, I, 229; Journ. des lords, 207 ; Nalson, II, 206; Procès d'Etat, III, 1158; Cobb. part. hist., II, 744. Cet important papier disparut lorsque Whitelock était commissaire du comité. Chaque membre protesta solennellement qu'il ne l'avait pas pris, et qu'il ne savait ce qu'il était devenu. Néanmoins, des copies en furent remises au roi et à Strafford. Plus tard, on trouva que celle de Charles était de la main de lord Digby, d'où l'on conclut que lord Digby était le voleur. Certainement la preuve n'est pas concluante. Whitelock, 43, 44.

(2) Wariston, dans sa lettre du 2 avril, dit : « S'ils

Pym, alors, pour la première fois, lut les notes du secrétaire à la chambre; et on prononça un bill de proscription contre le comte de Strafford, pour avoir tenté de détruire les libertés du peuple. Ce bill trouva la plus forte opposition dans toutes les classes, et particulièrement de la part de lord Digby, fils du comte de Bristol, un des membres les plus éloquents, et jusqu'alors des plus populaires (1). Mais il n'était pas en son pouvoir d'arrêter le torrent. Le onzième jour, le bill fut lu pour la troisième fois, et passa; et le matin suivant, les noms de cinquante-quatre membres, qui avaient eu le courage de voter contre, furent affichés dans les rues, et désignés comme « Straffordiens, qui, » pour sauver un traître, voulaient trahir leur » pays. »

Cependant, les lords agissaient comme s'ils ignoraient que le bill fût discuté dans la chambre basse. Strafford se défendit devant eux. Il répéta brièvement les observations qu'il avait déjà faites; il maintint que rien de ce qu'on alléguait, ne pouvait constituer un crime de tra-

---

» voient que le roi obtient d'un grand nombre de membres » de la chambre haute de ne pas le condamner, ils feront » un bill de *teinture*. » Dalrymphe, II, 117.

(1) Voyez son discours dans Rushworth, VIII, 50-53; Nalson, II, 157-160. Cela décide, je pense, de l'accusation.

hison, et voua au ridicule (13 avril) les nouvelles preuves de trahison cumulative, comme si l'*entité* pouvait être produite par les cumulations de *non-entités* (1). Pour terminer, il en appela à ses pairs, en ces mots :

« My lords, ceci est mon malheur présent, il » peut devenir le vôtre. Si vos seigneuries ne s'y » opposent, mon sang répandu ouvrira la route » pour verser le vôtre : vous, vos biens, votre » postérité y sont intéressés. Si des gentilshom- » mes aussi instruits que le sont mes adversaires, » dont la langue est habituée à ces sortes de » luttes, se trouvaient déchaînés contre vous, si » l'on refusait tout accès près de vous à vos amis » et à votre conseil, si vos ennemis les plus » connus étaient admis en témoignage contre » vous, si chacune de vos paroles, de vos inten- » tions, des circonstances de votre vie, était in- » voquée et alléguée comme une trahison, non » qu'elle fût prévue par un statut, mais construite » de pièces de rapports réunies par les plus dé- » goûtants sophismes, je laisse à juger à vos sei- » gneuries quels seraient les résultats d'un si » dangereux et si récent exemple.

» Ces gentilshommes me disent qu'ils parlent » pour la défense de la communauté, contre » mes lois arbitraires. Permettez-moi de vous

(1) Comme si deux cents chiens blancs pouvaient jamais former un cheval blanc.

» dire que je parle pour la défense de la commu-
» nauté contre leurs trahisons arbitraires. Ceci,
» my lords, vous regarde, vous et votre posté-
» rité; car, pour moi-même, si ce n'était dans votre
» intérêt, si ce n'était dans l'intérêt d'une sainte
» actuellement au ciel, qui m'a laissé deux gages
» sur la terre: » (à ces mots, sa respiration parut
entrecoupée, et des larmes coulèrent le long de
ses joues; mais, après un moment de silence, il
reprit:) « si ce n'eût été tout cela, je n'aurais pas
» pris la peine de défendre ma personne; ce vieil
» édifice, déjà en ruines, ne pouvait quitter le
» monde en un moment mieux choisi, que lors-
» que je puis espérer qu'aux yeux de la meilleure
» partie de ce monde j'ai donné, par mon infor-
» tune, un témoignage de ma fidélité envers
» Dieu, mon roi et ma patrie. My lords! j'aurais
» encore quelque chose à vous dire, mais ma
» voix et mes forces m'abandonnent. Seulement,
» et de toute mon humilité, je désire être pour
» vous un phare qui vous préserve du naufrage.
» N'élevez point sur votre route un écueil
» qu'aucune prudence, aucune précaution, ne
» pourrait éviter. Quel que soit votre jugement,
» il sera juste à mes yeux. In te, Domine, » (et il
portait ses regards vers le ciel) « confido : non
» confundar in æternum (1). »

(1) Procès d'État, 1462-1469. A la fin, il fit une harangue

Dès que le bill d'attainder eut passé, à la chambre basse, le roi s'empressa de consoler son ami, en l'assurant que, quoiqu'il jugeât convenable de faire quelques sacrifices à la violence du moment, il ne consentirait jamais à ce que la vie, la fortune, ou le sang de celui qui avait servi le trône si fidèlement, fussent compromis. Lorsqu'il fit cette promesse, peut-être comptait-il sur sa propre fermeté, peut-être sur le succès d'un des projets qu'il avait conçus. 1° On lui avait persuadé d'augmenter la garnison de la Tour, en y introduisant une compagnie de cent soldats, dont on serait sûr, et qui lui vaudraient le commandement de cette forteresse, ou d'ordonner

---

si pathétique durant une demi-heure, que jamais comédien n'en fit autant sur la scène. « La matière et les expressions » en furent également belles, sans doute; s'il avait de la grâce » et des vertus privées, il était aussi très éloquent. On cite » beaucoup le passage où il s'interrompit par ses pleurs, et » garda le silence, après avoir parlé de sa première femme. » Quelques uns pensèrent que c'était un défaut de mémoire, » d'autres un moyen remarquable de sa rhétorique; quelques uns encore qu'un chagrin véritable et les remords que » lui causait ce souvenir, avaient arrêté son discours : car on » prétend que sa première femme étant grosse, et ayant » trouvé une lettre de sa maîtresse, la lui avait portée; que » dans la vive discussion qui eut lieu, il la frappa à la » poitrine, dont elle mourut en très peu de temps. » Baillie, 291.

que Strafford fût tranféré dans une autre prison, afin qu'on pût le délivrer en route. Mais le lieutenant Balfour fut fidèle à la cause de ses compatriotes : il refusa d'obéir à l'ordre du roi, et repoussa avec mépris l'offre que lui fit le prisonnier d'un présent de 22,000 l., et d'un mariage avantageux pour sa fille. 2° La préférence que les communes avaient montrée pour l'armée écossaise, le soin qu'elles mettaient à fournir de l'argent aux agresseurs, tandis que la paie de l'armée anglaise du comté d'York était arriérée, avaient fait naître la jalousie et le mécontentement dans cette armée. On prit occasion de là, pour sonder les dispositions des officiers, et proposer plusieurs moyens d'amener l'armée aux environs de la capitale, afin d'en imposer au parlement, et de donner de l'influence aux royalistes. On ne peut douter que le roi ne connût ces desseins, et n'y eût donné son assentiment; mais ils furent déjoués par la division qui s'introduisit parmi les officiers, et le ressentiment du colonel Goring, qui aspirait au rang de commandant en chef, et qui, trompé dans son attente, donna connaissance du projet au comte de Newport, qui le révéla aux chefs de parti (1). 3° Le roi avait offert de

(1) Whitelock, 46; Nalson, II, 272; Warwick, 178. Voyez la preuve dans Rushworth, IV, 252-257; et Collec-

laisser la disposition de toutes les hautes charges de l'État au comte de Bedford, en échange de la vie de Strafford. La condition fut acceptée; et ce seigneur en avait fait part à ses amis, qui, tous, à l'exception du comte d'Essex, y consentirent volontiers. Malheureusement, Bedford mourut au bout de quelques jours, et fut remplacé par le lord Say. De l'avis de ce nouveau conseiller, Charles manda (1er mai) les deux chambres, et leur apprit, dans un discours fort succinct, que puisqu'elles avaient procédé selon la loi, il laisserait la loi suivre son cours; mais, qu'en adoptant le bill d'attainder, elles l'avaient forcé à agir en qualité de juge. Il voulait toutefois leur dire que ni Strafford, ni aucun de ses conseillers, ne lui avaient donné l'avis de se servir de l'armée irlandaise en Angleterre, de changer les lois du royaume, ou de traiter ses sujets anglais comme des déloyaux et des mécontents; qu'avec cette connaissance, il était impossible qu'il condamnât le comte comme coupable de trahison, ou qu'il admît le bill d'attainder, si on le présentait à sa sanction; qu'il était évident que Strafford s'était rendu coupable de malversations, et qu'il

---

tion d'Husband, 1643. Il est difficile de connaître l'histoire réelle de cette intrigue; tous les témoins s'efforçaient d'éviter les reproches du roi et du parlement. On croit qu'elle s'était formée dès le 3 mars. Dalrymphe, II, 114, 119.

voulait le punir, en le privant de tout emploi pendant sa vie; mais qu'il n'irait pas plus loin. En conséquence, il conjurait les lords de trouver quelque terme moyén, par lequel ils pussent satisfaire à la vindicte publique, sans faire violence à la conscience de leur souverain (1).

Ce discours, fait à bonne intention, mais à contre-temps, scella la sentence de l'infortuné prisonnier. Les communes le regardèrent comme la plus flagrante violation des priviléges du parlement. Les ministres employèrent tout le lendemain (c'était le dimanche) à stimuler, du haut de la chaire, les passions et le fanatisme de leurs auditeurs (2 mai); et le lundi (3 mai), on vit dans toutes les directions des rassemblements qui criaient : « Justice! justice! » et qui déclaraient vouloir la tête de Strafford, ou celle du roi. Ils se montrèrent devant Whitehall, se rendirent à Westminster, et, s'arrêtant dans la cour du palais, insultèrent et menacèrent tous les membres qu'ils supposaient favorables à l'objet de leur vengeance. Pym saisit cette occasion pour exposer et exagérer à la chambre les dangers de la patrie, les complots réels ou imaginaires pour faire avancer l'armée, s'empa-

---

(1) Journaux, 231, 232; Rushworth, VIII, 734; Malheurs de Laud, 176.

rer de la Tour, et se procurer du secours de la France; et pendant que les esprits étaient agités de terreur et de ressentiment, il proposa, en imitation du covenant écossais, une protestation par laquelle ils s'obligeraient à défendre leur religion contre le papisme, leurs libertés contre le despotisme, et leur roi contre les ennemis de la nation. Elle fut adoptée avec enthousiasme, et transmise aux lords, qui ordonnèrent qu'elle fût signée par tous les membres de leur chambre. Le docteur Burgess, prédicateur favori de la populace, lui donna cette nouvelle; elle en exprima sa satisfaction par des acclamations, et, à son ordre, se retira paisiblement (1) dans ses habitations.

Ces manœuvres produisirent l'effet qu'on en attendait. L'ordre de consentir à la protestation avait exclu les pairs catholiques de leurs siéges (2). Les révoltés, par leurs menaces, éloignèrent les amis connus du lord lieutenant, et le sort du prisonnier fut abandonné à la décision d'une chambre peu nombreuse, et dont la majorité se composait des adversaires de la cour.

---

(1) Journ. des lords, 232; des Communes, mai 3.

(2) Néanmoins, aussitôt que le bill d'attainder fut passé, on permit aux lords catholiques de prendre part à la protestation, en omettant ce qui concernait la religion. Journ. des lords, IV, 243.

Ils décidèrent d'abord que le quinzième et le dix-neuvième article étaient prouvés. Ces articles l'accusaient d'avoir placé des soldats chez de paisibles habitants, sans raison légitime, et d'avoir, de sa propre autorité, imposé un serment illégal à tous les Écossais, résidant en Irlande. En réponse à la question de la chambre, les juges prononcèrent que de tels délits méritaient les confiscations et les peines dues à la trahison, et le bill passa à la majorité de vingt-sept voix contre dix-neuf (8 mai). Une députation se rendit chez le roi pour lui demander sa sanction au nom des chambres, et revint avec la promesse qu'elle serait accordée le lundi suivant (1).

Strafford avait déjà écrit à Charles une lettre très éloquente et très touchante (4 mai). Il affirmait encore son innocence sur l'accusation ca-

(1) Le passage original a été effacé des Journaux des lords; mais Whitelock, qui ne pouvait rien ignorer, puisqu'il était un des commissaires, nous apprend que les articles qu'on jugea prouvés, étaient les 15e et 19e. (Whitelock, 45.) Radcliffe dit qu'on décida que le 15e et le 23e articles, relatifs à l'avis d'employer l'armée d'Irlande en Angleterre, et peut-être un de plus, étaient prouvés, mais que sa mémoire pouvant le tromper, il s'en réfère aux Journaux. Il ajoute que le nombre, dans la division, fut de 22 contre 16. (Mém. de Strafford, II, 432.) Mais quels que fussent les articles, le bill passa dans la même forme qu'on l'avait reçu des communes. Voyez-le dans Rushw., VIII, 756.

pitale, et en preuve de son assertion, il en appelait à la mémoire du roi lui-même: néanmoins il était prêt, il était impatient de sacrifier sa vie, comme le prix de la réconciliation entre le souverain et le peuple. Il voulait, d'après cela, mettre la conscience du roi en liberté, en le suppliant de donner son assentiment au bill d'attainder. « Mon consentement, sire, ajoutait-il, » vous acquittera plus devant Dieu, que tout ce » que pourrait faire le monde entier. Aucun » traitement n'est injuste envers celui qui veut » le subir; et comme, grâce à Dieu, je pardonne » à tout le monde, de même, sire, je vous donne » ma vie périssable, avec tout l'empressement » possible, comme un juste retour de vos excessives faveurs. Qu'il vous plaise seulement de » jeter un regard de bonté sur mon pauvre fils » et sur ses trois sœurs, mais seulement en proportion de ce que leur père infortuné paraîtra, » dans la suite, plus ou moins coupable. » On peut cependant mettre en question la sincérité des sentiments magnanimes qu'il exprimait avec tant d'énergie. Il savait que trois mois auparavant, une pareille proposition avait sauvé la vie de Goodman; et lorsqu'il apprit que le roi avait acquiescé à sa demande, il se leva avec surprise de sa chaise, en s'écriant : « Ne mettez pas votre » confiance dans les paroles des princes, ni dans » les enfants des hommes, car on n'en peut es-

» pérer aucun bien (1).» Le roi passa le dimanche dans le plus violent chagrin. Devait-il rompre la parole donnée aux deux chambres, ou se rendre complice du meurtre d'un serviteur fidèle? Dans cette perplexité, il appela les juges, et leur demanda sur quelle base ils avaient répondu aux lords (9 mai); il fit venir les évêques, et leur exposa les irrésolutions de sa conscience. L'un deux, Juxon, de Londres, lui conseilla de ne pas répandre le sang d'un homme qu'il croyait innocent. Williams, et trois autres prélats, répondirent que, quelle que fût son opinion particulière comme Charles Stuart, sa capacité politique, comme roi, le forçait à y concourir avec les deux chambres du parlement. En même temps, ils lui rappelèrent tous les dangers qui le menaçaient lui et sa famille; que l'esprit public de la capitale était dans un état d'irritation très alarmant; que les bruits des complots les plus invraisemblables se répandaient de toutes parts, et qu'on y ajoutait foi; qu'un refus de sa part provoquerait un tumulte, dont on ne pouvait contempler les conséquences sans horreur. La soirée était avancée; il céda, et signa, en pleurant, la commission qui donnait son assentiment au bill (2).

(1) Rushworth, VIII, 743.
(2) Mémoires de Strafford, II, 432; Clarendon, I, 257; Malheurs de Laud, 177.

Charles fit un dernier effort pour conserver la vie d'un serviteur qui lui était si cher (11 mai); il descendit de son trône, et parut en suppliant devant ses sujets. Il envoya, par les mains du jeune prince de Galles, une lettre aux lords, demandant qu'en sa faveur, les deux chambres voulussent bien commuer la peine de mort, en un emprisonnement à perpétuité. Mais les vautours, altérés du sang de Strafford, furent inexorables; ils refusèrent même la prière que leur fit le roi d'accorder un sursis jusqu'au samedi, afin que le comte pût mettre ordre à ses affaires temporelles (1). Le lendemain matin, l'infortuné

(1) Journaux des lords, IV, 245. Burnet rapporte, d'après Hollis, qui avait épousé la sœur de Strafford, qu'il conseilla le plan suivant pour sauver la vie du comte : Que Strafford sollicitât un sursis très-court pour arranger ses affaires ; que le roi, sa pétition à la main, demandât aux chambres de se contenter d'un châtiment moins sévère ; que Hollis déterminât ses amis à accéder à la proposition, sous prétexte que Strafford retournerait à ses premiers principes, et serait entièrement à eux. Cependant, la reine ayant entendu dire que dans ce cas Strafford devait l'accuser, conseilla à son époux d'envoyer la lettre, qui eût produit son effet, si elle ne l'avait persuadé d'y ajouter le post-scriptum : « S'il doit » mourir, ce sera charité de lui accorder un sursis jusqu'à » samedi, ce qui, remarque-t-il, était une très-malencon- » treuse addition à tout le message. » Temps présent de Burnet, 30. Cela n'est point exact. Nous apprenons de Laud

Strafford fut conduit au lieu de l'exécution. Il avait demandé que l'archevêque Laud, aussi détenu à la Tour, lui donnât sa bénédiction de la fenêtre de sa cellule. Le prélat parut, il leva la main; mais la douleur trompa son courage, et il tomba sur le plancher privé de sentiment. Sur l'échafaud, le comte montra du calme et de la dignité. Il témoigna sa satisfaction de ce que le roi ne pensait pas qu'il méritât un châtiment si sévère; protesta devant Dieu qu'il n'était pas aussi coupable, qu'on pouvait le croire, du grand crime dont on l'accusait, et déclara qu'il pardonnait à tous ses ennemis, non seulement en

---

que Strafford sollicita un sursis jusqu'au samedi, et que Hollis lui promit la vie, s'il voulait employer son crédit auprès du roi pour obtenir l'abolition de l'épiscopat. Mais il ajoute, en s'appuyant de l'assertion du comte à l'archevêque Usher, que Strafford repoussa cette condition. Malheurs de Laud, 177. Le roi n'envoya pas non plus la requête avec ce post-scriptum conditionnel; car il est question de cette même condition dans toute la lettre, « si cela peut être fait » sans mécontenter mon peuple. » — « S'il n'y a que la mort » qui puisse satisfaire mon peuple, fiat justitia. » Journaux, 245. Le fait est, ainsi que le dit Essex à Hyde, que tout autre châtiment moins rigoureux ne pouvait satisfaire les ennemis du comte, lesquels étaient persuadés que si l'on épargnait sa vie, le roi, à la clôture du parlement, lui ferait grâce, et l'éleverait encore au-dessus de leurs têtes. Sa mort était leur sûreté. Clarendon, I, 242.

paroles, mais du fond du cœur. Un seul coup sépara sa tête de son corps. Les spectateurs, dont le nombre montait, dit-on, à cent mille, se conduisirent avec décence; mais le soir le peuple témoigna son contentement par des feux de joie, et brisa les fenêtres de ceux qui refusèrent d'y concourir (1).

Ainsi périt, après de longs débats, le comte de Strafford, le champion le plus capable et le plus dévoué des prétentions de la couronne, et l'ennemi le plus actif et le plus redoutable des libertés du peuple. Il était naturellement sévère, impérieux, colère et vindicatif. Dans l'exercice de ses fonctions, il s'abandonnait à ses passions, sans égard aux dispositions de la loi ou aux formes de la justice; et du moment où il se fut attaché à la cour, il fit tous ses efforts (et ses lettres le prouvent), pour élever le pouvoir du trône sur les ruines de ces droits, dont il avait été jadis le plus ferme défenseur. Comme président dans le nord, il déploya d'abord son caractère et ses prétentions : en Irlande, il foula aux pieds, en toute liberté, les priviléges du peuple; et, après la rupture avec les Écossais, il ne cessa de répéter au conseil

(1) On peut voir, dans les Traités de Somers, différentes copies de son discours, IV, 254-265.

que le roi avait le droit de prendre ce que le parlement avait refusé d'accorder. Cependant, quoique ses délits fussent nombreux et bien reconnus, on pouvait, avec raison, mettre en question le droit de le punir. Ses amis soutinrent que, lorsque les peines sont si sévères, la nature du délit doit être clairement définie, afin de mettre le sujet en état de connaître et d'éviter le danger; qu'il était possible que Strafford ne crût pas commettre une trahison en agissant dans l'affaire du ship-money, d'après les anciens précédents et la décision récente des juges; que la doctrine de trahison « constructive » et cumulative, » sur laquelle les communes s'appuyaient, était nouvelle et étrangère aux lois; qu'il était injuste, de la part de ses persécuteurs, après l'avoir accusé devant les lords, d'interrompre le procès, parce qu'ils prévoyaient qu'il serait acquitté; et qu'en rendant le bill d'attainder, en employant la force pour intimider les lords, et en adoptant des moyens indirects pour arracher le consentement du roi, ses adversaires avaient suffisamment prouvé que leur but était de satisfaire leur vengeance autant que la justice. De leur côté, ils prétendaient que l'homme, qui cherche à détruire les libertés nationales, ne doit jamais compter sur l'impunité, parce que son crime n'aurait pas été exactement décrit dans le livre des statuts; que ce cas,

quand il se présente, doit être soumis à la décision de toute la législature; qu'il n'y a pour le sujet aucun danger à craindre, parce que les tribunaux ordinaires ne prenaient point ensuite pour exemple les procédés du parlement; et que l'attainder de Strafford était nécessaire pour empêcher les ministres qui le remplaceraient d'imiter sa conduite. Peut-être serait-il difficile de décider entre ces arguments contraires. Quant à moi, il me semble que, dans un bon gouvernement, il vaut mieux laisser aux coupables tous les avantages qui peuvent dériver de l'insuffisance de la loi, que de les punir en se départissant des formes sacrées de la justice.

Cependant le sang de Strafford n'avait point encore satisfait les communes: elles annoncèrent leur intention, non seulement de procéder contre l'archevêque Laud, d'après l'accusation intentée contre lui, mais encore d'accuser six des juges, comme coupables de trahison ou de malversation, Wren, évêque d'Ély, d'avoir cherché à changer la religion, en y introduisant la superstition et l'idolâtrie; et treize autres prélats pour leurs procédés illégaux, dans la dernière convocation. Mais, malgré leurs menaces, elles furent lentes à frapper. La multiplicité des affaires détourna leur attention, et elles se trouvèrent arrêtées par de nouveaux sujets de dé-

bats. Nous dirons plus tard comment se terminèrent plusieurs de ces persécutions.

Mais une personne d'un rang plus élevé, la reine elle-même, commença à trembler pour sa sûreté. Elle était catholique, elle avait été élevée à la cour d'un monarque despotique, et l'on savait qu'elle possédait la tendresse et la confiance de son époux, circontances dont une seule suffisait pour exciter la jalousie des patriotes, et exposer la princesse aux fausses observations d'hommes qui, avec toutes leurs prétentions à la piété, pratiquaient soigneusement la doctrine que la fin sanctifie les moyens (1). Ils la dépeignirent au peuple comme chef d'une faction, dont le but était d'établir le despotisme et le papisme; et l'on faisait chaque jour circuler des fables ridicules, et l'on publiait des li-

(1) Clarendon, dans le Portrait de lord Digby, dit: « Ils » se permettaient d'user de tous les artifices possibles pour » venir à bout de ce qu'ils voulaient faire. Comme d'abord » leur système fut véritablement de faire ce qui convenait au » bien public, et ce qu'on devait désirer raisonnablement » pour y arriver, ils finirent par ne plus se faire scrupule de » faire tout ce qui pourrait probablement leur donner le des » sus, de quelque manière que ce fût, ou que cela touchât à » l'honneur ou à l'intérêt des personnes qu'ils croyaient ne » pas approuver ou ne pas favoriser leurs desseins. » Mém. de Clarendon, III; Supplément, liv. III. Clarendon était un adversaire: mais son assertion est prouvée par les faits.

belles diffamatoires pour prouver l'influence pernicieuse qu'elle était censée exercer sur l'esprit faible de son mari. Il est vrai que, depuis la mort du duc de Buckingham, Charles n'avait voulu d'autre favori que sa femme; qu'il lui confiait ses sollicitudes, ses craintes et ses desseins; qu'il désirait que tous ceux qui sollicitaient des faveurs employassent sa médiation, afin qu'elle pût avoir le mérite de les servir; et que quelquefois il transmettait, par son intermédiaire, ses ordres à ses amis intimes. Mais la suite de cette histoire prouvera qu'elle ne faisait pas son opinion; qu'en beaucoup de circonstances, il entendait qu'elle se soumît implicitement à sa volonté; et que, quand une fois il avait pris sa détermination, il n'était pas au pouvoir de la reine, par le raisonnement ou l'importunité, de lui faire changer de dessein (1). Sa mère, que la haine de Richelieu avait chassée de France, avait trouvé, durant les deux dernières années, un asile en Angleterre; mais l'impopularité de la fille s'étendit jusque sur la fugitive. Elle demanda une garde pour la protéger contre les insultes de la popu-

---

(1) Voyez-en des exemples dans les lettres qu'il lui écrivit de Newcastle, dans les Mémoires de Clarendon, II, 295 et suivantes.

lace, et Charles la détermina à retourner sur le continent. Henriette, effrayée des menaces de ses ennemis, fit connaître son intention d'accompagner sa mère; mais les communes s'interposèrent (17 juillet): à leur sollicitation, les lords se réunirent à elles pour lui demander, par une pétition, qu'elle restât parmi eux; et la reine, dans un discours gracieux, prononcé en anglais, non seulement donna son consentement, mais encore déclara qn'elle était prête à faire tous les sacrifices qui seraient agréables à la nation(1).

Jusqu'ici, sur la plupart des sujets, les deux chambres s'étaient prêté un mutuel appui : toutes deux avaient déclaré que la cour de présidence d'York était contraire aux lois; que la convocation n'avait pas le pouvoir de faire des réglements qui liassent le clergé, ou les laïques, sans le consentement du parlement, et que les évêques et les ecclésiastiques ne pouvaient posséder de charges séculières, ni être juges ou magistrats. Elles avaient successivement adopté plusieurs bills, donnant à la couronne le droit de tonnage et de pondage, mais seulement pour un terme très-limité, afin que la répétition de cette concession établît plus soli-

---

(1) Journaux, IV, 314, 317.

dement leur droit; et d'autres bills qui abolissaient les cours de chambre étoilée et de haute commission; qui défendaient la levée du ship-money, et qui détruisaient toutes les pratiques vexatoires de chevalerie, et des bornages dans les forêts royales. Elles avaient, de plus, obtenu le consentement du roi à deux actes importants, l'un qui arrêtait que des parlements triennaux pourraient s'assembler d'eux-mêmes, sans être convoqués par le roi; et l'autre qui les investissait d'un pouvoir souverain, puisqu'il défendait la dissolution, la prorogation ou l'ajournement du parlement actuel, sans le consentement préalable des deux chambres. Mais les prétentions élevées par les communes, et le pouvoir qu'elles exerçaient, commencèrent à provoquer la jalousie des lords; beaucoup de ces derniers manifestèrent la résolution de s'opposer à toute nouvelle tentative de subvertir l'ancienne constitution de la législature, ou les droits indubitables de la couronne; et le roi, pour obtenir l'appui ou se rendre plus favorables les chefs de l'opposition, parmi les pairs, donna les diverses charges de gouverneur du prince, de lord chambellan, de lieutenant d'Irlande et de président de la cour des pupilles, aux comtes de Hertford, d'Essex, de Leicester, et au lord Say. Un nouvel esprit parut animer la chambre haute, qui, sans hésiter, rejeta (8 juin) successivement

deux bills envoyés par la chambre basse, l'un (29 juillet) pour exclure les évêques de leurs siéges, et l'autre dans le but, disait-on, de pourvoir à la «sûreté de la vraie religion (1).»

Ces symptômes de mésintelligence, entre les lords et les communes, présentèrent aux yeux du roi la perspective la plus agréable, car il conservait toujours l'espérance de parvenir à dicter la loi à ses adversaires; et, dans cette vue, il chercha encore une fois à intéresser l'armée à sa querelle. Avec son approbation, et sous sa signature, on envoya un modèle de pétition, que devaient signer les officiers, à sir

(1) Journaux, IV, 257, 269, 273, 281, 286, 298, 311, 333, 349, 357. Pour solder les armées anglaises et écossaises, on vota un impôt qui taxait les ducs à 100 liv., les marquis à 80 liv., les comtes à 60 liv., les vicomtes et les barons à 50 liv., les baronnets et les chevaliers du Bain à 30 liv., les chevaliers à 20 liv., les écuyers à 10 liv.; les gentilshommes de 100 liv. par an à 5 liv., et les réfractaires au double. L'échelle descendait, selon le rang et la profession, à toute personne au-dessus de seize ans, et ne recevant pas d'aumône; pour celles-ci, la plus basse taxe était de 6 pence. Traité de Somers, IV, 299. Cette taxe produisit 157,061 liv. 16 s. 11 p. trois quarts. Ibid., p. 383. Le lecteur est prévenu que, dans l'ancien temps, les trois États se taxaient eux-mêmes séparément, et l'on avait conservé de ces anciennes coutumes, que les lords nommassent des recéveurs pour eux-mêmes et pour les douairières qui avaient le privilége de pairie, 258, 297.

Jacob Ashley, qui agissait pour le comte de Holland, commandant en chef de l'armée dans le Yorkshire. Elle établissait les nombreuses et importantes concessions que le roi avait faites à son peuple, rappelait les assemblées tumultueuses qui avaient dernièrement essayé de diriger le souverain et les deux chambres, et demandait une autorisation pour que l'armée marchât sur Londres, afin de protéger la personne royale et le parlement. Mais la vigilance des patriotes découvrit ce projet; leur promptitude le déjoua, et, pour prévenir le retour de semblables intrigues, ils hâtèrent la conclusion du traité avec les covenantaires, et stipulèrent le licenciement des armées anglaises et écossaises (1).

Il avait été convenu que le roi serait présent à la prochaine session du parlement écossais; mais, comme le moment approchait, une alarme subite s'empara des commissaires écossais, à Londres, et des chefs du parti patriote. Ils trouvèrent plusieurs obstacles au voyage; ils le supplièrent, à plusieurs reprises, de le différer (2).

---

(1) Voyez les interrogatoires de Legge, Ashley, Coniers, Hunks, Lucas et O'Nial, dans la Collection de Husband et les Journaux. Journaux des lords, 441; Journaux des communes, 17 nov.

(2) Charles chargea une commission de donner la sanc-

Il semblait toutefois que le même objet qui les portait à retarder ce départ, l'engagerait à le hâter. Il quitta Londres, traversa, sans s'arrêter, les quartiers de l'armée du comté d'York, accepta, avec une satisfaction apparente, une invitation de dîner avec Lesley, à New-Castle, et, lorsqu'il entra dans la capitale de l'Écosse, il fut reçu par une députation des États (14 août). Il était maintenant de sa politique de gagner l'affection de ses sujets du Nord. Il nomma Henderson son premier chapelain, écouta patiemment les longs sermons des mininistres, et assista constamment au service à l'église. Les revenus des évêchés abolis, à l'exception d'une petite part réservée aux universités d'Édinbourg, Glascow et Aberdeen, furent partagés entre les principaux nobles. On enleva successivement au trône les branches les plus importantes de sa prérogative ; le droit même de nommer les principaux officiers d'État fut abandonné, après

---

tion royale à certains bills, lorsqu'ils seraient passés aux chambres. Les communes firent un bill pour étendre les pouvoirs des commissaires à tous les bills qui passeraient. A leur requête, les lords siégèrent pour cet objet le dimanche suivant. Mais ils élevèrent à dessein tant d'objections, qu'il ne fut prêt que le lundi matin ; et Charles, refusant d'attendre plus long-temps, commença son voyage. Journaux, IV, 294, 349-357.

un court débat (1). Le principal objet du roi, en faisant ces concessions, était d'obtenir sécurité pour ses amis, que, sous le nom d'incendiaires, il avait été forcé d'abandonner à la merci des États, et que leurs compatriotes menaçaient du sort de Strafford. Les chefs des covenantaires témoignèrent le désir de satisfaire leur souverain : des moyens « d'accommodement » furent proposés et discutés ; et on s'attendait généralement à un heureux succès, lors que l'harmonie, qui jusqu'alors avait prévalu, fut troublée par un événement désigné, dans l'histoire écossaise, sous le nom de « l'Incident. »

Quoique le marquis de Hamilton eût long-temps joui de la confiance de Charles, et eût été employé, par lui, dans des affaires de la plus haute importance, on le soupçonnait de chercher à s'assurer l'amitié des covenantaires, en trahissant les secrets de son souverain. Déjà, depuis long-temps, on avait offert à Laud et à Strafford de prouver son crime par le témoignage de gens « aussi hommes de bien que l'on

(1) Le roi approuva une liste de quarante-deux conseillers et de neuf officiers d'État. Les noms de huit conseillers furent effacés, et d'autres furent substitués ; parmi les grands officiers, Loudon, que Charles avait nommé trésorier, fut fait chancelier, et le trésorier eut une commission. Balfour, 366, 148.

» pût trouver en Écosse. » Mais ils refusèrent de donner aucune attention à un projet qui, dans le résultat, pouvait leur attirer des ennemis et des désagréments (1). Montrose, depuis qu'il s'était rangé au parti du roi, avait assuré ce prince, dans ses lettres, que bien des gens, s'ils étaient soutenus par la présence de leur souverain, n'hésiteraient pas à accuser Hamilton et Argyle, et à donner les preuves de leur trahison. Mais ses intrigues avec la cour furent découvertes ou soupçonnées; et, avant l'arrivée du roi en Écosse, Montrose et ses partisans furent enfermés au château d'Édinbourg, « comme » conspirateurs et chefs de bandes. » Il devint toutefois apparent que Hamilton déclinait rapidement de la faveur du roi. Un jour (29 sept.), le lord Kerr lui envoya, par le comte de Crawford, une sommation pour cause de trahison. Il en appela au parlement : un arrêt maintint son innocence, et Kerr fut obligé de lui faire excuse et soumission (2).

Quinze jours, cependant, étaient à peine écoulés, qu'il apprit, par le lord Amond, qu'un complot se tramait pour l'arrêter (11 oct.) dans le palais, lui, son frère Laneric, et le comte d'Ar-

(1) Mémoires de Warwicke, 140.

(2) Balfour, III, 81-86.

gyle, et les transporter à bord d'une frégate du roi, ou, en cas de résistance, leur arracher la vie. Tous trois firent précipitamment leurs adieux, et s'enfuirent à Kinneil. Leurs amis fortifièrent leurs maisons, et les citoyens firent des patrouilles dans les rues durant la nuit. Le matin, Charles, avec une garde de cinq cents hommes, se rendit au parlement, se plaignit de la fuite des trois seigneurs, comme d'une injure faite à son caractère, et sollicita, avec larmes, une enquête publique sur toute l'affaire. Les États hésitèrent. Chaque jour il réitérait sa demande; mais quoique les lords parussent y consentir, les commissaires des comtés et des bourgs insistèrent obstinément (21 octobre) pour un procès particulier devant un comité. Le dixième jour, le roi céda; l'enquête se fit secrètement; et il paraît que le résultat fut une déclaration des États, portant que les trois seigneurs avaient eu des motifs suffisants pour partir précipitamment, et une reconnaissance de leur part qu'ils n'avaient jamais soupçonné la justice ou la bonté du roi, mais que la crainte des noires machinations de leurs ennemis les avaient engagés à la fuite. Ils rentrèrent au parlement. Argyle fut nommé marquis, Loudon et Lyndsey, comtes; Lesley obtint le titre de comte de Leven; et le roi, en retour, assura la vie des « incendiaires et conspirateurs, » par un accom-

modement qui laissait le procès à un comité du parlement, mais qui lui réservait de prononcer le jugement (1).

Avant que Charles quittât Édinbourg, il reçut les nouvelles les plus alarmantes de Dublin. La conduite du parlement d'Angleterre, et les succès des covenantaires écossais avaient produit une sensation générale et profonde en Irlande. Ce qui était blâmable dans les Irlandais était-il donc si méritoire dans les autres? N'avaient-ils pas également le droit d'obtenir la réforme des abus et de s'opposer aux persécutions religieuses? Ces questions furent proposées dans toutes les réunions; et pour toute réponse, on remarqua qu'on préparait de nouvelles entraves aux droits nationaux, et de nouveaux dangers à la foi

(1) Voyez Balfour sur ce sujet, III, 94-118, 121-125, 127, 130; Mémoires de Hardwicke, II, 299; Mémoires d'Evelyn, II, app., 525, 529; Baillie, I, 330-332; Clarendon, I, 298. Le véritable accusateur était Montrose, qui écrivit au roi, et lui offrit le secours de ses amis; et l'activité que Hamilton et d'Argyle mirent à prévenir une enquête publique, fait soupçonner qu'ils craignaient quelques découvertes défavorables. Le conseil privé d'Angleterre, après avoir examiné les dépositions et trois lettres dans lesquelles Hamilton implorait son pardon, déclara qu'il n'y avait rien qui pût compromettre l'honneur du roi. Evelyn, ibid.

nationale ; que le parlement d'Angleterre avait la prétention de donner des lois à l'Irlande, et que les chefs, en Angleterre comme en Écosse, dans tous leurs discours, publications et remontrances, déployaient les sentiments les plus hostiles contre le culte catholique, et montraient la détermination bien prise de l'abolir, partout où s'étendrait leur influence ? Pourquoi donc les Irlandais ne se réuniraient-ils pas pour leur propre défense ? Pourquoi ne maintiendraient-ils pas leurs droits, et n'assureraient-ils pas leur religion, tandis que leurs ennemis étaient retenus chez eux, par les querelles qui les divisaient, eux et leur souverain (1) ?

Parmi les gentilshommes de Kildare, se trouvait un certain Roger Moore, de Ballynagh, d'antique naissance, de formes insinuantes et

---

(1) Nalson, 543 ; Borlase, app., 128. « Les Irlandais, » dit Laud, s'appuyaient de l'exemple des Écossais, et es- » péraient qu'ils obtiendraient leurs priviléges, et la li- » berté de leur culte aussi bien qu'eux. » Malheurs de Laud, 184. « Ils demandent, dit le comte de Clanricarde, » pourquoi il ne serait pas plus légitime, et beaucoup plus » pardonnable de faire un covenant pour le maintien de » leur religion, des droits et des prérogatives de votre ma- » jesté, et des justes libertés des sujets, qu'aux autres d'en » former un qui avait pour but d'affaiblir et détruire le pou- » voir légitime, et de s'opposer aux intérêts de votre ma- » jesté. » Clanricarde, p. 61.

de haute éloquence. Il ne lui restait qu'une petite partie de ce vaste domaine qu'on avait jadis considéré comme le patrimoine de ses ancêtres, mais qui maintenant était partagé entre les colons anglais : et l'espoir de recouvrer ce dont il se croyait injustement dépouillé, le conduisit sur plusieurs points de l'Irlande, dont il exhorta les indigènes à prendre les armes, et à défendre leurs droits. Il avait sondé les lords du Pale (1); et, d'après leurs dispositions, il chercha à exciter les passions inflammables des anciens Irlandais.

Quoique les deux races se fussent mêlées par des mariages; quoiqu'elles reconnussent la même religion, en opposition à la loi, il existait toujours une différence marquée dans leurs habitudes et leurs sentiments, qui empêchait une sincère réunion entre eux. Les anciens Irlan-

---

(1) The lords of the Pale. Le Pale avait été dans l'origine la portion de terre entourée de palissades, que nonobstant la défense vigoureuse des Irlandais, l'Angleterre avait concédée à des colons anglais, sous la protection d'un fort. On conçoit que le Pale s'était étendu par la suite. A l'époque actuelle, il se composait de presque toutes les concessions anglaises. Les lords du Pale étaient les seigneurs d'origine anglaise, nés en Irlande : c'étaient les créoles du pays, si l'on peut se servir de cette expression. (Note du traducteur.)

dais avaient éprouvé l'outrage le plus cruel du gouvernement anglais, par le transfert de leurs propriétés à des colons étrangers. Les nouveaux, bien qu'ils eussent à se plaindre des amendes et des recherches de titres, avaient été traités jusqu'ici avec plus d'indulgence. Les premiers désiraient vivement la restauration de l'Église catholique dans son ancienne splendeur; les derniers, qui avaient obtenu leur part des dépouilles ecclésiastiques, ne désiraient nullement une révolution, qui pouvait les forcer à restituer leurs dernières acquisitions. Les uns avaient toujours été dans l'usage de rechercher la protection des princes étrangers; les autres s'étaient constamment réunis au souverain, même dans les guerres contre leurs compatriotes professant la même religion (1). D'après cela, les chefs irlandais de l'Ulster, particlièrement Cornelius Macguire, baron d'Inniskillen, et sir Phelim O'Nial, qui, après la mort du fils de Tyrone, était devenu chef de ce clan formidable, écoutèrent avec plaisir les insinuations de Moore. Ils convinrent entre eux de consulter leurs compatriotes de l'intérieur, et de se tenir prêts pour une insurrection, l'automne suivant (2).

(1) Narration manuscrite de Rinnueini, au commencement.

(2) Nalson, 54; 555; Carte, III, 30; Mémoires de Clarendon, II, 69, 80, 134.

Les gentilshommes du Pale adoptèrent un plan différent. Par leur influence dans les deux chambres, ils persuadèrent aux Irlandais d'imiter la conduite du parlement d'Angleterre; on forma des enquêtes sur les abus du gouvernement; et des commissaires furent envoyés à Londres pour réclamer de la justice de Charles les grâces qu'il avait vendues, et dont il avait reçu l'argent treize années auparavant. Il était évidemment de son intérêt de se concilier ses sujets d'Irlande; il les reçut de la manière la plus flatteuse, combla de marques d'attention toutes particulières le lord Gormanstown, le chef de la députation, leur donna l'espoir d'une réforme complète qu'ils devaient attendre de son équité et de son affection; mais il avait en vue un objet plus important. Strafford l'avait souvent assuré du dévouement et de la bravoure des 8,000 hommes levés dernièrement en Irlande, et Charles prévoyant que sa querelle avec ses adversaires se déciderait définitivement par la voie des armes, envoya des instructions secrètes aux comtes d'Ormond et d'Antrim, pour les attacher à son service, pour en augmenter le nombre sous différents prétextes, et surprendre le château de Dublin, où ils trouveraient des armes pour 12,000 hommes. Mais il était bien connu que ces levées se composaient principalement de catholiques, motif suffisant pour exciter les

soupçons du parlement d'Angleterre; les chambres demandèrent qu'elles fussent immédiatement licenciées. Charles hésita; elles réitérèrent leur demande, il y acquiesça; mais à un ordre donné à cet effet, il joignit un secret message aux deux comtes, afin de prévenir par quelque moyen la dispersion des soldats; et le fit suivre d'une commission envoyée à plusieurs officiers; afin d'enrôler, d'abord la moitié, ensuite la totalité, pour le service d'Espagne (1).

La veille de son départ pour l'Écosse, Charles avait accordé les principales demandes de la députation irlandaise, et signé deux bills qui devaient être convertis en lois, dont l'un confirmait la possession de toutes les terres tenues sans interruption depuis soixante ans, et l'autre portait que la couronne renonçait à tous les droits fondés sur les enquêtes faites sous le comte de Strafford. Gormanstown et ses collègues annoncèrent leurs succès à leurs compatriotes, et se rendirent en triomphe à Dublin; mais les lords grands juges Borlase et Parsons étaient moins les ministres du roi que les associés de ses adversaires. Ils pensèrent que ces

(1) Voyez l'information d'Antrim, dans le Supplément à l'Histoire de la révolte d'Irlande, de Clarendon. Journaux des lords, 230, 339, 345; Ormond de Carte, I, 132, III, 31, 33.

bills attacheraient toute la population d'Irlande aux intérêts du roi, èt ils trompèrent les espérances des députés, en prorogeant le parlement peu de jours avant leur arrivée (1).

Il est douteux qu'Ormond ait essayé d'exécuter les ordres du roi. Antrim tint ses instructions secrètes, et s'efforça de suivre son projet par le moyen des officiers chargés de lever des soldats pour le service de l'Espagne. Ceux-ci, par leurs intrigues avec les membres du parlement, découvrirent parmi eux des hommes à qui ils pouvaient, en toute sûreté, révéler le véritable objet de leur mission : qu'ils étaient venus, non pour emmener l'armée irlandaise, mais pour la retenir dans l'île. Le roi avait besoin de ses services; il avait beaucoup à se plaindre de ses sujets d'Angleterre et d'Écosse : il se reposait sur les Irlandais pour déployer leur attachement à sa personne; et, en se ralliant pour défendre le trône, prévenir la destruction de leur religion. Des catholiques du Pale, ils revinrent aux chefs de l'Ulster, pour qui leur première détermination de tirer l'épée, rendait toute exhortation inutile. Cette nouvelle fut

(1) Ormond de Carte, III, 139, 140; Temple, 15; Borlase, Journ. des communes irlandaises, 210, 539; Mém. de Castlehaven, 40.

pour eux un sujet de triomphe; ils approuvèrent le projet de surprendre le château de Dublin, et promirent, non seulement de coopérer à l'entreprise, mais encore d'attaquer le même jour la plupart des garnisons anglaises des provinces septentrionales.

Après s'être consultés secrètement, Antrim et ses amis se déterminèrent à différer le soulèvement, jusqu'au premier jour de l'assemblée du parlement, au mois de novembre. On devait s'assurer au même moment du château et des grands juges, et publier une déclaration au nom des deux chambres, portant que les Irlandais maintiendraient le souverain dans tous les droits légitimes du trône. Mais les délais ne s'accordaient point avec le caractère bouillant des anciens Irlandais, dont l'impatience était encore excitée par les exhortations de Moore, et qui se persuadaient eux-mêmes que, s'ils commençaient, le Pale (1) suivrait leur exemple. Il avait été d'abord décidé que le mouvement combiné se ferait le 5 novembre; ils se déterminèrent actuellement à l'exécuter eux-mêmes le 23 septembre. Le 22 au matin, plusieurs chefs se rendirent à Dublin; mais beaucoup y manquèrent,

(1) Les habitants des terres possédées par les colons anglais. (Note du traducteur.)

et de deux cents hommes dévoués, choisis pour surprendre le château, quatre-vingts seulement se présentèrent. Ils résolurent d'attendre l'arrivée de leurs compagnons jusqu'à l'après-midi du 23, et pendant la nuit, le complot fut découvert par Owen O'Conolly à sir Williams Parsons. Quoiqu'on eût immédiatement fermé les portes de la ville, les chefs des conspirateurs, à l'exception de lord Macguire et de Macmahon, parvinrent à s'échapper (1).

Leurs associés de l'Ulster, ignorant la découverte du complot, se levèrent au jour fixé. Charlemont et Dungannon furent surpris par sir Phelim O'Nial, à la tête de son clan. Mountjoy le fut par O'Quin, Tanderage par O'Hanlan, et Newry par Macginnis; dans le cours de la semaine, ils s'emparèrent de tout le pays ouvert dans le Tyrone, le Monaghan, le Longford, Leitrim, Fermanagh, Cavan, Donnegal, Derry et une partie de Down. Les habitants des autres comtés colonisés suivirent bientôt leur exemple,

(1) Voyez, pour plus de détails, la relation de Macguise dans Borlase. App., 9, et Nalson, 543-555. Il cache peut-être quelque chose, mais je ne doute pas de son exactitude. Ce qu'il rapporte des intrigues des officiers confirme le rapport de lord Antrim. Consultez aussi la lettre des lords grands juges et le témoignage de Conolly dans les Journaux des lords, 412-415.

et insensiblement l'esprit d'insubordination et de révolte s'insinua dans les districts les plus fidèles et les plus paisibles. Cependant les insurgés n'étaient que des corps tumultueux de voleurs, pour la plupart sans armes, qui se levaient en masse, pillaient quelque colonie voisine, et retournaient à leurs habitations, pour partager le butin. Lorsqu'ils rencontraient des hommes armés, ils se retiraient, ou payaient chèrement leur témérité. Leurs ennemis ne faisaient pas de quartier; et sir Phelim O'Nial éprouva de grandes pertes durant le mois de novembre (1).

Soit que les lords grands juges se sentissent au-dessous de la place qu'ils occupaient, soit qu'ils laissassent accroître l'insurrection, dans le désir de profiter des confiscations qui devaient résulter de sa répression, ils ne montrèrent dans leur conduite aucune énergie contre les rebelles, et nulle commisération pour les souffrances des royalistes. Ils donnèrent avis de ce qui se

(1) Voyez les lettres dans l'Ormond de Carte, III, 38, 39, 40, 44. « On n'entendit jamais parler d'une guerre pa- » reille. Il n'y avait pas de chef; une paroisse pillait l'autre, » s'en retournait, et partageait le butin; et c'est ainsi que » tout finissait; et tout cela était fait par une réunion de vo- » leurs, presque sans armes. » Ibid., 47. Voyez aussi les Mémoires de Clanricarde, 6, 35, 36, 38.

passait au roi et au lord lieutenant, fortifièrent la ville de Dublin, et, tranquilles dans ses murailles, ils attendirent l'arrivée des secours d'Angleterre. Cependant la campagne, sans défense, était abandonnée à la merci des insurgés, qui, se rappelant leurs injures et celles de leurs pères, se précipitaient sur les colonies anglaises, enlevaient les armes des habitants ainsi que leurs propriétés mobilières, et restituaient les terres aux anciens propriétaires ou à leurs descendants. Les fugitifs, avec leurs familles, cherchaient en foule un asile dans les garnisons les plus proches, où ils languissaient accablés de toutes les misères qu'un état de dénuement si subit devait nécessairement amener (1).

Pour justifier leur conduite, les chefs des re-

(1) « La partie colonisée de Leitrim est toute en combus- » tion, et ils ont pris toutes les villes, excepté trois places » fortes ; ils ont rétabli O'Bourke, qui était autrefois la con- » trée d'O'Bourke. » Clanricarde, 17. « Quoiqu'il n'y ait » aucun seigneur du royaume qui agisse, ni aucun gentil- » homme de qualité d'extraction anglaise, et que beaucoup » d'anciens Irlandais tiennent fermes, néanmoins telle est » l'étrange jalousie et la méfiance de ce temps, et la conduite » dilatoire que l'on tient, que nous devons être détruits par » ce peuple désespéré, n'ayant aucun moyen de défense ; et » les terreurs paniques qui s'emparent d'un grand nombre » leur faisant abandonner les places fortes sans aucune ré- » sistance. » Pag. 29. Voyez la note A à la fin du volume.

belles publièrent un manifeste, dans lequel ils déclaraient n'avoir pris les armes que pour défendre la prérogative royale, et pour garantir leur religion contre les machinations d'un parti du parlement anglais qui avait envahi les droits de la couronne, intercepté les grâces accordées par le roi à ses sujets irlandais, et sollicité en Irlande des signatures pour une pétition, qui tendait à détruire entièrement l'épiscopat protestant et le culte catholique. En même temps, pour exciter leurs partisans et en multiplier le nombre, ils exhibèrent une commission supposée du roi, qui les autorisait à avoir recours aux armes, et une lettre d'Écosse, qui annonçait l'arrivée prochaine d'une armée de covenantaires, qui, la bible d'une main et l'épée de l'autre, convertiraient ou détruiraient les papistes idolâtres d'Irlande (1).

(1) Nalson, II, 555, 557. Cette prétendue commission se trouve dans Rushworth, IV, 400. Son authenticité a été niée par les amis de Charles, et affirmée par ses ennemis. Je n'hésite pas à prononcer que ce n'est qu'une supposition. Les rebelles n'en firent jamais mention dans aucune de leurs remontrances ou de leurs apologies, et elle renfermait des clauses que le roi n'aurait jamais autorisées; comme par exemple, un ordre adressé aux catholiques, pour arrêter et saisir les terres, les biens, et même les personnes de tous les Anglais protestants.

Charles, après avoir communiqué cette nouvelle au parlement écossais, et nommé le comte d'Ormond commandant de l'armée d'Irlande, revint en Angleterre. Lorsqu'il entra dans la capitale, il y fut reçu par le lord maire, les shériffs et les principaux citoyens; et ayant dîné en public à Guildhall, il fut salué, lorsqu'il se retira dans son palais, par les félicitations à haute voix des spectateurs. Cette expression de loyauté l'engagea à bien augurer de l'attachement de ses sujets, et à supporter avec plus de courage les nouvelles mortifications que lui préparaient ses adversaires au parlement. Ils avaient remarqué depuis peu une défection alarmante dans le nombre de leurs adhérents; et ils voyaient que les hommes modérés, satisfaits des sacrifices déjà faits par le roi, commençaient à blâmer toute nouvelle usurpation sur l'autorité royale. D'un autre côté, l'incident d'Écosse, les secrets avis de leurs commissaires dans ce royaume, et la certitude que Charles n'ignorait pas leurs intrigues clandestines avec l'armée usurpatrice, les convainquirent qu'ils avaient été trop loin pour espérer leur pardon, et que cette nouvelle sûreté était nécessaire pour les soustraire à la vengeance du monarque offensé. Pour produire une plus forte sensation, et préparer l'esprit public à leurs prochaines demandes, ils résolurent de présenter au roi une remontrance sur la si-

tuation de la nation. Elle commençait par affirmer l'existence d'une coalition de papistes jésuites, d'évêques, d'ecclésiastiques corrompus, et de courtisans intéressés, dont le but commun était la destruction des libertés d'Angleterre. Suivait alors une longue énumération de tous les griefs, réels ou imaginaires, qui avaient excité des plaintes depuis la mort de Jacques; ils indiquaient ensuite plusieurs remèdes déjà proposés, ou qui étaient attendus de la sagesse du parlement; et ils terminaient en se plaignant de ce que les efforts des communes devenaient en général inutiles, par les intrigues d'une faction malveillante qui environnait le trône, et l'alliance des lords papistes avec les évêques malintentionnés, qui formaient un parti si puissant à la chambre haute. Cette remontrance trouva la plus vigoureuse opposition : elle ne fut présentée qu'après des débats qui durèrent douze heures, et à la majorité de onze voix. Mais les patriotes s'empressèrent de poursuivre leur victoire. On déclara qu'aucun amendement ne serait proposé au roi à son retour (1er déc.), et qu'elle serait imprimée pour l'édification du peuple. Charles, quoique blessé, ne fut pas surpris de l'âpreté du style, ni de la faiblesse de ses arguments; mais il sentait que la publication était un outrage d'un nouveau genre, un appel de l'équité du souverain aux passions des sujets; et il déclara,

dans une réponse modérée, mais éloquente, sortie de la plume de Hyde, qu'il n'avait jamais refusé la sanction royale à aucun bill qui lui eût été présenté pour le redressement des abus, et qu'ayant assuré, pour le présent, les justes droits de tous ses sujets, il voulait aussi les maintenir à l'avenir; qu'il n'avait jamais eu le desseiu de protéger de mauvais conseillers, mais que le choix de ses ministres était un droit qu'il ne voulait pas abandonner; que s'il existait quelques personnes qui voulussent attenter à son autorité ou ternir sa réputation, et amener tous les maux de l'anarchie et du désordre, il espérait qu'avec le secours de Dieu et de son parlement, il confondrait leurs desseins, et saurait les punir (1).

La rébellion en Irlande fournit aux zélateurs un prétexte plausible pour s'abandonner aux invectives, et déployer leur animosité contre ceux qui professaient l'ancienne religion (2). En

(1) Rushw., IV, 436, 452; Journ., 22 novembre, 2, 3, décembre; Clarendon, I, 310-335, 336.

(2) Sur la foi de Beale, tailleur, qui prétendait avoir entendu quelques inconnus converser derrière une haie, les communes affectèrent gravement de croire que plus de cent membres étaient marqués, pour être égorgés par des assassins papistes. Journ., décembre 16, 17, 26, 27; des lords, 439; Mémoires d'Evelyn, II, app., 73.

septembre, des commissaires avaient été nommés pour désarmer les réfractaires dans toutes les parties du royaume. Maintenant, les communes dénoncèrent aux pairs soixante lords et gentilshommes catholiques, comme des personnes dangereuses que l'on devait renfermer dans une étroite prison pour la sûreté de l'État. On envoya le confesseur de la reine à la Tour, et l'établissement du service de sa chapelle fut détruit. De l'autorité de la chambre basse, on nomma des poursuivants, avec les pouvoirs nécessaires pour arrêter les prêtres et les jésuites: on donna des ordres pour commencer immédiatement le procès des prisonniers : on importuna le roi pour ne point leur accorder de pardon ou de sursis (1er décemb.) (1); et les deux chambres prirent la résolution de ne jamais consentir à ce que la religion catholique fût tolérée en Irlande, ou dans aucune autre partie des États de sa majesté (2). Charles les réprimanda avec douceur de leur violence; ils faisaient la guerre en Irlande, une guerre de religion : ils devaient

(1) Si le lecteur veut connaître avec quelle opiniâtreté ils poursuivirent la mort de sept prêtres catholiques, il peut consulter les Journaux, 8, 11, 13, 14, 15, 31 décembre, 21 mars, 9 avril; Journ. des lords, 472, 476, 479, 501.

(2) Journaux, 473, 476, 480 ; Communes, 8 décembre; Rushw., IV, 445.

s'occuper plutôt à se procurer des hommes et de l'argent, pour la protection des royalistes et la défense de sa couronne. Mais il existait pour cela un obstacle insurmontable. Le parti patriotique était déterminé à s'emparer du commandement de l'armée; et le roi était résolu à ne point abandonner ce qui lui paraissait maintenant le dernier support de son trône. Avant son arrivée, les chambres avaient nommé un conseil de guerre, chargé le comte de Leicester de lever des hommes pour servir en Irlande, et donné leur approbation aux officiers qu'il proposait d'y employer. Pour hâter la levée des troupes (3 décembre), les communes passèrent un bill, et se plaignirent, dans une conférence, de la lenteur des opérations de l'autre chambre. Elles soutinrent que les lords n'étaient que des individus privés, tandis que la chambre des communes était la représentation nationale, et déclarèrent que si les premiers refusaient d'adopter les bills nécessaires au salut public, elles s'adjoindraient les pairs qui ne reculaient pas devant l'exécution de leur devoir, et représenteraient toute la matière au souverain. Cette menace fit peu d'impression : les lords combattirent la clause déclaratoire qui refusait au roi un droit dont avaient joui tous ses prédécesseurs; mais Charles intervint mal à propos, et assura les chambres

qu'il adopterait le bill (14 décembre), si l'on y ajoutait une clause provisionnelle qui sauvât ses droits et les libertés du peuple. Si cette proposition avait été présentée comme un amendement de la part d'un des ministres, on n'y eût fait aucune objection; mais l'intervention personnelle du souverain, pendant la discussion d'un bill, était sans aucun doute irrégulière, et les deux chambres la repoussèrent comme une infraction aux priviléges du parlement (16 déc.) (1).

Je fatiguerais inutilement la patience du lecteur, si j'entreprenais d'écrire jusqu'aux moindres causes de la dissension qui ne tarda pas à s'élever entre le roi et ses adversaires, ou de rechercher quels furent les agresseurs primitifs, dans les querelles qui eurent lieu journellement entre leurs partisans respectifs. Des masses de peuple armées parcouraient les rues, dans le dessein avoué de protéger le parlement, et un grand nombre d'officiers et de gentilshommes se rassemblèrent spontanément à Whitehall, pour garantir le roi et la famille royale de toute insulte. Les deux partis se trouvèrent souvent en présence; et quoique personne ne perdît la vie, les expressions les plus irritantes et quel-

---

(1) Journaux des communes, décembre 3, 16; Journaux des lords, 476; Clarendon, II, 325.

quefois même des voies de fait, entretinrent l'inimitié (1).

La remontrance avait allumé la fureur de la populace contre les évêques, qui, dans une certaine circonstance, furent si effrayés des cris qu'ils entendirent sur la place du Palais, qu'ils s'enfermèrent dans leur salle (27 déc.), jusqu'à ce que l'obscurité de la nuit leur permît de regagner leurs domiciles respectifs. Le lendemain, Williams, qui avait fait sa paix avec le roi, et qui venait d'être promu à l'archevêché d'York, parvint à obtenir, de onze autres prélats, qu'ils se joignissent à lui dans une déclaration qui fut remise (29 déc.), par le lord garde des sceaux, à la chambre haute. Elle portait que les évêques ne pouvaient plus long-temps, sans danger pour leur vie, remplir leurs devoirs au parlement, et que, d'après cela, ils protestaient contre la validité de tous les votes et de toutes les résolutions de la chambre, pendant leur absence. Cette déclaration extraordinaire fut entendue avec surprise et indignation. Il était à leur choix de se retirer ou de rester; mais prétendre au pouvoir de suspendre, par leur absence, les opérations du parlement, était aux

(1) Rushworth, IV, 463; Clarendon, I, 356, 371, 372; Warwick, 186.

yeux de leurs adversaires, s'arroger l'autorité souveraine. Les communes, après un débat à huis-clos, accusèrent les douze prélats de haute trahison. Williams déclara hardiment qu'il était prêt à soutenir l'accusation; les autres, intimidés par la violence des temps, firent des excuses pour leur conduite. Dix furent envoyés à la Tour (30 déc.); deux, les évêques de Durham et de Lichfield, en considération de leur âge et de leurs infirmités, furent confiés à la garde de l'huissier à la verge noire (celui de la chambre des pairs) (1).

Avant que la surprise, causée par cet événement inattendu, fût passée, l'esprit public se vit agité par une autre mesure encore plus extraordinaire. Les patriotes avaient laissé percer les bruits d'une accusation contre la reine :

---

(1) Journ. des lords, 496-499; Journ. des communes, décembre 30; Rushworth, IV, 466; Clarendon, I, 350. Treize évêques avaient déjà été accusés de crimes d'État et de malversations (août 13), à raison des canons adoptés dans la dernière convocation (Journaux des lords, 363). Mais comme ils furent admis à donner caution, ils conservèrent toujours leurs siéges. Ceux que l'on accusa à cause de la protestation, étaient les prélats d'York, Durham, Norwich, Gloucester, Lichfield, St. Asaphl, Bath et Wells, Oxford, Hereford, Ely, Peterborough et Llandaff. En les envoyant à la Tour, le parti du peuple enleva douze voix à ses adversaires.

l'avis, probablement à dessein, en fut donné à Charles (1), qui, irrité et alarmé, se hâta de prendre la résolution suivante, hardie, mais hasardeuse (3 janv. 1642).

Quatre jours après l'emprisonnement des prélats, le procureur-général parut à la barre de la chambre des pairs, et au nom du roi, accusa de haute trahison le lord Kimbolton, Hollis, Haslerig, Pym, Hampden et Stroud, tous membres distingués du parti populaire. Il les accusa d'avoir conspiré pour enlever au roi l'affection de son peuple, exciter la désobéissance dans l'armée, subvertir les droits du parlement et arracher le consentement de la majorité par l'influence des masses et de la terreur; et d'avoir, en outre, attiré une armée étrangère dans le royaume, et déclaré la guerre à leur souverain (1).

---

(1) Clarendon, i, 418.

(2) Par le dernier traité avec les Écossais, Charles avait stipulé qu'un acte d'amnistie serait passé au parlement, « ensevelissant dans l'oubli tous les actes d'hostilité entre le » roi et ses sujets, qui pouvaient provenir de l'entrée de » l'armée écossaise en Angleterre, ou de toute entreprise, » secours, conseil, ou avis y ayant rapport. » Rushworth, iv, 370. Après la ratification de ce traité, quoique l'acte d'amnistie ne fût point passé, je ne vois pas comment le roi pouvait en honneur, accuser les six membres, au sujet de leurs intrigues précédentes avec les Écossais.

On s'attendait à ce que les lords témoignassent au roi la même déférence qu'ils avaient eue pour les communes, et qu'ils ordonnassent, ainsi qu'ils l'avaient fait pour les prélats, que les membres accusés fussent emprisonnés; mais la chambre nomma un comité pour rechercher les précédents; et Charles, indigné du délai, envoya un sergent d'armes aux communes pour demander les cinq membres. Elles répondirent que cette affaire exigeait une sérieuse délibération, mais que les accusés comparaîtraient pour répondre à toutes les charges légales (1).

Le jour suivant, le roi lui-même, accompagné de ses gardes et de beaucoup d'officiers, armés de leur épée, se rendit à la chambre des communes. Il ordonna à sa suite de rester à la porte, et, accompagné seulement de son neveu, le prince électeur, il entra dans la chambre. Ayant pris le fauteuil, il regarda autour de lui, et, ne voyant pas ceux qu'il cherchait, il s'enquit du président

---

(1) Journaux des lords, 500-503; des communes, 3 janvier; Rushworth, IV, 473-477. Clarendon attribue cette démarche hardie, mais malheureuse, au conseil de lord Digby, qui, en défendant les évêques et Strafford, était devenu si odieux à la chambre des communes, qu'il avait été appelé à la chambre des lords. Mém. de Clarendon, III, Supplément, avril; Hist., I, 359.

s'ils étaient présents (1). Lenthall, s'agenouillant, répondit qu'il n'était que le simple organe de la chambre, qu'il n'avait d'oreilles pour entendre, et de langue pour parler, qu'autant qu'elle voulait bien les diriger. Le roi s'étant assis, dit que, dans le cas de trahison, il n'y avait pas de privilége; que son intention n'était pas d'user de violence, mais de procéder contre les accusés, selon le vœu de la loi; que si les oiseaux ne s'étaient pas envolés, il les eût pris lui-même; que dans les circonstances présentes, il attendait de la fidélité de la chambre, qu'elle les lui enverrait, ou qu'il aurait recours à d'autres moyens. On l'écouta en silence; et, quand il se retira, il entendit murmurer autour de lui à voix basse, mais distincte, les mots « privilége, privilége (2). »

---

(1) « Son projet fut trahi par la comtesse de Carlisle, la » plus remuante des femmes politiques, qui avait quitté son » galant Strafford pour s'attacher à Pym, et qui était deve- » nue tellement sainte, qu'elle fréquentait leurs sermons, et » prenait des notes. » Warwick, 204.

(2) Journaux des communes, 4 janvier; Rushworth, IV, 477; Whitelock, 52, 53. Les cinq membres firent chacun un bref discours pour leur propre défense; mais ils paraissent avoir éludé l'accusation d'avoir appelé un ennemi étranger dans le royaume, en supposant qu'elle fît allusion au vote par lequel les communes avaient imploré l'assistance

Cette entreprise imprudente et avortée acheva de dégrader cet infortuné monarque. Elle fut également condamnée par ses amis et par ses ennemis, et fournit aux derniers les moyens d'exciter les passions de leurs adhérents, et de les porter à un état voisin de la frénésie. Les communes s'ajournèrent pour une semaine; mais, pendant cet intervalle, un comité permanent siégea à Guildhall, pour se concerter avec leurs partisans de la cité, et se préparer à un nouveau triomphe sur l'autorité déchue du souverain. Au jour fixé, les cinq membres accusés se rendirent par eau à la chambre (11 juin); ils étaient escortés de 2,000 mariniers armés, dans des bateaux, et de détachements de troupes régulières avec huit pièces de canon, de chaque côté de la rivière; et, lorsqu'ils abordèrent, ils furent reçus par 4,000 cavaliers du Buckinghamshire, qui étaient arrivés pour maintenir l'innocence de Hampden, leur représentant, et demander justice d'un libelle qui tendait à inculper son caractère. L'air retentit des cris de joie, mêlés à la musique militaire; et, comme le

des Écossais pour terminer la rébellion d'Irlande. Leurs discours se trouvent dans les Traités de Somers, IV, 330-340; où, par erreur, celui qui appartient à Hollis est attribué à Kimbolton, qui était membre de la chambre haute.

cortége traversait Whitehall, la populace se répandit en vociférations indécentes contre le monarque mal conseillé; mais Charles n'y était plus. Se défiant des projets de ses adversaires, il s'était enfui la veille, au soir, à Hampton-Court avec sa famille (1).

Il devenait évident que tout espoir de réconciliation était perdu. Les deux partis résolurent de terminer le différend par l'épée, et ils n'hésitèrent à se déclarer ouvertement, que pour faire leurs préparatifs, et prendre occasion de jeter l'un sur l'autre le blâme des hostilités. En même temps, leurs plus secrets conseils étaient réciproquement trahis. Le roi avait beaucoup de serviteurs dévoués dans la chambre des communes. Lord Falkland, et sir John Colepeper, qui avaient places au bureau, lui donnaient tous les avis qui étaient en leur pouvoir; et Hyde, qui avait prudemment caché à ses collègues son attachement, se rendait la nuit auprès du roi, lui faisait connaître ce qui s'était passé dans les différents comités, et lui fournissait des réponses aux messages et aux déclarations de ses adversaires, même avant qu'elles fussent

---

(1) Rushw., IV, 480-484; Nalson, II, 823, 829; Whitelock, 54; Clarendon, I, 380.

soumises régulièrement à la sanction de la chambre (1).

D'un autre côté, les patriotes avaient des espions ou affidés à la cour, au conseil, et même dans le cabinet du roi. Ses plus secrets desseins étaient immédiatement connus, et prévenus. D'après cela, à son grand étonnement, une garde fut établie aux environs de la Tour, pour se préparer contre le danger d'une surprise. Goring, gouverneur de Portsmouth, reçut des instructions afin de n'obéir qu'aux ordres des deux chambres. Le comte de Newcastle, envoyé par Charles, en mission secrète, à Hull, fut sommé de remplir son devoir comme pair, et sir John Hotham, et son fils, se hâtèrent d'assurer cette place importante pour le parlement; et, quand on sut que les gentilshommes, qui avaient escorté le roi, comme volontaires, à Hampton-Court, sous le commandement du colonel Lunsford, avaient reçu, le matin précédent, un message de lui, par le lord Digby, on donna des ordres (14 janv.)

(1) Vie de Clarendon, 46, 58. Hyde envoyait les papiers au roi par des gentilshommes qui offraient leurs services, et qui quelquefois faisaient le voyage à York, et rapportaient la réponse dans le court espace de trente-quatre heures. Pour empêcher qu'ils ne fussent découverts, le roi copiait de sa main tous les papiers envoyés par Hyde, et brûlait les originaux. Ibid., 55, 59.

aux shériffs pour disperser tous les rassemblements d'hommes armés, dans leurs comtés respectifs, et Digby et Lunsford furent accusés de haute trahison (1).

Instruit que par son introduction irrégulière à la chambre des communes, il avait donné de grands avantages à ses adversaires, Charles essaya de revenir sur ses pas, en faisant l'apologie de sa conduite, en s'engageant à procéder juridiquement contre les autres membres, en abandonnant même les poursuites, et leur proposant d'accepter une amnistie générale. Mais ces concessions, au lieu de les adoucir, ne firent qu'accroître leur obstination. Ils repoussèrent toutes ses propositions, et insistèrent pour qu'il fît connaître le nom de ses conseillers, afin de punir une aussi flagrante violation de privilége. Il ne daigna pas répondre (2).

Cependant, pour éprouver la sincérité de leurs déclarations, il les requit de faire remettre sous ses yeux, en un tableau, un sommaire de toutes les mesures qu'ils exigeaient relativement à son autorité et à son revenu, à

---

(1) Husband, 202; Whitelock, 54; Clarendon, I, 384, 388, 418; sa Vie, 57, Mém. de Clarendon, III, app., liv.; Rushw., 495, 496, 565; Nalson, II, 845, 863.

(2) Rushw., IV, 490, 491.

leurs propres priviléges, aux droits du peuple, et à la réformation de l'Église, en leur promettant que sa réponse prouverait qu'il était un des monarques les plus faciles et les plus cléments. Il eût été impolitique de refuser directement de pareilles propositions. Mais ils saisirent cette occasion pour effectuer ce qu'ils désiraient depuis long-temps, et ce qu'ils avaient demandé comme « base de la confiance ; » que le gouvernement des forts et le commandement de l'armée et de la marine, fussent confiés à des officiers nommés par les deux chambres de parlement. Le roi resta surpris de cette réponse. Y consentir, c'était se dépouiller lui-même d'un pouvoir essentiel à la royauté, et se jeter sans ressource, sous les pieds de ses ennemis. Il résolut de refuser ; mais sa répugnance céda insensiblement aux objections de quelques-uns de ses conseillers, qui soutenaient que ce qui était radicalement « mauvais, ne pouvait être » réparé par la sanction royale ; » que par là même qu'une commission, sous le grand sceau, n'avait aucun effet quand elle était contraire à la loi, un acte du parlement n'avait pas la puissance d'engager, lorsqu'il était subversif de l'ancienne constitution du royaume. Ce raisonnement était spécieux : il relevait le roi de ses difficultés présentes, en l'autorisant à revenir, quand il le voudrait, sur ce que la nécessité

le forçait actuellement à concéder; et non seulement il adopta (13 févr.) les deux bills sujets à difficulté, pour enrôler des soldats au moyen de la presse, et dépouiller les évêques de leurs siéges, et de tous leurs emplois temporels (1); mais il offrit encore de soumettre toutes les discussions, relatives à la liturgie, à l'examen du parlement; il promit de ne jamais accorder de pardon à un prêtre catholique, sans le consentement préalable des deux chambres; pria qu'on lui fît connaître les noms de ceux à qui l'on confierait le commandement de l'armée, en approuva la liste, et demanda seulement, 1° que leur commission fût limitée à un certain temps, et, 2° que les pouvoirs extraordinaires qu'ils devaient exercer, lui fussent préalablement confiés par statut, afin qu'ils pussent les recevoir de lui. Mais ses adversaires commencèrent à se

(1) Clarendon, I, 428-430. Colepeper était d'opinion que le roi pouvait en toute sûreté rejeter le second de ces bills, s'il sanctionnait le premier relatif aux évêques; mais Charles refusa. Alors il se rendit près de la reine, l'amena à penser comme lui, et l'assura de la faveur populaire, si l'on savait qu'elle eût parlé pour le bill : avec ce secours, il parvint à vaincre la répugnance du roi. C'est au moins ce que rapporte Clarendon dans l'Histoire de sa vie (pag. 50, 51). Mais je doute de son exactitude. Il paraît avoir oublié que Charles sanctionna les deux bills en même temps.

défier de la facilité avec laquelle il accédait à leurs demandes; ils conclurent (5 mars) que cette dernière proposition était, en réalité, un refus; que ceux qui l'avaient conseillée étaient les ennemis de l'État, et devaient recevoir le châtiment qu'ils méritaient, et que la sagesse du parlement devait y porter un prompt remède. Quelques jours après, on prépara une ordonnance qui nommait, de l'autorité des deux chambres, cinquante-cinq lords et lieutenants roturiers, de différents districts, avec le pouvoir de choisir des députés et des officiers, et de réprimer les insurrections, rébellions et invasions (1). Une longue série de déclarations servit à occuper l'attention du public durant plusieurs mois. Les adversaires du roi craignirent d'avouer leurs véritables motifs; et leurs allégations, qu'il existait un projet pour ramener le papisme, que les papistes voulaient se soulever en Angleterre, comme ils l'avaient fait en Irlande, et qu'un conseil de papistes gouvernait le roi, se trouvant évidemment fausses et chimériques, donnèrent aux réponses, composées pour le roi, une supériorité décidée (2).

---

(1) Rushw., IV, 516-528.

(2) Voyez-les dans Rushworth, IV, 528-552. D'après les bruits relatifs à l'influence des papistes, le secrétaire

Mais le véritable projet de Charles était, comme celui de ses antagonistes, de se préparer à la guerre. Il avait, au mois de janvier, envoyé la reine en Hollande, sous prétexte de conduire sa fille, Marie, à son époux, le prince d'Orange; mais dans le but de solliciter des secours des puissances étrangères, d'emprunter de l'argent sur les bijoux précieux qu'elle avait emportés avec elle, et d'acheter des armes et des munitions. En même temps, il s'éloigna peu à peu du voisinage de la capitale, pour se rendre dans les provinces septentrionales; et il fixa enfin sa résidence à York. Les gentilshommes des environs levèrent, en son nom, un corps de troupes, pour former, en temps convenable, le noyau d'une armée plus nombreuse (1).

Le lecteur, en laissant le roi à York, doit revenir aux affaires de l'Irlande. Quels qu'eussent été les projets conçus par les lords du Pale, à qui Antrim avait communiqué la commission du souverain, ils étaient anéantis par l'insur-

---

Nicolas écrit ainsi au roi : « Les complots des papistes amu-
» sent et effraient le peuple ici, plus que toute autre chose,
» et c'est pour cela qu'on bat si souvent le tambour dans
» toutes les occasions. » 27 octobre. Mémoires d'Evelyn,
II, app., 46.

(1) D'Orléans, Révolutions d'Angleterre, 91; Clarendon, I, 419.

rection prématurée des Irlandais de l'Ulster. Le château de Dublin fut préservé du danger, par la vigilance de son gouverneur, sir Francis Willoughby. Le parlement s'assembla au jour fixé ; mais il se trouva lui-même surveillé par une garnison de 4,000 hommes, et un autre ajournement, par ordre des juges, l'empêcha d'intervenir dans l'administration du gouvernement. Les lords et les gentilshommes d'extraction anglaise, offrirent leurs conseils et leurs services. L'un et l'autre furent refusés, sans cérémonie ; les armes mêmes, qu'ils avaient obtenues pour leur propre défense, leur furent redemandées, et un ordre du conseil les força de quitter la capitale, et de se rendre à leurs maisons, dans la campagne. Cette défiance, quoique les chefs dussent savoir qu'elle n'était pas sans fondement, provoqua le mécontement, qu'irritèrent encore les proclamations successives du gouvernement, et les incursions militaires, accompagnées de pillage et d'effusion de sang, qui eurent lieu dans les districts du voisinage de Dublin (1).

(1) Ormond de Carte, I, 244-247 ; Carte, III, 49, 52 ; Clanricarde, 67. « Depuis que les troubles ont commencé, » ils (les lords grands juges) ont disposé les affaires comme » si leur dessein était de soulever tout le royaume. » Clanricarde au duc de Richmond. Mémoires, 63.

Durant six semaines, l'insurrection s'était bornée aux anciens Irlandais. Au commencement de décembre, le lord Gormanstown, en qualité de gouverneur de Meath, publia un ordre pour une assemblée générale du comté, sur la montagne de Crofty. Il y fut accompagné des lords Fingal, Slany, Netterville, Trimblestone et Lowth (3 déc.), de quatorze gentilshommes et de mille francs-tenanciers. Quelque temps après, Moore, O'Reily, Byrne et plusieurs autres chefs d'insurgés, parurent avec une garde de mousquetaires. Ils répondirent aux questions de Gormanstown, qu'ils avaient pris les armes pour se procurer la liberté de conscience, maintenir les justes prérogatives de la couronne, et obtenir pour le peuple d'Irlande les mêmes priviléges dont jouissait le peuple d'Angleterre. L'assemblée approuva cette résolution. Une association nationale fut formée à cet effet, et les membres, à l'imitation des covenantaires écossais, s'engagèrent par serment à maintenir l'exercice libre et public du culte catholique, à garder fidélité et allégeance au roi Charles, et à le défendre contre tous ceux qui tenteraient de détruire la prérogative royale, le pouvoir du parlement ou les droits légitimes du peuple. L'exemple, une fois donné, détermina tous ceux qui jusqu'alors avaient balancé; et tout le peuple d'Irlande, à l'exception des personnes

qui habitaient les forteresses occupées par des garnisons anglaises, et des habitants de Galway, tenus dans l'obéissance par le comte de Clanricarde, consentit à tirer l'épée contre les ennemis communs de leur roi, de leurs droits et de leur religion (1).

Pour justifier leur conduite, ils alléguaient, 1° qu'en haine de leur religion, on les avait assujettis à de nombreuses restrictions, et exclus de tous les emplois du gouvernement, tandis que d'autres personnes de basse extraction, et de peu de considération, parvenaient aux dignités les plus élevées dans l'État sans aucun mérite qui leur fût propre, mais parce qu'ils étaient protestants anglais; 2° que les grâces qu'ils avaient achetées à des prix énormes leur étaient toujours déniées, par suite des deux prorogations successives du parlement, ce qui prouvait que l'intention de leurs ennemis était toujours de les priver de leur propriété, sous prétexte que leurs titres étaient défectueux; 3° que le parlement d'Angleterre avait usurpé l'autorité du parlement d'Irlande, et prétendait que ce dernier pays se trouvait lié par les ordres et les résolutions des chambres d'Angleterre, quoiqu'il ne fût jamais

(1) Temple, 19, 20; Carte, III, 49; Rushw., IV, 415; Nalson, II, 907.

expressément nommé; 4° que ceux qui avaient pris le commandement en Angleterre s'étaient déclarés les ennemis implacables de la religion catholique, avaient juré de l'extirper, avaient accru la rigueur du Code pénal contre les catholiques d'Angleterre; et, d'après leurs nouvelles prétentions, voulaient augmenter la sévérité de celui d'Irlande. Sur ces motifs, ils se résolvaient à ne poser les armes que lorsqu'ils auraient obtenu la reconnaissance de l'indépendance du parlement irlandais de toute domination anglaise, la révocation de toute incapacité dégradante, sous prétexte de religion, le libre exercice du culte catholique, la confirmation des grâces, et l'exclusion des étrangers de toute charge civile et militaire dans le royaume. Les Écossais, ajoutèrent-ils dans une pétition au roi, dont les griefs étaient certainement moins nombreux, et dont l'Église avait été moins persécutée, en avaient appelé à l'épée pour la défense de leur religion et de leurs libertés; et leur conduite venait d'être dernièrement approuvée par lui, comme par le parlement d'Angleterre; d'où ils inféraient que ce qui était louable dans les Écossais, ne pouvait être regardé comme blâmable dans les Irlandais, par des juges impartiaux (1).

(1) Rushworth, IV, 411, 414; Carte, III, 47, 48, 50.

Insensiblement la guerre prit, dans l'Ulster, le caractère le plus atroce. Les nationaux, regardant les colons comme des intrus et des voleurs, les avaient dépouillés de leurs propriétés, chassés de leurs demeures, et dans quelques lieux, leur avaient arraché la vie. D'un autre côté, les militaires, agissant par les ordres du conseil, exécutaient, quand ils en avaient le pouvoir, la loi martiale envers les insurgés, dévastaient le pays et massacraient les fugitifs; sans distinction et sans pitié (1). On se rendait constamment violence pour violence : la soif de la vengeance était réciproquement excitée et satisfaite, et les hommes des deux partis s'accoutumèrent à se livrer au meurtre, sans remords, et même à s'en glorifier. L'usage commun des écrivains a été de ne présenter à leurs lecteurs que la moitié du tableau, de peindre les atrocités

55, 99, 110, 136; Clanricarde, 70; Borlase, app., 46. « Votre majesté n'interprétera pas plus mal ce que nous » avons fait, que notre fidélité et notre attachement ne le » mérite, et pas plus mal que votre majesté ne l'a fait envers » ses autres sujets, qui, dans de moindres ou semblables oc- » casions, ont agi de la même manière. » Pag. 47.

(1) Carte, III, 61, 62, 68; Cox., app., VIII. J'observe que dans l'Ulster, les garnisons anglaises commencèrent dès le 27 octobre à piller les terres des Irlandais dans cette province. Carte, I, 185, 186.

des indigènes, et de cacher celles de leurs adversaires. Mais on rapporte, des deux partis, des barbaries trop révoltantes pour en souiller ces pages; et si, parmi les uns, il y eut des monstres altérés du sang de leurs victimes, il en existait aussi parmi les autres qui, depuis long-temps, étaient accoutumés à ne donner aucune attention à la vie d'un Irlandais. Il n'est pas facile à un historien impartial, dans ce conflit de passions et de préjugés, au milieu des rapports exagérés, des récriminations hardies et des autorités insidieuses, de tenir la balance et d'assigner à chacun la part d'inhumanité et de sang qui lui est due. Si l'Irlandais doit rougir, lorsqu'il apprend que des centaines de prisonniers furent poussés à la pointe des lances jusque dans une rivière profonde et rapide; l'Anglais ne peut lire qu'en soupirant les ordres donnés par les lords du conseil à l'armée, non seulement de brûler les maisons jusques aux fondements, mais encore de passer au fil de l'épée tous les habitants mâles capables de porter les armes, dans tous les cantons traversés par les rebelles, dans leurs mouvements et leurs marches (1).

---

(1) Carte, III, 51, 61. « Frapper, tuer, massacrer et détruire tous les rebelles, leurs adhérents, et ceux qui les secourent; et brûler, piller, dévaster, ruiner, détruire et raser toutes les places, villes et maisons où les rebelles sont ou

Les lords juges avaient attendu d'Angleterre un prompt et abondant secours. A leur grande douleur, ce ne fut que le dernier jour de l'année qu'il leur arriva un seul régiment : et cinq mois se passèrent avant qu'ils reçussent un renfort de 5,000 hommes. Les Écossais, à la vérité, offrirent de leur en envoyer le double ; mais la jalousie nationale intervint, pour refuser une armée qui, peut-être par la suite, réclamerait l'île, comme une dépendance de la couronne d'Écosse. Le roi signa une proclamation (1642, 1er janv.), déclarant que les insurgés étaient des traîtres (1), et faisant connaître son intention de lever 10,000 volontaires, de se mettre lui-même à leur tête, et de châtier en personne les rebelles de leur audace. Mais les deux chambres ne voulurent pas se prêter à un projet formé pour

» ont été secourus ou logés, ainsi que tous les blés et les » foins ; et tuer et détruire tous les habitants capables de » porter les armes. » Ibid. Voyez note A.

(1) Carte, III, 53 ; Rushworth, IV, 472, 473. Les lords juges demandèrent au roi de signer plusieurs copies de cette proclamation, afin qu'ils pussent l'envoyer dans différentes provinces, et prouver son authenticité par sa signature. A cet effet, quarante copies furent imprimées et signées par lui. Mais dans la suite on en fit la base d'une accusation contre lui, comme si, en limitant le nombre à quarante, il avait voulut que la proclamation fût peu connue, tandis que ce nombre était réellement beaucoup plus grand que celui qu'on lui avait demandé avec sa signature.

donner au prince, qu'ils avaient offensé, une grande force militaire; et ils préférèrent voter des secours en hommes, en argent et en approvisionnements; mais, voulant, en même temps, ménager leurs ressources pour les troubles qu'ils prévoyaient dans l'intérieur du royaume, ils mirent peu d'empressement à faire exécuter ces décisions. Le projet qu'ils pressèrent surtout, et pour lequel ils obtinrent le consentement forcé du roi, fut de lever une forte somme sur le gage des terres des insurgés, que l'on supposait déjà confisquées par suite de la rébellion. A ce dessein, 2,500,000 acres furent réservés, par arrêt du parlement, et l'on promit aux souscripteurs, sur la foi publique, qu'ils recevraient, pour chaque somme d'argent avancée par eux, une quantité proportionnelle des propriétés confisquées. Ce plan réussit; mais, s'il répara le trésor épuisé, il servit aussi à cimenter l'union des insurgés, et à redoubler leurs efforts. La publication de l'ancien arrêté qui défendait l'exercice public du culte catholique, leur avait prouvé qu'il y allait de leur religion; celui-ci leur démontra que leurs propriétés étaient tout aussi hasardées. Ils étaient réduits à l'alternative, ou d'abandonner, ou de conquérir leur culte, et de perdre l'héritage de leurs pères (1).

(1) Rushw., IV, 553 à 563.

A York, le roi n'était plus tourmenté par le voisinage des deux chambres. Au lieu des insultes journalières de la populace, il recevait les loyales adresses de diverses corporations d'habitants, et sa cour était fréquentée par les familles les plus distinguées du voisinage; mais il échoua complèment dans l'un des principaux objets de son voyage. Il avait été informé que sir John Hotham avait peu d'attachement pour la cause populaire, et qu'il ne fallait que la présence du roi, pour en obtenir qu'il livrât les magasins de Hull. (23 avril) Confiant son secret à trois ou quatre serviteurs de confiance, Charles envoya son fils, le duc d'York, et son neveu, le prince électeur, à Hull, comme en partie de plaisir. Ils furent reçus et traités avec tout le respect dû à leur rang. Le matin suivant, le gouverneur reçut deux lettres, une de sir Lewis Dives, qui lui annonçait que le roi voulait dîner avec lui ce jour-là; l'autre d'une main inconnue, qui lui donnait à entendre qu'on avait l'intention de le tuer à sa première faute. Hotham ordonna de lever le pont, de fermer les portes, et de garder les murailles. A onze heures, Charles arriva: ses ordres, ses prières, ses promesses et ses menaces furent également dédaignées. A quatre heures, son fils et son neveu revinrent près de lui, et une heure après il ordonna que Hotham fût proclamé traître, à son de trompe.

Les deux chambres déclarèrent que cette proclamation était une violation des priviléges du parlement (1).

Cette malheureuse tentative fut suivie d'une foule de pétitions, plaintes, réponses, répliques, remontrances et protestations dans lesquelles les écrivains des deux partis déployèrent beaucoup de talents, quoique l'avantage parût en rester au roi. Il maintenait que les armes déposées à Hull étaient sa propriété particulière, il les avait achetées de l'argent qu'il avait emprunté avant l'invasion des Écossais; que la ville lui appartenait, car elle provenait de la couronne, et était toujours tenue par charte royale; et que la forteresse était à lui, puisque le commandement de toutes les fortifications du royaume lui appartenait (2); mais il était inutile de parler de droits, lorsque la guerre, quoique cachée, existait déjà entre les partis.

Les deux chambres avaient déjà voté une levée de 16,000 hommes, pour s'opposer au roi, qui prétendait faire la guerre au parlement. Les

---

(1) Clarendon, I, 506-518; Husband, 138; Rushworth, IV, 565-599, et les Journaux, V, 16, 28. Les Hotham se repentirent plus tard; mais ils furent arrêtés et décapités par ordre du parlement.

(2) Rushworth, IV, 567-588.

troupes disciplinées de Londres, sous le commandement du général Shippon (20 mai), témoignèrent le plus grand attachement à la cause. Les armes qui étaient à Hull furent transportées à la Tour; un emprunt forcé, à huit pour cent, payé en argent ou en vaisselle, remplit le trésor; des sommes considérables furent employées à acheter des munitions; le comte de Warwick (la commission de Northumberland avait été révoquée par le roi) prit le commandement de la flotte, et le comte d'Essex fut nommé général en chef (12 juil.), avec la promesse solennelle des lords et des communes, qu'ils vivraient et mourraient avec lui dans la querelle nationale (1).

D'un autre côté, le roi ne restait pas oisif. Beaucoup de membres de la grande et de la petite noblesse, le clergé et les universités lui prêtèrent de l'argent : un vaisseau, que la reine envoya de Hollande, lui amena un secours en armes et en munitions, avec seize pièces de canon; les gentilshommes du comté lui offrirent leurs services; et, en opposition à l'ordonnance

(1) Journaux, 8, 29, 34, 41, 56, 64, 66, 69, 70, 87, 91, 105, 121, 140, 152, 181, 186, 196, 206. La paie des soldats était de 8 p. par jour pour l'infanterie, 2 s. 6 p. pour la cavalerie, c'est-à-dire 16 p. pour l'entretien du cheval, le reste pour le cavalier. Ibid., 196, 197; le général en chef recevait 10 liv., le général de cavalerie 6 livres par jour.

rendue pour lever la milice, il donna des commissions d'équipement d'après l'ancien usage (12 juin), dans chaque comté séparé. Tout le royaume se trouva en confusion (1). Dans chaque province, et presque dans chaque municipalité, on levait en même temps des troupes pour le roi et le parlement. Dans le midi, ce dernier avait l'avantage; les basses classes y voyaient depuis long-temps une protection contre les entreprises illégales de la royauté; et la prompte vengeance qu'on avait tirée des derniers symptômes de désobéissance, engagaient les classes plus élevées à feindre des sentiments qu'elles n'éprouvaient pas. Dans beaucoup de villes il y eut des rencontres entre les partis; le sang coula, et l'on se fit réciproquement des prisonniers; lorsque les royalistes avaient le dessous, leurs propriétés étaient pillées par la populace (2).

(1) On objecta d'abord que les commissions données par le roi à York ne pouvaient avoir de valeur, parce que le grand sceau n'y était pas apposé. Pour remédier à cette difficulté, Lyttleton, le garde des sceaux, se laissa entraîner par Hyde à emporter les sceaux, et il se rendit à York au mois de mai. Les deux chambres furent irritées. Mais, pour leur propre sûreté, elles ordonnèrent de fabriquer un nouveau grand sceau, et le confièrent à leurs commissaires. Vie de Clarendon, 61, 64; Hist., 1, 568-574; Rushw., IV, 718; Journaux des lords, 93.

(2) Ibid., 74, 111, 115, 147, 149, 182, et Mecurius Rusticus.

Cependant beaucoup de personnes, à York et au parlement, travaillaient toujours à effectuer une réconciliation. Le roi, disaient-elles, avait fait de grandes concessions : tout ce qu'on pouvait désirer était des sûretés pour l'exécution; et pourquoi ne les obtiendrait-on pas aussi aisément par un traité que par la guerre? Charles demandait une réponse aux propositions qu'il avait faites au commencement de l'année; et ses adversaires, pour faire cesser la clameur de leurs adhérents, présentèrent dix-neuf articles, comme base d'une pacification. Ils étaient rédigés en tout sur le modèle des concessions obtenues par les Écossais; que toutes les matières importantes seraient discutées et conclues dans le parlement : que les membres du conseil, les grands officiers d'État, le grand juge et le baron de l'Échiquier seraient toujours choisis avec l'approbation du parlement (22 juin), et demeureraient en place tant qu'ils se conduiraient bien; que les gouverneurs et les tuteurs des enfants du roi seraient aussi choisis par le parlement; qu'on ne négocierait le mariage d'aucun membre de la famille royale, sans son consentement; que le roi licencierait toutes ses gardes, révoquerait ses proclamations, et maintiendrait l'ordonnance relative à la milice dans toute sa force, jusqu'à ce que la question fût décidée par un bill; qu'il serait fait une réforme dans

l'Église et la liturgie ; qu'aucun nouveau pair ne siégerait au parlement, à moins qu'il ne fût admis du consentement des deux chambres ; que les pairs papistes seraient privés du droit de voter jusqu'à ce qu'ils se fussent conformés ; et que les enfants des catholiques seraient élevés dans la foi protestante.

Charles répondit qu'il consentait à concourir à l'éducation obligée des enfants catholiques, à forcer les pairs catholiques à donner leur procuration à des protestants, et à abolir toutes les innovations en matière de religion ; mais qu'il ne pouvait accéder aux autres demandes. Elles lui semblaient inutiles : « car le pouvoir, légalement » accordé aux deux chambres, était plus que » suffisant pour prévenir et restreindre le pou- » voir de la tyrannie. » C'est pourquoi il disait avec les anciens barons : « Nolumus leges An- » gliæ mutari. » S'il en était autrement, on lui baiserait sans doute les mains, on lui donnerait le titre de majesté, il aurait une couronne sur la tête, et il tiendrait un sceptre, mais il serait dépouillé de tout pouvoir réel, dépendant de la générosité, et esclave des caprices d'un parti parmi ses sujets (1).

---

(1) Ibid., 90, 97 ; Rushw., IV, 722-735 ; Clarendon, I, 634-647. Dans cette réponse, les partisans de l'Église

Une réconciliation était impraticable tant que, des deux côtés, on tiendrait à ces principes. Et ce fut pour chacun un point d'une haute importance, de persuader à la nation que la guerre civile, dont on était menacé, devait être attribuée aux prétentions déraisonnables de l'autre parti. Les chambres adressèrent une humble pétition au roi, pour révoquer les commissions d'équipement, licencier ses troupes, consentir au châtiment des délinquants, et revenir à l'une de ses résidences habituelles dans le voisinage de la capitale. Charles, dans sa réponse, en appela au Tout-Puissant, en témoignage de sa disposition à désarmer ses partisans, à assembler les deux chambres, et à terminer tous les différends par des moyens parlementaires; mais il demanda, comme condition préalable, qu'elles révoquassent l'ordonnance sur la milice, qu'elles remissent la marine sous le commandement de l'amiral qu'il avait nommé,

---

remarquèrent et déplorèrent une importante renonciation au langage des anciens temps. Le parlement était représenté comme formé de trois États, le roi, les lords et les communes. Autrefois les trois États étaient le clergé, les lords et les communes, le roi à leur tête. La note avait été rédigée par Falkland et Colepeper, qui se souciaient peu des prétentions temporelles de l'Église. Voyez la Vie de Clarendon, p. 67.

et qu'elles se réunissent à lui, en quelque lieu où l'on fût à l'abri des insultes et des menaces (1) (26 juill.). La querelle marchait alors vers sa crise; et les chambres répondirent, qu'en accédant à de telles conditions, elles trahiraient la confiance dont elles étaient investies pour la sûreté du roi et du royaume.

L'événement qui suit commença les hostilités. Le colonel Goring, gouverneur de Portsmouth, officier d'un mérite distingué, avait été élevé au grade de lieutenant-général, et choisi pour organiser et discipliner les nouvelles recrues du parlement. Il hésita à accepter cette commission, et allégua, pour excuse de ses délais, la nécessité de surveiller la construction de quelques nouvelles fortifications; mais un ordre péremptoire de rejoindre l'armée lui arracha l'aveu qu'il ne pouvait, avec honneur, quitter son commandement sans la permission du roi. Prévoyant toutes les conséquences qui devaient en résulter, il fit prêter serment d'allégeance aux soldats et aux habitants, et, peu de jours après, il fut assiégé (2 août) par les troupes parlementaires. Le roi proclama immédiatement traîtres Essex, et les officiers qu'il comman-

(1) Journaux des lords, v, 206, 235; Clarendon, I, 684-693.

dait, à moins qu'ils ne se rendissent à leur devoir dans l'espace de six jours : et les chambres déclarèrent que cette proclamation était un libelle diffamatoire et scandaleux, et rejetèrent le crime de trahison sur tous ceux qui l'avaient conseillée, et qui plus tard la soutiendraient ou voudraient l'exécuter (1).

Dans ces circonstances, Charles se résolut à prendre des mesures hostiles. Ayant sondé les dispositions des gentilshommes du comté d'York, il somma tous ceux de ses dévoués sujets, au nord de la Trent, et à vingt milles au midi de cette rivière, de se réunir à lui, en armes, à Nottingham, le 22 août. Ce jour même, l'étendard royal, sur lequel on avait représenté une couronne, avec cette devise : « Rendez à César » ce qui est à César, » fut apporté du château par une garde de six cents hommes de pied, dans une vaste prairie. Le roi le suivit, accompagné de deux mille hommes ; et les habitants se pressèrent en foule pour entendre la proclamation qui fut lue par le héraut d'armes. Cette cérémonie, appelée « la levée de l'éten-

(1) Clarendon, I, 711-715 ; Rushworth, IV, 761, 773 ; Journaux des lords, 76, 257, 261, 283, 288, 503 ; Journ. des communes, 20, 22 mai.

» dard,,» fut regardée comme équivalente à une déclaration de guerre (1).

Ainsi, pas à pas, la contrée fut insensiblement entraînée vers la plus horrible des calamités nationales, la guerre civile. Les Stuarts, assis sur le trône des Tudors, ne doutaient pas qu'ils ne possédassent légitimement tous les pouvoirs arbitraires, maintenus et exercés par leurs prédécesseurs; mais, depuis cinquante ans, il s'était opéré une étonnante révolution dans tous les esprits. Il était devenu d'usage d'étudier les principes du gouvernement, et d'opposer les droits des sujets aux prétentions du souverain. Nous avons vu qu'Élisabeth, malglé toute la terreur qu'inspirait la fermeté de son caractère, n'avait pu, sur la fin de son règne, réprimer l'expression des sentiments libéraux. Sous le gouvernement plus modéré de Jacques, ils se répandirent avec rapidité; et les besoins de Charles, conséquence nécessaire de ses guerres et de ses dettes, les délivrèrent de toute restriction. Le bon sens aurait dû lui apprendre à s'accorder avec les sentiments généraux de son peuple. Mais les princes, dans tous les siècles, n'ont jamais voulu reconnaître cet im-

---

(1) Journ. des lords, 297; Rushw., 783.

portant axiome : que l'influence de l'autorité doit, en dernier lieu, céder à l'influence de l'opinion. Le monarque s'attachait avec opiniâtreté à toutes les branches de sa prérogative, et si jamais il lâchait prise, ce n'était qu'après une lutte si longue, et de si mauvaise grâce, qu'il avait fini par inculquer dans l'esprit de ses sujets des doutes sur sa sincérité ; doutes confirmés par l'habitude de duplicité qui avait toujours signalé sa conduite, depuis le commencement de son existence politique. La méfiance était encore, pour ainsi dire, l'antidote de la reconnaissance. Ils n'accordaient aucun crédit à ses plus importantes concessions ; et le désir d'assurer ce qu'ils avaient obtenu, les portait à faire de nouvelles demandes encore plus fâcheuses (1).

---

(1) Cette opinion générale est fortement exprimée par une femme qui écrivait à cette époque. « Il ne se faisait pas » scrupule, lorsqu'il accordait quelque chose au peuple, de » ne se croire engagé qu'autant que cela lui était utile ; car ce » prince n'était ni loyal, ni sincère, ni juste, ni généreux. » C'était la personne la plus entêtée qui fut jamais ; et comme » il avait pris la résolution d'être souverain absolu, il pré» tendait le devenir, ou cesser de régner. » Quoique ce portrait puisse sembler exagéré, il n'en est pas moins exact. Lucy Hutchinson, Mémoires de son mari, le colonel Hutchinson, p. 66.

Le lecteur, cependant, aura remarqué que la discussion entre le roi et ses adversaires ne concernait plus depuis long-temps les véritables libertés de la nation, déjà établies par les actes successifs de la législature; mais qu'elle était bornée à certaines concessions, que l'on demandait comme essentielles à la conservation de ces libertés, et qu'il refusait comme subversives de l'autorité royale. On ne peut douter que quelques unes des demandes ne fussent des sûretés nécessaires; mais, tandis que beaucoup de personnes pensaient que le contrôle des finances, le pouvoir d'accuser, et le droit de se réunir tous les trois ans, dévolu à tous ceux qui se trouvaient alors membres du parlement, établissaient une barrière suffisante contre les usurpations du souverain, d'autres soutenaient que le commandement de l'armée et la nomination des officiers d'État, des conseillers et des juges, devaient aussi appartenir aux deux chambres. La diversité d'opinion produisit un schisme parmi les patriotes : les plus modérés se rendirent en silence sous l'étendard royal; les plus violents ou les plus soupçonneux résolurent de défendre leur opinion par l'épée. On a souvent demandé quels furent les auteurs de la guerre civile? La réponse semble dépendre de la solution de cette autre question; des sûretés additionelles étaient-

elles nécessaires à la conservation des droits nationaux? S'il en fallait donner, le blâme retomberait tout entier sur Charles; sinon, il doit peser sur ses adversaires.



CHAPITRE III.

CHARLES Ier.

Bataille de Edge-Hill. — Traité d'Oxford. — Vœu solennel et covenant. — Bataille de Newbury. — Ligue solennelle et covenant, entre les parlements anglais et écossais. — Fin de la guerre d'Irlande. — Parlement royaliste à Oxford. — Proposition de paix. — Bataille de Marston-Moor. — L'armée d'Essex capitule à l'ouest. — Ordonnance d'abnégation. — Synode de théologiens. — Directoire du culte public. — Procès de l'archevêque Laud. — Bill d'attainder. — Son exécution.

On avait persuadé au roi qu'à la tête de son armée il négocierait avec beaucoup plus de dignité et de succès. Il envoya de Nottingham à Londres le comte de Southampton, sir John Colepeper, et sir Williams Uvedale (25 août), comme porteurs de propositions tendantes à ce que l'on nommât, de part et d'autre, des commissaires, et qu'ils eussent plein pouvoir de traiter d'un arrangement. Les deux chambres, prenant le ton que leur inspirait la certitude de

leur supériorité, répondirent (27 août) qu'elles ne recevraient aucun message d'un prince qui avait levé son étendard contre les chambres du parlement, et avait déclaré que leur général était un traître. Charles (et sa condescendance peut être regardée comme la preuve qu'il voulait éviter les hostilités) (4 sept.), Charles offrit de supprimer sa proclamation, pourvu que, de leur côté, elles annulassent leurs décrets contre ses adhérents. (6 sept.) Elles s'y refusèrent : il était de leur devoir et de leur droit de dénoncer et de mettre sous la main de la justice les ennemis de la nation. Il les conjura de songer au sang qui serait versé, et de se rappeler que leurs portes en seraient teintes (11 sept.) : elles lui en renvoyèrent le fardeau : il était l'agresseur, et le crime serait le sien. Cette réponse fit évanouir toute espérance de paix. Les deux partis en appelèrent à l'épée, et en peu de semaines les flammes de la guerre civile éclatèrent dans tout le royaume (1).

Les trois quarts de la noblesse et de la haute bourgeoisie, guidés par des sentiments d'honneur et de gratitude, ou par leur attachement à l'Église, ou bien encore par des soupçons bien

(1) Journ., v, 327, 328, 338, 342, 385; Clarendon, II, 8, 16.

fondés sur les projets des chefs patriotes, s'étaient rangés sous la bannière royale. Charles se crut assuré de la victoire, en contemplant la naissance, la richesse et l'influence de ceux qui l'entouraient; mais il eût trouvé bien des motifs de dissiper cette illusion, s'il eût songé à leurs habitudes, ou qu'il eût connu leurs sentiments réels, mais secrets. C'étaient, pour la plupart, des hommes de plaisir, plus faits pour orner une cour que pour endurer les rigueurs de la discipline militaire, dénués de toute force d'esprit, et disposés, par leur indolence et leurs débauches, à laisser tous les avantages à un ennemi prompt et vigilant. L'ambition les portait à prétendre aux charges, aux commandements et aux honneurs, à former des cabales contre leurs compétiteurs, et à détourner l'attention du monarque par leur importunité ou leurs plaintes. Il existait parmi eux des personnes qui désapprouvaient secrètement la guerre, persuadées qu'elle était entreprise en faveur de l'épiscopat, institution au sort de laquelle elles ne prenaient aucun intérêt, et d'autres, qui, attachés de cœur au système du parlement, n'étaient retenus, pour un temps, que par la honte d'abandonner les couleurs royales (1).

(1) Ainsi sir Édouard Varney, porte-étendard, disait-il

Il y avait une autre classe d'hommes, aux services de laquelle le roi pouvait avoir confiance : c'étaient les catholiques, qui, effrayés de l'intolérance cruelle, et des menaces sévères du parlement, sentaient que leur propre sûreté dépendait de l'ascendant du souverain. Mais Charles hésitait à profiter de cette ressource. Ses adversaires avaient attiré les zélateurs dans leur parti, en représentant le roi comme dupe d'une faction papiste, qui travaillait à subvertir la religion protestante, et à établir sur ses ruines la religion catholique. Ce fut en vain qu'il les somma de lui nommer les membres de cette faction occulte, qu'il affirma publiquement son attachement à la religion réformée, et que, pour prouver son orthodoxie, il fit mettre à mort deux prêtres, à Tyburn, avant son départ de la capitale, et deux autres à York, peu après son arrivée en cette ville (1), les chambres per-

---

à Hyde, qu'il suivait le roi parce que l'honneur l'y obligeait; mais que le sujet de la guerre était contre sa conscience; car il n'avait aucune considération pour les évêques dont on défendait la querelle. Vie de Clarendon, 69. Lord Spencer écrivait à sa femme : « S'il y avait moyen de sauver » le point d'honneur, je ne resterais pas une heure ici. » Mém. de Sydney, II, 667.

(1) Thomas Reynolds et Barthelemy Roe, le 21 janvier; Jean Lockwood et Edmond Caterick, le 13 avril; Challonner, II, 117, 200.

sistèrent toujours dans cette accusation; et, dans tous leurs votes et remontrances, elles attribuèrent les mesures adoptées par le roi, à l'avis et à l'influence des papistes et de leurs adhérents (1). Pressentant l'impression que de tels bruits devaient produire sur l'esprit du peuple, il refusa d'abord de confier une commission, ou d'admettre, dans les rangs de son armée, tous ceux qui n'auraient pas prêté les serments d'allégeance et de suprématie. Mais la nécessité le força bientôt à accepter les services de tous ses sujets, sans distinction de religion, et (10 août) non seulement il permit aux catholiques de porter les armes pour leur pro-

(1) Pour prouver l'existence de cette faction, on en appela à une lettre de lord Spencer à sa femme. (Mémoires de Sydney, II, 667.) Je ne sais si le chiffre 243 est correctement rendu par « papistes. » Il n'est pas invraisemblable que lord Spencer ait eu l'habitude de donner cette épithète au parti qu'on supposait jouir de la confiance du roi, parti dont il était l'ennemi déclaré. Mais lorsqu'enfin il devint nécessaire de désigner les chefs de cette faction papiste, on vit qu'ils étaient tous protestants; les comtes de Bristol, Cumberland, Newcastle, Carnarvon et Rivers; le secrétaire Nicholas, Endymion Porter, Édouard Hyde, le duc de Richmond, et les vicomtes Newark et Falkland. Rushworth, v, 16, May, 163. Voyez aussi Baillie, I, 416, 430, II, 75.

pre défense, mais encore il les incorpora dans son armée (1).

Tandis que les plus hautes classes, et leurs vassaux, se rendaient au secours du roi, la bourgeoisie de la campagne, et les marchands et négociants des villes, obéissaient avec empressement à l'appel du parlement. Ils avaient tous souffert du fardeau des monopoles et du «ship-money;» c'était aux patriotes qu'ils devaient l'abolition de ces abus; et, en leur conservant de la reconnaissance pour les avantages déjà obtenus, ils confiaient à leur sagesse la défense actuelle de leurs libertés. Mais ce n'était pas le seul motif; à la politique se joignait aussi l'enthousiasme religieux. Les ennemis de l'épiscopat, sous le titre de dévots ou de saints, cherchaient à se faire remarquer par la sévérité réelle ou affectée de leurs mœurs; ils regardaient tous

(1) Rushworth, IV, 772, v, 49, 50, 80; Clarendon, II, 41. Le 23 sept. 1642, Charles écrivait de Schrewsbury au comte de Newcastle : « Cette rébellion est parvenue à un » tel degré, que je ne dois plus regarder de quelle opinion » sont les hommes qui, en ce moment, veulent et peuvent » me servir. D'après cela, non seulement je vous permets, » mais encore je vous ordonne d'accepter les services de » tous mes sujets dévoués, sans examiner leur conscience » (mais seulement leur loyauté), selon que vous les trou- » verez disposés à soutenir ma puissance royale. » Ellis, III, 291.

les autres hommes avec mépris, comme des gens à coutumes dissolues ou irreligieuses; et un grand nombre d'entre eux, persuadés que la religion réformée était en danger, croyaient leur conscience engagée à risquer leur vie et leur fortune dans la querelle (1). Ainsi se trouvaient en collision les trois plus puissants motifs qui puissent agiter le cœur humain, la fidélité, la liberté et la religion : ils élevèrent l'esprit des combattants au-dessus de leur hauteur ordinaire, et produisirent, dans beaucoup de circonstances, un esprit d'héroïsme, de dévouement, de résignation, qui commande notre admiration et notre pitié. Les deux partis distinguèrent bientôt leurs antagonistes par des noms particuliers; les royalistes furent appelés Cavaliers, mot qui faisait d'abord allusion à leur qualité, qui perdit bientôt sa première acception, et devint synonyme de papiste, athée et débauché; et ceux-ci, de leur côté, donnèrent à leurs adversaires le nom de Têtes-Rondes, parcequ'ils coupaient leurs cheveux très courts, et les partageaient « en une si grande quantité de petites » pointes que cela avait quelque chose de ridi- » cule (2). »

(1) Whitelock, 76.

(2) Vie du colonel Hutchinson, p. 100. « Les dévots de » ce temps, lorsque le colonel embrassa leur parti, ne vou-

La composition des deux armées était la même. Les commissions furent données, non pas aux personnes le plus en état de commander, mais à celles qui avaient le plus de capacité ou de volonté pour lever des recrues; et les soldats eux-mêmes, qui étaient généralement mal payés, et qui regardaient leur service comme volontaire, détruisirent souvent les plans les mieux concertés, en refusant de quitter leur domicile, ou en témoignant leur répugnance à obéir à quelque officier, ou en blâmant l'expédition projetée. Il était dangereux d'exercer une plus sévère discipline; et le roi et le parlement se virent forcés de supplier, et même de participer au mal, lorsqu'ils auraient dû employer l'autorité et les punitions. Le commandement de l'armée royale fut confié au comte de Lyndsey, et celui des troupes parlementaires au comte d'Essex, qui obtinrent cette distinction par l'expérience qu'on supposait qu'ils avaient acquise au service de l'étranger. Mais cette expérience offrait peu d'avantages. Les passions des combattants dédaignaient les froids calculs de la pru-

---

» lurent pas le croire religieux, parce qu'il ne coupait pas ses » cheveux comme eux, et qu'il n'employait pas leurs tour- » nures de phrases. » Ibid. Ces noms furent donnés un peu avant que le roi quittât Whitehall. Clarendon, I, 339.

dence militaire. Un nouveau système de guerre devait nécessairement s'ensuivre; et les hommes de talent et d'ambition acquirent promptement des connaissances, mieux adaptées à cette espèce de troupes, et à la nature du débat.

Charles quitta Nottingham pour se rendre sur les frontières du pays de Galles, levant des renforts, et recevant dans sa marche des contributions volontaires. A moitié chemin de Stafford à Wellington, il fit faire une halte à l'armée, et, se mettant au centre, il déclara (19 sept.) solennellement, en présence du Dieu tout-puissant, qu'il n'avait d'autre dessein, qu'il n'avait d'autre désir que de maintenir la religion protestante, de gouverner selon la loi, et d'observer tous les statuts adoptés en parlement. S'il manquait à un seul de ces points, il renonçait à tout droit et assistance des hommes, et à la protection de Dieu : mais tant qu'il demeurerait fidèle à sa promesse, il comptait sur le secours empressé de ses sujets, et il espérait obtenir la bénédiction du ciel. Cette vive et solennelle protestation, ayant circulé dans le royaume, devint un nouveau stimulant pour les efforts de ses amis; mais bientôt elle fut combattue par une déclaration (22 oct.) très-extraordinaire de la part du parlement : elle disait que l'intention réelle du roi était de satisfaire aux demandes des papistes, en altérant la religion nationale,

et à la rapacité des Cavaliers, en leur abandonnant le pillage de la métropole; et que, pour prévenir l'accomplissement d'un si criminel dessein, les deux chambres avaient résolu de faire un covenant solennel avec Dieu, de défendre la foi au péril de leur vie, de s'associer aux sujets bien intentionnés de Londres et du royaume, et de requérir le secours de leurs frères d'Écosse, dont les libertés et la religion étaient également en danger (1).

Dans le même temps (9 sept.), Waller avait réduit Portsmouth, tandis qu'Essex concentrait ses forces, qui s'élevaient à 15,000 hommes, aux environs de Northampton. Les chambres lui envoyèrent l'ordre de délivrer, par force, si cela était nécessaire, la personne du roi, celle du prince et du duc d'York, des mains des hommes désespérés qui l'environnaient, d'offrir un pardon sincère à tous ceux qui, dans l'espace de dix jours (16 sept.), reviendraient à leur devoir, et d'envoyer une pétition au roi, pour en obtenir qu'il se séparât de ses mauvais conseillers, et qu'il reprît sa confiance dans la fidélité de son parlement (23 sept.). De Northampton, Essex s'avança vers la cité de Worcester (2).

---

(1) Clarendon, II, 16; Rushw., v, 29, 21; Journ., v, 376, 418.

(2) Rushw., v, 16-20.

Lorsque Charles quitta Nottingham, il ne pouvait compter que 6,000 hommes. Durant son séjour à Shrewsbury, son armée s'éleva à trois fois ce nombre. Ayant terminé ses préparatifs, il marcha directement sur la capitale. Soit qu'Essex n'en eût pas reçu l'avis, soit que ses officiers n'eussent point assez d'expérience, il ne s'y opposa point : mais il suivit l'armée ennemie en toute hâte, et entra dans le village de Keinton, le soir même où les royalistes s'arrêtaient à Edgecoat (22 oct.), à une très-petite distance en avant. Charles convoqua un conseil de guerre; et on décida que, dès le matin, on reviendrait sur les poursuivants, et qu'on leur livrerait combat avant que toute leur armée se fût réunie (23 oct.); mais on perdit tant de temps à ces préparatifs, qu'il était deux heures de l'après-midi avant que l'action pût s'engager. Rupert, l'un des neveux du roi, qui commandait la cavalerie de la droite, enfonça tout ce qui était devant lui; mais au lieu de se réserver pour soutenir ses amis, il continua à poursuivre l'ennemi, et récompensa ses soldats, en leur accordant le pillage de Keinton. Wilmot, sur la gauche, combattit avec un égal succès, et commit une faute pareille. Au centre, le combat fut plus terrible et plus opiniâtre : tous les régiments d'infanterie royale furent successivement défaits et dispersés; et deux petits corps seulement soutinrent le combat jusqu'à

ce que la cavalerie revînt de la poursuite, et que l'obscurité séparât les combattants. Si l'on doit en croire le rapport de ceux qui enterrèrent les morts, il périt près de 6,000 hommes. Mais les détails très-différents, donnés par les deux partis, empêchent d'estimer leurs pertes respectives. L'étendard royal fut pris et repris; et le comte de Lyndsey reçut une blessure dont il mourut le même soir. Offensé de l'orgueil du prince Rupert, qui ne voulait reconnaître de supérieur que le roi, il avait résigné le commandement à Ruthen, général suédois; et il reçut un coup de feu à la cuisse, en combattant vaillamment comme colonel, à la tête de son propre régiment (1).

Des deux côtés, on réclamait les honneurs de la victoire, mais le roi en recueillit les avantages. Essex se retira à Coventry : Charles prit Banbury avec une garnison de 1,000 hommes, marcha sans être inquiété sur Oxford, et envoya des détachements de cavalerie jusque dans le voisinage de la capitale. Les deux chambres éprouvèrent de vives alarmes. Elles écrivirent en Écosse pour demander du secours (2 nov.); elles ordonnèrent à Essex de venir les protéger; elles formèrent

(1) Clarendon, II, 45; mai, 168; Rushw., V, 33-39, et la Narration de lord Wharton, dans les Journaux, V, 423.

une nouvelle armée sous le commandement du comte de Warwick (2 nov.); elles votèrent une pétition au roi; elles se soumirent même à son refus de recevoir, comme un de leur député, sir John Evelyn, qu'il avait antérieurement déclaré traître (1). On ne sait si leur projet était d'effectuer une réconciliation, ou simplement de retarder les progrès de l'armée royale. Mais tandis que les députés présentaient la pétition au roi à Colnbrook, Essex prenait possession de Brentford (11 nov.) avec les trois régiments de Brooke, Hollis et Hampden. Le matin suivant, Ruthen avança vers la ville (12 nov.). Un grand nombre de soldats parlementaires jeta ses armes et périt dans la rivière; cinq cents hommes et quinze pièces de canon furent pris. Le roi délivra les prisonniers, laissant à leur disposition de faire partie de ses troupes, ou de promettre sur serment de ne plus porter les armes contre lui (2).

---

(1) Journaux, 431, 2, 3, 4, 5, 6. Le 7 novembre, les chambres décidèrent que le refus de recevoir Evelyn devait être regardé comme un refus de traiter (437). Mais le 9, elles annulèrent leur décision, et laissèrent Evelyn le maître d'agir ou de ne pas agir, selon qu'il le jugerait convenable. Ibid., 439.

(2) Chaque parti publia des rapports contradictoires de cette action. Je m'en suis rapporté aux documents contenus dans les Journaux.

Cette action mit fin au traité projeté. Le parlement reprocha au roi que, tandis qu'il professait la plus grande répugnance pour répandre le sang des Anglais, il avait surpris et massacré ses partisans à Brentford, quand ils ne concevaient aucun soupçon, et qu'ils se reposaient en toute sécurité sur une prétendue négociation. Charles indigné renvoya l'accusation à ses adversaires : ils étaient les véritables décepteurs, qui cherchaient à le retenir inactif dans sa position, jusqu'à ce qu'ils l'eussent environné de la multitude de leurs partisans. En effet, sa situation devenait chaque jour plus critique. Ses opposants avaient rassemblé des troupes de tous les quartiers de Londres, et Essex se trouvait à la tête de 24,000 hommes. (14 nov.) Les deux armées se firent face l'une à l'autre un jour entier à Turnham-Green : mais elles n'osèrent s'aventurer à charger : et le roi, instruit que le corps qui défendait le pont de Kingston s'était retiré, fit sa retraite sur Reading, et ensuite sur Oxford. Il se trouvait probablement trop faible pour s'attaquer au nombre supérieur de ses adversaires; et il témoigna publiquement sa répugnance à opposer, par une bataille, de nouveaux obstacles à la reprise du traité (1).

(1) May, 179; Whitcloch, 65, 66; Clarendon, II, 76.

Le royaume, à cette époque, offrait partout le plus triste spectacle. Il n'était permis à personne de rester neutre. Chaque comté, ville ou hameau, était divisé en factions qui cherchaient réciproquement à se détruire. Tous se tenaient sur leurs gardes, tandis que les plus entreprenants, de chaque côté, cherchaient avec ardeur l'occasion de ravager les terres, ou de s'emparer des personnes de leurs adversaires. Les deux grandes armées, au mépris des prohibitions de leurs chefs, pillaient partout où elles allaient, et leur exemple était fidèlement imité par les plus petits corps d'hommes armés, dans les autres districts. Toutes les communications entre les parties éloignées du pays étaient interrompues, les opérations de commerce suspendues, et toutes les personnes qui possédaient quelque propriété, forcées de contribuer, suivant un certain tarif, pour le soutien de la cause qui obtenait la supériorité dans le voisinage. A Oxford et dans ses environs, dans les quatre comtés septentrionaux, dans les Galles, dans les comtés de Shrop et de Worcester, les royalistes triomphaient sans opposition. Dans la capitale et les comtés voisins, sur les côtes méridionales et orientales, les succès du parlement étaient également décisifs ; mais sur plusieurs points du royaume, les deux partis étaient mélangés en différentes proportions, et leur pouvoir et leurs

efforts étaient de part et d'autre si variables, et changeaient tellement au gré des événements journaliers, qu'il devenait difficile de décider lequel avait la prépondérance. Mais il y avait quatre comtés, ceux de York, de Chester, de Devon, et de Cornwall, dont les chefs avaient appris à détester les maux causés par les guerres civiles. (23 déc.) Ils se réunirent des deux côtés, et s'engagèrent à suspendre toute animosité politique, à se secourir mutuellement pour détruire les perturbateurs du repos public, et à s'opposer à l'introduction de toute force armée, sans le consentement réuni du roi et du parlement. Si les autres comtés eussent suivi leur exemple, la guerre eût été terminée presque aussitôt qu'elle eût commencé; mais c'était une conclusion où les patriotes ne voulaient point arriver; ils déclarèrent que de tels engagements étaient dérogatoires à l'autorité du parlement (1643, 7 janv.). Ils relevèrent leurs partisans de l'obligation qu'ils avaient ainsi contractée, et leur ordonnèrent encore une fois de tirer l'épée pour la cause de leur Dieu et de leur patrie (1).

Mais il devint bientôt évident que ces sentiments pacifiques ne se bornaient pas aux comtés

(1) Journaux, 535; Rushworth, v, 100; Clarendon, II, 136, 139.

les plus éloignés. Ils se répandirent bientôt dans tout le royaume; ils se manifestèrent même sans aucun déguisement dans la métropole. On était impatient de se délivrer de la contribution forcée du vingtième de ses biens, pour soutenir l'armée parlementaire (1); et les citoyens ne pouvaient oublier l'effroi que leur avait causé l'approche de l'armée royale. Quoique les pétitions en faveur de la paix fussent reçues peu gracieusement, les bureaux des deux chambres en furent surchargés (6 févr.); et le roi lui-même, ayant proposé une cessation d'hostilités, la prudence engagea les plus énergiques partisans de la guerre à céder aux désirs du peuple. Une négociation s'ouvrit à Oxford. Les demandes du parlement formaient quatorze articles; celles de Charles se bornaient à six : mais deux seulement, la première, de part et d'autre, furent mises en discussion. Aucun argument ne put amener les chambres à consentir que le roi nommât au gouvernement des forts et des châteaux, sans leur approbation préalable des personnes à choisir; et il hésita à accéder à leur proposition, que les deux armées fussent licenciées jusqu'à ce que l'on connût à quelle condi-

(1) Journaux, 463, 491, 594; Journ. des communes, 13 décembre. Elle fut imposée le 29 novembre 1642.

tion il rentrerait dans sa capitale. On avait limité la durée de la conférence à vingt jours. Il proposa une prolongation. Les chambres refusèrent; et il présenta (12 avril), comme ultimatum, la condition que lorsqu'il serait rétabli dans la possession de ses revenus, de ses magasins, de ses vaisseaux et de ses forts, selon la loi; lorsque tous les membres du parlement, excepté les évêques, reprendraient leur siége, comme au 1er janvier 1641, et lorsque les deux chambres seraient à l'abri de l'influence des assemblées tumultueuses, ce qui ne pouvait s'effectuer que par un ajournement à quelque ville distante de Londres de vingt milles; alors il consentirait au licenciement immédiat des deux armées, et tiendrait son parlement en personne. Les communes, à l'instant (14 avril), rendirent une ordonnance qui rappelait d'Oxford leurs commissaires. Les lords, quoiqu'ils fussent d'abord d'opinion différente, furent forcés de donner leur consentement, et ainsi se termina le traité, et s'évanouirent les espérances qu'il avait fait naître (1).

Durant cette négociation, les chambres n'abandonnèrent aucun point à la discrétion de leurs

(1) Voyez tout ce qui se passa relativement au traité dans les Œuvres du roi, 325-397; les Journaux des lords, v, 659-716, et Rushworth, v, 164-261.

commissaires, le comte de Northumberland, Pierrepoint, Ermyn, Holland et Whitelock. Il leur était permis de proposer et de discuter; mais ils ne pouvaient rien concéder (1). Cependant, quoiqu'ils opérassent en public, selon la teneur de leurs instructions; en particulier, ils donnaient à entendre au roi qu'il pourrait probablement acheter la conservation de l'Église, en cédant le commandement de la milice, concession que ses adversaires jugeaient essentielle à leur propre sûreté. Pendant quelque temps, ils conservèrent l'espoir du succès. En partant, Charles avait promis de leur donner satisfaction le jour suivant; mais pendant la nuit, on l'engagea à changer de dessein; et sa réponse, le matin, fut un refus bref et absolu. Northumberland lui offrit secrètement d'employer toute son influence pour adoucir l'opiniâtreté des patriotes; mais Charles, qui appelait ce seigneur le plus ingrat des hommes, reçut cette proposition avec humeur, et ré-

(1) C'était un arrangement dilatoire et inconvenant; chaque proposition, demande ou insinuation du roi, était envoyée au parlement, et on en discutait l'utilité. Généralement les chambres ne s'accordaient pas; des conférences avaient lieu, et des amendements étaient proposés; de nouvelles discussions les suivaient, et une semaine peut-être se passait avant que le sujet de la moindre importance fût arrêté.

pondit froidement aux importunités de ses conseillers, que le service devait précéder, et que la récompense suivrait, peut-être. Il est possible que le parlement commençât à soupçonner la fidélité des commissaires, et que ce fût à ce sujet qu'il les rappela. Hyde affirme que le roi prolongeait la négociation pour donner à la reine le temps d'arriver, sans laquelle il ne voulait prendre aucune détermination; mais il n'existe aucun vestige de cette idée dans la correspondance particulière entre Charles et sa femme; et l'on découvre des raisons suffisantes de la rupture du traité, dans les prétentions excessives des deux partis, sans recourir au motif que l'un des deux se trouvât assez humilié, pour acheter la paix par le sacrifice de son honneur et de sa sécurité (1).

(1) Voyez la Vie de Clarendon, 76-80; Whitelock, 68, et les Lettres dans les Œuvres du roi, 138-140. Avant que Henriette quittât l'Angleterre, il lui avait promis de ne donner aucune place sans son consentement, et de ne pas faire la paix sans employer sa médiation. Charles cependant soutenait que sa première promesse ne regardait pas les emplois de l'État, mais les places de la maison royale, et que la seconde paraissait avoir été mal comprise. Autant que je puis le juger, cela signifie seulement que s'il faisait la paix, il voulait l'employer comme médiatrice, à cet effet, qu'ayant été calomniée comme la cause de la rupture entre son peuple

C'était par les efforts infatigables d'Henriette que le roi se trouvait dans la possibilité de faire face à ses opposants, sur le champ de bataille. Pendant son séjour en Hollande, elle lui avait envoyé, à diverses reprises, des secours en armes et en munitions, et, ce qui lui manquait principalement, d'anciens officiers pour instruire et discipliner ses troupes. En février (16), elle quitta la Haye, se confia à sa bonne fortune, parvint à éluder la vigilance de Batten, amiral parlementaire, et débarqua en sûreté au port de Burlington, sur la côte du Yorkshire (22 févr.). Batten, furieux de ce contre-temps, jeta l'ancre la seconde nuit suivante (24 févr.) dans la rade, et tira plus de cent coups de canon sur les maisons des quais, dans une desquelles la reine était logée. Effrayée du danger qu'elle courait, elle quitta son lit, et alla chercher un abri, jusqu'au jour, derrière la colline la plus prochaine. Aucune action, durant la guerre, ne fut plus sévèrement condamnée par la galanterie des Cavaliers, que cette indigne attaque, sur une femme sans défense, et la femme du souverain! Le comte de Newcastle accourut à Barlington, et l'escorta, avec son armée, jusqu'à York. Continuer son

---

et lui, elle aurait aussi, aux yeux du public, le mérite d'avoir effectué la réconciliation. Vie de Clarendon. Ibid.

voyage jusqu'à Oxford, c'eût été se jeter dans les bras de ses ennemis. Elle resta quatre mois dans le comté d'York, s'attirant les cœurs des habitants, par son affabilité, et stimulant leur loyauté, par ses discours et son exemple (1).

Pendant le dernier traité, on avait mis tout en œuvre pour rebuter l'armée parlementaire : à son expiration, Hampden, qui commandait un régiment, proposa d'assiéger le roi dans la cité d'Oxford; mais l'ardeur des patriotes fut constamment réprimée par la prudence des officiers, qui formaient le conseil de guerre. Essex investit Reading; après dix jours il capitula, et Hampden renouvela sa proposition (27 avril). Mais les fatigues et les privations du siége avaient déjà détruit la santé des soldats, et la mortalité et la désertion diminuaient tous les jours leur nombre. Essex se trouva forcé de rester six semaines dans ses nouveaux quartiers de Reading.

Si la chute de cette ville avait nui à la réputation des royalistes, elle ajouta à leur force par l'arrivée des 4,000 hommes, qui avaient formé la garnison. Mais la rareté des munitions de guerre condamna le roi à l'inactivité à laquelle

(1) Mercure Belgique, février 24; Michrochronicon, 24 février 1642—3; Clarendon, II, 143.

la maladie avait réduit ses adversaires. Henriette s'efforça de suppléer à ce déficit. Au mois de mai (20 mai), un convoi considérable de munitions arriva de York : et Charles, avant de mettre ses troupes en mouvement, fit une autre proposition d'accommodement. Elle fut reçue par les lords avec respect; les communes emprisonnèrent le messager (23 mai), et Pym, en leur nom, accusa la reine de haute trahison envers le parlement et le royaume. L'accusation fut reçue par les royalistes avec le sourire du mépris. Les lords refusèrent la tâche odieuse de siéger comme juges de la femme de leur souverain; et les communes elles-mêmes, après un intervalle de huit mois, cédèrent à leur répugnance, et abandonnèrent sans bruit cette poursuite (1).

Dans la chambre basse, personne ne s'était plus distingué, en dernier lieu, par la hardiesse de son langage, et son intrépide défense de la paix, que le poète Edmond Waller. Dans ses conversations avec ses amis intimes, il avait souvent suggéré l'idée de la formation d'un troisième parti d'hommes modérés, qui devaient se tenir à la brèche, et réunir le roi et le parle-

(1) Journaux, 104, 111, 118, 121, 362; Journaux des communes, 1644, mai 23, juin 21, juillet 3-6, janvier 10.

» ment. » Pour cette bonne œuvre, ils comptèrent sur la coopération de tous les lords, excepté trois, sur un nombre considérable de membres de la chambre basse, et sur les plus capables parmi les conseillers du roi à Oxford; et afin de s'assurer la véritable opinion de la ville, ils convinrent de la partager en districts, de faire des listes des habitants, et de les diviser en trois classes, d'hommes modérés, de royalistes et de parlementaires. Ce dessein avait été communiqué au lord Falkland, secrétaire du roi; mais il était encore dans cet état d'imperfection, lorsqu'il fut révélé à Pym, par la perfidie ou le patriotisme d'un domestique (31 mai), qui avait entendu la conversation de son maître. Waller, Tompkins son beau-frère, et une demi-douzaine d'autres, furent immédiatement arrêtés; et l'on annonça aux deux chambres la découverte d'un horrible complot, pour s'emparer de la ville, forcer le parlement, et se joindre à l'armée royale (1).

Les chefs des patriotes profitèrent avec empressement de cette occasion pour réprimer l'esprit de pacification, qui s'était récemment insinué parmi leurs partisans. Tandis que l'esprit public était excité par des rumeurs sur les

(1) Journaux, 6 juin.

desseins sanguinaires des conspirateurs; pendant que tous les hommes modérés craignaient que l'expression de leurs sentiments fût prise pour le témoignage de leur participation au complot, ils proposèrent un nouveau serment et un covenant à la chambre des communes. Aucun n'osa faire d'objection; et les membres jurèrent unaniment « de ne jamais consentir à » déposer les armes, tant que les papistes, en » guerre ouverte contre le parlement, seraient » protégés au mépris de toute justice; mais selon » leur pouvoir et leur vocation, d'assister les » troupes levées par le parlement contre les » forces levées par le roi. » Les lords, les citoyens, et l'armée, suivirent leur exemple; et l'on publia une ordonnance portant que tout homme ferait le même serment, et adhérerait au même covenant, dans l'église de sa paroisse(1). Quant

(1) Ibid., 31 mai, 6 juin, 14, 21, 27, 29; Rushworth, v, 322-333; Whitelock, 67, 70, 105. Le préambule commençait ainsi : « Attendu qu'il a existé et qu'il existe actuel- » lement dans ce royaume un complot traître et papiste pour » subvertir la véritable religion protestante, et la liberté des » sujets, en conséquence de quoi une armée papiste a été le- » vée et se trouve maintenant sur pied en différents lieux du » royaume, etc. » Journaux, 6 juin; Journaux des lords, VI, 87. J'ai du regret d'accuser ceux qui ont fabriqué et soutenu ce préambule, d'avoir publié un mensonge prémédité, dans le dessein d'exciter la haine contre le roi; mais je crois

aux prisonniers, au lieu d'être envoyés devant une cour régulière, ils furent jugés par une cour martiale. Six furent condamnés à mourir; deux subirent la peine de mort. Waller sauva sa vie par la plus abjecte soumission (30 juin); « il semblait avoir le cerveau blessé (5 juil.); il désirait le secours des ministres de Dieu, » et par ses prières, il amena les communes à commuer son châtiment en une amende de 10,000 liv., et un ordre de voyager sur le continent. Quand on demanda pourquoi l'on épargnait le chef, quand ses affidés étaient mis à mort, quelques personnes

---

qu'il est impossible de voir leur conduite sous un autre jour. Le complot papiste et l'armée papiste étaient des fictions, de leur propre invention, pour enflammer les passions de leurs adhérents. Charles, pour réfuter cette calomnie, se trouvant sur le point de recevoir la communion des mains de l'archevêque Usher, se leva subitement, et s'adressa à lui en présence de toute la congrégation : « My lord, je me suis préparé du meilleur de mon âme afin d'être digne de recevoir le sacrement; et puissé-je ne pas recevoir la consolation de ce Saint-Sacrement, si je n'ai pas l'intention d'établir la vraie religion protestante réformée, comme elle était, dans tout son éclat, aux heureux jours de la reine Élisabeth, sans aucun mélange de papisme. Je bénis Dieu qu'au milieu de ces détractions publiques, j'aie encore la liberté de communier; et puisse ce sacrement être ma damnation, si mon cœur ne se joint pas à mes lèvres dans cette protestation. « Rushw., v, 346.

répondirent qu'on lui avait promis la vie pour l'induire à des aveux utiles ; d'autres, qu'on avait déjà versé trop de sang en expiation d'un complot imaginaire (1).

En attendant, Essex, après plusieurs messages du parlement, s'était éloigné de Reading, et avait fixé son quartier-général à Tame. Une nuit, le prince Rupert, faisant un long circuit, surprit Wycomb à l'arrière-garde de l'armée (18 juin), et tua ou fit prisonnier la plus grande partie de deux régiments qui restaient dans la ville. Dans sa retraite à Oxford, il fut forcé de revenir sur ceux qui le poursuivaient, à Chalgrove ; ils chargèrent avec plus de courage que de prudence, et ils furent repoussés avec une perte considérable. Ce fut dans cette action que le célèbre Hampden reçut la blessure dont il mourut. La réputation qu'il avait acquise par sa résistance au paiement du shipe-money l'avait justement placé à la tête des chefs populaires ; et ses manières insinuantes, la modestie de ses prétentions, et la conviction de son intégrité,

(1) Après une recherche minutieuse, je ne saurais me persuader que Waller et ses amis se soient avancés plus que je n'ai dit. Ce qu'ils auraient pu faire, s'ils n'avaient pas été interrompus, est une chose tout-à-fait conjecturale. La commission d'équipement, que leurs ennemis cherchèrent à rattacher à leur dessein, n'y avait évidemment aucun rapport.

donnèrent à ses opinions dans la chambre basse un poids irrésistible. C'était un des membres nommés (root and branch men), hommes de racine et de branche, qui cherchaient non-seulement à élaguer les branches, mais à extirper la racine; et qui, pendant qu'ils professaient la destruction de l'hiérarchie, passaient pour avoir en vue la subversion du trône. Les royalistes se réjouirent de sa mort comme d'une victoire; les patriotes la déplorèrent comme une perte irréparable : tous les deux se trompaient. Les révolutions sont les pépinières des talents et de l'énergie. Un grand chef leur avait été retiré; ils n'en manquèrent pas pour remplir sa place (1).

Le rang d'Essex, autant que son défaut d'activité, fournit aux gens « de racine et de branche, » un sujet légitime de soupçon. A mesure qu'il tombait dans leur estime, ils avaient soin d'élever les mérites et de flatter l'ambition de sir William Waller. Waller avait autrefois joui d'un poste lucratif sous la couronne, mais on l'avait mis à l'amende à la chambre étoilée, et sa femme était « une sainte femme, » dont le zèle, joint à son propre ressentiment, l'avait rendu patriote. Il leva une troupe de cavalerie pour le service, et

(1) Rushw., v, 265, 374; Whitelock, 69, 70; Clarendon, II, 237, 261.

il fut bientôt promu à un commandement. La rapidité de ses mouvements, son audace et son dédain pour les règles militaires, le firent avantageusement contraster avec l'expérience lente et circonspecte d'Essex; et ses succès à Portsmouth, à Winchester, à Chichester, à Malmsbury et à Hereford, qu'il réduisit tous en peu de temps, le firent désigner, parmi ses admirateurs, sous le nom de Guillaume le Conquérant. Tandis qu'on laissait languir les troupes aux ordres d'Essex, dans un état d'abandon (1), on formait pour Waller une armée de 8,000 hommes bien vêtus et bien armés; mais l'événement prouva qu'on avait trop vanté ses talents. Dans le cours d'une semaine il livra deux batailles, l'une près de Bath, au prince Maurice (3 juillet); l'autre au lord Wilmot, près de Devizes (13 juillet); la première fut opiniâtre, mais indécise; la seconde, sanglante et désastreuse. Waller accourut du champ de bataille à la capitale, attribuant la perte de son armée, non à ses propres fautes, mais à la jalousie d'Essex. Ses patrons n'abandonnèrent

---

(1) Son armée fut réduite à 4,000 ou 5,000 hommes, et ils étaient très mécontents de ce que leur général et eux fussent dédaignés, et « Waller immédiatement élevé. » Baillie, I, 391. Il avait 3,000 hommes en état de marcher, et 300 malades. Journaux, VI, 160.

pas leur favori. Voulant imiter l'exemple des Romains (27 juillet), ils conduisirent le général malheureux en cortége triomphal, et le président de la chambre des communes le remercia officiellement des services qu'il avait rendus à sa patrie (1).

Cette sorte de bravade n'en imposa pas aux partisans de la paix. La troupe de Waller était anéantie; la grande armée, rappelée depuis peu à Kingston, était tellement réduite par le besoin et la négligence, qu'Essex refusa même de lui donner le nom d'armée. La reine avait marché sans opposition (13 juillet) du Yorkshire à Oxford, conduisant à son mari un puissant renfort en hommes, en artillerie et en munitions de guerre; (26 juillet) et le prince Rupert, dans le cours de trois jours, avait pris la ville et le château de Bristol, soit par la lâcheté, soit par l'incapacité de Nathanael Fiennes, le gouverneur (2).

---

(1) Rushworth, v, 284, 285; Clarendon, II, 278, 290; Journaux, 27 juillet; May, 201-205. Les premiers succès furent attribués au colonel Hurry, Écossais, quoique Waller eût le commandement nominal. Baillie, I, 361. Mais Hurry, mécontent, passa au parti du roi, et fut celui qui projeta l'expédition qui amena la mort de Hampden. Clarendon, II, 261; Baillie, II, 371.

(2) Fiennes, pour se justifier de l'accusation de lâcheté, demanda une cour martiale; et Prynne et Walker, qui l'avaient

La cause du parlement semblait chanceler sur le bord de l'abîme; et les lords, profitant de ce moment d'alarme, envoyèrent aux communes six résolutions pour former les bases d'un nouveau traité. On les accueillit favorablement; et après un débat, qui dura jusqu'à dix heures du soir, on résolut, à une majorité de vingt-neuf voix, de les prendre en considération (1).

Mais le parti pacifique avait à combattre des hommes d'une énergie opiniâtre, qu'aucun danger ne pouvait effrayer, qu'aucune difficulté ne pouvait abattre. Le lendemain était un dimanche, et il fut employé par eux à préparer un nouveau plan d'opposition. (6 août) De leurs chaires, les prédicateurs décrivirent la paix comme la ruine infaillible de la ville : le conseil de la commune vota une pétition pour solliciter, dans les termes les plus vigoureux, la continua-

---

accusé dans leurs écrits, devinrent ses poursuivants. Il fut déclaré coupable, et condamné à perdre la tête, mais il obtint son pardon par Essex, le commandant en chef. Howell, Procès d'État, IV, 186-293.

(1) Mém. de Clarendon, II, 149. Dans le dernier mois, les lords avaient déclaré qu'ils étaient prêts à traiter; mais les démarches avaient été suspendues par suite d'une déclaration royale, que les chambres n'étaient pas libres, et que leurs votes ne devaient pas être considérées comme le vote du parlement. Journaux, VI, 97, 103, 108.

tion de la guerre; et l'on afficha des placards dans les rues, qui appelaient les habitants à se lever comme un seul homme, afin d'empêcher le triomphe des malintentionnés. Le lendemain matin, l'alderman Atkins porta la pétition à Westminster (7 août), accompagné de plusieurs milliers d'hommes qui demandaient la guerre, et qui proféraient des menaces de vengeance contre les traîtres. Leurs cris retentirent dans les deux chambres, et les lords résolurent de s'abstenir de toute affaire publique jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie; mais les communes remercièrent les pétionnaires de leur attachement à la cause de la patrie. On reprit alors la discussion des résolutions : la terreur avait écarté les plus pusillanimes de la chambre; et, à la seconde division, le parti obtint une majorité de sept voix (1).

---

(1) Clarendon, II, 320; Journ., 5, 7 août; des lords, VI, 171, 172; Baillie, I, 390. Le samedi, les membres étaient 94 et 65; le samedi, 81 et 79; mais les rapports de ceux qui comptaient furent contestés; et à la seconde division, on trouva 81 et 89. Deux jours plus tard, 2,000 à 3,000 femmes (les hommes n'osèrent pas paraître) présentèrent une pétition pour la paix, et reçurent une réponse polie; mais comme elles ne s'en allaient pas, et que quelques unes d'entre elles se servaient d'un langage menaçant, elles furent chargées et dispersées par les militaires. Il en périt plusieurs. Journaux, 9 juin; Clarendon, III, 321; Baillie, I, 390.

Cependant, leurs adversaires auraient encore pu triompher, si, comme on l'avait suggéré dans l'origine, ils se fussent rendus à l'armée, et qu'ils eussent réclamé la protection du comte d'Essex. Mais le lord Say et M. Pym se rendirent près de ce seigneur, et apaisèrent son mécontentement par des excuses et des promesses. Ils lui offrirent la punition de ceux qui avaient diffàmé son caractère; ils professèrent une confiance sans bornes en son honneur; ils l'assurèrent que l'argent, les vêtements et les recrues, étaient déjà préparés pour rétablir son armée. Essex fut gagné, et il informa ses amis qu'il ne pouvait en conscience agir contre le parlement, dont il tenait sa commission. Sept d'entre les lords, presque moitié de la chambre haute, se retirèrent immédiatement de Westminster (1).

Le parti victorieux procéda, avec une nouvelle vigueur, à ses préparatifs militaires. Tous les efforts furent faits pour satisfaire aux demandes d'Essex. Kimbolton, qui, à la mort de son père, avait succédé au titre du comte de Manchester, reçut une commission pour lever 10,000 hommes

(1) Clarendon, 323-333. Northumberland se rendit à Petword; les comtes de Bedford, de Holland, de Portland et de Clare, et les lords Lovelace et Conway, se rendirent à Oxford. Ils furent reçus de très mauvaise grâce, et la plupart d'entre eux retournèrent au parlement.

dans les comtés unis de Norfolk, Suffolk, Essex, Cambridge, Ely et Hertford (1). Une ordonnance fut rendue pour autoriser les comités, dans les divers comtés, à *presser* des soldats, des artilleurs et des chirurgiens. Sir Henri Vane, avec trois de ses collègues de la chambre basse, se rendit en hâte en Écosse, pour solliciter le secours d'une armée écossaise; et, afin que Londres fût assurée contre toute attaque, on traça une ligne de communication militaire autour de la ville. Tous les matins, des milliers d'habitants, sans distinction de rang, furent convoqués, tour à tour, à cette tâche; ils se rendaient, tambour battant et drapeaux déployés, au lieu désigné,

---

(1) La première association fut faite dans les comtés du nord par le comte de Newcastle en faveur du roi, et les comtés de Devon et de Cornwall l'imitèrent ensuite. Les patriotes virent l'avantage qu'on pouvait tirer de pareilles associations, et en formèrent plusieurs parmi leurs partisans. Les membres s'engagaient à conserver la paix dans les comtés associés; s'ils étaient royalistes, « contre les personnes » malveillantes et ambitieuses, qui, au nom des deux chambres, avaient plongé le royaume dans une guerre civile; » s'ils étaient parlementaires, « contre les papistes et autres » personnes malintentionnées qui entouraient le roi. » Dans chacune, on adopta des réglements pour fixer le nombre des hommes qui devaient être levés, armés et instruits, et l'argent qu'on devait lever à cet effet dans chaque municipalité. Rushw., v, 66, 94-97, 119, 381.

et leurs femmes et leurs filles les y suivaient, pour les aider et les encourager pendant la durée de leurs travaux. En peu de jours, ce grand ouvrage, s'étendant à douze milles en circonférence, fut achevé; et la défense de la ligne, avec le commandement de 10,000 hommes, fut confiée à sir Williams Waller. Essex, à la requête réitérée du parlement, signa la commission; mais il refusa d'y insérer le nom de son rival. Le blanc fut rempli par ordre de la chambre des communes (1).

Mais Londres fut préservée du danger par l'insubordination des royalistes. Le comte, alors marquis de Newcastle, avait associé les comtés du nord en faveur du roi; il avait défait lord Fairfax, le général parlementaire, à Atherton-Moor, et il avait repris Gainsborough en Lincolnshire, malgré les troupes que commandait Olivier Cromwell. Mais il ne put persuader à ses suivans de s'avancer au delà de leurs foyers, ni de se joindre à la grande armée des royalistes, dans l'attaque projetée sur la capitale; et Charles, privé de la moitié des troupes qu'il attendait, fut forcé d'adopter un nouveau plan d'opérations. Tournant le dos à Londres, il se rendit

---

(1) May, 214; Journaux, juillet 18, 19, 27; lords, VI, 149, 158, 175, 184.

vers la Severn, et assiégea Gloucester. Cette ville fut défendue par le colonel Massey, officier brave et déterminé, avec une opiniâtreté proportionnée à son importance : et Essex, à la tête de 12,000 hommes, entreprit de faire lever le siége. On croyait ce dessein impraticable; mais tous les efforts des royalistes pour empêcher son passage furent infructueux; et le vingt-sixième jour (5 sept.), la décharge de quatre pièces d'artillerie, des collines de Presbury, annonça son arrivée aux habitants. Les assiégeants brûlèrent leurs cabanes, et se retirèrent : et Essex, ayant employé quelques jours à recruter ses hommes, et à approvisionner la place, reprit sa marche dans la direction de Londres. (20 sept.) En approchant de Newbury, il trouva l'armée royale prête à lui disputer le passage. Je n'essaierai pas de décrire un combat qui a été rendu inintelligible par les narrations confuses et discordantes de divers écrivains. La cavalerie du roi paraît avoir été supérieure à celle de l'ennemi; mais elle ne put produire aucun effet sur la forêt de piques présentée par l'infanterie. La bataille dura, avec acharnement, très avant dans la soirée, et les deux armées passèrent la nuit sur le champ de bataille; mais le matin, le roi permit à Essex de traverser Newbury, et, ayant commandé au prince Rupert de harasser l'arrière-garde, il se retira, avec son infanterie, sur Oxford. Les

parlementaires s'arrogèrent la victoire; et leur général, ayant fait son entrée triomphale dans la métropole, sollicita la permission de résigner son commandement, et de voyager sur le continent. Il opposa à ceux qui cherchaient à le dissuader, la méfiance avec laquelle il avait été traité, et l'insulte qu'on lui avait faite en confiant l'autorité à Waller. Plusieurs expédients furent suggérés; mais le lord général sentait tout son avantage : sa jalousie ne pouvait être guérie ni par la flatterie, ni par la soumission; et Waller, après un long débat (9 oct.), fut obligé de résigner son commandement (1).

Aussitôt que le parlement se fut remis de l'alarme causée par la perte de Bristol, il trouva le loisir de consacrer une partie de son attention au gouvernement civil du royaume. 1° L'absence du grand sceau avait amené des inconvénients sérieux, les jurisconsultes ayant jugé son application nécessaire pour donner de la validité à plusieurs sortes d'arrêts. Les deux chambres et leurs partisans se trouvaient privés de cet avantage, et pendant que le roi, de son côté, pouvait délivrer des brevets et des commissions

(1) Rushworth, v, 286, 290, 293; May, 220, 228; Clarendon, III, 347; Journ., sept. 26, 28, octobre 7, 9; et lords, VI, 218, 242, 246, 247, 347, 356.

dans les formes accoutumées (15 mai). Pour remédier au mal, les communes avaient voté un nouveau sceau; les lords hésitèrent, mais enfin on leur arracha leur consentement. Des commissaires furent nommés pour remplir l'emploi du garde des sceaux, et plus de cinq cents arrêts furent scellés dans un seul jour. 2° L'administration publique de la justice avait été suspendue pendant une année. Le roi ajournait constamment les assises de Westminster à Oxford, et les deux chambres défendaient aussi constamment aux juges de faire leurs tournées pendant les vacances. Maintenant les cours furent ouvertes sous l'autorité du nouveau sceau. Les commissaires siégèrent à la chancellerie, et trois juges, tout ce qui restait avec le parlement, Bacon, Reeve et Trevor, aux cours du banc du roi, aux plaids communs, et à l'Échiquier. 3° On reprit la poursuite des juges, à cause de leurs opinions dans l'affaire du ship-money. Il ne restait que deux de ceux que l'on avait accusés, Berkley et Trevor. Le premier fut condamné à une amende de 20,000 l.; le second, de 6,000 l.; Berkley obtint la remise de la moitié de l'amende, et tous les deux furent libérés de l'emprisonnement auquel ils étaient destinés (1).

---

(1) Journaux des lords, VI, 214, 252, 264, 301, 318;

Depuis le commencement des troubles, une parfaite harmonie avait existé entre les chefs des covenantaires écossais et les principaux réformateurs anglais. Leurs vues étaient les mêmes, leur objet semblable : les Écossais avaient à la vérité combattu et vaincu ; mais ils ne jouissaient du fruit de leur victoire que très précairement, « tant que le sort de leurs frères d'Angleterre dé» pendait des chances incertaines de la guerre.» La politique, autant que la religion, les engageait à intervenir ; le triomphe du parlement assurerait leur propre liberté ; il pourrait servir à propager le culte pur de leur Église. Ils firent connaître qu'ils étaient prêts à fournir des secours, et reçurent des remerciements de cette offre ; mais à leur grande surprise et irritation, plusieurs mois s'écoulèrent, et cependant aucun commissaire n'arrivait pour faire la demande que l'on attendait. Le fait est que, parmi les réformateurs anglais, il en existait beaucoup qui craignaient de se donner des maîtres sous le nom d'alliés ; et d'autres qui détestaient l'intolérance de l'Église presbytérienne autant que la tyrannie de l'Église des prélats (1). Mais les

---

Journ. des communes, 15 mai, 5 juillet, 28 sept. ; Rushw., v, 144, 145, 339, 342, 361.

(1) La jalousie déraisonnable que les Anglais ont de notre

succès du roi détruisirent ces objections; et au mois de juillet, quatre commissaires, Vane, Armyn, Hatcher et Darley, avec le presbytérien Marshal, et le ministre indépendant Nye, furent envoyés (20 juil.) avec de pleins pouvoirs en Écosse (1). La convention des États, ainsi que l'assemblée de l'Église, avaient été, long-temps auparavant, convoquées (7 août) pour se réunir à eux. Leur arrivée fut célébrée comme un jour de triomphe national; et les lettres qu'ils apportèrent du parlement anglais furent reçues, par quelques uns, avec des cris d'enthousiasme, par d'autres, avec des larmes de joie (2).

---

nation, et au delà de toutes les bornes, n'est pas bien vue. Si M. Meldrum ne nous donne pas bientôt toute satisfaction, quant à la conformité du gouvernement de l'Église, ce sera un grand obstacle pour leurs affaires. Baillie, 26 juillet, I, 372. Voyez aussi Dalrymphe, II, 144.

(1) Les Écossais n'approuvèrent pas cette mission des ministres indépendants. « M. Marshall sera le bien venu; mais si M. Nye, le chef des indépendants, est son collègue, cela ne peut nous être agréable. » Baillie, I, 372. Ils prêchèrent tous les deux devant l'assemblée. « Nous entendîmes M. Marshall avec beaucoup de plaisir. M. Nye ne nous plut pas. Il ne toucha aux affaires communes, ni dans la prière, ni en prêchant. Tout son sermon roula sur le chapitre commun de la vie spirituelle, sur lequel il s'étendit d'une manière inintelligible pour nous. » Ibid., 388.

(2) Baillie, 379, 380; Rushw., V, 467, 470.

Dès le commencement de la négociation, deux difficultés importantes se présentèrent. Les Écossais montrèrent le désir de prendre les armes; mais ils cherchèrent en même temps à se donner le caractère de médiateurs et d'arbitres, à dicter les conditions de la réconciliation, et à se mettre eux-mêmes en position d'arracher le consentement des parties opposées. L'opiniâtreté de Vane, et les insinuations de Johnston de Wariston, l'un de leurs hommes d'État les plus habiles, les firent descendre des hauteurs de leurs prétentions. Ils se soumirent à agir comme les alliés du parlement; mais ils exigèrent, comme préliminaire indispensable, la sanction de l'Église. Il fut inutile de répondre que c'était un traité civil et non religieux. Les Écossais répliquèrent que les deux chambres avaient toujours annoncé la réformation de la religion comme leur principal objet; qu'ils avaient plusieurs fois exprimé leur désir « d'une union plus resserrée entre les » deux Églises, » et que, dans leurs dernières lettres à l'assemblée, ils en avaient prié les membres de les aider de leurs prières et de leur influence, de se consulter avec leurs commissaires, et d'envoyer quelques ministres écossais pour se joindre aux théologiens anglais assemblés à Westminster (1). Sous l'empire de ces circonstances,

(1) Journ., VI, 140.

Vane et ses collègues ne purent refuser d'admettre une députation de l'assemblée, présidée par le modérateur Henderson. Il soumit à leur considération le projet « d'une ligue et d'un covenant » solennels, « qui engagaient les deux nations à poursuivre les incendiaires publics, à conserver la vie et maintenir l'autorité du roi, en défense de la vraie religion et des libertés des deux royaumes, à extirper le papisme, la prélature, l'hérésie, le schisme et l'impiété, et à établir une conformité de doctrine, de discipline et de gouvernement de l'Église, dans toute l'île. Cette dernière clause alarma les commissaires. Ils savaient que, bien que la majorité des parlementaires penchât pour les dogmes presbytériens, il existait parmi eux un parti nombreux et actif, qui considérait toute autorité ecclésiastique comme une invasion des droits de la conscience; et ils voyaient qu'en introduisant une obligation si contraire aux principes des derniers, ce serait provoquer une rupture ouverte, et ranger les deux sectes en bataille l'une contre l'autre. Mais le zèle des théologiens écossais fut inexorable; ils refusèrent d'admettre aucune ouverture à la tolérance des indépendants; et ce fut avec peine qu'on leur persuada enfin de confier la rédaction de l'article à deux ou trois individus d'orthodoxie reconnue et approuvée. Ceux-ci le présentèrent sous une forme nouvelle et moins

sujette à objection, et revêtu d'une si heureuse ambiguité de langage, qu'il convenait aux principes et aux vues de tous les partis. Il pourvoyait à ce que l'Église d'Écosse fût conservée dans sa pureté actuelle, et que l'Église d'Angleterre « fût réformée selon la parole de Dieu »(que les indépendants interprétèrent dans leur » propre sens), et d'après l'exemple des meilleures » Églises réformées, » parmi lesquelles les Écossais ne pouvaient douter que la leur n'eût tout droit à la première place. Sous cette forme, Henderson, avec une préface convenable, plaça la ligue et le covenant sous les yeux de l'assemblée. Plusieurs orateurs, qui étaient dans le secret, lui donnèrent (17 août) les éloges les plus extraordinaires, et il fut immédiatement approuvé, sans une seule voix dissidente (1).

Dès que le covenant, sous sa forme améliorée, eut reçu la sanction des États, les plumes les plus éloquentes furent employées à rallumer la flamme de l'enthousiasme. On informa le peuple, dans le jargon du temps, 1° que la controverse, en Angleterre, était entre le seigneur Jésus et l'Antéchrist avec ses suivants; l'appel était clair : la malédiction de Meroz tom-

---

(1) Baillie, I, 381; Clarendon, III, 368-384. Vane, ainsi que Nye, était indépendant.

berait sur tous ceux qui ne voudraient pas secourir le Seigneur contre le puissant; 2° que les deux Églises et les deux royaumes étaient dans un imminent danger; elles sortaient d'une même création, demeuraient dans la même maison, et étaient membres d'un seul corps; si l'une des deux était détruite, l'autre ne pouvait subsister : Juda ne pouvait rester long-temps en liberté, tant qu'Israël serait captif; et 3° qu'ils avaient alors une belle occasion d'arriver à l'uniformité dans la discipline et le culte. Les Anglais avaient déjà fondé un bon bâtiment, en rejetant la grande idole de la prélature; et il restait aux Écossais à élever l'édifice, et quand Dieu le trouverait bon, à poser la clé de la voûte. Le clergé engagea tous les auditeurs « à se rapprocher de Dieu par le jeûne et la prière. » On publia une proclamation pour appeler aux armes tous les sujets entre l'âge de seize et de soixante ans; et le commandement en chef des troupes fut, à la demande du parlement, accepté par Lesley, le général vétéran des covenantaires dans la dernière guerre. Il avait à la vérité fait la promesse solennelle au roi, lorsqu'il fut créé comte de Leven, de ne jamais porter les armes contre lui; mais il se rappelait maintenant que c'était à la réserve, sinon exprimée, du moins sous-entendue, de tous les cas

dans lesquels la liberté ou la religion pouvait être engagée (1).

En Angleterre, le covenant, à quelques corrections près, fut approuvé des deux chambres, et l'ordre fut donné d'y obéir, et de le faire souscrire par toutes les personnes en place, et généralement par toute la nation. Les communes donnèrent l'exemple; les lords, avec une affectation de dignité qui les exposait à quelques remarques satiriques, attendirent qu'il eût été d'abord juré par les Écossais. En même temps on créa une ligue de « secours fraternels; » elle stipulait que les États aideraient le parlement avec une armée de 21,000 hommes, qu'ils mettraient une garnison écossaise dans Berwick (29 nov.); qu'ils démantèleraient la ville à la fin de la guerre; que leurs soldats seraient payés par l'Angteterre au taux de 31,000 liv. par mois; qu'ils recevraient pour leur équipement une avance de 100,000 liv., indépendamment d'une récompense raisonnable au rétablissement de la paix; et qu'on leur assignerait comme sûretés, les domaines des papistes, des prélats

(1) Rushw., v, 472, 482, 492; Journaux, 139, 312; Baillie, 1, 390, 391. Le principal but de cela était la propagation de la discipline de notre Église en Angleterre et en Irlande. Ibid., 393.

et des mécontents du comté de Nottingham et des cinq comtés du nord. A l'arrivée des premières 60,000 liv., les levées commencèrent; en peu de semaines, elles se trouvèrent au complet, et avant la fin de l'année, Lesley fit la revue de ses troupes à Hairlaw, lieu fixé pour le rendez-vous (1).

Cette redoutable ligue, cette union cimentée par l'intérêt et le fanatisme, porta l'alarme dans le cœur de tous les royalistes. Ils avaient jugé difficile de se maintenir contre le parlement seul; ils se trouvaient dans l'impossibilité de combattre un nouvel et plus puissant ennemi. Mais Charles n'en fut pas effrayé; d'un caractère présomptueux, et confiant dans la justice de sa cause, il ne voyait aucune raison pour se désespérer; et comme il avait depuis long-temps prévu le mal, il s'était préparé à y résister. Dans cette vue, il avait travaillé à s'assurer l'obéissance de l'armée anglaise en Irlande,

(1) Journaux, septembre 1421, 25 octobre, 8 décembre; Journ. des lords, vi, 220-224, 243, 281, 289, 364. Les amendements furent l'insertion de « l'Église d'Irlande, » après celle d'Angleterre, une explication du mot « prélature, » et l'addition d'une note marginale, disant que par l'expression, « selon la parole de Dieu, » on voulait dire, « autant que nous le jugerons dans nos consciences, d'après la parole de Dieu. » Journaux, septembre, 1, 2.

contre les adhérents et les émissaires du parlement. Soupçonnant la fidélité de Leicester, le lord lieutenant, il parvint à le retenir en Angleterre; il donna au commandant en chef, le comte d'Ormond, qu'il éleva au rang de marquis, pleine autorité de disposer de commissions dans l'armée (3 avril); il nomma sir Henri Tichborne lord grand juge, en remplacement de Parsons; il força les commissaires envoyés par les deux chambres à quitter l'île (1er août); et enfin il obtint une influence incontestable, en emprisonnant comme accusés de trahison quatre conseillers, les plus opposés à ses desseins (1).

Tant de renforts avaient été successivement envoyés en Irlande, d'Écosse et d'Angleterre, qu'enfin l'armée s'élevait au nombre de 50,000 hommes (2); mais, parmi eux, les Écossais semblaient songer beaucoup plus à leurs intérêts particuliers, qu'au progrès de la cause commune; et le nombre des Anglais fut graduellement réduit par les besoins, la désertion et les hasards de la guerre. Ils gagnèrent, il est vrai, plusieurs batailles; ils brûlèrent et démolirent plusieurs villes et villages; mais le mal de

---

(1) Carte, I, 421, 441; III, 75, 125, 135.
(2) Journaux, V, 226.

la dévastation retomba sur eux-mêmes, et ils commencèrent à sentir les horreurs de la famine au milieu du désert qu'ils avaient créé. Leurs demandes de secours furent négligées par le parlement, qui avait converti à son propre usage une grande partie de l'argent levé pour le service de l'Irlande, et se sentait peu d'inclination à soutenir une armée attachée à la cause royale. Les officiers firent des remontrances dans un langage libre, quoique respectueux, et la chute de leurs espérances augmenta leur mécontentement, et les attacha encore plus fortement à leur souverain (1).

En attendant, les catholiques, par l'établissement d'un gouvernement fédératif, avaient consolidé leur pouvoir et donné une direction uniforme à leurs efforts. Leurs chefs eurent soin de suivre l'exemple donné par les Écossais, durant l'heureuse guerre du covenant. Comme eux, ils professaient un attachement sincère pour la personne du monarque, et un profond respect pour son autorité légitime; mais, comme eux aussi, ils réclamaient le droit de résister à l'oppression, et d'employer leurs forces pour défendre leur religion et leurs li-

(1) Clarendon, III, 415-418, 424. Ormond de Carte, III, 155, 162, 164.

bertés. A leur demande et à l'imitation de l'assemblée générale de l'Église écossaise, un synode de prélats et de théologiens catholiques fut convoqué à Kilkenny (1642, 10 mai) : on mit sous leurs yeux le rapport des griefs qui avaient conduit les insurgés à prendre les armes, et ils décidèrent que les raisons étaient suffisantes, et que la guerre était légitime, pourvu qu'elle ne fût pas dirigée par des motifs d'intérêt ou de haine personnelle, ni déshonorée par des actes de cruauté inutile. On ordonna de faire un serment et de rédiger un covenant qui engageât les signataires à protéger, au risque de leur vie et de leurs fortunes, la liberté du culte catholique, la personne, les héritiers, les droits du souverain, les immunités et les libertés légitimes du royaume d'Irlande, contre tous les usurpateurs et envahisseurs, quels qu'ils fussent; et l'excommunication fut prononcée contre tous les catholiques qui abandonneraient le covenant, ou qui assisteraient leurs ennemis; contre ceux qui retiendraient par force les biens des catholiques anglais ou irlandais, ou des protestants irlandais qui n'étaient pas contraires à la cause, et contre tous ceux qui prendraient avantage de la guerre pour assassiner, blesser, voler, ou dépouiller autrui. D'un commun consentement, on nomma un conseil suprême de vingt-quatre

membres, présidé par le lord Mountgarret, et l'on fixa un jour pour une assemblée nationale, laquelle, sous le nom de parlement, en aurait la forme, et en exercerait les droits (1).

Cette assemblée donna de la stabilité au plan de gouvernement imaginé par les chefs. L'autorité de la constitution fut reconnue, et l'on établit un conseil dans chaque comté pour son administration. Les laïques pouvaient en appeler du jugement de ce tribunal au conseil de la province, lequel, à son tour, reconnaissait la juridiction supérieure du conseil suprême des catholiques confédérés en Irlande. « Quatre généraux furent nommés pour la direction de la guerre, et chacun eut le commandement des troupes d'une province : Owen O'Nial, dans l'Ulster; Preston, dans le Leinster; Barry Garret, dans le Munster; et John Burke, dans le Connaught, tous officiers d'expérience et de mérite, qui avaient résigné leurs commandements dans les armées des princes étrangers, pour offrir leurs services à leurs compatriotes. Avertis que ces réglements ressemblaient à une usurpation de l'autorité souveraine, ils eurent soin d'envoyer au roi de nouvelles assurances de leur dévouement à sa personne, et de lui

(1) Belling, Vindiciæ, 4-7; Rushw., v, 516.

donner des raisons pour justifier leur conduite. Leurs premiers messagers, quoique protestants d'un haut rang et d'une loyauté reconnue, avaient été arrêtés, emprisonnés, et, dans cette occasion au moins, torturés par ordre de leurs ennemis. Ils adoptèrent alors un moyen de communication plus sûr, et transmirent leurs pétitions par les mains du commandant en chef. Dans celles-ci, le conseil suprême articulait une longue liste de griefs, et en demandait instamment le redressement. Ils repoussaient avec chaleur l'imputation de déloyauté ou de rébellion. S'ils avaient pris les armes, ils y avaient été forcés par une série d'outrages, au-dessus de toute patience humaine, dans leur religion, dans leur honneur, dans leurs biens et dans les libertés de leur pays. Leurs ennemis étaient ceux du roi; les hommes qui avaient juré de les chasser de leur sol natal, étaient ceux qui voulaient le priver de sa couronne; c'est pourquoi ils le conjuraient de convoquer un nouveau parlement en Irlande, de leur permettre le libre exercice de cette religion dont ils avaient hérité de leurs pères, et de confirmer aux Irlandais leurs droits nationaux, comme il avait déjà fait à ses sujets d'Angleterre et d'Écosse (1).

(1) Carte, III, 110, 111, 136.

La première de ces pétitions, qui demandait une suspension d'armes, avait ouvert au roi une nouvelle route politique. Il informa secrètement le marquis d'Ormond de son désir d'employer une partie de l'armée irlandaise en Angleterre ; il le requit à cet effet de conclure une amnistie (1643, 23 avr.) avec les insurgés, et lui envoya des instructions pour régulariser sa conduite. Cette dépêche était secrète ; elle fut suivie d'un commandement péremptoire. Mais beaucoup d'événements s'unirent pour en retarder l'objet, et irriter l'impatience du monarque. Ormond, pour sa propre sûreté et le service de son souverain, jugea politique de prendre un ton de supériorité, et de rejeter la plupart des demandes des confédérés qui étaient déjà divisés en partis, et influencés par des conseils opposés. Les anciens Irlandais, et le clergé, dont les efforts étaient dirigés par Scaramp, envoyé du pape, s'opposèrent énergiquement à ce projet. Ils remarquèrent que leurs ennemis étaient réduits à une extrême détresse : leur armée, victorieuse sous Preston, faisait des incursions journalières jusqu'aux portes de la capitale. Pourquoi descendraient-ils du terrain avantageux qu'ils avaient gagné ? Pourquoi, sans motif, abandonner le prix quand ils étaient au moment de l'atteindre? Il n'était pas facile de répondre à leurs arguments; mais les lords de la campagne, attachés

par habitude au gouvernement anglais, désiraient avec ardeur un armistice, comme démarche préparatoire vers la paix. Leurs efforts l'emportèrent. Une suspension d'armes fut conclue pour un mois; et les confédérés, à la surprise de leurs ennemis, consentirent à contribuer à l'entretien de l'armée royale, de la somme de 15,000 l. en argent, et de la valeur de 15,000 l. en provisions (1). En même temps, Charles eut recours à d'autres expédients, de deux desquels il se promettait des avantages considérables. 1° Il avait été de la politique du cardinal de Ri-

---

(1) Rushw., v, 548; Carte, II, app., l. III, 117, 131, 159, 160, 166, 168, 172, 174. Aucun de ceux qui ont parcouru tous les documents, ne peut douter que l'armistice ne fût nécessaire pour la conservation de l'armée en Irlande. Mais son véritable objet n'échappa pas à la connaissance des deux chambres, qui déclarèrent qu'il était destructif de la religion protestante, déshonorant pour la nation anglaise, et préjudiciable aux intérêts des trois royaumes; « et pour enflammer les passions de leurs partisans, elles publièrent une déclaration, dans laquelle, en s'attachant, comme à l'ordinaire à la vérité, elles affirmèrent que la suspension fut faite dans un temps où la famine, parmi les Irlandais, les avait mis dans une telle position, que, comme des cannibales, ils se mangeaient les uns les autres; » qu'elle avait été projetée et mise en œuvre par des instruments du pape, pour mieux introduire le papisme, et pour extirper la religion protestante.

chelieu, de fomenter les troubles en Angleterre, comme il avait fait auparavant en Écosse; et son intention fut fidèlement remplie par l'ambassadeur français Senneterre. Mais Richelieu et Louis XIII étaient morts dans le cours de l'année précédente : la régence, pendant la minorité du jeune roi, fut dévolue à Anne d'Autriche, reine douairière; et cette princesse avait toujours professé un vif attachement pour sa belle-sœur, Henriette-Marie. Senneterre fut remplacé par le comte d'Harcourt, prince de la maison de Lorraine, sous le titre d'ambassadeur extraordinaire. Le parlement le reçut à Londres avec respect, et lui permit de se rendre à Oxford (13 sep.). Charles, à qui sa position ne permettait plus de perdre son temps en finesses diplomatiques, demanda immédiatement un prêt d'argent, une armée auxiliaire et une déclaration contre ses sujets rebelles (15 nov.). Mais c'étaient des choses que l'ambassadeur n'avait aucun pouvoir d'accorder. Il échappa difficilement aux importunités du roi, et revint à la capitale négocier avec le parlement. Là, s'offrant en qualité de médiateur, il chercha à connaître les bases véritables de la guerre présente : mais son espérance de succès fut abattue par la réponse froide et laconique, que, lorsqu'il aurait quelque proposition à soumettre au nom du roi de France (22 nov.), les deux chambres seraient prêtes à justifier leur

conduite. Bientôt après (10 janv.), les dépêches de sa cour furent interceptées et ouvertes : et l'on y trouva une lettre de lord Goring à la reine; son contenu apprit que Harcourt avait été choisi sur sa désignation; qu'on lui avait commandé de prendre ses instructions d'elle et du roi, et que Goring sollicitait des secours de la cour de France. Cette information, avec le récit de la manière dont on l'avait obtenue, fut communiquée à l'ambassadeur, qui demanda immédiatement des passeports, et quitta le royaume (1).

L'expérience avait prouvé à Charles que le nom même du parlement opérait une influence puissante sur les esprits des basses classes, en faveur de ses adversaires. Pour détruire le charme, il résolut d'opposer des membres loyaux à ceux qui restaient à Westminster, et il convoqua, par proclamation, les deux chambres pour s'assembler à Oxford, le 22 janvier de l'année suivante. Quarante-trois pairs, cent dix-huit députés des communes obéirent (2); les formes ordinaires du par-

---

(1) Clarendon, III, 398-403; Journaux, VI, 245, 302, 5, 9, 375, 9, 416; Journ. des communes, 14 septembre, 11 octobre, 15, 22 novembre, 10, 12 janvier, 12 février.

(2) Si nous en croyons Whitelock (80), lorsque les deux chambres de Westminster furent convoquées (30 janvier), il s'y trouvait 280 membres présents, et 100 employés à

lement furent observées, et le roi ouvrit la séance par un discours gracieux, dans lequel il déplorait les calamités du royaume, les priait de rendre témoignage de ses dispositions pacifiques, et leur promettait toutes les libertés et les priviléges qui appartenaient à ces assemblées. Leur première mesure fut une lettre souscrite par tous les membres des deux chambres, et adressée au comte d'Essex, pour le prier de faire connaître « à ceux qui lui avaient donné leur confiance, » leur désir empressé que l'on nommât des commissaires, des deux côtés, pour traiter d'un accommodement. Essex, ayant reçu ses instructions, répondit qu'il ne pouvait remettre une lettre qui, par son adresse, ni par son contenu, ne semblait reconnaître l'autorité du parlement. Charles, alors (3 mars), s'en occupa lui-même. Il adressa sa lettre « aux lords et aux communes » du parlement assemblé à Westminster, » et

différents services. Mais je soupçonne quelque erreur dans ces nombres, d'autant que la liste de ceux qui signèrent le covenant, monte seulement à 220 noms, y compris ceux qui l'avaient signé après ce jour-là. (Comparez Rushw., v, 480, avec les Journaux.) Les lords étaient 22 présents, 74 absents, dont 11 furent excusés. Journaux, vi, 387. Les deux chambres, à Oxford, publièrent aussi leurs listes de membres, faisant monter les communes à 175, les lords à 83. Mais parmi ces derniers, plusieurs avaient été créés depuis le commencement de la guerre.

demanda, de l'avis « des lords et des communes » du parlement, assemblé à Oxford, » la nomination de commissaires « pour apaiser les trou» bles du royaume, et régler particulièrement » la manière dont tous les membres des deux » chambres pourraient s'assembler, en pleine et » libre convention de parlement, pour consul» ter et traiter, sur les choses qui pourraient con» venir au maintien de la vraie religion protes» tante, avec les égards dus à la juste satisfac» tion des consciences timorées, pour établir » les droits de la couronne et du parlement, les » lois fondamentales, et les libertés et la pro» priété des sujets. » Les deux chambres considérèrent ce message comme une insulte, parce qu'il établissait implicitement qu'il n'existait point de pleine et libre convention de parlement : dans leur réponse (9 mars), elles le sommèrent de se réunir à elles, à Westminster; et, par une déclaration publique, elles dénoncèrent cette démarche comme « une pratique papale et » jésuitique, pour les attirer, sous le prétexte spé» cieux de la paix, à désavouer leur propre auto» rité, et à résigner, elles-mêmes, leur religion, » leurs lois et leurs libertés, au pouvoir de l'ido» lâtrie, de la superstition et de l'esclavage (1). » En opposition, les deux chambres, à Oxford,

---

(1) Journaux, VI, 451, 459. Le lecteur fera attention à

déclarèrent que les Écossais avaient violé l'acte de pacification; que tous les sujets Anglais qui les aidaient devaient être regardés comme des traîtres et des ennemis de l'État; et que les lords et les communes, résidant à Westminster, qui avaient donné leur consentement à l'arrivée des troupes écossaises, ou à la levée des troupes aux ordres du comte d'Essex, ou à la fabrication et à l'usage d'un nouveau grand sceau, avaient commis une haute trahison, et qu'ils devaient être poursuivis comme traîtres envers le roi et le royaume (1). Ainsi s'évanouit de nouveau

cette allusion à la tolérance religieuse, la première qui eût été faite par l'autorité, et qui, peu d'années auparavant, eût scandalisé les membres de l'Église d'Angleterre, autant qu'elle scandalisait alors les presbytériens et les Écossais. Mais la politique avait appris ce que la raison ne saurait apprendre. Elle fut alors lancée comme une amorce aux indépendants, dont la crainte de persécution était aggravée par l'intolérance de leurs alliés écossais, et qui, pour cette raison, étaient soupçonnés d'avoir déjà fait quelques ouvertures secrètes à la cour. « Bristol, sous main, leur donne » pleine assurance d'une aussi entière liberté de conscience » qu'ils pourraient désirer, déclamant en même temps contre » la cruelle invasion des Écossais, et la tyrannie de notre » presbytériat, égale à l'inquisition espagnole. » Baillie, I, 428.

(1) Clarendon, III, 440, 454; Journaux, 399, 404, 451, 459, 484, 485; 30 décembre, 16, 30 janvier, 6, 14 mars; Rushw., V, 559-575, 582-602.

tout espoir de paix; et les deux partis, avec plus d'exaspération que jamais, et de nouveaux motifs de vengeance, résolurent, encore une fois, de confier leur espérance de salut à la fortune incertaine de la guerre.

Mais les chefs de Westminster trouvèrent nécessaire de réduire au silence les murmures de beaucoup de leurs adhérents, que le désir de la restauration de la paix, engagait à attribuer des motifs intéressés aux partisans de la guerre. A la première apparence d'une rupture, on avait nommé un comité composé de cinq lords et de dix membres de la chambre des communes; son office était de remplir les devoirs de l'autorité exécutive, soumise à l'approbation et à l'autorité des chambres. Actuellement que les Écossais avaient consenti à l'alliance pour cette guerre, ce comité, après une longue résistance de la part des lords, fut dissous (16 fév.), et un autre, sous le nom de comité des deux royaumes, fut créé en sa place, et composé de plusieurs membres de chaque chambre, et de certains commissaires des États d'Écosse (1). Les pairs virent avec jalousie ce nouveau corps; et, lorsque les communes, par suite de rapports défavorables, l'investirent de la tâche « de préparer

(1) Journaux des communes, 30 janvier, 7, 10, 12, 16 février; ibid., des lords, 12, 16 février.

» des bases pour établir une paix équitable et » assurée, dans tous les domaines du roi, » ils ne rejetèrent point la chose en elle-même, mais ils récusèrent les personnes, et nommèrent, pour le même objet, un comité différent. Le débat dura six semaines; mais l'influence de la chambre haute s'était affaiblie avec la diminution du nombre de ses membres, et les lords furent contraints (25 avril) de se soumettre, en se couvrant d'un amendement de peu d'importance, pour maintenir leur honneur. Les nouvelles propositions, présentées (29 avril) comme les bases de la réconciliation, étaient, en substance, les suivantes : Que le covenant avec l'obligation de l'adopter, la réformation de la religion suivant ses dispositions, et l'entière abolition de l'épiscopat, seraient confirmés par acte du parlement; que la cessation d'hostilités, en Irlande, serait déclarée nulle par la même autorité; que l'on exigerait un nouveau serment, afin de découvrir les catholiques : que la pénalité, relative aux réfractaires, serait rigoureusement appliquée; que les enfants des catholiques seraient élevés dans la religion protestante; que certains Anglais, protestants de nom, tous les papistes qui avaient porté les armes contre le parlement, et tous les rebelles irlandais, catholiques ou protestants, qui avaient porté du secours à l'armée royale, seraient ex-

ceptés du pardon général; que les dettes contractées par le parlement seraient acquittées sur les domaines des délinquants; et que les commandants des forces de terre et de mer, les grands officiers de l'État, le gouverneur d'Irlande, et les juges, seraient aussi nommés par le parlement ou par des commissaires du parlement, pour remplir leur charge tant qu'ils se comporteraient bien. L'ensemble de ces propositions rendait évident que tous les différends entre les partis étaient devenus plus envenimés que jamais, et que la paix dépendait de la soumission de l'un, amenée par une force supérieure, ou la bonne fortune de l'autre (1).

Le lecteur doit s'arrêter ici; et, avant de s'occuper des événements qui signalèrent la campagne suivante, il est nécessaire qu'il

(1) Journaux, 15, 20, 23, 29, 30 mars, 3, 5, 13, 16 avril. Dans la question de savoir si l'on ferait un traité d'union avec les Écossais, la division de la chambre des communes fut de 64 contre 64; mais les opposants obtinrent le suffrage décisif du président. Baillie, I, 446. Voyez aussi les Journaux des lords, VI, 473, 483, 491, 501, 514, 519, 527, 531. La dissension était telle entre eux, que Baillie dit qu'ils auraient accepté la première proposition des chambres d'Oxford, si la nouvelle que les Écossais avaient passé la Tweed ne fût arrivée quelques heures avant. Cette nouvelle donna toute l'influence aux partisans de la guerre. Baillie, I, 429, 430.

prenne connaissance des divers expédients financiers qu'adoptèrent les parties contendantes. Le besoin d'argent était une calamité qui pressait également des deux côtés ; mais les patriotes en souffraient beaucoup moins, parce qu'ils possédaient des ressources considérables dans les richesses de la capitale, et qu'ils se restreignaient beaucoup moins dans leurs demandes par des considérations de délicatesse ou de justice. 1° Ils pouvaient, à la plus soudaine occasion, trouver des subsides considérables en faisant des emprunts aux marchands de la cité, qui osaient rarement s'y refuser, ou que l'on forçait de consentir, s'ils s'y refusaient, par des menaces d'arrestation et d'emprisonnement. Pour ces sortes d'avances, ils promettaient un intérêt au taux accoutumé de huit pour cent, et « la foi publique était engagée pour le » remboursement du capital. » 2° Lorsque le parlement décréta sa première levée de soldats, beaucoup de ses partisans souscrivirent pour des sommes considérables en argent, ou en vaisselle, ou en armes, ou en provisions de guerre ; mais bientôt on demanda pour quelles raisons le fardeau tombait exclusivement sur les bien-intentionnés, et les chambres trouvèrent qu'il serait bien d'ordonner que tous les non-souscripteurs, dans la ville et dans la campagne, fussent obligés de contribuer de la vingtième

partie de leurs biens, pour le soutien de la cause commune. 3° Comme les besoins de l'armée croissaient tous les jours, on ordonna, pour ressource temporaire, que chaque comté eût à pourvoir à la subsistance des hommes qu'il aurait fourni. 4° Cet expédient fut suivi d'un autre plus durable : une cotisation hebdomadaire de 10,000 livres, pour la ville de Londres, et de 24,000 liv. pour tout le reste du royaume, payable proportionnellement par chaque comté, et levée à la manière des subsides. 5° En outre, les biens personnels et les immeubles de tous les délinquants, c'est-à-dire de tous les individus qui avaient porté les armes pour le service du roi, ou qui lui avaient fourni de l'argent, ou qui s'étaient opposés au parlement, de quelque manière, ou sous quelque prétexte que ce fût, furent sequestrés, et confiés à la gestion de certains commissaires chargés de recevoir les rentes, de s'emparer de l'argent et des marchandises, de poursuivre en justice la rentrée des prêts, et d'en verser les produits au trésor. 6° Enfin, venait l'excise (1), espèce de taxe d'origine exotique, et jusqu'alors inconnue dans le royaume. On fit plusieurs objections à ce der-

(1) Exeise, aceise, droits indirects. (Note du traducteur.)

nier impôt, mais l'avantage constant et considérable qu'il promettait, assura son adoption, et, après une suite de débats et de conférences, qui occupèrent les chambres pendant trois mois, les nouveaux droits, que, dans beaucoup de cas, devaient payer les premiers acheteurs, furent imposés sur les articles déjà sujets aux douanes, et sur une classe nombreuse de marchandises produites par le sol ou par les manufactures (1). Enfin, pour ajouter à toutes ces diverses sources de revenus, les communes ne se refusèrent point à en créer une autre d'un genre plus singulier. Beaucoup de patriotes avaient l'habitude d'observer un jeûne hebdomadaire pour le succès de leur cause, et, afin que leur bourse ne profitât pas de l'exercice de leur piété, ils avaient soin de verser dans le trésor le prix du repas dont ils s'étaient abstenus. Si les autres ne voulaient pas jeûner, il était toujours possible de les faire payer; et des com-

(1) On doit observer que l'excise, dans son enfance, s'étendait sur la bierre forte, l'ale, le cidre, le poiré, le vin, l'huile, les figues, le sucre, les raisins, le poivre, le sel, la soie, le tabac, le savon, les liqueurs fortes, et même la viande, soit qu'elle fût exposée en vente dans les marchés, ou abattue dans les familles pour leur consommation particulière. Journaux, VI, 372.

missaires furent établis, par ordonnance, afin d'aller dans la ville taxer chaque chef de maison, au prix d'un repas pour sa famille, et percevoir cet argent tous les mardis de chaque semaine, pendant les six mois suivants. Par ces moyens, les deux chambres parvinrent à soutenir la guerre, quoique leurs embarras pécuniaires se multipliassent continuellement par l'accumulation perpétuelle de leurs dettes, et l'accroissement inévitable de leurs dépenses (1).

Quant au roi, sa première ressource fut la vente de sa vaisselle plate et de ses joyaux; et, la seconde, le généreux dévouement de ses partisans, dont la plupart le servirent, durant toute la guerre, à leurs propres frais; et qui, plutôt que d'être à charge à leur souverain, engagèrent jusqu'à leur dernier acre de terrain, et se trouvèrent, eux et leurs familles, sans moyens de subsistance future. Aussitôt qu'il eut déployé son étendard, il sollicita des emprunts de ses

(1) Ibid., v, 460, 466, 482; vi, 108, 196, 209, 224, 248, 250, 272; Journaux des communes, 26 novembre, 8 décembre 1642, 23 février, 8 septembre 1643, 26 mars 1644; Rushw., v, 71, 150, 209, 315, 748. Il faut se souvenir que, vu la dévotion du temps, « le jeûne exigeait une » abstinence totale de toute nourriture, jusqu'à ce qu'il fût » terminé. » Direction pour la croyance publique. Pag. 32.

amis, donnant sa parole de reconnaître la promptitude avec laquelle ils l'obligeraient, et allouant certaines terres appartenantes à la couronne, pour assurer leur remboursement; sûreté bien précaire tant que l'issue de la contestation resterait incertaine. Mais il ne fit pas en vain cet appel. Beaucoup de personnes avancèrent des sommes considérables, sans se réserver aucun droit à des récompenses; d'autres apportèrent de l'argent, de si grand cœur, et en telle abondance, que cette ressource produisit bien au delà de son attente. Cependant, avant de commencer la troisième campagne, il fut forcé de consulter son parlement d'Oxford. Par son avis, il demanda, sous le sceau privé, un don gratuit qui lui procura 100,000 livres; et, à l'exemple de ses adversaires, il établit l'excise, qui lui donna un secours toujours assuré, mais peu considérable. En outre, ses garnisons se suffirent à elles-mêmes, en levant des contributions, toutes les semaines, dans les municipalités voisines; et les comtés, qui s'étaient réunis à lui de leur pleine volonté, fournirent la paie et les subsistances à leurs propres troupes. Cependant, après tout, il était manifeste qu'il n'avait pas les mêmes moyens de lever de l'argent que ses adversaires, et que la pauvreté seule devait enfin le faire succomber, à moins qu'il n'amenât

le débat à sa terminaison la plus prompte (1).

Dans cette intention, les deux partis faisaient tous les efforts possibles, et les Irlandais et les Écossais avaient été appelés en Angleterre, afin de combattre pour le roi et pour le parlement. Les rigueurs de l'hiver n'apportèrent aucun répit aux opérations de la guerre. Cinq régiments irlandais, produits primitifs de la supension d'armes, en Irlande, arrivèrent (1643, nov.) à Mostyn, dans le Flintshire : leur réputation, plutôt que leur nombre, abattit le courage de leurs ennemis; aucune troupe n'essaya de les combattre, et, à mesure qu'ils s'avançaient, tous les postes étaient abandonnés ou livrés. A la fin, la garnison de Nantwich (1644, 15 janv.) arrêta leurs progrès, et tandis qu'ils étaient occupés à ce siége, sir Thomas Fairfax s'avança, du Yorskshire, à la tête d'une force supérieure. Pendant deux heures, les Anglo-Irlandais, commandés par le lord Byron, opposèrent (25 janv.) une résistance obstinée aux assaillants de l'extérieur, et à la garnison de la ville; mais, dans un moment de désespoir, seize cents hommes mirent bas les armes, et, à peu d'exceptions près, passèrent dans les rangs de leurs adversaires. Parmi les noms des offi-

---

(1) Rushw., v, 580, 601; Clarendon, II, 87, 453

ciers faits prisonniers, on trouve celui du célèbre colonel Monk, qui sortit ensuite de la Tour pour jouer un rôle plus brillant, d'abord au service de la république, et ensuite pour le rétablissement du trône (1).

Quelques jours avant cette victoire, les Écossais avaient (19 janv.) passé la Tweed. L'idée qu'ils étaient engagés dans une sainte croisade, pour la réformation de la religion, les portait à braver toutes les difficultés, et quoique le temps fût orageux, quoiqu'une neige épaisse couvrît la terre, ils s'avancèrent avec enthousiasme, et en telle disposition, que les royalistes n'osèrent les attaquer. Leur chef songeait à surprendre Newcastle; mais il fut surpris par l'activité du marquis de Newcastle, qui, le jour précédent (2 février), s'était emparé lui-même de la ville, et la famine força l'ennemi à abandonner cette entreprise (28 fév.), après un siége de trois semaines. Ils suivirent la rive gauche de la Tyne, traversèrent la rivière à Bywell (4 mars), et, se hâtant de se rendre, par Ebchester, à Sunderland, ils prirent possession de ce port, qui ouvrait une communication, par la mer, avec leur propre pays. Le marquis, ayant rassemblé son armée, leur offrit la bataille; mais ils refusèrent de com-

(1) Rushw., v, 299, 303.

battre, et se renfermèrent, pendant cinq semaines, dans leurs quartiers. Autant leurs progrès en Angleterre avait élevé les espérances de leurs amis, dans la capitale, autant leur inactivité subséquente excita la surprise et les plaintes. Mais lord Fairfax, ayant été rejoint, du Cheshire, par son fils victorieux, dispersa les royalistes (11 avril), à Leeds, commandés par le colonel Bellasis, fils du lord Falconberg; et le danger de se trouver pris (13 avril) entre les deux armées, engagea le marquis de Newcastle à se retirer de Durham à York (20 avril). Il fut vivement poursuivi par les Écossais; ceux-ci furent rejoints par Fairfax, et l'armée combinée mit le siége devant la ville. Newcastle dédaigna d'abord leurs efforts; mais l'arrivée du comte de Manchester (3 juin), avec quatorze mille hommes, le convainquit du danger qu'il courait, et il sollicita vivement le roi de lui envoyer un prompt secours (1).

Mais au lieu de suivre les opérations militaires dans le nord, il devient nécessaire de jeter les yeux sur ce qui se passait dans les autres parties du royaume. Plusieurs actions avaient eu lieu dans les comtés de la côte du sud; les succès

---

(1) Rushworth, v, 222; Baillie, II, 1, 6, 10, 28, 32; Journaux, 522.

étaient divers, et les résultats sans importance. Tous les regards se fixaient sur les deux grandes armées placées dans le voisinage d'Oxford et de Londres. Le parlement fit connaître sa résolution de confier le succès de la cause à une bataille générale et décisive; et, dans cette intention, on fit tous les efforts possibles pour élever les forces d'Essex et de Waller à 20,000 hommes. Ces généraux marchèrent en deux corps séparés, dans l'espérance d'enfermer le roi, ou de l'assiéger dans Oxford (1). Charles, persuadé de son

(1) Lorsque Essex quitta Londres, il pria l'assemblée des théologiens d'ordonner un jeûne pour son succès. Le lecteur apprendra de Baillie comment il fut célébré. « Nous passâmes » notre temps depuis neuf heures juqu'à cinq agréablement. » Après que le docteur Twisse eut fait une courte prière, » M. Marshall pria longuement pendant deux heures, atta- » quant on ne peut plus divinement les péchés des membres » de l'assemblée par un discours admirable, pathétique et » sage. M. Arrowsmith prêcha ensuite pendant une heure, » puis on chanta un psaume. Après cela, M. Vines pria près » de deux heures, et M. Palmer prêcha une heure. M. Sea- » man pria encore près de deux heures; ensuite on chanta » un psaume. M. Henderson ouvrit alors une conférence tou- » chante sur l'enthousiasme qui manquait à l'assemblée, et les » autres fautes auxquelles il fallait remédier, et sur la néces- » sité de prêcher contre toutes les sectes, spécialement les » anabaptistes et les antinomiens. Le docteur Twisse finit » par une courte prière et une bénédiction. Dieu nous assista

infériorité, s'ouvrit, par une habile manœuvre, (3 juin), un chemin entre les divisions ennemies, et, suivi de 7,000 hommes, il arriva sain et sauf à Worcester (6 juin). La jalousie qui animait les commandants ne leur permit pas d'agir de concert. Essex dirigea sa marche vers le Dorsetshire; Waller prit à tâche de poursuivre le monarque fugitif. Charles le trompa encore. Il prétendait s'avancer le long de la rive droite de la Severn, de Worcester à Shrewsbury; et lorsque Waller (15 juin), pour le prévenir, arriva en hâte de Broomsgrove pour prendre possession de cette ville, le roi revint à Bewdly, retourna sur ses pas à Oxford, et, en recrutant son armée (20 juin), jeta l'alarme aux quartiers de l'ennemi, dans le Buckinghamshire. Waller n'avait mis que deux jours pour retourner au Charwell, qui séparait les deux armées; mais un combat malheureux, livré à Copredybridge (29 juin), arrêta son impétuosité; et Charles, profitant de son avantage, repassa la rivière, et marcha à la poursuite d'Essex. Waller ne put le suivre. De 8,000 hommes qui composaient primitivement ses forces, elles étaient réduites à 4,000 par la fatigue, la désertion et ses dernières pertes; et

» vraiment dans tout cet exercice, et nous devons en attendre
» sa miséricorde. » Baillie, II, 18, 19.

le comité des deux royaumes rappela son général favori de sa fatigante et infructueuse poursuite (1).

Pendant ces marches et ces contremarches, dans lesquelles le roi n'avait d'autre objet que celui d'échapper aux gens qui le poursuivaient, dans l'espérance que quelque événement heureux mettrait la fortune de son côté, il reçut des dépêches du marquis de Newcastle. Le malheureux prince vit à l'instant le danger qui le menaçait. La perte d'York devait le priver des comtés du nord, et la jonction subséquente de l'armée assiégeante avec ses adversaires du sud, constituer une force contre laquelle il serait inutile de se débattre. Sa seule ressource était dans le courage et l'activité du prince Rupert. (14 juin) Il donna l'ordre à ce commandant de rassembler toutes ses troupes, de se rendre en toute hâte dans le Yorkshire, de combattre l'ennemi, et de bien se souvenir que deux choses étaient nécessaires pour la conservation de la couronne : de secourir la ville, et de défaire l'armée combinée (2).

---

(1) Rushworth, v, 670-676; Clarendon, iv, 487-493, 497-502; Baillie, ii, 38.

(2) Voyez sa lettre dans les Mémoires d'Evelyn, ii, app., 88. Elle disculpe entièrement Rupert de l'obstination et de

Aux premiers jours du printemps, Rupert, sortant de ses quartiers d'hiver (21 mars), avait marché vers Shrewsbury, surpris l'armée parlementaire devant Newark, et, après une vive action, l'avait forcée de capituler (25 mai). Il passa alors dans le Cheshire et le Lancashire, où il prit Stokport, Bolton et Liverpool (11 juin), et leva le siége de Latham-House, que la comtesse de Derby avait vaillamment défendue pendant dix-huit semaines. A la réception des ordres du roi, il prit avec lui une partie de sa propre armée, et quelques régiments venus depuis peu d'Irlande. De nombreux renforts lui arrivaient à mesure qu'il s'avançait, et, à son approche, l'armée combinée jugea prudent d'abandonner les redoutes qu'elle venait d'établir devant la ville. (1er juillet) On le reçut avec des acclamations de joie; mais il abandonna York le jour suivant, pour livrer la sanglante et décisive bataille de Marston-Moor (1). Les deux armées s'élevaient à peu près au même nombre d'hommes, à 23,000, dont les deux cinquièmes étaient composés de cavalerie. Vers cinq heures de l'après-midi, elles avaient formé leurs lignes à peu de distance l'une de l'autre, et

---

la témérité qu'on lui imputa pour avoir engagé la bataille de Marston-Moor.

(1) Rushw., v, 307, 623, 631.

séparées seulement par un fossé étroit, ou petit ruisseau. Un silence effrayant s'établit. Les deux armées s'examinaient sans bruit, en attendant le signal du combat. A sept heures, les confédérés le donnèrent. Leur gauche chargea avec une impétuosité irrésistible : la cavalerie du prince, et une partie de l'infanterie du centre, furent expulsés du champ de bataille; mais leur droite ne put supporter le choc des royalistes. Les soldats s'enfuirent dans toutes les directions, et la nouvelle de leur défaite fut portée par les fugitifs à Tadcaster.

Il arriva donc que la moitié de chaque armée avait triomphé; et les vainqueurs, à leur retour sur le champ de bataille, se trouvèrent, à leur grande surprise, encore opposés les uns aux autres, et chacun sur le terrain qui avait été auparavant occupé par son adversaire. Vers neuf heures, ils se formèrent encore; les royalistes furent rompus à la première charge, et comme le changement de position leur coupait la retraite vers York, 1,500 de leurs soldats et tout le train d'artillerie tombèrent entre les mains des vainqueurs. La perte d'hommes qui se fit respectivement dans le combat est incertaine; mais ceux qui enterrèrent les morts, comptèrent 4,150 cadavres (1).

---

(1) Rushw., v, 632-636; Clarendon, iv, 503. Clarendon

Cette désastreuse bataille abattit la puissance des royalistes dans les comtés du nord. Le prince et le marquis avaient, depuis long-temps, une antipathie profondément enracinée l'un contre l'autre. Elle s'était montrée dans la consultation qui avait eu lieu, pour aviser aux moyens de livrer bataille de la manière la plus avantageuse. Il n'était pas probable que leur défaite pût la diminuer. Ils se séparèrent le lendemain matin. Rupert, se hâtant de quitter un lieu où il avait perdu une armée si courageuse, retourna à son premier commandement, dans les comtés de l'ouest. Newcastle, soit qu'il désespérât de la

---

attribue le succès des confédérés à Fairfax, qui changea la fortune du jour, lorsque l'armée écossaise fut mise en déroute, et que son général prit la fuite (569); et dans la pag. 503, il affirme que du côté des confédérés, « les Écos» sais prirent la fuite de toutes parts, pendant plusieurs » milles, et que leur général, le comte de Leven, fut pris » par un constable, et détenu une partie du jour suivant. » On a dit que cela était faux. Cependant il y a des motifs pour y croire, suivant Baillie, qui reconnaît que Lesley « montra ses talons; qu'Églington seul resta ferme sur le » terrain, mais fit une grande perte. » Baillie, II, 36. « La » honte est tombée sur de certains hommes qui ont tourné le » dos, quoiqu'ils eussent plus de motifs que tous les autres » pour demeurer fermes à leur poste. » Pag. 40. Il félicite ensuite le lord Églington de l'honneur qu'il s'est acquis, « lorsque tant d'autres sont tombés, par leur lâcheté, dans » une disgrâce pire que la mort. » Pag. 41.

cause royale, ou qu'il fût tourmenté par la crainte d'éprouver un traitement injurieux, emmena avec lui les lords Falconberg et Widdrington, et alla chercher un asile sur le continent. La ville d'York, abandonnée à son sort, ouvrit ses [redacted]rtes à l'ennemi, à condition que les citoy[redacted] seraient pas molestés, et que la garnison se[redacted]rait à Skipton. L'armée combinée [redacted]e sépara im[redacted]diatement par l'ordre du comité [redacted]es deux royau[redacted]s. Manchester revint dans le [redacted]ottinghamshire[redacted]airfax resta à York, et les [redacted]cossais, retourna[redacted]sur leurs pas, fermèrent la [redacted]mpagne par la ré[redacted]tion de Newcastle. Il n'y [redacted]ait pas d'objection [redacted] qu'ils passassent l'hiver [redacted]ns le voisinage de l[redacted] pays, et le parlement [redacted]vait pas le désir de le[redacted]voir plus près de la ca[redacted]ale de l'Angleterre ([redacted]

[redacted]n même temps, E[redacted] impatient du contrôle e[redacted]cé par le comit[redacted]hasardait à agir en op-p[redacted]tion à ses ordr[redacted]les deux chambres, quoiqu[redacted]les le réprima[redacted]sent de sa désobéissance, lui[redacted]ermirent d[redacted]ursuivre le plan qu'il avait form[redacted]pour dé[redacted]e, avec son armée, l'association d[redacted]stes dans le comté de Somerset, de Devon et dans le Cornwall (15 juin). Il porta des secours à Lime, qui avait été long-temps as-

(1) Clarendon, II, 504.

siégée par le prince Maurice, l'un des neveux du roi, et il s'avança dans la direction d'Exeter, ville où la reine était accouchée d'une fille, quelques jours auparavant (16 juin). Cette princesse, fatiguée des dangers auxquels elle se trouvait exposée en Angleterre, se rendit à Falmouth, se mit en mer, accompagnée d'une escadre de dix vaisseaux hollandais ou flamands (14 juil.), et, échappant à la vive poursuite de la flotte anglaise de Torbay, elle atteignit saine et sauve le port de Brest (25 juil.) (1).

(26 juin) Essex, dédaignant les royalistes qui s'assemblaient sur les derrières de son armée, poursuivit sa marche dans le Cornwall. Sa con-

---

(1) Je doute qu'Essex ait quelques droits à cette générosité de caractère que lui attribuent les historiens. La reine venait d'accoucher d'une fille nommée Henriette-Marie, à Exeter, et elle envoya lui demander un passe-port pour se rendre à Bath ou à Bristol, afin de rétablir sa santé. Il refusa, mais lui offrit d'une manière insultante de la suivre lui-même, si elle voulait se rendre à Londres, où elle avait déjà été accusée de haute trahison. Rushworth, v, 684. J'observe que, même avant la guerre, lorsque le roi avait écrit à la reine de faire savoir à Essex, en qualité de chambellan, son désir de faire préparer le palais pour la recevoir, elle pria Nicholas de s'acquitter de cette commission, ajoutant : « Leurs seigneuries sont de trop grands princes pour recevoir des ordres de moi. » Mémoires d'Evelyn, II, app., 78.

duite semblait inexpliquable à presque tout le monde. Beaucoup de personnes soupçonnaient qu'il cherchait à se venger du parlement, en mettant ses forces dans les mains de l'ennemi (6 août). A Lestithiel, il reçut deux lettres. Dans l'une, le roi le sollicitait de s'unir à lui pour forcer ses ennemis à consentir à une paix qui, en même temps qu'elle déterminerait les droits légaux du trône, assurerait la religion et les libertés du peuple. L'autre était signée de quatre-vingt-quatre des principaux officiers de l'armée royale, qui s'engageaient à tourner leurs épées contre le souverain lui-même, s'il s'écartait jamais des principes qu'il avouait dans sa lettre. Tous deux se trompèrent. Essex envoya les lettres aux deux chambres, et répondit froidement que son affaire était de combattre, et celle du parlement de négocier.

Mais il se trouva bientôt dans la situation la plus critique, coupé de toutes ses communications avec Londres, et resserré entre la mer et les forces combinées du roi, du prince Maurice et de sir Richard Greenville. Sa cavalerie, dans l'impossibilité de se procurer des subsistances, traversa, quoique avec perte, les lignes de l'ennemi. Mais chaque jour les royalistes se rendaient maîtres de quelques-uns de ses postes; leur artillerie dominait le petit port de Foy, par lequel seul il pouvait se procurer des provisions;

et ses soldats, épouvantés d'une telle série de désastres, refusaient de rester sous leurs étendards. Dans cette occurrence, Essex et deux de ses officiers s'enfuirent de la côte, et, dans un bateau, arrivèrent à Plymouth. Le major général Skippon offrit de capituler pour le reste de l'armée (1er septemb.). Après avoir remis leurs armes, leurs munitions et leur artillerie, il fut permis aux soldats de se rendre à Pool et à Wareham; et de là, on les transporta à Portsmouth, où des commissaires du parlement les trouvèrent pourvus d'habillements et d'argent. Le lord général se retira dans sa demeure, réclamant une enquête sur sa conduite et sur celle du comité, qui avait négligé de faire combattre les royalistes rassemblés sur les derrières de l'armée, et trahi la cause du peuple, pour satisfaire sa jalousie par la disgrâce d'un de ses opposants. Afin de flatter ce caractère ulcéré, les chambres lui envoyèrent une députation pour le remercier de sa fidélité à leur cause, et lui exprimer leur reconnaissance des nombreux et éminents services qu'il avait rendus à son pays (1).

Ce succès releva les espérances du roi, qui, reprenant le ton d'une supériorité assurée, in-

---

(1) Rushw., v, 683, 4, 690, 3, 699-711; Clarendon, IV, 511-518-527.

vita tous ses sujets à l'accompagner à Londres, afin de l'aider à forcer le parlement d'accepter la paix. Mais l'énergie de ses adversaires n'était pas épuisée. Ils recrutèrent promptement leurs troupes affaiblies. Les divers corps aux ordres d'Essex, de Waller et de Manchester se réunirent, et tandis que les royalistes traversaient Whitechurch, pour se rendre à Newbury, une armée plus nombreuse se mettait en mouvement dans une direction parallèle, en traversant Basingstoke pour se rendre à Reading. Là, les chefs (le lord général était absent sous prétexte d'indisposition) ayant appris que de nombreux renforts arrivaient à Oxford, résolurent de se prévaloir de leur supériorité présente (27 oct.), et d'attaquer, au même moment, les royalistes dans leur position de Show à l'est, et de Speen à l'ouest de la ville. Le combat fut si opiniâtre sur les deux points, qu'à dix heures du soir le résultat était encore douteux; mais le roi, craignant d'être entouré le lendemain, rassembla son armée sous le château de Dennington, et se mit en marche vers Wallingford, mouvement qui fut exécuté sans la moindre opposition, par un clair de lune, et en vue de l'ennemi. (9 nov.) Quelques jours après, il revint avec des forces plus nombreuses; et recevant de l'artillerie et des munitions qu'il avait laissées par prudence dans Dennington-Castle, il les conduisit à Wal-

lingford sans être inquiété. Pendant qu'il passait et qu'il repassait, les troupes parlementaires restèrent dans leurs lignes, et refusèrent même d'accepter le combat qu'il leur offrit. Soit que cette lenteur provînt d'une dissension intérieure, ou d'une infériorité de forces, elle provoqua de vives plaintes, non seulement dans la capitale, où le combat de Newbury avait été célébré comme une victoire, mais aussi dans les deux chambres, qui avaient ordonné à l'armée de poursuivre ses succès. Les généraux qui avaient dispersé leurs troupes dans des quartiers d'hiver, se hâtèrent de justifier leur conduite. Des accusations de lâcheté, d'intentions criminelles ou d'incapacité se présentèrent et se retorquèrent de l'un contre l'autre; et cette cause, qui, peu de temps auparavant, paraissait avoir triomphé du roi, semblait maintenant sur le point d'être perdue, par les jalousies personnelles et les passions contraires des chefs (1).

La plus grande partie de ces querelles avait pris naissance dans les rivalités de l'ambition; mais celles qui provenaient de l'armée de Manchester, étaient produites par la jalousie religieuse, et, par conséquent, elles eurent des résultats plus importants. Lorsque le roi voulut

(1) Rushw., v, 715-732; Clarendon, 546-552.

arrêter les cinq membres, Manchester, à cette époque lord Kymbolton, fut le seul pair qu'il accusa. Cette circonstance attacha Kymbolton au parti, et le soin de sa sûreté le lia plus fortement à ses intérêts. A la formation de l'armée des sept comtés réunis, il accepta, quoiqu'avec répugnance, le commandement en chef; son caractère et son éducation l'avaient rendu plus propre à briller au sénat que dans les camps, et, persuadé de sa propre inexpérience, il abandonna à son conseil la direction principale des opérations militaires, se réservant la charge délicate et importante de mettre en harmonie, et de faire concorder les éléments divers dont se composaient ses troupes. Le second commandant était Cromwell, revêtu du grade de lieutenant genéral. Cet heureux aventurier, le cousin germain, et le fidèle compagnon de Hampden, avait, au dernier parlement, remplacé Hutingdon, et il siégeait actuellement comme représentant de Cambridge. Il s'énonçait avec hardiesse, quoiqu'il parlât rarement. Les courtisans tournaient en ridicule la grossièreté de ses vêtements, l'aigreur de sa voix, le peu d'élégance de ses manières; mais Cromwell commandait toujours l'attention de la chambre par l'originalité de ses vues, et « la ferveur de » son éloquence. » Au commencement de la guerre, il s'empressa de lever des troupes dans

les comtés de l'est, et fut bientôt à la tête d'un régiment de cavalerie, composé de francs-tenanciers, ou de leurs fils, soldats par le sentiment du devoir, et enthousiastes de religion et de politique (1). Quoiqu'il se fût associé librement à ces hommes, il ne perdit jamais leur attachement ni leur obéissance; il pria et combattit à leur tête; et, par son courage, sa résolution et sa bonne fortune, il fut bientôt cité comme un des officiers qui promettaient le plus dans l'armée parlementaire. On a dit qu'il dissimulait dès le commencement, et qu'il cherchait à cacher les œuvres de son ambition sous l'apparence affectée d'une piété supérieure; mais je n'ai pu trouver de fondement suffisant à cette imputation. Il me semble qu'il éprouva ce fanatisme religieux par lequel il déploya tant d'intrépidité, et qu'il dut sa première élévation plutôt au zèle qu'il apporta dans sa cause, et à l'énergie naturelle de son esprit, qu'à des vues d'agrandissement ou d'intérêt personnel.

Manchester et Cromwell brillaient également par les dehors de la dévotion; mais ils suivaient deux partis opposés pour la croyance et la pratique. Le premier voulait l'établissement exclusif du système presbytérien; le second soute-

(1) Whitelock, 72.

nait le droit commun de tous les hommes à honorer Dieu suivant les directions de la conscience. Mais cette différence d'opinion ne provoqua aucune dissension entre eux. Le caractère plus souple et plus accommodant de Manchester, était subjugué par le génie supérieur de Cromwell, qui obtint graduellement la direction générale de l'armée, et qui offrit sa protection aux indépendants qui se trouvaient sous ses ordres. Dans les autres quartiers, les religionnaires souffraient mille contraintes, et même des persécutions de la part des zélés presbytériens; la tolérance dont ils jouissaient sous Cromwell scandalisa et donna l'alarme à l'orthodoxie des commissaires écossais, qui obtinrent, comme un contre-poids à l'influence de cet officier, la place de major général, pour Crawford, leur compatriote, et presbytérien rigide. Cromwell et Crawford devinrent, à l'instant, rivaux et ennemis. Le mérite de la victoire de Marston-Moor avait été réclamé par les indépendants, qui exaltaient les talents de leur général favori, et tournaient en ridicule la fuite et la lâcheté des Écossais. Crawford rétorqua l'accusation, et déposa, sous serment, que Cromwell ayant reçu une légère blessure au cou, au commencement de l'action, s'était immédiatement retiré, et n'avait plus ensuite reparu sur le champ de bataille. En revanche, le lieute-

nant général exhiba devant le comité de guerre des faits positifs contre Crawford, et ses colonels menacèrent (5 sept.) de rendre leur commission, si on ne lui ôtait son commandement; tandis que, d'un autre côté, Manchester et les chapelains de l'armée offraient leur témoignage en sa faveur, et que les commissaires écossais, prenant la défense de leur compatriote, le représentaient comme un martyr dans la cause de la religion (1).

Mais avant que cette querelle fût terminée, il s'en éleva une seconde d'une plus grande importance. L'action indécise de Newbury, et le refus de combattre à Dennington, avaient excité le mécontentement public. La chambre basse ordonna une enquête sur la conduite des généraux, et la situation des armées; et le rapport que fit le comité des deux royaumes, conduisit à arrêter qu'on préparerait immédiatement un plan pour l'organisation de la force nationale, sous une forme nouvelle et plus efficace (23 nov.). Waller et Cromwell, tous les deux membres de la chambre, furent mécontents du rapport. A la première assemblée, chacun d'eux déclara la part qu'il avait prise aux opérations qui avaient excité des

---

(1) Baillie, II, 40, 41, 42, 49, 57, 60, 66, 69; Hollis, 15.

plaintes si violentes ; et le second saisit cette occasion pour accuser de désaffection le comte de Manchester, qui, prétendait-il, ne voulut pas que le pouvoir du roi éprouvât de nouvelle humiliation ; et, à cet effet, se refusait à ce que son armée engageât le combat, à moins que ce ne fût évidemment à son propre désavantage. Manchester, à la chambre des lords, repoussa cette imputation avec chaleur, justifia sa conduite, et répondit à son accusateur, qu'on était encore à savoir en quel lieu le lieutenant-général Cromwell s'était porté, avec sa cavalerie, le jour de la bataille (1).

Il est digne de remarque que, même à cette époque, Essex, Manchester, et les commissaires écossais soupçonnaient Cromwell et ses amis d'avoir le projet d'obtenir le commandement de l'armée, d'abolir la chambre des lords, de diviser la chambre des communes, de dissoudre le covenant entre les deux nations, et d'établir un nouveau gouvernement suivant leurs propres doctrines. Pour détruire ce projet, leur première pensée fut que le chancelier d'Écosse le dénonçât comme incendiaire, et demandât qu'il fût puni, conformément au dernier traité ; mais sur la réponse des hommes de loi qu'ils

(1) Rushw., v, 732 ; Journ., 22, 23, 25 nov. ; Journ., VII, 76, 78, 80, 141 ; Whitelock, 116.

consultèrent, pensant que leurs preuves ne suffisaient pas pour soutenir l'accusation, il fut décidé que Manchester l'accuserait devant les lords d'avoir exprimé le désir de réduire les pairs à l'état de simples gentilshommes, d'avoir déclaré son empressement à combattre les Écossais, dont le but principal était d'établir un despotisme religieux, et d'avoir menacé de forcer, à l'aide des indépendants, le roi et le parlement à accepter les conditions qu'il leur dicterait. Cette accusation, avec un rapport écrit par Manchester pour sa propre justification, fut communiquée à la chambre des communes, qui, après quelques objections sur un point de forme et de privilége (2 déc.), la renvoya à un comité, qui remit de jour en jour à en faire l'examen, jusqu'à ce qu'enfin elle tombât dans l'oubli (1).

Cromwell n'hésita pas à frapper de sa vengeance Essex et Manchester, quoiqu'il pensât que le coup pouvait en retomber sur lui-même. Il proposa, dans la chambre des communes, ce qui fut appelé par la suite « *l'ordonnance* » *d'abnégation de soi-même* (9 déc.), » que les membres des deux chambres fussent exclus de toutes les charges, soit civiles, soit militaires. Son véritable but était évident pour tous; mais

(1) Baillie, II, 76, 77; Journaux, 2, 4 décembre, 18 janvier; Journ. des lords, 79, 80; Whitelock, 116, 117; Hollis, 18.

la motion se trouva soutenue par son propre parti, et par tous ceux dont la patience était épuisée par les querelles des commandants; et lorsqu'on proposa exemption en faveur du lord général, elle obtint sept voix seulement dans une chambre composée de cent quatre-vingt-treize membres (17 déc.). Toutefois, la force de l'opposition encouragea les pairs à s'exprimer avec plus de liberté qu'à l'ordinaire. Ils soutinrent que l'ordonnance n'était pas nécessaire, puisque le comité s'occupait de rédiger une nouvelle organisation militaire; qu'elle était injuste, puisqu'elle excluait tous les pairs des emplois, tandis que les membres des autres classes restaient également éligibles, soit pour siéger au parlement, soit pour remplir des charges civiles ou militaires. Ce fut en vain que la chambre basse fit des remontrances. Les lords répondirent qu'ils avaient rejeté leur bill, mais qu'ils consentiraient à donner leur adhésion à tout autre bill de même nature (15 janv. 1645), pourvu qu'il ne s'étendît pas jusqu'aux commandements de l'armée (1). . . . .

Mais, pendant ce temps, le comité des deux royaumes avait complété son projet de réforme militaire, qui, dans son application immédiate,

(1) Journ., 9, 17 décembre, 7, 10, 13 janvier; Journ. des lords, 129, 131, 4, 5; Rushw., vi, 3-6.

tendait au même but que l'ordonnance rejetée. Il obtint la sanction des commissaires écossais, ceux-ci consentant à sacrifier leurs amis de la chambre haute pour l'avantage d'une mesure qui promettait de mettre fin aux inimitiés et aux délais produits par l'ancien système, et d'éloigner de l'armée Cromwell, leur plus dangereux ennemi. Si cette mesure les privait des talents d'Essex et de Manchester, qu'ils ne semblaient pas estimer extrêmement, elle leur donnait en échange un commandant en chef, dont ils avaient appris à connaître le mérite pendant le service qu'il avait fait conjointement avec leurs troupes au siége d'York. Par ce « nouveau système, » on proposait de composer l'armée de 1,000 dragons, 6,600 hommes de cavalerie en six régiments, et de 14,400 hommes d'infanterie en douze régiments, sous les ordres de sir Thomas Fairfax, en qualité de général en chef, et du major général Skippon, comme commandant en second (15 fév.). Les lords hésitèrent; mais, après plusieurs conférences et de longs débats, ils le renvoyèrent, avec un petit nombre d'amendements, à la chambre des communes, et on le publia, au son de la trompette, à Londres et à Westminster (1).

(1) Journ., 9, 13, 25, 27 janvier, 11, 15 février; lords, 159, 175, 169, 193, 5, 204; Clarendon, II, 569.

Cette victoire fut suivie d'une autre. Beaucoup de pairs entretenaient l'idée qu'on avait le projet d'abolir leurs priviléges; ils résolurent de ne pas succomber sans combattre; ils insistèrent sur ce que la nouvelle armée s'engageât dans le covenant, et souscrivît au directoire du culte public; ils refusèrent leur approbation à la nomination de plus de la moitié des officiers désignés par sir Thomas Fairfax, et repoussèrent les pouvoirs additionnels offerts par les communes à ce général. Les votes, à cet égard, furent à peu près égaux dans la chambre, et toutes les fois que le parti opposé obtenait la majorité, c'était au moyen de la voix d'un seul député, ou par les clameurs de la populace. A la fin, les communes déclarèrent « qu'elles se » croyaient obligées à maintenir la pairie dans » les droits et les priviléges qui appartenaient à » la chambre des pairs, priviléges égaux aux » leurs, et tendant au même but. » Délivrés de leurs craintes, les lords consentirent à reconnaître un pouvoir qu'ils ne savaient comment réprimer. Les différents bills, et, dans le nombre, celui « de l'ordonnance d'abnégation de soi-même, » furent adoptés; et tous les membres des deux chambres se virent dépouillés de tous leurs emplois civils et militaires (3 avril), après l'expiration de quarante jours (1).

(1) Journ., 25 février, 21 mars; lords, 287, 303.

Jusqu'ici j'ai donné tous mes soins à suivre sans interruption la chaîne des événements politiques et militaires : il est temps d'appeler l'attention du lecteur sur les événements ecclésiastiques des deux dernières années.

1° La religion étant considérée comme le premier des devoirs, renverser le papisme et l'idolâtrie, purger l'Église de la superstition et de la corruption, était toujours pour le parlement le plus grand et le plus important objet. Ce fut, pour beaucoup de combattants, le principal intérêt de la querelle ; ce qui en fit, suivant le langage du temps, « une lutte entre le Christ et l'Antéchrist. » 2° Tout bon protestant avait été élevé dans l'horreur du papisme : ce seul mot avait quelque chose de magique qui éveillait les préjugés et enflammait les passions des hommes ; et le lecteur doit avoir observé avec quel art et quelle persévérance les chefs patriotes l'employèrent pour conserver l'attachement, et rendre plus puissants les efforts de leurs partisans. Il s'écoulait rarement un jour sans qu'un ordre, ou une ordonnance locale ou générale, fût publiée par les deux chambres ; et il s'en rendait très peu, même sur les sujets les plus indifférents, sans affirmer que la guerre avait été causée dans le principe, et se continuait encore par les papistes, dans le but d'établir le papisme sur les ruines du protestantisme. La constante répétition de cette assertion agissait sur l'esprit du peuple

comme une preuve suffisante de l'accusation; et les dénis, les protestations, les appels faits au ciel par le roi étaient dédaignés et condamnés comme des artifices indignes, adoptés pour tromper les gens crédules et imprudents. Sous l'empire de ces circonstances, les catholiques se trouvèrent exposés aux insultes et à la persécution, dans tous les lieux où s'étendait l'influence du parlement; ils furent contraints, pour trouver de la protection, de se rendre aux quartiers des royalistes, et de combattre sous leurs drapeaux; ce qui confirma la prévention qu'on avait contre eux, et les exposa à de nouveaux reproches et à des châtiments plus rigoureux.

Mais bien que les chefs des patriotes, par diverses vues politiques, accrussent la haine de leur parti contre les catholiques, ils ne cherchèrent pas cependant à verser du sang sans nécessité. Ils ordonnèrent, à la vérité, la recherche des ecclésiastiques catholiques; ils offrirent et donnèrent des récompenses à ceux qui les découvraient, et gratifièrent parfois les plus zélés du spectacle d'une exécution. Toutefois le nombre des prêtres tués, pendant le cours de la guerre, ne s'éleva pas à plus de trois par année, nombre très petit, si l'on considère l'agitation de l'esprit public à cette époque (1). Mais ils s'attachèrent

(1) Journaux, VI, 133, 254. Voyez leurs Mémoires dans

beaucoup plus aux propriétés des laïques catholiques, prétendant que puisque la guerre était occasionnée par leurs intrigues, ses dépenses devaient être défrayées par la confiscation de leurs terres. On ordonna que les deux tiers de tous les domaines et biens, meubles ou immeubles de chaque papiste, fussent saisis et vendus au bénéfice de la nation, et que, sous la dénomination de papiste, on comprît toutes les personnes qui, durant un certain temps, auraient logé chez elles des prêtres, auraient été convaincues comme réfractaires, auraient assisté à la célébration de la messe, souffert que leurs enfants fussent élevés dans la foi catholique, ou refusé de faire le serment d'abjuration, serment nouvellement inventé, par lequel on renonçait

Challoner, II, 209-319. En 1643, après un jeûne solennel, on donna l'ordre de saisir les cinq chapelains de la reine, et de les renvoyer en France, leur pays natal; et que tous les objets qui garnissaient sa chapelle à Somerset-House, fussent brûlés publiquement. Les citoyens furent si édifiés de ce spectacle, qu'ils demandèrent et obtinrent la permission de détruire la croix dorée à Cheapside. Le lord maire et les échevins honorèrent cette cérémonie de leur présence, et l'Antechrist « fut précipité dans les flammes pendant que les cloches » de Saint-Pierre sonnaient en volée, et que les hautbois de » ville jouaient des airs mélodieux sur les plombs de l'église. » La milice fit des décharges de mousqueterie, et les spectateurs » célébrèrent ce triomphe par des acclamations de joie. » Parl. chron., 294, 327.

aux principaux dogmes de la religion catholique (1).

2° Un autre objet et plus important, c'était la destruction de l'établissement épiscopal, destruction très vivement désirée par les saints, par tous ceux qui s'opposaient aux cérémonies de la liturgie, ou qui se scandalisaient de la pompe des prélats, ou qui avaient été atteints de quelque punition par le zèle de ceux-ci pour la conservation de l'orthodoxie. Il faut avouer que ces prélats, dans le temps de leur prospérité, n'avaient pas fait usage de leur pouvoir avec douceur; que les poursuites réitérées dans les cours ecclésiastiques avaient amené l'irritation et la haine, et que la rigueur des châtiments avait souvent surpassé de beaucoup la mesure de l'offense; mais le jour de la rétribution était arrivé. L'épiscopat fut aboli; une accusation, planant sur la tête de presque tous les évêques, les jeta dans un état d'appréhension continuelle, et partout où les armes du parlement prévalurent, le clergé inférieur souffrit les peines qu'il avait autrefois infligées à ses frères dissidents. Leurs ennemis les accusaient d'immoralité ou d'intentions perfides; et les deux chambres confisquèrent irrévocablement leurs bénéfices au profit des au-

(1) Journaux, 17 août; Collection d'ordonnances d'Elsynge, 22.

tres ministres, dont les sentiments s'accordaient mieux avec le nouvel étendard de l'orthodoxie et du patriotisme adopté à Westminster.

Le sort des ecclésiastiques des deux universités fut le même; ces séminaires étaient devenus des objets de jalousie et de vengeance pour les patriotes. Il y avait plus d'un siècle qu'ils professaient la doctrine de l'obéissance passive; et depuis le commencement de la guerre, ils avaient plus d'une fois avancé des sommes considérables au roi. Oxford jouissait à la vérité de l'exemption temporaire de leur surveillance; mais Cambridge était déjà en leur pouvoir, et une suite de querelles entre les étudiants et les gens de la ville, donna un prétexte suffisant à leur intervention. On caserna des soldats dans les colléges; les vitrages peints et les ornements des églises furent brisés, et les pensionnaires furent exposés à des insultes et à des injures. Le 22 janvier 1644, on rendit une ordonnance pour la réforme de l'université; et il fut peut-être heureux que cette commission désagréable se trouvât d'abord dévolue à un commandant militaire, le comte de Manchester, dont le goût pour la littérature ajoutait à son peu de disposition pour les actes de sévérité. Sous sa direction, l'université « fut purifiée, » et six chefs de chambres furent chassés, avec soixante-cinq élèves. Manchester se borna à exclure ceux qui

s'étaient fait remarquer par leur inimitié pour le parlement, ou qui, saisis de crainte, avaient déjà abandonné la place; mais après son départ, cette entreprise méritoire fut continuée par un comité, et le nombre des expulsions s'éleva à deux cents (1). Ainsi, l'établissement s'écroula graduellement, l'édificc fut détruit partie par partie, et les réformateurs s'empressèrent d'élever sur ses ruines un monument qu'ils regardèrent comme plus conforme aux lois de l'Écriture. Au mois de juin 1643, cent vingt individus choisis par les lords et les communes, sous la dénomination de pieux, saints, et judicieux théologiens, furent avertis de se rendre à Westminster; et, pour que leur réunion eût une conformité plus exacte avec l'assemblée de l'Église écossaise, trente laïques, dix lords, et vingt membres de la chambre des communes, en furent nommés membres adjoints. Les deux chambres prescrivirent la forme des assemblées et le sujet des débats; elles enjoignirent de prêter un serment d'admission, et l'obligation du secret, jusqu'à ce que toutes les questions eussent été déterminées, et elles ordonnèrent que

(1) Jonrn. des lords, VI, 389; id., des communes, 20 janvier 1644; Neal, I, III, c. 3; Walker, I, 112; Querela Cantab. in Merc.; Rush., 178-210.

chaque décision resterait entre leurs mains, et n'aurait aucune valeur jusqu'à ce qu'elle eût été confirmée par leur approbation.

Une partie des théologiens qui furent convoqués, se composait d'épiscopaux; par des motifs de conscience ou de loyauté, ils refusèrent d'y assister. Le plus grand nombre consistait en ministres puritains, jaloux d'établir la discipline et la doctrine calvinistes des Églises réformées étrangères; et à ceux-ci s'opposait une petite mais formidable réunion d'ecclésiastiques indépendants, qui, pendant la persécution de l'archevêque Laud, avaient formé des congrégations en Hollande, et avaient profité de l'occasion présente pour revenir de l'exil, et prêcher l'Évangile dans leur pays natal. Le point de la difficulté entre ces deux partis était d'une haute importance; car il embrassait dans son résultat la grande question de la liberté de conscience. Les presbytériens cherchaient à établir une gradation d'autorité spirituelle en presbytériats, classes, synodes et assemblées, accordant à ces divers degrés de juridiction le pouvoir de suprématie, c'est-à-dire celui de censurer, de suspendre, de destituer et d'excommunier les délinquants. Ils soutenaient que ce pouvoir était essentiel à l'Église; que le lui ôter serait mettre en lambeaux la robe sans couture du Christ, encourager la désunion et le schisme, et ouvrir la porte à toute

espèce de guerres théologiques. De l'autre côté, leurs adversaires prétendaient que toutes les congrégations d'adorateurs étaient égales et indépendantes; que les synodes pouvaient conseiller, mais non commander; que la multiplicité des sectes résultait nécessairement de la variabilité des jugements humains, et de l'obligation d'adorer Dieu selon les règles de la conscience; et que la tolérance religieuse était le droit, par naissance, de tout être humain, quelle que fût sa foi spéculative, ou la forme du culte qu'il préférait (1).

Le poids du nombre et de l'influence se trouvait en faveur des presbytériens. Ils possédaient une immense majorité dans l'assemblée, le sénat, la ville et l'armée. La ligue et le covenant avaient engagé toute la nation écossaise dans leur cause; et le zèle des commissaires de cette Église, qui avaient aussi séance dans l'assemblée, était un nouveau stimulant pour les efforts de leurs frères d'Angleterre. Les indépendants, au contraire, étaient en petit nombre, mais ils s'efforçaient de compenser la différence par l'énergie et les talents de leurs chefs. Ils ne se trouvaient jamais plus d'une douzaine dans l'assemblée; mais c'étaient des vétérans de la dispute, ardents, intrépides et persévérants, dont l'attachement à leurs

(1) Baillie, I, 420, 431; II, 16, 24, 37, 43, 61.

doctrines favorites s'était enraciné par la persécution et l'exil, et qui n'avaient pas échappé à l'intolérance d'une Église, pour se soumettre lâchement à la surveillance d'une autre. Dans la chambre des communes, ils pouvaient commander au zèle des plus grands caractères du siècle, de Cromwell, de Selden, de Saint-John, de Vane et de Whitelock. Dans la capitale, quelques-uns des plus riches citoyens se déclaraient leurs disciples; et dans l'armée leur pouvoir croissait rapidement, par l'accession journalière des soldats les plus religieux et les plus fanatiques. La nature même de la querelle entre le roi et le parlement était faite pour disposer les esprits en faveur de leurs principes. Elle apprenait aux hommes à se méfier des prétentions de l'autorité, à exercer leur propre jugement sur les matières du plus haut intérêt, et à repousser les chaînes de l'esclavage intellectuel, comme celles de la servitude politique. En peu de temps, les rangs des indépendants se grossirent de l'adjonction des antinomiens, des anabaptistes, des millénaires, des érastiens, et des membres de plusieurs sectes éphémères, dont les noms sont maintenant oubliés. Tous avaient un intérêt commun : la liberté de conscience formait la chaîne qui les liait ensemble (1).

(1) Baillie, 398, 408; II, 3, 19, 43, Whitelock, 169, 170.

Dans l'assemblée, tous les partis se surveillaient avec jalousie, et s'opposaient avec chaleur aux démarches les uns des autres. Ils n'étaient unanimes que sur un petit nombre de questions : le choix des jours d'humiliation et de prière, la destruction des péchés publics et scandaleux, la prohibition des calottes et des surplis, la suppression des orgues des Églises, et la mutilation ou la démolition des monuments qu'on regardait comme superstitieux ou idolâtriques, étaient des points également appropriés à leurs sentiments, et qui satisfaisaient également leur zèle et leur fanatisme (1). Mais, lorsqu'ils en vinrent à l'objet plus important du gouvernement de l'Église, l'opposition devint violente et opiniâtre; les jours, les semaines se consumaient en débats inutiles.

L'Église d'Écosse fit des remontrances; la chambre des communes les avertit, mais en vain; et pendant plus d'une année la persévérance des indépendants combattit l'ardeur et l'influence de leurs nombreux adversaires. Accablés enfin par la force réelle de ceux-ci, ils eurent recours à un stratagème; et, pour détourner l'attention des presbytériens, ils proposèrent à l'assemblée de

(1) Journaux, 1643, 5 juillet 1644, 16, 29 janvier, 9 mai; Journaux des lords, VI, 200, 507, 546; Baillie, I, 421, II, 71; Rushw., V, 358, 749.

plaider en faveur de la tolérance pour les consciences timorées, tandis que leur associé, Cromwell, obtenait de la chambre basse l'ordre de soumettre le même objet à un comité formé de lords, de membres des communes, des commissaires écossais, et de députés de l'assemblée. Ainsi, une nouvelle pomme de discorde fut jetée parmi les combattants. Les lords Say et Wharton, sir Henry Vane, et M. Saint-John, argumentèrent vivement en faveur de la tolérance; ils furent aussi vivement combattus par « la divine éloquence du chancelier » d'Écosse, par les commissaires de l'Église écossaise, et plusieurs membres du parlement d'Angleterre. Les passions et l'adresse des parties contendantes amenèrent de nouveaux délais, et l'année 1644 se termina avant que cette controverse intéressante fût amenée à sa conclusion (1). Dix-huit mois s'étaient écoulés depuis que l'assemblée avait été convoquée pour la première fois; et cependant elle n'avait rien terminé d'important, si ce n'est la composition d'un directoire du culte public, pour régulariser l'ordre du service, l'administration des sacrements, les cérémonies du mariage, la visitation des malades, et l'enterrement des

(1) Baillie, II, 57, 61, 62, 66, 68; Journ., 13 sept., 21 janvier; des lords, 70.

morts. Sur tous ces points, les Écossais s'efforçaient d'introduire la pratique de leur propre Église; mais la fierté des Anglais voulait des changements : et les deux partis consentirent à un espèce d'accommodement, où l'on évita soigneusement tout ce qui avait quelque analogie avec la forme d'une liturgie, et qui, tout en indiquant des sujets pour le sermon et la prière, s'en rapportait beaucoup pour le fond, et entièrement pour la forme, aux talents et à l'inspiration du ministre. En Angleterre, le livre des prières communes fut aboli, et le « directoire » y fut substitué par ordonnance des deux chambres : en Écosse, on prescrivit de le suivre également dans toutes les églises, au nom de l'autorité réunie de l'assemblée et du parlement (1).

A la destruction de la liturgie, succéda un nouveau spectacle, la décapitation d'un archevêque. Le nom de Laud, durant les quinze premiers mois écoulés depuis son accusation, avait à peine été prononcé; et ses amis commençaient à nourrir l'espoir qu'au milieu du bruit des armes, ce vieillard pourrait être oublié, ou qu'on

(1) Baillie, I, 408, 413, 440; II, 27, 31, 33, 36, 73, 4, 5; Rushw., v. 785; Journaux, 24 septembre, 26 nov., 1, 4 janvier, 4 mars; Journaux des lords, 119, 121. Voyez « les Confessions de foi, etc., dans l'Église d'Écosse, » 159-194.

lui permettrai de descendre paisiblement dans la tombe. Mais sa mort fut involontairement causée par l'indiscrétion de celui dont le désir et le devoir étaient de défendre sa vie. Les lords avaient commandé à ce prélat de conférer les bénéfices vacants qui se trouvaient à sa nomination, à des personnes qu'eux-mêmes auraient désignées; et le roi lui avait défendu d'obéir. La mort du recteur de Chartham (1643, 3 févr.), dans le Kent, mit sa constance à l'épreuve. Les lords nommèrent une personne à ce bénéfice, Charles une autre; et l'archevêque, pour se délivrer de cet embarras, chercha à remettre sa décision jusqu'à l'époque où le droit de nomination serait échu à la couronne; mais les lords donnèrent un ordre péremptoire (21 avril), et, quand il voulut excuser sa désobéissance, ils envoyèrent un message aux communes, pour s'occuper de son procès. Peut-être voulaient-ils seulement l'intimider; mais ses ennemis profitèrent de l'occasion : un comité fut nommé; la tâche de recueillir et de préparer les preuves fut confiée à Prynne, dont la soif de vengeance, comme celle d'un tigre, ne pouvait être satisfaite que par le sang de son premier persécuteur (1). Il saisit (31 mai), dans la cellule

(1) Histoire de Laud, écrite par lui-même dans la Tour. 200-206.

du prisonnier, ses papiers, son journal, et même sa défense écrite; il rechercha de toutes parts les gens qui autrefois avaient été poursuivis ou punis à la requête de l'archevêque; et il appela tous les citoyens à remplir leur devoir envers Dieu et leur pays, en déposant des crimes de l'ennemi commun de l'un et de l'autre.

Au bout de six mois (23 oct.), le comité était parvenu à ajouter dix nouveaux articles d'accusation aux quatorze déjà présentés. Quatre mois plus tard (1644, 8 mars), les parties étaient prêtes à procéder au jugement, et, le 12 mars 1644, plus de trois ans après son emprisonnement, l'archevêque se vit en face de ses persécuteurs à la barre des lords.

Je n'essaierai pas de conduire le lecteur à travers le labyrinthe de ce long et fastidieux procès, qui remplit vingt et un jours, dans le cours de six mois. Les divers articles présentés par les communes, pourraient se réduire à trois : que Laud avait cherché à détruire les droits du parlement, les lois et la religion de la nation. Pour soutenir ces points, toutes les preuves que pouvait accumuler l'adresse et l'habileté de Prynne, furent rassemblées. Les conversations familières et les écrits secrets du prélat avaient été sévèrement examinés; et sa conduite, en public et en particulier, comme évêque et comme conseiller

à la chambre étoilée et à la cour de haute commission, avait été assujettie aux recherches les plus rigoureuses. Malgré tous ces désavantages, il se défendit avec courage, et souvent avec succès. Il démontra que beaucoup des témoins étaient ses ennemis personnels, ou qu'ils étaient indignes de croyance; que ses paroles et ses écrits pouvaient recevoir une interprétation moins offensive et plus probable, et que la plupart des faits qu'on lui reprochait étaient ou les actes de ses officiers, qui seuls devaient en être responsables, ou la décision commune des bureaux dont il n'était qu'un des membres (1). Jusqu'ici (11 oct.), il avait dirigé sa défense sans le secours des gens de loi. Les lords lui accordèrent des avocats pour les matières de droit. Ils soutinrent qu'aucun des délits allégués contre lui ne constituait la haute trahison; que leur nombre ne pouvait changer leur qualité; qu'un système conçu pour renverser les lois, ou la religion, ou les droits du parlement, n'était considéré comme trahison par aucun statut, et que l'accusation d'un délit si vague et si indéfini ne devait jamais être admise; qu'autrement la

(1) Comparez le récit fait par lui-même de son procès, 220-421, avec la portion publiée par Prynne, sous le titre de Jugement de Canterbury, 1646, et Rushw., v, 772.

plus légère transgression pourrait, sous cette dénomination, devenir le plus grand crime connu de la loi (1).

Mais les communes, soit qu'elles se méfiassent du patriotisme des lords, soit qu'elles doutassent de la possibilité de prouver la culpabilité du prisonnier, avaient déjà résolu de procéder par bill de proscription ou d'attainder. Après la seconde lecture de l'ordonnance, elles mandèrent le vénérable prisonnier à la barre, et ordonnèrent à Brown, un des commissaires, de récapituler devant lui toutes les preuves qui le condamnaient, avec ses réponses. Quelques jours après, on le rappela, et on lui permit de parler pour sa propre défense (11 nov.). Après son départ, Brown fit une longue réplique; et la chambre, sans autre examen, adopta le bill d'attainder, et le condamna à subir le châtiment destiné à la haute trahison (2). Le lecteur ne manquera pas d'observer cet oubli révoltant des formes de la justice. Ce n'était pas ici le cas du comte de Strafford : les communes n'avaient pas été présentes au procès de Laud; elles n'avaient pas entendu les dépositions des témoins, elles ne les avaient pas même lues; elles pro-

(1) Voyez l'Histoire de Laud, 423.

(2) Journ., 31, oct. 2, 11, 16 nov.; Histoire de Laud, 432, 440; Rushw., v, 780.

noncèrent le jugement sur la foi du rapport partial, et non affirmé par serment, fait par leur propre avocat. Un tel procédé, si subversif de tout droit et de toute équité, eût été hautement répréhensible en tout tribunal, ou toute autre réunion; il méritait la sévère réprobation de cette chambre, dont les membres se disaient les champions de la liberté, et étaient actuellement armés contre le souverain, pour conserver, disaient-ils, les lois, les droits et les libertés de la nation.

Afin de hâter les lenteurs de la chambre des pairs, les ennemis de l'archevêque eurent recours à leur moyen ordinaire : leurs émissaires déplorèrent les délais qu'on apportait à la punition des criminels, et le défaut d'unanimité entre les deux chambres. On suggéra artificieusement, qu'afin d'y remédier, les lords et les communes eussent à se réunir et à donner leurs voix dans une seule assemblée; et une pétition, qui contenait ces divers points, fut préparée et mise en circulation par toute la ville, pour obtenir des signatures. Ces manœuvres réveillèrent le courage des pairs (28 nov.) : ils menacèrent de punir ceux qui troublaient ainsi la paix; ils répondirent avec dignité à un message insultant des communes; et dédaignant les clameurs de la populace, ils passèrent plusieurs jours à comparer les preuves des commissaires avec la

défense de l'archevêque. Enfin, dans une séance de quatorze membres (17 déc.), la majorité le déclara coupable de certains actes, mais s'en rapporta aux juges pour déterminer la qualité du délit. La réponse des juges, conçue avec beaucoup de circonspection, portait que rien de ce dont il avait été convaincu, n'était déclaré trahison par une loi fondamentale; et qu'en ce qui concernait la loi du parlement, la chambre seule en était le juge compétent. Dans ces circonstances, les lords informèrent les communes que, jusqu'à ce que leurs consciences fussent suffisamment éclairées, ils se feraient un scrupule d'adopter le bill d'attainder (23 déc.) (1).

C'était la veille de Noël; et, pour prouver que la nation avait secoué le joug de la superstition, la fête fut convertie, par ordonnance des deux chambres, en un jour de jeûne et d'humiliation publique (2). Il y avait beaucoup de politique dans la fréquente répétition de ces observances de dévotion. Les ministres, recevant préalable-

---

(1) Journ., VII, 76, 100, 111.

(2) Journaux, 106. Dans l'année précédente, les commissaires écossais avaient « prêché vigoureusement contre » la superstition de Noël; » jamais ils n'avaient réussi qu'à persuader aux deux chambres « de profaner ce saint jour en » tenant séance, à leur grande joie et à la honte d'une partie » de l'assemblée. » Baillie, I, 411.

ment leurs instructions des chefs des patriotes, adaptaient leurs prières et leurs sermons aux circonstances du moment, et ne manquaient jamais d'ajouter, par quelque nouveau stimulant, au fanatisme de leurs auditeurs. (26 déc.) Dans l'occasion présente, les crimes de l'archevêque offrirent un sujet attrayant à leur éloquence; et le lendemain matin les communes, prenant en considération le dernier message, confièrent à un comité la tâche d'éclairer l'ignorance des lords (2 janv.). On leur dit, dans une conférence, qu'il y avait deux sortes de trahisons, les trahisons contre le roi, créées par le statut et dont connaissaient les cours inférieures; et les trahisons contre le royaume, considérées comme telles par la coutume, et soumises au jugement seul du parlement. Il ne pouvait y avoir de doute que le délit de Laud ne fût trahison de la seconde classe; et les deux chambres ne rempliraient pas leur devoir, si elles n'y appliquaient la punition qu'il méritait. Lorsqu'on résuma la question, plusieurs des lords se retirèrent, la plupart des autres se laissèrent persuader par le raisonnement des communes; et l'ordonnance d'attainder fut adoptée par la majorité, qui consistait seulement, si le rapport est exact, en six membres (4 janv.) (1).

(1) Journaux, 125, 126; Communes, 26 déc.; Malheurs

L'archevêque se soumit avec résignation à à son sort (1645, 10 janv.), et parut sur l'échafaud avec une sérénité de contenance et une dignité de maintien, qui faisaient honneur à la cause pour laquelle il souffrait. Le cruel supplice de la trahison, après quelques objections, avait été commué en décapitation, et le cadavre fut livré à ses amis pour être inhumé (1). La triste nouvelle de sa mort fit une profonde impression sur Charles; cependant il s'efforça d'y trouver une nouvelle source de consolation. Il avait péché autant que ses adversaires, en consentant à la mort de Strafford, et il avait éprouvé autant qu'eux la juste vengeance du ciel; mais il était innocent du sang de Laud : tout le crime leur appartenait exclusivement, et il ne pouvait

---

de Laud, 452; Rushw., v, 781-5; Cyprianus Aug., 528. D'après les Journaux, il paraît que vingt lords se trouvaient à la chambre ce jour-là; mais nous voyons, dans la « courte » relation » imprimée dans la seconde collection des Traités de Somers, II, 287, que la majorité se composait des comtes de Kent, Pembroke, Salisbury et Bolingbroke, et des lords North, Grey de Warke et Bruce. Bruce nia ensuite avoir donné sa voix.

(1) Plusieurs exécutions avaient précédé celle de l'archevêque. Macmahon, accusé du dessein de surprendre le château de Dublin, subit la peine de mort le 22 novembre. Sir

douter qu'ils n'en fussent bientôt punis par l'abaissement de leur parti, et la restauration du trône (1).

Les ennemis même de l'infortuné prélat le regardaient comme un homme savant et pieux, attentif à ses devoirs, et irréprochable dans ses mœurs : d'une autre part, ses amis ne pouvaient nier qu'il ne fût prompt et vindicatif, positif dans ses opinions, et inexorable dans ses inimitiés. Pour excuser sa participation aux mesures arbitraires du conseil, et son concours aux décrets sévères de la chambre étoilée, il avait allégué qu'il n'était qu'un seul homme parmi le grand nombre; et qu'il était cruel de rejeter sur la tête d'une seule victime des fautes communes à tout le bureau. Mais on répondit, avec une grande apparence de vérité, que, bien qu'il ne fût qu'un homme, il était le premier; que son autorité et son influence dirigeaient les opinions et de son souverain et de ses collègues,

---

Alexandre Carew, qui s'était engagé à rendre Plymouth au roi, le 23 décembre, et sir John Hotham et son fils, qui, se croyant maltraités par le parlement, étaient entrés en traité pour la capitulation de Hull, le 1er et 2 janvier. Lord Macguire les suivit le 20 février.

(1) Voyez ses lettres à la reine, 14 janvier, dans ses OEuvres, 145.

et qu'il ne devait pas s'attendre à échapper à la juste punition de ses crimes, parce qu'il avait été assez habile pour rendre tous les autres complices de son crime. Cependant l'opinion, la haine religieuse, et non la vengeance politique, le conduisirent à l'échafaud. Si les dévots avaient pu lui pardonner sa conduite comme archevêque, il eût achevé le reste de sa vie à la Tour. Il y avait toutefois peu de différence, à cet égard, entre eux et leur victime. Ils étaient, au même degré que ce prélat, opiniâtres, infaillibles, intolérants. Aussi long-temps que Laud fut au faîte de son pouvoir, la destitution attendait le ministre dissident; et l'emprisonnement, l'amende et le pilori étaient le partage assuré de tout écrivain qui osait critiquer les vices réels ou imaginaires de la prélature. Ses adversaires possédaient actuellement toute l'influence, et ils exerçaient leur empire, avec la même sévérité, sur le clergé orthodoxe de l'établissement, et sur tous ceux qui osaient attaquer devant le public la nouvelle réformation de la religion. Certainement, le sentiment intérieur des maux de l'intolérance aurait dû leur apprendre à voir d'un œil plus indulgent les erreurs passées de leur adversaire tombé, et à épargner la vie d'un faible vieillard accablé du poids de soixante-douze années, et devenu incapable, par ses malheurs, d'offrir aucune

opposition à leur volonté, ou de fournir des secours à leurs ennemis (1).

---

(1) Je n'ai pas fait mention de l'accusation portée contre lui d'avoir voulu introduire le papisme. Il est certainement prouvé qu'il voulait conserver plusieurs cérémonies religieuses, consacrées, d'après son opinion, par la pratique de l'antiquité chrétienne; mais sous tout autre rapport, sa conduite, autant que ses écrits, réfutent complètement cette imputation.

CHAPITRE IV.

CHARLES Ier.

Traité d'Uxbridge. — Victoires de Montrose en Écosse. — Défaite du roi à Naseby. — Reddition de Bristol. — Charles enfermé dans Oxford. — Mission de Glamorgan, en Irlande. — Il est désavoué par Charles; mais il conclut une paix avec les Irlandais. — Le roi intrigue avec le parlement, les Écossais et les indépendants. — Il s'enfuit à l'armée écossaise. — Il refuse les concessions demandées. — Il est livré par les Écossais.

Toutes les fois que les hommes risquent spontanément leur vie et leur fortune pour le soutien d'une cause particulière, ils sont accoutumés à mettre un grand prix à leurs services, et s'arrogent ordinairement le droit d'exprimer leurs opinions et d'interposer leurs conseils. Il arrivait de là que les dissensions, et les animosités de la cour et de l'armée de l'infortuné monarque, n'étaient ni moins violentes, ni moins dangereuses que celles qui divisaient les

chefs parlementaires. Tous se croyaient des droits aux emplois et aux honneurs que leur devait la reconnaissance du souverain. On ne pouvait faire aucune nomination qui ne trompât l'attente et n'excitât les murmures des nombreux compétiteurs. Partout on entendait des plaintes, on formait des cabales, et souvent les plans les plus sages étaient censurés et repoussés par des hommes qui se croyaient négligés ou offensés. Lorsque Charles, comme mesure nécessaire, ôta au lord Wilmot le commandement de la cavalerie, et au lord Percy celui de l'artillerie, il trouva qu'il n'avait fait qu'aggraver le mal; et le mécontentement de l'armée fut de plus en plus augmenté par la substitution de son neveu le prince Rupert, dont le caractère sévère et impérieux lui avait attiré la haine générale, à la place de Ruthen, auquel, à raison de ses infirmités, on avait conseillé de se retirer (1).

Une autre source de violente discussion naquit de l'importante question de la paix ou de la guerre, devenue un sujet journalier de dispute dans toutes les sociétés, et de division entre les royalistes. Quelques-uns, en petit nombre il est vrai, et principalement ceux que les deux chambres, par leurs votes, avaient exclus

(1) Clarendon, II, 482, 513, 554.

de tout espoir de pardon, prétendaient que le roi ne devait jamais mettre bas les armes, jusqu'à ce que la victoire l'eût mis en état de dicter la loi à ses ennemis; mais les autres, harassés des fatigues et des travaux de la guerre, et alarmés du séquestre actuel de leurs biens et de la ruine qui menaçait leurs familles, désiraient avec ardeur le retour de la paix. Ceux-ci, cependant, se divisèrent encore en deux partis; l'un qui en laissait les conditions à la sagesse du monarque; l'autre qui, non seulement conseillait, mais proposait de temps en temps de faire une réconciliation à quelque condition que ce fût, prétendant que si une fois le roi était assis sur son trône, il regagnerait bientôt toutes les prérogatives qu'il aurait pu perdre. Quant à Charles lui-même, il avait déjà tant souffert de la guerre, et voyait une si triste perspective devant lui, qu'il n'était pas indifférent à cet objet; mais quoiqu'il fût maintenant préparé à faire des sacrifices que deux années auparavant il eût repoussés avec horreur, il était cependant résolu à ne jamais souscrire à des conditions incompatibles avec son honneur et sa conscience; et il était confirmé dans cette idée par les fréquentes lettres que Henriette lui écrivait de Paris, pour lui rappeler l'infamie dont il se couvrirait lui-même si, comme on le lui conseillait tous les jours, il livrait à la vengeance du parlement les évê-

ques protestants et les royalistes catholiques qui, confiants dans sa parole, avaient tout risqué pour ses intérêts (1). Il avait alors assemblé

---

(1) Telle est la conséquence que j'ai tirée de la lecture de la correspondance entre Charles et la reine, dans ses Œuvres, p. 142-150. Quelques écrivains en ont tiré cette conclusion différente, qu'il n'était pas sincère, et que, sous le prétexte de chercher la paix, il était en réalité décidé à continuer la guerre. Il est très vrai qu'il se préparait à recommencer les hostilités ; mais la raison qu'il en donne à la reine est satisfaisante. « Le peu de probabilité que ce présent traité produise une paix, et l'extrême différence (sinon l'opposition) qui existe entre les propositions des rebelles et les miennes, que je ne saurais changer, comme ils ne changeront jamais les leurs, jusqu'à ce qu'ils aient perdu tout espoir de l'emporter par la force. » Pag. 146. Et je ne vois aucune preuve que Charles ait été gouverné, comme on l'a prétendu, par la reine. Il prenait certainement ses résolutions sans la consulter, et si quelquefois elle exprimait son opinion à ce sujet, ce n'était pas plus que toute autre femme ne l'eût fait dans sa position. « Je n'ai rien à dire, si ce n'est de vous prier d'avoir soin de votre honneur ; et si vous avez une paix, que ce soit une paix durable ; et s'il arrive autrement, de ne pas abandonner ceux qui nous ont servis, de peur qu'ils ne vous abandonnent à leur tour dans la nécessité. Aussi je ne vois pas comment vous pouvez être en sûreté sans un régiment de gardes ; quant à moi, je crois que je ne puis l'être, connaissant l'inimitié qu'ils ont contre moi et ma religion, dont j'espère que vous aurez soin également. Mais, à mon avis, la religion est la dernière chose sur laquelle vous devriez traiter ; car si vous vous accordiez

le parlement pour la seconde fois; mais les membres y assistèrent en très petit nombre, et l'inconvénient en fut plus grand que le bien qui en devait résulter : on fit des motions injurieuses aux sentiments du roi, et opposées à ses vues réelles; et ce prince, pour se délivrer des plus importuns de ses conseillers, les envoya dans un exil honorable, en les attachant au service de la reine pendant sa résidence en France (1).

L'été précédent, le premier usage qu'il avait fait de ses avantages successifs, avait été de renouveler la proposition d'ouvrir une négociation pour la paix. L'armée fut par là convaincue de la disposition pacifique de son souverain; et elle rejeta sur le parlement, et même

---

» sur les mesures de sévérité contre les catholiques, cela découragerait ceux-ci et les empêcherait de vous servir; et si » ensuite il n'y avait pas de paix, vous ne pourriez jamais attendre des secours ni de l'Irlande, ni de quelque autre » prince catholique; car ils croiraient que vous les abandonneriez après vous en être servi pour vous-même. » Pages 142, 143.

(1) Voyez les lettres dans les œuvres de Charles, 142, 148. « Je dois bien m'attendre à être réprimandé par toi » d'avoir souffert que tu fusses tourmentée par eux (Wilmot » étant déjà là, Percy en route, et Essex à peu de jours du » moment de se mettre en voyage); mais je sais que tu ne » crains pas un peu de peine pour me délivrer d'un grand » inconvénient. » Ibid., 150.

sur ses propres adhérents, le blâme de la continuation de la guerre. Enfin, après le troisième message, les deux chambres donnèrent à regret un consentement tardif; mais ce ne fut qu'après avoir reçu de l'Écosse les propositions votées d'avance, comme les seules bases d'une réconciliation durable; après avoir approuvé les amendements suggérés par leurs alliés, et rempli les blancs de la spécification des actes de parlement qui devaient être adoptés, et des noms des royalistes qu'on devait excepter de l'amnistie. Il était évident pour tout homme raisonnable, dans l'une ou l'autre armée, que s'en référer à de telles bases de paix, c'était en réalité proclamer des hostilités perpétuelles (1); mais le roi, de l'avis de son conseil, consentit à en faire le sujet d'un traité, pour deux raisons : afin de découvrir si la résolution des deux chambres était d'adhérer sans aucune modification à de si hautes prétentions, et d'éprouver s'il ne serait pas possible de gagner une des deux factions, les presbytériens ou les indépendants, ou du moins d'entretenir la discorde entre eux, en leur fournissant de nouvelles causes de dissension (2).

(1) Journaux, VII, 53. Les auteurs mêmes des propositions ne s'attendaient pas à ce que le roi s'y soumît jamais. Baillie, II, 8, 43, 73.

(2) Charles se persuada alors qu'il devait s'adresser aux

A Uxbridge, dans les quartiers parlementaires, lès commissaires des deux parlements se réunirent (30 janv.). Ceux du parlement avaient reçu l'ordre de n'admettre aucune modification de la substance même des propositions déjà arrêtées; de se borner à prouver que leurs demandes étaient conformes à la raison, que, d'après cela, on ne pouvait les refuser, et d'insister pour que les questions sur la religion, la milice et l'Irlande fussent chacune successivement débattues durant le terme de trois jours, et ainsi à tour de rôle, jusqu'à ce que les vingt jours fussent expirés, époque à laquelle, si aucune convention n'était signée, le traité serait terminé. Ils demandaient que l'épiscopat fût aboli, et que le directoire fût substitué au lieu du livre des prières communes; que le commandement de l'armée et de la marine fût remis aux deux chambres, et confié par elles à certains commissaires à leur nomination; que la suspension d'armes en Irlande cessât, et que les hosti-

deux chambres, en se servant de la formule de « les lords et les » communes assemblés dans le parlement d'Angleterre à » Westminster, » au lieu de « les lords et les communes du » parlement assemblés à Westminster, » qu'il avait autrefois employée. Journaux, VII, 91. Il dit qu'il ne l'aurait pas fait, s'il avait pu trouver deux personnes dans le conseil pour le soutenir. Œuvres, 144; Mém. d'Evelyn, II, app., 90.

lités fussent immédiatement reprises. Les commissaires du roi répondirent que sa conscience ne lui permettait pas de consentir au changement proposé dans le culte religieux; mais qu'il voulait bien coopérer à une loi qui restreindrait la juridiction des évêques dans les bornes les plus étroites, accordant toutes les tolérances raisonnables aux consciences timorées, et levant sur les propriétés de l'Église la somme de 100,000 liv., pour la liquidation des dettes publiques; qu'au sujet de l'armée et de la marine, il était prêt à faire des concessions considérables, pourvu que le droit de l'épée, après un certain période, lui revînt à lui et à ses successeurs; et qu'il ne pouvait pas, honorablement, rompre le traité irlandais qu'après une mûre délibération, il avait souscrit et ratifié. On perdit beaucoup de temps en débats sur les mérites comparatifs des formes épiscopales et presbytériennes dans le gouvernement de l'Église, et en accusations et récriminations sur les véritables auteurs de la détresse et de la nécessité qui avaient amené la cessation d'armes en Irlande. Le vingtième jour, rien n'avait été conclu (22 fév.); la proposition de prolonger la négociation fut rejetée par les deux chambres; et les commissaires retournèrent à Londres et à Oxford. Les royalistes avaient cependant découvert que Vaire, Saint-John et Prideaux étaient venus à Ux-

bridge, moins pour traiter que pour surveiller la conduite de leurs collègues, et qu'il existait une différence d'opinion inconciliable entre les deux parties : les presbytériens voulaient la restauration de la royauté, pourvu qu'elle s'accomplît avec toute sûreté pour eux-mêmes, et avec l'établissement légal de leur culte religieux, tandis que les indépendants ne cherchaient que le renversement total du trône, et l'extinction des priviléges de la noblesse (1).

Les deux partis en appelèrent de nouveau à l'épée, mais avec une perspective bien différente : du côté des royalistes, tout était sombre et triste ; du côté du parlement, tout était serein et brillant. Le roi avait tiré beaucoup moins d'avantage qu'il n'attendait de la suspension d'armes en Irlande ; il n'osait rappeler le gros de son armée, avant d'avoir conclu une paix avec les insurgés ; et ceux-ci, instruits de sa situation difficile, combinèrent des demandes qu'il ne savait comment concilier avec une offre de secours qu'il ne voulait pas refuser; ils demandaient la liberté religieuse, le rappel de la loi de Poyning, l'institution parlementaire de leurs États, et une amnistie générale, avec cette

(1) Voyez les Journaux, VII, 163, 166, 169, 174, 181, 195, 211, 231, 239, 242, 254 ; Clarendon, II, 578, 610.

exception, qu'une enquête serait faite sur tous les actes de violence et d'effusion de sang non conformes aux usages reconnus de la guerre, et que les coupables seraient punis selon leurs mérites, sans distinction de parti ni de religion. Le premier article était celui qui présentait les plus grandes difficultés. Les Irlandais s'appuyèrent de l'exemple de l'Écosse; ils ne demandaient pas plus qu'on n'avait accordé aux covenantaires; ils avaient certainement autant de droit au libre exercice du culte qui avait été le culte national pendant plusieurs siècles, que les Écossais à l'établissement exclusif d'une forme de religion qui n'existait pas encore depuis cent ans; mais Charles, outre ses propres scrupules, craignait d'irriter les préjugés de ses sujets protestants; il savait que beaucoup de ses propres adhérents regarderaient cette concession comme un acte d'apostasie, et il conjura les députés irlandais de ne pas solliciter ce qui devait lui être préjudiciable à lui-même, par conséquent à eux; qu'ils le missent d'abord en état de se rendre maître de leurs ennemis communs; qu'ils le missent en position de les rendre heureux, et il les assurait, sur sa parole de roi, qu'il ne tromperait pas leurs justes espérances (1). Ils ne

(1) Clarendon, Rébellion irlandaise, 25.

se contentèrent pas cependant de si vagues promesses, qu'il pouvait ensuite interpréter à sa convenance royale; et Charles, pour rejeter tout l'odieux de la mesure sur ses conseillers irlandais, transféra la négociation à Dublin, où elle devait être continuée par le nouveau lord lieutenant, le marquis d'Ormond. Ce seigneur fut d'abord laissé à sa propre discrétion, ensuite il fut autorisé à promettre la non exécution des lois pénales pour le présent, et leur révocation lors du rétablissement de la tranquillité; et enfin, à stipuler pour leur révocation immédiate, s'il ne pouvait autrement subjuguer l'obstination, ou détruire les soupçons des insurgés. Le traité d'Uxbridge avait découvert aux yeux du monarque l'abîme qui s'ouvrait devant lui; il avait vu que le but de ses adversaires était la subversion totale de la religion et du pouvoir royal; et il commanda à Ormond de conclure la paix, quoi qu'il en pût coûter, pourvu qu'elle assurât les personnes et les propriétés des protestants irlandais, et le plein exercice de l'autorité royale dans l'île (1).

---

(1) L'Ormond de Carte, II, app., XII, XIV, XV, XVIII, CCCXXXI. Il exprime ainsi ses raisons au lord lieutenant: « Comme il » est maintenant manifeste que les rebelles anglais ont, au- » tant qu'il est en leur pouvoir, donné le commandement » de l'Irlande aux Écossais (ils avaient créé Lesley, comte de

En Écosse, une diversion inattendue, mais passagère, s'était opérée en faveur de la cause royale. Les comtes, ensuite marquis, d'Antrim et de Montrose, s'étaient réunis à la cour à Oxford; Montrose ne le cédait en talents qu'à peu d'hommes, et en ambition à aucun. Il avait d'abord combattu dans les rangs des covenantaires; mais rougissant d'être commandé par un sujet, il avait offert ses services à Charles, et il aspirait à la gloire de rétablir l'influence des royalistes en Écosse. D'abord, tous ses plans furent déjoués par la jalousie ou la prévoyance de Hamilton;

» Leven, commandant en chef de toutes les forces anglaises » et écossaises en Irlande); que leur but est la subversion » totale de la religion et du pouvoir royal, et que rien » autre chose ne les contentera, pour acheter la paix ici, » je me crois obligé, en conscience, de ne pas laisser » échapper les moyens de ramener ce royaume (s'il est » possible) entièrement sous mon obéissance, et de ne pas » perdre les secours que je pourrais attendre de mes sujets » irlandais, pour des scrupules qui, dans une situation moins » pressante, pourraient raisonnablement m'arrêter... Si elle » peut s'effectuer par la suspension de l'acte de Poyning, par » les bills dont vous serez convenus avec eux, et la sup- » pression, par une loi, de lois pénales contre les papistes, » je ne la croirai pas un mauvais marché, pourvu qu'on s'en- » gage franchement et vigoureusement à me secourir contre » mes rebelles d'Angleterre et d'Écosse, à l'égard desquels » aucune condition ne peut être trop dure, si elle n'est pas » contre la conscience et l'honneur. » Œuvres de Charles, 149, 150.

mais Hamilton tomba graduellement, et Montrose s'éleva proportionnellement dans l'estime de son souverain (1). Antrim, son compagnon, était faible et capricieux, mais fier de son importance imaginaire, et prêt à s'engager dans des entreprises pour lesquelles ni ses moyens, ni ses talents n'étaient suffisants. Il avait échoué dans sa première tentative, pour surprendre le château de Dublin : il était deux fois tombé dans les mains des Écossais de l'Ulster, et s'était deux fois échappé. Cependant sa loyauté ou sa présomption ne diminuèrent point, et il était venu à Oxford, pour offrir une troisième fois ses services. Antrim et Montrose s'étaient déclarés ennemis personnels du comte d'Argyle, nommé, par les États écossais, lieutenant du royaume ; et ils arrangèrent promptement un plan, qui avait le double mérite de combiner l'intérêt du roi avec la satisfaction d'une vengeance particulière. Ayant

---

(1) Voyez les accusations contre Hamilton, et ses réponses dans les Mémoires de Burnet, pag. 250. On avait remarqué qu'il s'arrangeait toujours de manière à être bien avec les patriotes écossais, ce qui jeta de tels soupçons sur sa fidélité, que Charles ordonna qu'il fût arrêté à son arrivée à Oxford, 16 décembre 1643, et qu'il fût renfermé au château de Pendennis, dans le Cornwall. Son frère, Laneric, fut pris avec lui, mais il parvint à s'échapper. Clarendon, II, 458.

obtenu la commission royale (1644, 8 juillet) (1), Antrim se rendit en Ulster, leva onze ou quinze cents hommes parmi ses vassaux, et les envoya sur la côte opposée de l'Écosse, sous les ordres de son parent, sir Alaster Macdonald. Montrose, qui, sous un déguisement et avec deux domestiques, était parvenu au pied des monts Grampians, commanda aux étrangers de le suivre dans le comté d'Athol, où il déploya l'étendard royal, publia sa commission du roi, et appela les clans des montagnes à son secours. Au grand étonnement des covenantaires, une armée parut sortir de dessous terre dans le lieu le plus éloigné du danger : mais c'était une armée mieux disposée à une invasion de pillards qu'à une guerre permanente. De temps en temps elle s'accroissait de plusieurs milliers d'hommes, souvent elle se réduisait à la bande originaire d'Irlandais, conduits par Macdonald. Ceux-ci, n'ayant d'autre ressource que leur courage, s'attachèrent fidèlement

(1) Il était autorisé à traiter avec les catholiques confédérés pour 10,000 hommes ; si leurs demandes étaient trop élevées, il devait lever autant d'hommes qu'il pourrait, et les envoyer au roi, emprunter 2,000 hommes pour les débarquer en Écosse, et offrir à Monroe, le commandant écossais, le rang de comte, et une pension de 2,000 liv. par an, s'il voulait se joindre avec son armée aux royalistes. 20 janv. 1644. Mém. de Clarendon, II, 165.

à leur vaillant chef, dans toutes les vicissitudes de sa fortune. Les montagnards, afin de mettre en sûreté le produit de leur pillage, le quittèrent souvent pour fuir devant la masse supérieure de ses ennemis.

Le premier qui osa faire tête aux royalistes, sur le champ de bataille (1er sept.), fut le lord Elcho, dont la défaite à Tippermuir, donna aux vainqueurs la ville de Perth, avec une abondante provision de munitions de guerre et de vivres. (12 sept.) Ils marchèrent de Perth vers Aberdeen. Le lord Burley, avec son armée, s'enfuit à la première charge, et les poursuivants entrèrent dans la ville avec les fugitifs. Les citoyens avaient éprouvé les rigueurs de Montrose, quand il combattait pour le covenant : ils ne le trouvèrent pas moins vindicatif lorsqu'il commanda pour la couronne. Le pillage dura quatre jours; les montagnards disparurent avec leurs dépouilles, et Argyle s'approcha avec une force supérieure. Montrose, poursuivi par l'ennemi, conduisit ses Irlandais à Bamff, s'avança le long de la rive droite de la Spey, traversa les montagnes de Badenoch, et marcha dans le comté d'Athol, jusqu'au comté d'Angus, fit face aux Écossais au château de Faivy, et revint subitement sur ses pas vers le nord. Argyle, fatigué de cette poursuite opiniâtre et inutile, se retira à son château d'Innerrara, où il se reposa en sûreté

au milieu de montagnes qui semblaient impraticables pour une armée. Mais ni les obstacles de la nature, ni l'inclémence de la saison n'arrêtèrent l'impétuosité de Montrose. Il pénétra par des défilés obstrués de neige (13 déc.), força son ennemi à se sauver sur mer en bateau, et employa sept semaines à assouvir sa vengeance sur les domaines et les vassaux du fugitif. La honte et la colère ramenèrent encore une fois Argyle sur le champ de bataille (1540, 2 févr.). Il atteignit les pillards à Innerlochy, dans le Lochabar; mais craignant la bravoure de Montrose, il refusa de prendre part au combat; et, d'un bateau au milieu du lac, il vit l'arrivée de l'ennemi, le choc des combattants, et la déroute de ses gens. Les vainqueurs dirigèrent alors leur marche vers le midi; et Dundee eût cédé à leurs attaques répétées, si une nombreuse armée ne se fût approchée, formée de nouvelles levées mêlées aux vétérans des troupe sécossaises, d'Angleterre et d'Irlande. Dundee fut sauvé; et les royalistes regagnèrent par des marches rapides leurs montagnes du nord. Telle fut la campagne courte, mais pleine d'événements, de Montrose. Ses victoires, exagérées par la renommée, et embellies par l'imagination des auditeurs, jetèrent un éclat faible et trompeur sur la cause déclinante de la royauté; mais elles ne rendirent aucun autre service. Son passage fut celui

d'un météore, desséchant tout dans sa carrière. Dans tous les lieux où il parut, il accabla les habitants de tous les maux; mais il ne fit aucune conquête permanente. Il apprit aux covenantaires à trembler à son nom; mais il ne fit rien pour arrêter cette ruine qui menaçait le trône et ses adhérents (1).

Cependant l'Angleterre était la véritable arène où la querelle devait se décider; et en Angleterre le roi se trouva bientôt lui-même dans l'impossibilité de combattre ses ennemis. Il possédait encore environ un tiers du royaume. Depuis Oxford, il étendait son empire presque sans interruption jusqu'à l'extrémité du Cornwall. Les Galles du nord, à l'exception des châteaux de Pembroke et de Montgomery, reconnaissaient son autorité, et l'étendard royal était encore déployé dans plusieurs villes des comtés intérieurs (2). Mais son armée, sous le commandement nominal du prince de Galles et les ordres réels du prince Rupert, se subdivisait en une multitude de petites garnisons, et languissait dans un état d'insubordination alarmante.

---

(1) Voyez Rushworth, v, 928-932; vi, 228; Guthry, 162-183; Baillie, ii, 64, 65, 92-95; Clarendon, ii, 606, 618; Wishart, 67, 110; Journ., vii, 566.

(2) Rushw., vi, 18-22.

Les généraux, partagés en factions, osaient désobéir aux ordres royaux, et refusaient de servir sous un adversaire ou un rival; les officiers se livraient à toute espèce de débauches; les simples soldats vivaient à discrétion, et les troupes royales se rendaient encore plus terribles à leurs amis par leur conduite licencieuse, qu'à leurs ennemis par leur valeur (1). Leurs excès provoquèrent de nouvelles associatious dans les comtés de Wilts, Dorset, Devon, Somerset et Worcester, connues sous la dénomination de clubs, dont le premier but était la protection des propriétés particulières, et l'infliction d'une punition immédiate aux pillards qui appartenaient à l'une ou à l'autre armée. Ces associations furent encouragées et organisées par les gentilshommes du voisinage. On rassembla des armes de toute espèce pour leur usage; et souvent elles se réunirent au nombre de quatre, six, et même dix mille hommes. Leur confiance en leurs propres forces, et les insinuations de leurs chefs leur apprirent à étendre leurs vues : elles invitèrent les

(1) Clarendon, II, 604, 633, 636, 642, 661, 668. « Les » hommes de bien sont tellement scandalisés de l'affreuse » impiété de nos armées, qu'ils ne veulent pas croire que » Dieu puisse bénir aucune cause qui soit en de telles mains. » Lord Colepeper à lord Digby. Mémoires de Clarendon, II, 189; l'Ormond de Carte, III, 396, 399.

comtés adjacents à suivre leur exemple, et elles songèrent à terminer forcément la guerre dénaturée qui dépeuplait la contrée. Mais tout en professant la plus stricte neutralité entre les parties contendantes, leurs réunions excitèrent des soupçons bien fondés de la part des chefs parlementaires qui, dès qu'ils purent le faire sans danger, déclarèrent que ces associations étaient illégales, et ordonnèrent de les dissoudre par la force militaire (1).

---

(1) Clarendon, II, 665; Whitelock, mars 4, 11, 15; Rushw., VI, 52, 53, 61, 62. Mais le meilleur rapport sur les clubistes se trouve dans une lettre de Fairfax au comité des deux royaumes, conservée dans les Journaux des lords, VII, 184. Ils portaient des rubans blancs pour se distinguer; ils empêchaient autant qu'il leur était possible toutes les hostilités entre les soldats des partis opposés. Ils rédigèrent deux pétitions avec les mêmes expressions, l'une pour être présentée au roi, l'autre au parlement, les priant de conclure une paix, et en attendant, de retirer du pays leurs garnisons respectives, s'engageant à prendre possession des diverses forteresses et châteaux, et à ne les remettre que sur une commission signée à la fois du roi et du parlement. Fairfax observe que « leurs chefs avaient été en service réel » dans l'armée du roi, où ils étaient connus pour favoriser » son parti. Dans les deux comtés de Wilts et de Dorset, ils » sont beaucoup plus attachés à l'ennemi qu'au parlement. » Je ne sais pas ce qu'ils pourraient tenter. Ibid. Enfin les » deux chambres déclarèrent toutes personnes qui se réu-

D'un autre côté, l'armée du parlement avait été formée de nouveau, selon l'ordonnance. Les membres des deux chambres avaient résigné leurs commissions, à l'exception d'un seul individu, celui même qui avait imaginé la mesure, le lieutenant général Cromwell. Ce fait a été allégué par quelques écrivains comme une preuve de l'habileté consommée de cet aventurier, qui cherchait à éloigner de sa route tous les hommes placés entre lui et l'objet de son ambition : mais la vérité est que sa continuation dans le commandement fut la suite d'une série d'événements qu'il ne lui était pas possible de prévoir. Il avait été envoyé avec Waller, pour s'opposer au progrès des royalistes dans l'ouest. A son retour, il reçut l'ordre d'empêcher la jonction, sous le roi, de la cavalerie royale avec leurs troupes; et on lui donna alors la commission de protéger les comtés associés contre toute insulte. Pendant qu'il était employé à ce service, le terme fixé par l'ordonnance approcha. Mais Fairfax exprima sa répugnance à se séparer, dans une telle crise, d'un officier si expérimenté, et les deux chambres consentirent à ce qu'il restât quarante jours de plus avec l'armée. Avant leur expiration,

---

niraient en armes sans autorité, traîtres à la république. Journaux, VII, 549.

grande bataille de Naseby avait été livrée; en raison de cette victoire, l'ordonnance fut suspendue trois mois en sa faveur; et dans la suite, la même tolérance fut accordée aussi souvent qu'elle devint nécessaire (1).

Il était évident que l'armée n'avait rien perdu par l'exclusion des membres du parlement, et par le changement qui s'était opéré dans son organisation. Les commandants furent choisis parmi ceux qui s'étaient déjà distingués par l'éclat de leurs services et leur dévouement à la cause; les nouveaux régiments étaient formés des soldats qui avaient servi sous Essex, Manchester et Waller; et on avait eu soin de composer la plus grande partie des uns et des autres de cette classe de religionnaires nommés indépendants. Ces hommes étaient animés d'un enthousiasme dont nous ne pouvons aujourd'hui nous former une idée. Ils partageaient leur temps entre les devoirs militaires et la prière. Ils chantaient des psaumes en marchant au combat, et invoquaient le nom du Seigneur en massacrant leurs ennemis. Le résultat prouva que le fanatisme était un aiguillon plus puissant que la loyauté. Les soldats de Dieu

(1) Journ., 27 fév., 10 mai, 16 juin, 8 août; Journ. des lords, VII, 420, 535.

n'avaient point d'égaux parmi les soldats du roi (1).

Charles fut le premier à se mettre en campagne. Il marcha d'Oxford à la tête de six mille hommes (7 mai), dont plus de la moitié était de la cavalerie. Le siége de Chester fut levé au seul bruit de son approche; et Leicester, poste important, possédé par le parlement, fut pris d'assaut à la première attaque. Fairfax parut avec son armée devant Oxford, où il s'attendait à être admis par un parti intérieur; mais l'intrigue échoua, et il reçut l'ordre d'aller à la recherche du roi (2). Le soir du septième jour, son avant-garde atteignit l'arrière-garde des royalistes, entre Daventry et Harborough. Fairfax et ses officiers accueillirent avec joie la perspective d'une bataille. Il leur tardait de réfuter les railleries amères et les prédictions sinistres de leurs adversaires dans les deux chambres; de

(1) Essex, Manchester et Denbigh donnèrent à regret leur démission la veille du jour où l'ordonnance fut adoptée. Le premier mourut dans le cours de l'année suivante (14 septembre); et les deux chambres, pour exprimer leur respect pour sa mémoire, suivirent ses funérailles, et en payèrent les frais sur le trésor public. Journaux des lords, VIII, 508, 533.

(2) Journ. des lords, VII, 429, 431.

prouver que le défaut d'expérience pouvait être suppléé par la réunion du zèle et du talent; et d'établir, par une victoire remportée sur le roi, la supériorité du parti indépendant sur le parti presbytérien. Charles, au contraire, avait des raisons suffisantes pour éviter un engagement. Ses forces avaient été diminuées par la nécessité de laisser une garnison à Leicester, et plusieurs renforts étaient encore en marche pour rejoindre l'étendard royal. Mais, en présence des Têtes-Rondes, les Cavaliers n'écoutaient jamais les suggestions de la prudence. Le roi céda à leurs importunités (14 juin) (1) : le matin, de bonne heure, son armée se forma à la manière accoutumée, l'infanterie au centre, et la cavalerie sur les ailes; et toute la ligne s'avança courageusement, malgré le désavantage d'un terrain qui allait en s'élevant, pour charger des ennemis beaucoup plus nombreux. Le prince Rupert commanda la droite. L'ennemi s'enfuit devant lui; six pièces de canon furent prises,

(1) Charles avait si peu prévu l'approche de l'ennemi, que, le 12, il s'amusait à chasser, et, le 13, au souper, il écrivit au secrétaire Nicholas de se mettre en marche le lendemain matin, et de se rendre par Landabay et Melton, jusqu'à Belvoir, mais pas plus loin. Avant minuit, il avait résolu de combattre. Voyez sa lettre dans les Mém. d'Evelyn, II, app., 97.

et Ireton, le général de la cavalerie parlementaire, fut blessé, et, pendant quelque temps, prisonnier dans les mains des vainqueurs (1). Mais les leçons de l'expérience étaient perdues pour Rupert. Il continua la poursuite avec son impétuosité ordinaire; et tandis qu'il s'éloignait du champ de bataille, la victoire était remportée par la conduite habile d'Olivier Cromwell.

Ce commandant était lui-même opposé à la cavalerie royale sous les ordres de sir Marmaduke Langdale. Le combat se soutint des deux côtés avec une valeur opiniâtre; mais la supériorité du nombre permit au premier de prendre en flanc les royalistes, qui commencèrent à plier, et qui, à la fin, tournèrent le dos et s'enfuirent. Cromwell arrêta prudemment la poursuite, et, laissant quatre escadrons pour surveiller les fugitifs, il dirigea le reste de ses forces contre l'arrière-garde de l'infanterie royale. Ce corps, qui ne comptait que trois mille cinq cents hom-

---

(1) Ireton était d'une ancienne famille du comté de Nottingham, et avait été élevé pour le barreau. Il leva une troupe de cavalerie pour le parlement au commencement de la guerre, et accepta la commission de capitaine dans l'armée nouvellement organisée. A la requête des officiers, Cromwell avait été dernièrement nommé général de la cavalerie, et à la requête de Cromwell, Ireton fut fait commissaire général sous lui. Journ., VII, 421; Rushw., VI, 42.

mes, avait jusque-là combattu avec la valeur la plus héroïque, et repoussé la ligne ennemie, à l'exception d'un seul régiment de la réserve; mais cette charge inattendue abattit leur courage; ils jetèrent bas les armes, et demandèrent quartier. Charles, qui avait été témoin de leurs efforts et de leur danger, fit tout ce qui était en son pouvoir pour les sauver; il réunit plusieurs corps de cavalerie, se mit à leur tête, les somma de le suivre, leur assura qu'un effort de plus assurerait la victoire; mais cet appel fut fait en vain: loin d'écouter ses prières et ses ordres, ils s'enfuirent, et le forcèrent à les accompagner. On continua à les poursuivre, avec un grand carnage, jusque sous les murs de Leicester, et l'on compta cent femmes, dont quelques unes du plus haut rang, parmi les victimes de cette fuite précipitée. Dans cette fatale bataille, livrée près du village de Naseby, le roi perdit plus de trois mille hommes, 9,000 fusils, son parc d'artillerie, le bagage de l'armée, et, avec cela, son propre cabinet, contenant des papiers particuliers de la plus grande importance. Parmi ces papiers, le parlement fit une collection, qui fut publiée, avec des remarques, pour prouver à la nation la fausseté de Charles, et l'équité de la guerre (1).

(1) Sur cette bataille, voyez Clarendon, II, 655;

Après cette désastreuse bataille, la campagne ne présenta guère plus que les derniers et faibles efforts d'un parti expirant. Parmi les royalistes on put à peine trouver un seul homme qui ne déclarât pas que la cause était désespérée, et si

---

Rushworth, VI, 42, et les Journaux, VII, 433, 436. La publication des papiers du roi a été sévèrement censurée par ses amis, et non moins vivement défendue par les avocats du parlement. Si leur contenu était de nature à justifier la conduite de cette assemblée, je ne vois pas pour quelle raison on se serait attendu à ce qu'on les supprimât. La seule plainte qu'on peut faire raisonnablement, et qui semble bien fondée, est que le choix des papiers pour l'impression fut fait avec partialité. Le contenu de ce cabinet resta pendant plusieurs jours entre les mains des officiers, et alors il fut soumis à l'inspection d'un comité de la chambre basse; par son conseil, on choisit certains papiers que l'on envoya aux lords, en leur suggérant de les communiquer aux citoyens dans la salle commune. Mais les lords voulurent voir le reste; vingt-deux numéros de plus leur furent en conséquence envoyés; mais on déclarait en même temps que l'on en gardait d'autres qui n'avaient pas encore été déchiffrés. Par un ordre des communes, les papiers furent ensuite imprimés, avec une préface qui en contenait certains passages et les anciennes protestations du roi. Journaux, juin 23, 26, 30, juillet 3, 7; lords, VII, 467, 469. Charles lui-même reconnaît que la publication, dans toute son extension, était originale (Mémoires d'Evelyn, app., 101); mais il soutient aussi que d'autres papiers, qui auraient servi à expliquer les passages douteux, avaient été supprimés exprès. Mémoires de Clarendon, II, 187. Voyez Baillie, II, 136.

quelques uns firent encore un peu de résistance, ce fut plutôt dans l'espoir de se procurer des conditions avantageuses que de servir les intérêts de leur souverain. Charles supportait ses malheurs avec un air de grandeur qui fut taxé d'obstination par les esprits découragés de ses adhérents. Comme homme d'État, il connaissait la situation désespérée de sa cause; comme chrétien, il déclarait croire que Dieu ne permettrait jamais que la rébellion prospérât; mais que, quoi qu'il pût en arriver, lui, du moins, agirait comme l'honneur et la conscience lui ordonnaient de le faire; que son nom ne descendrait pas à la postérité comme le nom d'un roi qui avait abandonné la cause de Dieu, outragé les droits de ses successeurs, et sacrifié les intérêts de ses fidèles et dévoués adhérents (1). De Leicester, il fit sa retraite sur Hereford (3 juillet); de Hereford au château de Ragland, appartenant au loyal marquis de Worcester, et de là à Cardiff, afin de pouvoir communiquer plus facilement avec le prince Rupert, à Bristol. Chaque jour lui apportait les nouvelles les plus tristes. Leicester s'était rendu (17 juin) presqu'à la première sommation; ses troupes, sous les ordres de Goring, seul corps de royalistes qui méritât le nom d'armée, furent défaites

---

(1) Rushw., VI, 132; Clarendon, II, 680.

par Fairfax, à Lamport; Bridgewater, qu'on avait regardé jusque-là comme une forteresse imprenable, capitula après un siége de peu de jours: une chaîne de postes, qui s'étendait depuis cette ville jusqu'à Lime, sur la côte méridionale, sépara Devonshire et Cornwall, ses principales ressources, de toute communication avec le reste du royaume; et, ce qui fut encore pire, les dissensions qui existaient parmi ses officiers et ses partisans, dans ces comtés, ne purent s'apaiser ni par la nécessité de pourvoir à la sûreté commune, ni par la présence et l'autorité du prince de Galles (1). Pour ajouter à son embarras, ses trois forteresses du nord, Carlisle, Pontefraet et Scarborough, qui, pendant dix-huit mois, avaient bravé tous les efforts de l'ennemi, étaient alors tombées, la première (28 juin) entre les mains des Écossais; les deux autres (21 juillet) dans celles du parlement. Sous cette accumulation de malheurs, beaucoup de ses amis, et parmi eux Rupert lui-même, jusque-là le partisan le plus déclaré de la guerre, le supplièrent (25 juillet), avec instance, de céder à la nécessité, et d'accepter les conditions offertes par le parlement. (31 juill.) Il leur répondit qu'ils ne considéraient la ques-

(1) Clarendon, II, 663 et suiv., Rushw., VI, 50, 55, 57; l'Ormond de Carte, III, 423.

tion qu'avec les yeux de simples soldats et d'hommes d'État; mais il était roi, et il avait des devoirs à remplir, dont aucun changement de circonstances, aucun pouvoir humain ne pouvait l'exempter, pour préserver l'Église, protéger ses amis, et transmettre à ses successeurs les droits légitimes de la couronne; Dieu était engagé à soutenir sa propre cause; il pouvait pendant quelque temps permettre que des rebelles et des traîtres prospérassent, mais il les humilierait à la fin devant le trône de leur souverain (1). Dans cette persuasion, il se peignait à lui-même les choses miraculeuses que devait accomplir la bravoure de Montrose en Écosse; et il attendait avec impatience l'arrivée d'une armée imaginaire de vingt mille hommes, qui venait d'Irlande. Mais il fut bientôt arraché à ces rêves par le mécontentement croissant de la

(1) Clarendon, II, 679; Journaux des lords, VII, 667. Trois jours seulement avant son arrivée à Oxford, il écrivit (25 août) une lettre au secrétaire Nicholas, avec ordre d'en publier le contenu, savoir, que sa résolution fixe, par la grâce de Dieu, était de ne jamais céder, en aucune circonstance possible, le gouvernement de l'Église aux papistes, aux presbytériens ou aux indépendants, et de ne pas faire tort à ses successeurs, en renonçant à une partie quelconque du pouvoir ecclésiastique ou militaire que lui avaient légué ses prédécesseurs, et de ne jamais abandonner la défense de ses amis, qui avaient risqué leur vie et leur fortune dans sa querelle. Mém. de Clarendon, II, app., 104.

population qui l'entourait, et par le bruit que les Écossais s'avançaient pour assiéger la ville de Hereford. De Cardiff il traversa à la hâte le royaume jusqu'à Newark; (21 août) averti que la cavalerie écossaise était à sa poursuite, il quitta Newark, se précipita sur les comtés associés, ravagea les terres de ses ennemis, prit la ville de Huntingdon, et parvint enfin en sûreté à sa cour à Oxford. (28 août) Ce n'était pas que, dans cette expédition, il eût eu en vue aucun objet particulier : son unique intention, en errant de place en place, était d'éviter de tomber dans les mains de ses ennemis avant l'hiver. Dans cette saison, la rigueur du temps lui devoir fournir une protection suffisante, et il ne doutait pas qu'à l'approche du printemps, les victoires de Montrose, la pacification de l'Irlande, et la compassion de ses alliés étrangers, ne le missent en état de reprendre l'offensive avec une armée puisssante, et les plus flatteuses espérances (1).

A Oxford, Charles entendit parler de l'affaire brillante de Kilsyth, près de Stirling. Baillie, général des covenantaires, commandant une force supérieure, mais irrégulière, avait pris une position défensive; mais il avait été forcé, si nous

(1) Clarendon, II, 677; Rushworth, VI, 131; l'Ormond de Carte, III, 415, 416, 418, 420, 423, 427; Baillie, II, 152.

en croyons son rapport, d'abandonner son plan, par l'ordre du comité des États. Lorsqu'il se préparait à attaquer, il fut prévenu par Montrose (15 août). Sa cavalerie se rompit au premier choc, l'infanterie prit immédiatement la fuite, et 5,000 hommes périrent poursuivis dans un espace de vingt milles. Glascow et les comtés voisins sollicitèrent la clémence du vainqueur : les citoyens d'Édinbourg lui envoyèrent les prisonniers qui avaient été condamnés comme adhérents de la cause royale, et plusieurs nobles, empressés de se ranger sous son étendard, acceptèrent la commission de lever des troupes au nom du souverain (26 août). A cette nouvelle, la cavalerie des Écossais, qui avait atteint Nottingham, recula jusqu'à la Tweed, pour protéger leur propre contrée, et le troisième jour, le roi quitta Oxford avec 5,000 hommes, pour chasser l'infanterie qui assiégeait Hereford. Elle n'attendit pas son arrivée, et il fit son entrée dans la ville, au milieu des acclamations joyeuses des habitants (1).

---

(1) Rushworth, VI, 230 ; Guthry, 194 ; Baillie, II, 156, 157. Cette défaite embarrassa la théologie de cet homme savant. « J'avoue que je suis étonné, et ne puis concevoir, » à la satisfaction de mon esprit, les raisons de la conduite de » Dieu envers cette terre..... Que veut faire le Seigneur en » nous rabaissant autant contre l'attente des plus clair-

Mais on ne laissa pas Charles jouir longtemps de son triomphe (10 sept.). Plein de confiance, il marche d'Hereford au secours de Bristol : au château de Ragland, il apprit que cette ville était déjà au pouvoir de l'ennemi. Cet événement inattendu le découragea entièrement. Il lui semblait incroyable qu'un prince de sa famille, un officier dont la réputation de courage et de fidélité était irréprochable, eût rendu, au bout de trois semaines de siége, une importante cité qu'il avait promis de garder quatre mois. Son esprit était tourmenté de soupçons et de jalousie. Il ne savait s'il devait attribuer la conduite de son neveu, à la lâcheté, au désespoir, ou à la malveillance ; mais il prévit et déplora l'influence funeste de cette conduite sur le peu qui lui restait de serviteurs (14 sept.). Dans l'angoisse de son âme, il révoqua la commission du prince, et lui ordonna de sortir du royaume. Il commanda au conseil de veiller sur sa conduite, et, au premier signe de désobéissance, de le mettre en prison ; il fit arrêter son ami le colonel Legge, et nomma sir Thomas Glenham pour lui succéder, en qualité de gouverneur d'Oxford. « Dites à mon fils, ajouta-t-il, que j'au-

» voyants, et cela de sa propre main ? J'avoue que je ne le » sais pas. » Ibid.

» rais moins de douleur en apprenant qu'il a » été frappé à la tête, que de savoir qu'il eût pu » commettre une action aussi basse que celle de » rendre le château et le fort de Bristol, aux » conditions où ils ont été livrés (1). »

La perte de Bristol fut suivie de la destruction du parti royal en Écosse. A Philiphaugh, près de Selkirk, Lesley, suivi de sa cavalerie, mit en défaut la vigilance de Montrose, et tailla en pièce son armée, dont les chefs eurent beaucoup de peine à se réfugier dans les montagnes (13 sept.) (1). Ainsi s'évanouirent, en un seul instant, les brillantes espérances qui avaient consolé le roi de ses premières pertes; mais l'activité de ses ennemis ne lui laissa pas le loisir de s'abandonner à sa douleur : ils avaient déjà formé leurs logements dans les faubourgs de Chester, et menaçaient de lui enlever cette ville, le seul port par lequel il pût encore entretenir des communications avec l'Irlande. Il se hâta de marcher à son secours, poursuivi, à la distance

(1) Clarendon, II, 663; Rushworth, VI, 66-82; Journ., VI, 584; Mémoires d'Evelyn, II, app., 108. Le soupçon sur la fidélité de Legge fut inspiré au roi par Digby. Charles ordonna qu'on le mît en lieu de sûreté, mais refusa de le croire coupable, jusqu'à ce qu'il lui en fût donné de meilleures preuves. Ibid., III.

(1) Rushw., VI, 237; Guthry, 201; Journ., VI, 584.

d'un jour de marche seulement, par Pointz (23 sept.), officier parlementaire. L'intention du roi était de faire simultanément deux attaques, l'une de l'intérieur de la ville, l'autre du côté de la campagne, contre le camp des assiégeants. Dans cette vue, il laissa la plus grande partie de la cavalerie royale à Routenheath, sous les ordres de sir Marmaduke Langdale, et entra lui-même à Chester, avec le reste, vers le soir. Mais Pointz méditait aussi une tentative semblable, à l'aide des assiégeants, contre les forces aux ordres de Langdale; et la position singulière des armées marqua le jour suivant des plus singulières vicissitudes de fortune (23 sept.). De grand matin, les royalistes repoussèrent les troupes commandées par Pointz; mais un détachement, sorti du camp, rétablit le combat, et les força de se retirer sous les murs de la ville. Là, avec le secours de la garde du roi, ils reprirent l'offensive; mais, dans la poursuite, ils se laissèrent entraîner dans des défilés bordés de soldats d'infanterie qui les jetèrent dans un désordre irréparable. Six cents soldats furent tués dans l'action, plus de mille obtinrent quartier, et le reste se dispersa de tous côtés. La nuit suivante, Charles se retira à Denbigh, réunit les fuyards autour de lui, et évitant Pointz avec adresse, se hâta d'arriver à Bridgenorth (31 sept.), où il fut rejoint par son

neveu Maurice, qui venait de la garnison de Worcester (1).

Le seul conseiller intime, en qui le roi eût placé sa confiance dans cette expédition, était le lord Digby. Ce seigneur, malheureusement pour les intérêts de son souverain, s'était attiré la haine de son parti; les uns le haïssaient, à cause de son inimitié contre le prince Rupert; les officiers généraux, parce qu'ils supposaient qu'il gouvernait l'esprit du roi, même dans les opérations militaires; enfin, tous ceux qui désiraient la paix, parce qu'ils attribuaient à ses avis l'obstination de Charles à continuer la guerre. L'opinion générale voulait que le roi établît ses quartiers d'hiver à Worcester; mais Digby, craignant de se trouver renfermé, pendant quatre mois, dans une ville dont le frère de Rupert était gouverneur (4 oct.), lui persuada de se retirer dans son asile habituel à Newark. S'étant aperçu, dans cette ville, que le mécontentement augmentait parmi les officiers, il quitta son souverain, mais chargé par lui d'une mission importante et honorable (12 oct.). Langdale engagea la cavalerie du nord, montant encore à 1,500 hommes, à essayer de se joindre

---

(1) Clarendon, II, 712; Rushworth, VI, 117; Journ., VI, 608.

au héros écossais, Montrose, et à recevoir Digby comme commandant en chef. La première expédition du nouveau général fut la complète dispersion de l'infanterie du parlement, dans le voisinage de Doncaster; mais, peu de jours après, ses propres troupes furent dispersées par le colonel Copley, à Sherburne. Elles se rallièrent à Skipton, forcèrent leur marche à travers Westmoreland et Cumberland, et pénétrèrent jusqu'à Dumfries; mais elles ne purent avoir aucune nouvelle de leurs alliés écossais. En retournant vers les frontières, elles se débandèrent auprès de Carlisle, les particuliers se retirant dans leurs maisons, et les officiers dans l'île de Man. Langdale resta à Douglas; Digby se rendit chez le marquis d'Ormond en Irlande (1).

Charles, durant son séjour à Newark, avait éprouvé qu'avec sa bonne fortune, il avait perdu son autorité. Ses deux neveux, le lord Gérard, et environ vingt autres officiers entrèrent dans sa chambre, et l'accusèrent, dans un langage grossier et insultant, d'ingratitude pour leurs services, et d'une partialité injuste pour le traître Digby. Le roi ne put modérer sa colère, et leur ordonna, avec plus de chaleur qu'il n'en avait

(1) Clarendon, Hist., II, 714; Mém. de Clarendon, II, 199; Rushw., VI, 131.

jamais montré dans aucune occasion, de quitter sa présence pour toujours (29 oct.). Ils obéirent, et reçurent le lendemain matin des passeports pour se rendre où ils voudraient; mais il était temps que le roi songeât lui-même à son départ. Les forces ennemies se multipliaient autour de Newark, et les Écossais s'avançaient pour se joindre au blocus. Il se sauva dans le silence de la nuit (3 nov.), avec 500 hommes seulement, au château de Belvoir; de là, à l'aide de guides expérimentés, il passa à travers les nombreux postes de l'ennemi; et le second jour il atteignit pour la dernière fois les murs d'Oxford (5 nov.). Cependant, s'il se trouvait en sûreté dans cette ville, il le devait à la politique du parlement, qui jugea plus prudent de réduire les comtés de Devon et de Cornwall, principales retraites de ses adhérents. A cet effet, Fairfax, suivi de la grande armée, mit le siége devant Exeter; Cromwell avait déjà depuis long-temps balayé toutes les garnisons royales entre cette ville et la métropole (1).

Le lecteur doit avoir souvent remarqué avec quelle impatience le roi attendait l'arrivée d'un secours militaire d'Irlande. Il est temps d'expli-

(1) Clarendon, II, 719-723; Rushworth, VI, 80-95; Jounaux, 671-672.

quer l'intrigue sur laquelle il fondait ses espérances, et les causes qui firent que son espoir fut déçu. Tous ses efforts pour conclure la paix avec les insurgés avaient été repoussés par l'obstination des anciens Irlandais, qui demandaient, comme une condition indispensable, l'établissement légal de leur religion (1). Ils alléguaient que les catholiques étaient le peuple d'Irlande; qu'ils venaient de reconquérir la plupart des églises, qu'on n'avait retirées à leurs ancêtres que depuis un siècle; et qu'ils ne pouvaient, en honneur et en conscience, les remettre à ceux qui professaient une autre religion. Charles s'était abandonné à l'espoir que le lord lieutenant aviserait à quelque moyen de satisfaire à leur demande, sans compromettre le caractère de son souverain (2); mais les scrupules ou la prudence d'Ormond l'engagèrent à choisir un ministre de dispositions moins timides et plus accommodantes, et il le trouva bientôt dans la personne du lord Herbert, catholique et fils du marquis de Worcester. Herbert portait le dévouement le plus profond à son souverain; il avait vécu avec lui pen-

(1) Narration MSS. de Rinuccini.

(2) Voyez la Correspondance dans l'Ormond de Carte, II, app. XV, XVIII, XX, XXII; III, 372, 387, 401; Œuvres de Charles, 155.

dant vingt ans dans l'intimité ; il avait, d'accord avec son père, dépensé plus de 200,000 l., pour soutenir la cause royale ; et tous deux avaient publiquement, et à plusieurs reprises, fait connaître leur détermination de vivre ou de succomber avec le trône. Le roi lui expliqua donc ses difficultés, ses vues et ses désirs : quoique bien tombé, il avait cependant encore une ressource suffisante dans les deux armées d'Irlande. Il pouvait avec elles tenir tête à ses ennemis, et rétablir son autorité ; mais malheureusement, cette assistance puissante et nécessaire lui était enlevée par l'obstination des catholiques irlandais, dont les demandes étaient telles, qu'en y accédant publiquement, c'eût été perdre l'affection et le soutien de tous les protestants de ses États. Il ne connaissait qu'un moyen d'éluder la difficulté : c'était l'emploi d'un ministre secret et confidentiel, dont le crédit parmi les catholiques donnerait du poids à ses assurances, et dont la loyauté ne refuserait pas de s'exposer aux dangers, ou d'encourir la disgrâce pour les intérêts de son souverain. Herbert lui offrit ses services avec joie. Il fut convenu qu'il négocierait, avec les confédérés, le secours immédiat d'une armée de 10,000 hommes ; qu'en récompense de leur bonne volonté à servir le roi, il leur ferait de certaines concessions relatives à la religion ; mais qu'elles resteraient sécrètes tant qu'on ju-

gerait que leur publicité pourrait préjudicier aux intérêts du monarque, afin que Charles, dans le cas où on les découvrirait, eût la ressource de désavouer les opérations d'Herbert, jusqu'à ce qu'il fût lui-même dans une position à pouvoir mépriser les plaintes et la malveillance de ses ennemis (1).

A cet effet, Herbert (créé alors comte de Glamorgan) fut pourvu (2 janv. 1645), 1° d'une commission pour lever des soldats, battre monnaie, et employer les revenus de la couronne à leur entretien; 2° du pouvoir d'accorder, à de certaines conditions, aux catholiques irlandais, des concessions (12 mars), qu'il ne serait pas prudent que le roi ou son lieutenant déclarassent ouvertement; 3° d'une promesse de la part de Charles de ratifier tous les engagements que son envoyé souscrirait, quand même ils seraient contraires à la loi; 4° de diverses lettres pour le pape, le nonce, et tous les princes dont on attendait des subsides. Mais on prit des précautions pour qu'aucun de ces documents ne vînt à la connaissance du conseil. La commission ne fut pas scellée à la manière accoutumée : les noms des personnes à qui les lettres devaient être remises n'étaient point écrits, et tous les papiers

---

(1) Mém. de Clarendon, II, 201.

péchaient chacun en quelque chose contre la forme, afin que le roi pût avoir un prétexte plausible de nier leur authenticité, dans l'événement d'une découverte prématurée (1).

Glamorgan commença sa mission chevaleresque, et, après diverses aventures, il parvint à débarquer sain et sauf en Irlande. On ne peut douter qu'il ait communiqué la substance de ses instructions à Ormond; et si, dans la suite de ses opérations, il y parut rester quelque chose d'ignoré du lieutenant, cette ignorance fut affectée et volontaire (2). A Dublin, tous deux se réunirent pour les négociations avec les députés catholiques. De cette ville, Glamorgan se rendit à Kilkenny, où le conseil suprême, satisfait de ses pouvoirs et encouragé par les avis d'Ormond, conclut avec lui (25 août) un traité, par lequel il était stipulé que les catholiques pourraient exercer publiquement leur religion; qu'ils conserveraient les Églises, et les revenus des Églises qui n'étaient pas actuellement au pouvoir du clergé établi; qu'en retour, ils tiendraient à la disposition du roi, à jour fixé, un corps de 10,000 hommes armés, et qu'ils affecteraient les deux tiers des revenus ecclésiastiques à son entretien pendant la guerre (2).

---

(1) Voyez les autorités dans la note B.

(2) Le docteur Leyburn, qui fut envoyé par la reine en

A la surprise de tous ceux qui n'étaient pas dans le secret, le traité public fut conclu avec une facilité à laquelle on ne s'attendait pas. Le seul point en débat, entre le lord lieutenant et les députés, concernait leur demande d'être relevés, par un acte du parlement, de toutes pénalités relatives à l'exercice du service divin, et l'ad-

Irlande en 1647, nous dit, d'après l'autorité du nonce et de l'évêque de Clogher, « que my lord de Worcester (Glamorgan) était prêt à justifier qu'il avait exactemeut suivi les instructions qu'il avait reçues, et particulièrement celles qui concernaient le lord lieutenant, auquel il avait donné connaissance de toutes ses transactions avec les Irlandais, ce dont il pouvait fournir la preuve. » Birch, enquête 322; et ceux-là n'en douteront pas, qui se reporteront à la lettre d'Ormond au lord Muskerry, du 11 août, aussitôt après l'arrivée de Glamorgan à Kelkenny, dans laquelle, en parlant de celui-ci, il assure à ce lord et à tout le conseil des confédérés, qu'il ne connaît pas « un sujet en Angleterre sur lequel ils puissent compter avec plus de raison que sur sa seigneurie, vu le pouvoir et la faveur dont il jouit auprès de sa majesté; et qu'il n'en est pas un avec lequel lui (Ormond) ne transigeât plus volontiers pour les intérêts de ce royaume (Birch, 62). » et une autre lettre écrite à Glamorgan lui-même, le 11 février, dans laquelle il dit : « Votre seigneurie peut poursuivre en toute sûreté la route qu'elle s'est tracée pour servir le roi, sans craindre d'être entravée par moi, ou même que je cherche à connaître les moyens qu'elle veut employer pour y parvenir. » Ibid., 163. Voyez aussi une autre lettre, du 6 avril, dans Leland, III, 283.

ministration des sacrements, ou d'autres formes que celles de l'Église établie. Ormond prévit leur but ultérieur; il prit de l'inquiétude, et insista sur la condition provisionnelle que cet article ne devait pas s'étendre aux offices célébrés, et aux sacrements administrés dans les églises cathédrales ou paroissiales. Après des discussions réitérées, deux expédients se présentèrent; le premier, qu'à l'article en litige, on en substituerait un autre, garantissant que toutes les concessions relatives à la religion, que le roi pourrait faire par la suite, seraient considérées comme faisant partie du présent traité; le second, qu'il ne serait fait aucune mention de religion; mais que le lieutenant signerait un engagement particulier, par lequel il s'obligerait à ne pas molester les catholiques en possession des églises où ils exerçaient alors; et qu'il laisserait la question à la décision d'un parlement libre. Les parties consentirent (11 nov.), et les députés retournèrent à Kilkenny, pour soumettre le résultat des conférences au jugement de l'assemblée générale (1).

Mais alors, le traité secret conclu avec Glamorgan, que l'on avait caché à tout le monde, excepté aux principaux membres du conseil,

(1) Comparez Carte, I, 548, avec Belling, Vindiciæ, II, 13.

était, par accident, venu à la connaissance du parlement (17 oct.). Vers le milieu d'octobre, l'archevêque titulaire de Tuam avait été tué dans une escarmouche entre deux partis d'Écossais et d'Irlandais, auprès de Sligs; et l'on avait trouvé, dans la voiture du prélat, des duplicata de toute la négociation. Cette découverte avait été tenue secrète; mais à Noël, Ormond reçut d'un de ses amis une copie de ces importants papiers, avec l'avis que les originaux avaient été, pendant plusieurs semaines, au pouvoir du comité des deux nations, à Londres. Il était évident que, pour sauver la réputation du roi, il fallait prendre immédiatement une mesure décisive. Un conseil fut assemblé; Digby se plaignit de la présomption de Glamorgan, en négociant un traité sans l'autorisation de son souverain, ou sans la participation du lord lieutenant; et ce seigneur fut envoyé, sous bonne garde, au château, sous l'accusation de haute trahison. Le conseil fit passer à Charles un rapport de ces opérations; et Digby, qui se croyait le ministre confidentiel, et regardait le secret dont on avait usé envers lui comme un affront personnel, exprima sa pensée avec une chaleur et une liberté, qui affectèrent peu agréablement les sentiments du roi (1).

(1) Rushworth, VI, 239, 240; l'Ormond de Carte, III,

L'infortuné monarque était encore à Oxford, imaginant de nouveaux projets, et s'abandonnant à de nouvelles espérances. Les dissensions parmi ses adversaires avaient pris un caractère de violence et une importance qu'elles n'avaient jamais eues jusqu'à ce moment. Les Écossais[1], irrités de l'opposition systématique des indépendants, et des délais affectés du parlement, et fondant la justice de leur réclamation sur la ligue solennelle et le covenant, confirmés par les serments des deux nations, insistèrent sur l'établissement légal du presbytérianisme, et la prohibition exclusive de toute autre forme d'adoration. Ils dominaient toujours dans le synode des théologiens : ils furent secondés par le grand corps des ministres de la capitale, et par un nombreux parti de citoyens; et ils réclamèrent avec assurance le secours des membres de la majorité dans les deux chambres, comme leurs frères dans

---

436-440. « Vous ne devez pas croire, écrit Hyde au secrétaire » Nicholas, que my lord Digby connaisse la commission » et la négociation de my lord Glamorgan en Irlande. Je » suis certain qu'il n'en sait rien ; car il m'a fait voir les » copies des lettres qu'il a écrites à ce sujet au roi, et qui » n'auraient pas dû, en bonne conscience, être écrites ; et » je ne pense pas qu'elles lui soient pardonnées par ceux-» là même pour le service desquels elles ont été écrites. » Mémoires de Clarendon, II, 346.

la même croyance religieuse. Mais leurs adversaires, hommes d'un génie puissant et d'un courage indomptable, furent soutenus par les épées et les mérites d'une armée conquérante. Cromwell, du champ de bataille de Naseby, avait écrit pour exprimer son espoir que des hommes qui avaient remporté une victoire si glorieuse, auraient la permission de servir Dieu suivant les mouvements de leur conscience. Fairfax, dans ses dépêches, plaidait continuellement en faveur de la tolérance. Seldon et Whitelock avertissaient leurs collègues de prendre garde à établir parmi eux la tyrannie d'une Église presbytérienne; et quelques membres des deux chambres commencèrent à soutenir que le Christ n'avait établi aucune forme particulière de gouvernement d'Église, mais avait laissé cette autorité à l'État, sous les limites convenables (1). Leurs altercations ne se bornèrent pas aux matières religieuses. La décadence de la cause royale avait élevé les espérances des chefs anglais; ils ne déguisèrent pas plus long-temps la jalousie que leur inspiraient les projets de leurs alliés écossais; ils les accusèrent de vouloir usurper la

---

(1) Baillie, II, 111, 161, 169, 183; Rushworth, VI, 46, 85; Whitelock, 69, 172; Journaux, VII, 434, 476, 620.

souveraineté de l'Angleterre, en mettant des garnisons à Belfast, Newcastle et Carlisle, et se plaignirent de ce que leur armée n'était employée qu'à piller les habitants sans défense. Les Écossais répondirent avec fierté, que l'occupation des forteresses était nécessaire à leur propre sûreté; et que si les soldats avaient parfois commis des désordres, il fallait en attribuer le blâme à la négligence ou à la parcimonie de ceux qui avaient négligé de fournir les subsides auxquels ils étaient obligés par le traité. Les commissaires anglais firent des représentations au parlement d'Écosse; ceux d'Écosse en firent au parlement d'Angleterre. Les accusations se portèrent et se repoussèrent réciproquement avec rudesse et méfiance; et ce qui se passait chaque jour semblait annoncer une prochaine rupture entre les deux nations. Jusque-là, leurs anciennes animosités étaient restées dans un profond sommeil, par la conviction qu'elles avaient de leur dépendance mutuelle; l'éloignement du danger commun leur donna une nouvelle énergie (1).

La situation hostile des partis ouvrait un nouveau champ d'intrigue pour un esprit comme celui de Charles; ardent à multiplier les expé-

(1) Journaux, VII, 573, 619, 640-643, 653, 668, 689, 697, 703; VIII, 27, 97; Baillie, II, 161, 162, 166, 171, 185, 188.

riences, et disposé à ajouter foi à des choses improbables, il se persuada qu'en séduisant l'un des partis, il parviendrait à les détruire tous deux(1); il commença donc par les indépendants, et leur promit de grandes récompenses, et une tolérance sans bornes; et en même temps il chargea Montreville, l'ambassadeur français, de sonder les intentions des Écossais, qui offraient de lui donner un asile au milieu de leur armée, et de se déclarer en sa faveur, s'il voulait consentir aux trois demandes faites par eux durant le traité, à Uxbridge. Charles écouta les deux partis; mais, dans son opinion, il donna la préférence aux indépendants, qui ne demandaient que la tolérance, tandis que les Écossais prétendaient imposer leur croyance à la conscience des autres: et il paraît qu'il ne comprit pas le fait important que les derniers voulaient au moins l'accepter pour roi, tandis que les autres ne tendaient à rien moins qu'à l'entière subversion de son trône (2).

Il avait envoyé d'Oxford (5 déc.) plusieurs

(1) « Je ne désespère pas d'attirer dans mon parti les » presbytériens ou les indépendants, afin de les détruire » les uns par les autres, et, par ce moyen, de devenir de » nouveau réellement roi. » L'Ormond de Carte, III, 452.

(2) Mémoires de Clarendon, II, 209-211; Baillie, II, 188.

messages au parlement (15 déc.); par l'un d'eux, il demandait des passeports pour des commissaires, ou un libre accès et une sauvegarde pour lui-même. On refusa d'accéder à ses demandes, en disant qu'il avait employé la liberté qu'on lui avait accordée par les traités antérieurs (26 déc.), à tenter la fidélité des commissaires (29 déc.), et qu'il serait imprudent de lui procurer désormais la facilité de se livrer à de semblables intrigues (1646, 15, 17, 26 janv.). Cependant les convenances exigeaient qu'en retour les deux chambres fissent leurs propositions; et on résolut de lui soumettre certains articles auxquels il devait donner immédiatement, et sans discussion, son assentiment ou son refus. Les Écossais se prononcèrent en faveur des trois premières propositions; mais leurs adversaires y introduisirent quelques changements importants, dans le double but de prolonger les débats jusqu'à ce que le roi fût entouré dans Oxford; et d'y faire de telles additions, que la sévérité des conditions amènerait nécessairement leur rejet (1).

Dans ces circonstances, Montreville l'avertit qu'il n'avait pas un jour à perdre; que les indépendants ne cherchaient qu'à le tromper pour

(1) Œuvres de Charles, 548-550; Journ., VIII, 31, 45, 53, 72; Baillie, II, 144, 173, 177, 184, 190.

amener sa ruine; que sa seule ressource était d'accepter les conditions que lui offraient les Écossais, et que, quelle que fût sa persuasion à l'égard de l'origine de l'épiscopat, il pouvait, dans sa détresse actuelle, consentir en conscience à la demande relative au presbytérianisme, parce qu'on n'exigeait pas de lui d'introduire un culte qui ne fût pas encore établi, mais de laisser exister celui qu'il n'avait pas le pouvoir de supprimer. L'opinion de la reine régente de France se rapportait aux instructions qu'il venait de recevoir; et ce fut la même prière que lui adressa son épouse, Henriette-Marie. Mais aucun argument ne put ébranler la résolution du roi (1). Il refusa avec fermeté, mais avec modération; et renouvela la demande d'une conférence personnelle à Westminster. Le message était conçu dans des termes aussi énergiques que la langue put en fournir; mais il arriva au moment le moins propice, le jour même où le comité des deux royaumes jugeait convenable de communiquer aux deux chambres les papiers relatifs au traité fait entre Glamorgan et les ca-

(1) Mémoires de Clarendon, II, 211-214. « Que mes » ennemis ne se flattent pas tant de leur bon succès. Sans » prétendre à être prophète, je prédis leur ruine, à moins » qu'ils ne veuillent s'accorder avec moi : toutefois, qu'il » plaise à Dieu de disposer de moi. »

tholiques d'Irlande. Au milieu de la fermentation et de l'exaspération occasionnées par cette découverte, la lettre du roi resta oubliée (1).

La publication de ces importants documents imposait à Charles la nécessité de justifier sa conduite aux yeux de ses sujets protestants. Cette tâche n'était pas d'une exécution facile, à moins de se servir lui-même de la permission qu'il avait arrachée à l'attachement de Glamorgan. Dans un autre message qu'il envoya aux deux chambres, il protesta qu'il n'avait jamais donné d'autre commission à ce seigneur que d'enrôler des soldats, et qu'il ne l'avait autorisé à traiter sur aucun sujet, sans la participation du lord lieutenant; qu'il désavouait toutes ses opérations et les engagements qu'il avait contractés envers les catholiques d'Irlande; et qu'il avait ordonné au conseil privé de Dublin de le poursuivre suivant la loi, pour le punir de son audace (2). Mais ce conseil, ou du moins le lord lieutenant, avait en sa possession un document inconnu du parlement; c'était une copie de la garantie par laquelle Charles s'était engagé à confirmer tout ce que Glamorgan promettrait

(1) Mémoires de Clarendon, II, 213; Journaux, 16 janvier; Communes, IV, 16 janvier; Œuvres de Charles, 551; Baillie, II, 185.

(2) Journ., VIII, 132; Œuvres de Charles, 555.

au nom du roi. Cette circonstance l'obligea, dans sa réponse à Ormond, à abandonner son plan (31 janv.), et à affirmer qu'il ne se ressouvenait nullement d'une telle garantie; qu'en effet, il était possible qu'il eût donné au comte des lettres de créance pour les catholiques irlandais; mais que s'il l'avait fait, c'était seulement avec l'intention qu'on ne s'en servît pas sans la participation et l'approbation du lord lieutenant. Quiconque considérera la tendance évasive de ces réponses, y trouvera des preuves abondantes des droits de Glamorgan (1).

Ce seigneur avait déjà recouvré sa liberté. Pour se préparer contre les hasards subséquents, et pour laisser au roi ce qu'il appelait « un faux fuyant, » il avait eu soin de joindre à son traité un article secret nommé contre-lettre, qui stipulait que le souverain et lui ne seraient pas plus engagés qu'ils ne le jugeraient à propos, après qu'il aurait eu une preuve des efforts des catholiques en sa faveur; mais que lui, Glamorgan, cacherait à la connaissance du roi cette contre-lettre, jusqu'à ce qu'il eût fait tout ce qui était en son pouvoir pour procurer l'exécution du traité (2). Il produisit cette pièce extraordi-

---

(1) Carte, III, 445-448.

(2) Comparez Carte, I, 551, avec Belling, Vindiciæ, 17.

naire pour sa justification. Le conseil ordonna de le mettre en liberté sur caution de comparaître, quand l'ordre lui en serait donné, et il se hâta, sous l'approbation du lord lieutenant, de reprendre ses négociations avec les catholiques, à Kilkenny. Il trouva l'assemblée générale divisée en deux factions. Le clergé et ses adhérents s'opposaient à ce qu'on acceptât aucune paix, dans laquelle l'établissement du culte catholique ne serait pas ouvertement reconnu ; et leurs arguments étaient soutenus par l'emprisonnement récent de Glamorgan, et par la secrète influence du nonce du pape, Rinuccini, archevêque et prince de Fermo, qui venait de débarquer en Irlande. D'un autre côté, les membres du conseil, les lords et les gentilshommes du Pale, demandaient énergiquement que l'on adoptât un des deux expédients mentionnés plus haut, comme offrant une sécurité suffisante pour l'Église, et le seul moyen de réunir les protestants royalistes dans la même cause que les catholiques. D'après le conseil du nonce, la décision fut remise au mois de mai ; mais Glamorgan n'oublia pas la détresse de son souverain ; il obtint immédiatement un secours de six mille

Aucun de ces écrivains ne donne une entière copie de la contre-lettre. Belling dit que ce fut ce qui fit sortir Glamorgan de prison.

hommes, et la promesse d'un renfort considérable. Il s'avança ensuite vers Waterford, avec le projet de faire lever le siége de Chester. Là, pendant qu'il attendait l'arrivée des transports, il reçut la nouvelle du désaveu public de son autorité par le roi. Mais il en ressentit peu d'inquiétude. Il l'attribua à sa cause réelle, le danger dont Charles était menacé, et il avait déjà reçu l'avis « de ne tenir d'autre compte de ces dé» clarations, que de se mettre en position de se» courir son maître, et de procurer sa liberté(1). » Peu de temps après, arriva la fâcheuse nouvelle que Chester venait de se rendre. La perte de Chester fut suivie de la dissolution de l'armée royale dans le Cornwall, sous le commandement du lord Hopton; et le prince de Galles, ne pouvant plus rester dans cette ville avec sûreté, s'enfuit d'abord à Seilly, et de là à Jersey. Il ne restait pas le plus petit point, sur la côte d'Angleterre, où les Irlandais auxiliaires pussent débarquer avec quelque apparence de succès. Glamorgan dispersa son armée. Trois cents hommes accompagnèrent le lord Digby, afin de former une garde pour le prince. Un corps de troupes plus considérable marcha sur l'Écosse, au secours de Montrose; et le reste revint à ses anciens quartiers (2).

(1) Birch, 189.

(2) Si l'armée de 10,000 hommes que devait avoir Gla-

A cette époque, le roi continuait à perdre son temps en inutiles négociations avec le parlement, les Écossais et les indépendants. 1° On l'avait persuadé qu'il existait plusieurs personnages de très grande influence dans la ville et dans les deux chambres, qui désiraient avec ardeur un accommodement qui pût guérir les plaies de

---

morgan eût débarqué en Angleterre, la guerre eût problablement pris un caractère plus sanguinaire. Les chambres avaient publié une ordonnance qui prescrivait de ne point faire de quartier à aucun Irlandais ou papiste venant d'Irlande; qu'ils étaient exceptés de toutes les capitulations, et que chaque fois qu'on en prendrait un, on le mît à mort immédiatement. (Rushworth, v, 729, 24 octobre 1644.) La marine exécuta rigoureusement cet ordre. Les marins irlandais pris étaient invariablement liés dos à dos, et jetés à la mer. Nous lisons qu'à terre les parlementaires ayant pendu vingt soldats irlandais, le prince Rupert, pour s'en venger, fit pendre vingt de ses prisonniers. (Clarendon, II, 623.) Après la victoire de Naseby, Fairfax renvoya cette tâche aux deux chambres. Il n'avait pas, écrivait-il, le temps de s'informer de ceux qui étaient Irlandais, et de ceux qui ne l'étaient pas; mais il envoyait tous les prisonniers à Londres pour qu'on en disposât conformément avec la loi. (Journ., VII, 433.) On fit plusieurs motions dans la chambre des communes, pour faire exécuter l'ordonnance qui prescrivait de pendre les Irlandais (28 juillet); mais il paraît qu'on la laissa tomber. Cependant les Écossais ayant fait prisonniers environ 100 Irlandais dans la victoire qu'ils remportèrent à Philiphaugh, les fusillèrent sans miséricorde. Baillie, II, journaux, VII, 584.

l'Angleterre; que la terreur inspirée par le parti dominant, leur imposait silence pour le moment; mais que s'il était à Londres, ils se rallieraient avec empressement autour de lui, et, par leur nombre et leur réunion, forceraient ses adversaires à rabattre de leurs prétentions. (1646, 29 janv.) Ce furent ces motifs qui l'engagèrent à solliciter une conférence personnelle à Westminster. Il renouvela sa proposition, et, pour la faire accepter, il offrit d'accorder une tolérance entière à toutes les classes de protestants dissidents; de remettre le commandement de l'armée au parlement pendant sept ans, et de lui céder le droit de nommer le lord amiral, les juges et les officiers d'État. Le silence outrageant avec lequel on reçut ce message, ne le détourna pas d'une troisième tentative. Il demanda que s'il licenciait ses troupes, s'il renvoyait ses garnisons, et qu'il retournât à sa résidence habituelle dans le voisinage du parlement (23 mars), ils s'engageassent, de leur côté, à sauver son honneur, sa personne, ses propriétés, et à permettre à ses partisans de vivre dans leurs domaines, sans les inquiéter. Cette proposition même n'amena point de réponse. Il était évident que ses ennemis n'osaient mettre leurs partisans à l'épreuve de la présence du roi; et craignant qu'il ne se rendît en secret dans la ville (31 mars), ils déclarèrent, par une ordonnance, que, si le roi dépas-

sait les lignes de communication, l'officier de garde le conduirait à Saint-James, emprisonnerait sa suite, et interdirait tout accès près de sa personne; et en même temps, qu'il avertirait, par une proclamation, tous les catholiques et autres personnes qui avaient porté les armes au service du roi, d'avoir à s'éloigner dans l'espace de six jours, sous peine d'être poursuivis comme espions, conformément à la loi martiale (1). 2° Le refus de Charles, de consentir à l'établissement du presbytérianisme en Angleterre, avait trompé l'attente des Écossais. Mais la politique eut alors une plus grande influence que le fanatisme; la possession de la personne royale leur donnait un avantage inappréciable sur leurs ennemis parmi les chefs anglais; et ils convinrent avec l'ambassadeur français d'offrir, à de certaines conditions, un asile à l'infortuné monarque. Montreville se rendit à Oxford, où le roi remit en ses mains l'engagement de n'emmener avec lui aucune autre personne que ses deux neveux et M. Ashburnham; de satisfaire les Écossais dans toutes leurs demandes sur des matières civiles; et, relativement à la religion, d'écouter les instructions de leurs ministres, et

(1) Œuvres de Charles, 556, 557; Rushworth, VI, 249; Journ., 31 mars 1646; l'Ormond de Carte, III, 452.

ensuite de faire toutes les concessions que sa conscience lui permettrait. En retour, l'envoyé lui donna la parole du roi et du régent de France(1), que les Écossais le recevraient comme leur souverain légitime, ne feraient aucune violence à son honneur ni à sa conscience, protégeraient ses domestiques, ses partisans (2), et joindraient leurs forces et leurs efforts aux siens pour conclure « une paix heureuse et solidement fondée. » De là, Montreville se rendit en hâte au camp écossais, devant Newark; mais il vit bientôt, à sa surprise et à son grand regret, qu'il n'était qu'un visiteur très fâcheux. Les commissaires des États et l'armée différaient d'opinion avec ceux de Londres : des députés des deux corps se rendirent à une consultation à Royston,

(1) On peut demander quelle sécurité cela pouvait donner au roi. On répondra que lorsque les Écossais proposèrent, au moyen de leur agent Murray, à Paris, un traité secret et une réconciliation avec Charles, il fut convenu « que la couronne de France s'engageait à ce que les Écossais exécuteraient tout ce qu'ils avaient promis, et à ce que le roi ratifierait tout ce qui serait entrepris par lui, ou par la reine, en son nom. » Clarendon, II, 750.

(2) Cette clause ne fut insérée dans le traité que dans la vue de ménager la dignité du roi. Il s'engagea lui-même, par écrit, à n'en point tirer avantage. Mémoires de Clarendon, II, 220.

et l'on résolut, en dernier lieu, d'envoyer un corps de cavalerie jusqu'à Bosworth, sur la route d'Oxford, qui conduirait le roi à leurs quartiers, s'il arrivait seul, et comme si c'eût été un événement inattendu. Quoique Montreville eût communiqué cette détermination à Charles, il connaissait trop bien les Écossais pour appuyer cette mesure. On pouvait, à la vérité, l'adopter après la chute de toutes les autres, parce qu'elle promettait sa sûreté personnelle. Mais il assura le roi que c'était tout; s'il s'attendait à quelque chose de plus, il aurait infailliblement à gémir sur son erreur (1).

3o Ashburnham fut chargé de traiter, par l'entremise de sir Henry Vane, avec les indépendants. Ce que le roi demandait d'eux était de faciliter son accès au parlement. De grandes récompenses furent promises aux généraux (probablement Fairfax ou Cromwell), à Vane lui-même et à ses amis; et l'on donna l'assurance que si l'établissement du presbytérianisme devenait encore une condition indispensable de paix, le roi joindrait ses forces aux leurs, « pour déraciner du royaume ce gouvernement tyran-

(1) Voyez dans les Mémoires de Clarendon, II, 211, 522, les dépêches de Montreville. Il me semble que Clarendon lui-même a connu quelques passages de ces dépêches. Voyez le récit dans son Histoire, III, 16.

nique (1). » Il est certain que Charles avait confiance aux promesses de Vane. On ignore quelles étaient les vues de ce chef populaire dans cette hasardeuse correspondance ; la conjecture la plus probable est, qu'il cherchait à retenir le roi dans Oxford jusqu'à ce que ses amis, Fairfax et Cromwell, eussent ramené l'armée de Cornwall; à amuser l'oiseau royal jusqu'à ce que les oiseleurs l'eussent enfermé dans leurs filets (2).

Oxford était devenu, pendant la guerre, une des plus fortes citadelles du royaume. De trois côtés, les eaux de l'Isis et du Charwell, répandues dans les campagnes adjacentes, tenaient l'ennemi à une distance considérable; et, du côté du nord, la ville était défendue par une suite d'ouvrages élevés par les ingénieurs les plus habiles. Avec une garnison de 5,000 hommes, et une abondante provision de vivres et de munitions, Charles pouvait prolonger sa situation pendant plusieurs mois; mais le résultat du siége devait toujours être sa captivité. Il n'avait pas d'armée; il n'avait aucune perspective de secours.

(1) « Vous pouvez être certain (écrit-il à Vane) que tout » sera fait suivant mes promesses. Je vous conjure, par tout » ce qu'il y a de bon, de me rendre ce service avec le plus » de promptitude possible; autrement il serait trop tard. Je » périrai avant de pouvoir en recueillir les fruits. » 2 mars. Mém. de Clarendon, II, 227.

(2) Baillie, II, 199, 200, 203; Mém. de Clarendon, II, 226.

de l'extérieur, et, au dedans, la famine devait enfin le forcer à se rendre. (25 avril) Il attendit jusqu'à ce qu'il eût épuisé toutes ses ressources. Lorsqu'il apprit que Fairfax, avec l'avant-garde, avait atteint Andover, il sollicita le colonel Rainsborough, commandant des forces qui formaient le blocus, de le prendre sous sa protection, et de le conduire à Londres; et, au refus de cet officier, il quitta Oxford à minuit (27 avril), accompagné d'Ashburnham et du docteur Hudson, ecclésiastique, qui connaissait bien le pays. Charles était déguisé en domestique, et suivait son prétendu maître. Ils s'avancèrent par Henley et Brentford, jusqu'à Harrow, sur une colline; mais le temps qu'ils employèrent à faire la route prouve que le roi était encore indécis sur ce qu'il voulait faire, ou bien qu'il attendait une communication de la part de ses partisans dans la capitale. Enfin il se dirigea vers Saint-Albans; mais, évitant cette ville, il se hâta, par des détours, d'arriver à Harborough (28 avril). Là, il fut encore trompé dans son attente. Il ne put avoir de nouvelle d'aucun parti de cavalerie du camp écossais, ni d'aucun messager de l'ambassadeur de France. Hudson se rendit à Newark. Le roi et Ashburnham, traversant Stamford, trouvèrent un asile provisoire à Downholm, dans le Norfolkshire (30 avril). De là, à l'arrivée de Hudson, ils se rendirent à Southwell, au logement

de Montreville, qui conduisit le monarque fugitif (5 mai) au comte de Leven et aux officiers sous ses ordres. Quoiqu'ils affectassent la plus grande surprise, ils le traitèrent avec le respect dû à leur souverain; mais lorsque Charles voulut, pour les éprouver, donner le mot d'ordre à la garde, Leven l'interrompant, lui dit : « Je suis » le plus ancien soldat, sire; votre majesté fera » beaucoup mieux de me laisser cet office (1). »

Depuis dix jours, l'esprit public de la capitale était agité par les bruits les plus contradictoires. Dès que le lieu de la retraite du roi fut connue avec certitude, les presbytériens et les indépendants se réunirent pour condamner la perfidie de leurs alliés du nord. Des menaces d'hostilités se firent immédiatement entendre; Poyntz reçut l'ordre de surveiller, avec 5,000 hommes de cavalerie, les mouvements des écossais, et l'on arrêta que Fairfax le suivrait avec le reste de l'armée. Mais les chefs écossais, jaloux d'éviter une rupture, et ne voulant pas rendre la personne du roi, levèrent leur camp devant Newark, et se retirèrent précipitamment vers Newcastle. Là, à force de protestations et de dénis, ils parvinrent à ralentir la fermentation (2). Charles y con-

(1) Rushworth, VI, 266, 267, 276; Clarendon, Hist., III, 22; Mémoires, II, 228.

(2) Charles, peu de temps après que Montreville eut

tribua pour sa part, en faisant connaître de nouveau ses vœux pour un accommodement, et en priant les deux chambres de lui envoyer les propositions de paix; et pour plus grande preuve de sa sincérité, il dépêcha une circulaire à ses officiers, pour les engager à rendre les forteresses qui tenaient toujours pour sa cause. Ainsi la guerre termina; et, à la gloire des vainqueurs, on doit remarquer qu'ils ne souillèrent pas de sang leurs lauriers. Les derniers restes de l'armée royale obtinrent des conditions honorables de la générosité de Fairfax; des accommodements faciles se firent avec la plus grande partie des royalistes, pour le rachat de leurs propriétés, et le grand nombre d'individus qui s'empressèrent de profiter du bénéfice de la tolérance, prouva la politique de cette mesure, et éteignit les espérances du petit nombre de personnes qui croyaient encore possible de rassem-

---

quitté Oxford, informa Ormond de l'intention où il était de rejoindre les Écossais, qui lui avaient promis de l'aider contre ses ennemis. Cette lettre, qui fut publiée par Ormond, fit revivre toutes les imputations antérieures contre les Écossais. Pour se tirer de là, les commissaires écossais déclarèrent solennellement au parlement, que l'assertion introduite dans cette lettre était « une fausseté damnable. » Journaux, VIII, 364. Le fait est que ces promesses avaient été faites et rétractées.

bler une autre armée pour la défense du monarque captif (1).

Pendant que les deux chambres, certaines de la victoire, débattaient à loisir les propositions qui devaient être soumises à l'acceptation du roi, les Écossais employaient ce délai à s'efforcer de le convertir à la religion presbytérienne. A cet effet Henderson, le plus célèbre de leurs ministres, se rendit de Londres à Newcastle. Le roi, suivant sa promesse, écouta les arguments de son nouvel instituteur; et une controverse intéressante, sur l'institution divine de l'épiscopat et du presbytérianisme, fut soutenue avec une habileté remarquable, par les deux contendants. On peut douter que Charles ait composé, sans le secours d'un maître en théologie, les ouvrages qu'il produisit à cette occasion; mais l'auteur, quel qu'il fût, se montra égal, sinon supérieur à son vieux adver-

(1) Journaux, VIII, 309, 329, 360, 374, 475; Baillie, II, 207, 209; Rushw., VI, 280, 297. Le dernier qui se soumit à abaisser l'étendard royal fut le marquis de Worcester. Il fut forcé, à l'âge de 80 ans, de venir de Ragland-Castle à Londres; mais il mourut immédiatement après son arrivée. Comme ses possessions étaient sous le séquestre, les lords ordonnèrent d'avancer une somme pour faire les frais de ses funérailles. Journ., VIII, 498, 616. Voyez note C à la fin du volume.

saire (1). Cependant, les chefs écossais vinrent au secours de leur champion, par des arguments politiques. Ils certifièrent au roi que son retour à l'autorité royale, ou son exclusion perpétuelle du trône, dépendait de son choix présent; que s'il entrait dans la ligue, s'il concourait à l'établissement du directoire, la na-

(1) Voici quel fut le point principal de la dispute : on avait allégué de part et d'autre des textes de l'Écriture pour soutenir une opinion favorite, et chacun avait donné à ces textes des explications différentes. Il eût été certainement aussi déraisonnable que Charles soumît son opinion à Henderson, que Henderson soumît la sienne à Charles. C'est pourquoi le roi demanda quel serait le juge entre lui et son adversaire. Le théologien répondit que l'Écriture ne pouvait être expliquée que par l'Écriture, ce qui, dans l'opinion du monarque, laissait la matière indécise. Il soutenait que l'antiquité devait être le juge. Le gouvernement ecclésiastique, établi par les apôtres, doit avoir été conforme au vrai sens de l'Écriture. Maintenant, autant qu'il nous est possible de remonter dans l'Histoire, nous trouvons l'épiscopat établi; on peut donc en inférer avec justice que l'épiscopat était la forme établie par les apôtres. Henderson n'admettait pas cette conséquence. L'Église des juifs avait tourné à l'idolâtrie pendant le court séjour que Moïse fit sur la montagne; l'Église du Christ pouvait être aussi tombée dans quelque erreur peu de temps après la mort des apôtres. La controverse finit là, par la maladie et la mort du théologien. Voyez les OEuvres de Charles, 75, 90.

tion écossaise, jusqu'au dernier homme, et les Anglais, à l'exception des indépendants, se déclareraient en sa faveur. Sa conformité en ce seul point, les porterait à céder de la rigueur de leurs autres demandes, à le replacer sur le trône de ses ancêtres, et à forcer la faction opposée à se soumettre. S'il refusait, il ne devait en attribuer les conséquences qu'à lui-même. Il avait reçu des avertissements suffisants; ils avaient accepté le covenant, et ils devaient remplir leur devoir envers Dieu et leur patrie.

On crut alors, et l'on a souvent répété depuis, que le refus du roi provint de l'opiniâtreté et de l'obstination de son caractère; et que ses appels répétés à sa conscience n'étaient que des prétextes pour déguiser son projet de replonger la nation dans toutes les horreurs dont elle venait à peine de se dégager. Mais cette supposition est complètement réfutée par toute la teneur de sa correspondance secrète avec la reine, et son conseil en France. Il paraît avoir divisé ses objections en deux classes, l'une politique, l'autre religieuse. 1° C'était, disait-il, un âge dans lequel le genre humain était gouverné par la chaire. Il était donc de la plus grande importance, pour le souverain, de se fixer sur les individus aux

soins desquels il fallait confier un instrument si redoutable.

Les principes du presbytérianisme étaient anti-monarchiques : ses ministres prêchaient ouvertement la légitimité de la rébellion, et si l'on en faisait les seuls dispensateurs de l'instruction publique, lui et ses successeurs seraient rois de nom, mais esclaves de fait. Le plus sage de ceux qui avaient porté le sceptre depuis Salomon, avait donné sa sanction à cette maxime, « sans évêque, pas de roi ; » et sa propre histoire fournissait une triste preuve de la sagacité de son père. 2° L'origine de l'épiscopat était une question théologique qu'il avait spécialement étudiée. Il était convaincu que l'institution venait du Christ, et qu'en conscience, il ne pouvait la changer pour prendre une autre forme de gouvernement ecclésiastique provenant d'un homme. En montant sur le trône, il avait trouvé l'épiscopat établi dans l'Église, il avait juré de le maintenir dans tous ses droits, et il se trouvait obligé à le laisser subsister jusqu'à sa mort. Une fois, à la vérité, pour complaire aux deux chambres, il avait trahi sa conscience en donnant son assentiment à la mort de Strafford ; la punition de cette transgression pesait encore sur sa tête ; mais si, pour leur plaire de nouveau, il la trahissait une seconde fois, il ne serait lui-même qu'un pécheur incor-

rigible, et par conséquent, il mériterait la malédiction de Dieu et des hommes (1).

Le roi avait atteint Newark en mai, et le mois d'août arriva avant que les propositions de paix fussent soumises à son examen. En substance, c'étaient les mêmes que celles de l'année précédente; mais elles avaient été aggravées par de nouvelles restrictions, et par une liste de proscriptions plus complète. Le dixième jour, terme définitif assigné aux commissaires, Charles répondit qu'il lui était impossible de donner un consentement, sans observations, à des propositions d'une si haute importance; qu'il ne pouvait, sans éclaircissements, savoir ce qu'il devait conserver ou retrancher de l'ancienne constitution; qu'une conférence personnelle était nécessaire aux deux parties, pour lever tous les doutes, peser les raisonnements, et finir par s'entendre complètement; et qu'à cet effet, son intention était de se rendre à Westminster, si les deux chambres et les commissaires écossais voulaient lui donner l'assurance qu'il y pourrait résider avec liberté, honneur et sûreté (2).

(1) Pour toutes ces particularités, voyez les Mémoires de Clarendon, II, 243, 248, 256, 260, 263, 265, 274, 277, 295; Baillie, II, 208, 209, 214, 218, 219, 236, 241, 242, 243, 249.

(2) Journaux, VIII, 423, 447, 460.

Ce message que l'on crut évasif, et qui, par conséquent, sembla peu satisfaisant, remplit les indépendants de joie, et les presbytériens de douleur. Les premiers ne déguisèrent plus leur désir de détrôner le roi, et de mettre à sa place son fils le duc d'York, que la reddition d'Oxford avait livré entre leurs mains; ou, ce qui semblait préférable à un grand nombre, de substituer un gouvernement républicain au gouvernement monarchique. Les commissaires écossais cherchèrent à diminuer la fermentation (11 août), en attirant sur d'autres points l'attention des chambres. Ils exprimèrent leur empressement à concourir, non seulement aux mesures que l'obstination du roi rendrait nécessaires, mais encore à ramener leur armée dans leur pays aussitôt qu'ils auraient reçu la compensation de leurs services passés. Leur offre fut acceptée avec joie; un comité s'assembla pour balancer les comptes entre les deux nations; plusieurs accusations furent portées et repoussées de part et d'autre, et enfin les Écossais consentirent à recevoir 400,000 l. pour couvrir toutes leurs réclamations. La moitié de cette somme devait leur être payée avant qu'ils quittassent l'Angleterre, et le reste, après qu'ils seraient arrivés en Écosse (1).

(1) Journaux, VIII, 461, 485; Baillie, II, 222, 223,

A cette époque, une mesure inattendue des deux chambres donna naissance à une controverse qui n'avait pas de précédents dans l'histoire. Il fut arrêté (21 septembre) que le droit de disposer du roi appartenait au parlement d'Angleterre. Les Écossais se hâtèrent de faire des remontrances. Disposer du roi était une expression ambiguë; ils pensaient que sa signification était de déterminer le lieu où il résiderait, jusqu'à ce que l'harmonie fût rétablie entre lui et son peuple. Mais on devait se rappeler qu'il était roi d'Écosse comme roi d'Angleterre, que les

---

225, 267; Rushworth, VI, 322, 326. Pour se procurer cet argent, on fit un nouvel emprunt de cette manière : chaque souscripteur aux premiers emprunts faits sous la foi du parlement, aucun n'ayant encore reçu ni principal ni intérêts, souscrivit pour la même somme au présent emprunt, et en retour, les deux sommes avec les intérêts devaient lui être assurées sur l'excise, et la vente des domaines des évêques. Trois ordonnances furent publiées à cet effet. La première interdisait à toute personne de tenir la fonction, de prendre le nom, et d'exercer la juridiction d'archevêque ou d'évêque dans le royaume, et investissait certains dépositaires, pour en faire usage selon les besoins de la nation, de toutes les terres appartenant aux archevêques et aux évêques. (Journ., 515.) La seconde hypothéquait sur ces terres les dettes contractées envers les souscripteurs. (Ibid., 520.) La troisième nommait certaines personnes pour faire des contrats de ventes et recevoir l'argent. Journaux des communes, 16 novembre.

deux nations avaient un intérêt égal à ce qui concernait la personne royale; que toutes deux avaient participé à la guerre, que toutes deux avaient donc le droit d'être consultées sur le résultat. Les Anglais prétendirent, au contraire, que les Écossais n'étaient pas partie, mais auxiliaires seulement, et que leur devoir était d'obéir aux ordres de ceux qui les nourrissaient et qui les payaient; que l'Écosse était certainement un royaume indépendant, mais que ses droits ne s'étendaient pas plus loin que ses limites; qu'en conséquence, elle n'avait aucune autorité à exercer au delà des frontières de l'Angleterre. Cette altercation menaça de dissoudre l'union qui existait entre les deux royaumes. Il y eut des conférences réitérées. (1er oct.) Les Écossais publièrent leurs discours: les communes ordonnèrent que ces libelles fussent saisis, et les imprimeurs emprisonnés; et chaque parti refusa obstinément d'admettre les prétentions de son adversaire (7 oct.), et d'en venir à un compromis. Mais ce qui marqua plus fortement l'intention du parlement (13 oct.), ce fut la détermination qu'il prit de lever de l'argent pour le paiement de l'armée pendant les six mois suivants; preuve bien intelligible de la résolution qu'il avait prise de soutenir ses prétentions par la force des armes, si la présomption

de ses alliés cherchait à leur porter quelque atteinte (1).

Cette querelle extraordinaire, la difficulté de faire immédiatement un emprunt, et les arrangements préparatoires du départ des Écossais, occupèrent l'attention des deux chambres pendant le reste de l'année. Charles eut un loisir suffisant pour réfléchir au sort qui le menaçait (30 sept.). Sa constance sembla se relâcher; il consulta les évêques de Londres et de Salisbury, et proposa successivement plusieurs expédients peu satisfaisants, dont l'objet était de combiner la tolérance de l'épiscopat avec l'établissement temporaire ou partiel du presbytérianisme. Les lords votèrent pour qu'on lui permît de résider à Newmarket (12 déc.); mais les communes y refusèrent leur consentement (24 déc.); enfin, les deux chambres fixèrent sa résidence à Holmby, dans le voisinage de Northampton. On ne tint aucun compte de la sécurité qu'il avait demandée pour son honneur et sa liberté; mais on promit qu'on aurait égard à la sûreté de sa personne (6 janv. 1647), dans la défense de la vraie religion et des libertés des deux royaumes, conformé-

(1) Journ., 498, 534; Communes, 7, 13, 14, 16 oct.; Rushw., vi, 329, 373; Baillie, ii, 246.

ment à la ligue solennelle et au covenant. Cette détermination fut communiquée aux commissaires écossais, à Newcastle, qui répondirent qu'ils attendaient les ordres de leur parlement (12 janv.) (1).

En Écosse, la situation du roi avait été le sujet de débats violents et très animés (16 déc.). Dans le parlement, ses amis étaient actifs et persévérants, et leurs efforts produisirent la résolution que les commissaires à Londres useraient de toute leur influence pour appuyer sa demande d'une conférence personnelle. Encouragés par ce succès partiel, ils proposèrent une mesure qui exprimât leur détermination de maintenir dans toutes les circonstances ses droits au trône d'Angleterre. Mais à cette époque arrivèrent les décisions des deux chambres, qui ordonnaient de le conduire à Holmby; l'élan de la loyauté écossaise fut aussitôt arrêté, et la crainte d'une rupture entre les nations engagea les États à observer un jeûne solennel, afin de gagner les bénédictions du ciel, et à consulter les commissaires de l'Église, afin de pouvoir ensuite procéder dans la paix de leur conscience. La ré-

(1) Mémoires de Clarendon, II, 265, 268, 276; Journ., 622, 635, 648, 681; Journaux des communes, 24 décembre.

ponse fut telle qu'on devait l'attendre de la bigoterie du siècle : qu'il était illégitime de faciliter le rétablissement d'un prince qui avait été exclu du gouvernement de son royaume, pour avoir refusé de consentir à des propositions relatives à la religion et au covenant. On prit une nouvelle détermination tendante à ce qu'il restât à demeure à Holmby, ou dans quelque autre de ses maisons, près de Londres, jusqu'à ce qu'il eût consenti aux propositions de paix; et tout ce que ses amis purent obtenir, fut un amendement qui exprimait plutôt leurs craintes que leurs espérances, par lequel on stipulait qu'il ne serait fait aucun outrage ou violence à sa personne; qu'on n'opposerait aucun obstacle à la légitime succession de ses enfants, et qu'on ne ferait aucun changement au gouvernement existant des deux royaumes (25 janv. 1647). Cette addition fut adoptée avec empressement par la chambre anglaise des lords; mais les communes ne daignèrent pas l'honorer de leur attention. Le premier paiement de 100,000 liv. avait déjà été effectué à Northallerton. Les Écossais, suivant les conditions, avaient évacué Newcastle (2 janv.), et les commissaires du parlement s'emparèrent de la personne du roi, sans autre cérémonie (30 janv.). Quatre jours après, les Écossais reçurent la seconde somme de 100,000 liv. (3 fév.); leur armée repassa les frontières des deux royaumes, et le monarque

captif, sous une forte garde (16 fév.), mais traité avec toutes les démonstrations de respect possible, fut conduit à sa nouvelle prison de Holmby (1).

Les royalistes, depuis la visite du roi à Newark, avaient vu avec anxiété et terreur la politique et les froids calculs des Écossais. Le résultat convertit leurs soupçons en certitude; ils n'hésitèrent pas à les accuser de fausseté et de perfidie, et à les charger d'avoir attiré le roi dans leur armée par des promesses trompeuses, afin, comme Judas, de l'échanger contre de l'argent avec ses ennemis. Des insinuations aussi outrageantes pour le caractère de la nation, ne peuvent être admises avec légèreté. On doit à la vérité convenir que le fanatisme et l'intérêt particulier avaient armé les cœurs des membres du covenant contre les impulsions généreuses de la loyauté et de la compassion; mais on ne peut légitimement rien inférer de plus de toutes les preuves fournies par l'histoire. 1° Les dépêches de Montreville démontrent évidemment que l'engagement verbal des commissaires de Londres fut désavoué par les commissaires suivant l'ar-

(1) Journ., VIII, 686, 689, 695, 699, 713; Communes, 25, 26, 27 janvier; Baillie, II, 253; Rushw., VI, 390-398; Whitelock, 232.

mée, devant Newark; que le roi était officiellement informé qu'il ne serait jamais mis à exécution, et que si, par la suite, il chercha un asile parmi les Écossais, il n'y fut pas engagé par leurs promesses, mais entraîné par la nécessité et le désespoir. 2° Si la remise de la personne royale à l'époque même où il leur fut compté 200,000 liv., a toute l'apparence d'un marché, on doit se souvenir que les comptes entre les deux nations avaient été reconnus au commencement de septembre; que durant plus de quatre mois ensuite, les Écossais ne cessèrent de négocier en faveur de Charles, et qu'ils n'abandonnèrent le soin de sa personne que lorsque les résolutions du parlement anglais les forcèrent à choisir entre la soumission et la guerre. Il se peut qu'en prenant leur décision, ils n'aient pas oublié leurs intérêts personnels; mais il existait une considération qui n'était pas sans importance, même pour les amis du monarque. Il était évident qu'en laissant le roi résider à Holmby, le seul prétexte de tenir sur pied l'armée aux ordres de Fairfax se trouvait détruit; la dissolution de cette armée rendait nulle l'influence des indépendants, et donnait un ascendant incontestable aux presbytériens, les premiers, ennemis déclarés de l'Écosse, de l'Église et du roi, et les seconds, leurs partisans dévoués; et la conséquence nécessaire

devait être que les deux parlements auraient la liberté de combiner, en conformité du covenant, l'établissement de la religion, et la restauration du trône (1).

Charles n'avait pas perdu l'espoir de recevoir des secours d'Irlande. A Newcastle, il se consolait des longues heures de sa captivité en rêvant aux efforts puissants que feraient pour sa délivrance Ormond et Glamorgan, et le conseil de Kilkenny. Il envoya deux messages au premier, l'un ouvertement par Laneric, le sécretaire écossais, et l'autre clandestinement par lord Digby, qui se rendit de France à Dublin. Le premier donnait à Ormond l'ordre positif de rompre le traité avec les catholiques, et le second lui commandait de tenir à ses premières instructions, et de n'obéir à aucun ordre qui ne lui serait pas transmis par la reine ou par le prince. (20 juillet.) Sa lettre à Glamorgan prouve l'état

(1) Voyez les déclarations d'Argyle dans Laing, III, 560, et du commissaire écossais au parlement anglais. Journaux, IX, 594, 598. « Stapleton, Hollis, et plusieurs autres des » onze membres, furent ceux qui nous persuadèrent le plus » de quitter l'Angleterre, et de leur laisser le roi, sur l'as- » surance qu'il y serait plus convenablement; que ce serait » le seul moyen d'empêcher l'armée de se débander, et que » le roi et la paix se liaient mutuellement dans tous les es- » prits. Mais en cédant à cette intention, on a tout perdu, » jusqu'à ce que Dieu y pourvoie. » Baillie, II 257.

de détresse auquel il se trouvait réduit, et sa confiance dans les efforts de ce seigneur. « Si, lui » écrivait-il, vous pouvez lever une somme d'ar- » gent considérable en donnant pour gage mes » royaumes à cet effet, je désire que vous le fassiez; » et si je recouvre mes États, je la rembourserai » complètement. Dites au nonce que si je puis me » trouver dans vos bras et dans les siens, ce que » vous devez beaucoup désirer, autant pour vous- » même que pour le bien de l'Angleterre et de l'Ir- » lande, puisque le reste, comme je le vois, me » dédaigne, je le ferai. Et si je ne vous parle pas » ainsi du fond du cœur, ou si à une époque quel- » conque je ne vous tiens pas parole, que Dieu ne » me rende jamais mes États en ce monde, et ne » me donne jamais le bonheur éternel dans l'au- » tre, où j'espère que cette tribulation finira » par me conduire, après avoir rempli mes obli- » gations envers mes amis, à aucun desquels » je n'ai autant d'obligation qu'à vous, dont les » mérites sont au dessus de toutes les expressions » que je pourrais employer.

» Votre constant ami,

» CHARLES R. » (1)

(1) Birch, Recherches, 245. Je puis rapporter ici que Glamorgan, quand il était marquis de Worcester, publia « une Centurie (collection) de noms et modèles de semblables

Mais la religion était le roc contre lequel toutes les espérances du roi étaient destinées à se briser. La persévérance du conseil suprême à Kilkenny l'emporta, en apparence, sur les intrigues du nonce et l'opposition du clergé. La paix fut signée de part et d'autre : on la publia avec plus d'appareil que de coutume dans les villes de Dublin et de Kilkenny : un synode national tenu à Waterford à la même époque (6 août), la condamna comme contraire au serment d'association, et conséquemment excommunia ses auteurs, fauteurs et complices, comme coupables de parjure. La querelle entre les avocats de la paix et les opposants fut bientôt terminée. Les gens de l'Ulster sous Owen O'Nial, fiers de leur récente victoire (ils avaient presque détruit l'armée écossaise dans la bataille sanglante de Benburb) épousèrent la cause du clergé : Preston, qui commandait les troupes de Leinster, se déclara, après quelque hésitation, en sa faveur. On emprisonna les membres de l'ancien conseil qui avaient signé le traité; et l'on créa un nouveau

---

inventions » que Hume appelle « un composé ridicule de mensonges, de chimères et d'impossibilités, qui suffisent pour » prouver ce qu'on pouvait attendre d'un pareil homme. » Si le lecteur parcourt la nouvelle édition de ce traité par M. Partington, il conclura probablement que l'historien ne l'avait jamais vu, ou qu'il était incapable de le comprendre.

conseil composé de huit laïques et de quatre ecclésiastiques, présidés par le nonce. Les deux armées marchèrent sous leurs ordres pour assiéger Dublin : cette ville fut sauvée par la prudence d'Ormond qui avait dévasté le pays voisin, et entretenu la division et la jalousie entre O'Nial et Preston, l'un d'origine irlandaise, et l'autre d'origine anglaise. Ormond toutefois désespéra de préserver la capitale de leurs attaques répétées, et parut incertain sur la question de savoir s'il la livrerait à eux, ou au parlement. Le premier parti ressemblait à de la perfidie pour sa religion, et l'autre, à de la trahison envers son souverain. Il préféra le dernier. Il se détermina à rejeter la première proposition (14 oct.) comme attentatoire à son honneur : une seconde négociation eut lieu, et il consentit à rendre au parlement l'épée, emblème de sa charge, le château de Dublin et toutes les forteresses occupées par ses troupes (1647, 22 févr.), sous la condition qu'on paierait une certaine somme d'argent, qu'on lui garantirait la sûreté de sa personne, et qu'on lui rendrait ses terres que l'on avait séquestrées. Cet arrangement fut accepté; Ormond se rendit en Angleterre, et l'espérance que le roi avait placée dans les secours de l'Irlande fut encore une fois détruite (1).

---

(1) Journaux, VIII, 519, 522; IX, 29, 32, 35. Le lec-

Avant de terminer ce chapitre, il est à propos de faire remarquer les progrès de la réformation de la religion. Du directoire des formes publiques de l'adoration, le synode et les chambres passèrent au gouvernement de l'Église. Le royaume fut divisé en provinces, les provinces en classes, et les classes en presbytères ou doyennés; et l'on établit par des décrets successifs une gradation régulière d'autorité parmi ces nouvelles judicatures, qui, si nous devons en croire les canons, s'élevaient au nombre de 10,000. Mais aucun des grands partis religieux ne fut satisfait. 1° Les indépendants combattaient fortement l'intolérance du système presbytérien (1): et tout en voulant qu'il fût protégé et soutenu par l'État, ils réclamaient le droit de

---

teur trouvera un détail exact des négociations nombreuses et compliquées relatives à l'Irlande, dans Birch, Recherches, etc. Pag. 242-261.

(1) Sous le nom général d'indépendants, je comprends toutes les sectes différentes énumérées par Édouard dans son Gangræna: indépendants, brownistes, millenaires, antinomiens, anabaptistes, arminiens, libertins, familiers, enthousiastes, chercheurs, perfectionistes, sociniens, arianistes, anti-trinitaires, anti-scripturistes et sceptiques. Puritains de Neal, ch. XVII. J'observe que quelques uns d'entre eux affirmaient que la tolérance était due même aux catholiques. Baillie le remarque souvent avec des sentiments d'horreur, II, 17, 18, 43, 61.

former, selon le vœu de leur conscience, des congrégations séparées pour eux-mêmes. Leurs plaintes furent favorablement écoutées par les deux chambres, dont les membres (au rapport d'un théologien écossais qui assistait à l'assemblée de Westminster) pouvaient se partager en quatre classes : les presbytériens, qui, par l'influence et le nombre, surpassaient chacun des trois autres; les indépendants, qui, bien qu'en petit nombre, se distinguaient néanmoins par des talents supérieurs et l'adresse de leurs chefs; les gens de loi, qui voyaient avec jalousie toute tentative pour ériger un pouvoir ecclésiastique indépendant de la législature; enfin les hommes dont les habitudes irréligieuses redoutaient la discipline sévère de l'Église presbytérienne. Les deux dernières classes servaient souvent à rétablir la balance entre les deux autres, et, en se joignant aux indépendants, à suspendre le zèle et à neutraliser le vote des presbytériens. (1644, 13 sept.) Cromwell, par leur secours, comme l'organe des religionnaires mécontents, obtint la nomination « d'un grand comité d'accommodement, » qui se réunit pendant quatre mois et ne conclut rien. Son objet apparent était de réconcilier les deux partis, en engageant les presbytériens à rabattre de leurs hautes prétentions, et les indépendants à se relâcher de l'opiniâtreté de leur secte; les uns

et les autres furent inflexibles. Les premiers ne voulurent admettre aucune innovation dans les pouvoirs que le Christ, d'après leur croyance, avait conférés au presbytérianisme ; les autres, plutôt que d'y acquiescer, déclarèrent qu'ils étaient prêts à subir les pénalités de la loi, ou à chercher d'autres climats où ils pussent jouir de la liberté religieuse et de la liberté civile (1). 2° Le mécontentement des presbytériens venait d'une source bien différente. Ils se plaignaient de ce que le parlement avait sacrilégement usurpé la juridiction dont le Christ avait exclusivement revêtu son Église. L'assemblée prétendait que « les clés du royaume des cieux étaient » confiées aux chefs de l'Eglise, en vertu de quoi » ils avaient respectivement pouvoir de retenir » et de remettre les péchés, de fermer le royaume » des cieux aux impénitents par la censure, et » de l'ouvrir aux pénitents par l'absolution. » Ces prétentions des théologiens étaient défendues avec zèle par leurs frères dans le parlement, et combattues avec vigueur par tous ceux qui n'étaient pas de leur communion. Les théologiens réclamaient pour les consistoires le droit de pénétrer dans la vie privée des individus, et d'éloigner

(1) Baillie, I, 408, 420, 431 ; II, 11, 33, 37, 42, 57, 63, 66, 71.

de la communion ceux qui en étaient indignes. (1646, 5 mars.) Le parlement refusa d'accorder la première de ces demandes, et borna la seconde au cas de scandale public : les docteurs s'arrogèrent le droit de décider quels seraient les délits regardés comme scandaleux, et de nommer dans chaque province les commissaires civils auxquels les consistoires devaient référer de tous les cas non prévus : ils défendirent d'appeler des tribunaux ecclésiastiques aux magistrats civils; le parlement permit à tous ceux qui se croyaient opprimés d'en appeler à l'une des deux chambres (1). Cette mutilation profane du droit divin des consistoires excita l'alarme et l'exécration de tous les croyants orthodoxes. Lorsque le réglement relatif à l'exécution du nouveau plan fut discuté par les communes, les ministres se déterminèrent généralement à ne pas agir d'après son contenu. A la vérité, on imposa silence aux citoyens de Londres qui s'y opposèrent par pétition, en déclarant qu'ils avaient violé les priviléges de la chambre : mais les commissaires écossais vinrent à leur secours, en demandant que la religion fût régularisée à la satisfaction de l'Église; et l'assemblée des théolo-

(1) Journaux, VII, 469; Communes, 25 septembre, 10 octobre, 5 mars.

giens se hasarda à remontrer qu'elle ne pouvait en conscience se soumettre à une forme de gouvernement ecclésiastique aussi imparfaite et aussi contraire à l'Écriture. (22 avril) On fit aux Écossais une réponse polie, mais insignifiante : quant à l'assemblée, il fut résolu que la remontrance était une violation de privilége, et qu'on proposerait aux théologiens neuf questions sur la nature et l'objet du droit divin auquel ils prétendaient. Selden et Whitelock avaient préparé avec habileté ces questions, ostensiblement pour paraître s'instruire, mais en réalité pour semer la dissension et gagner du temps (1).

Quand on annonça à l'assemblée les votes des communes, les membres présents s'attendirent à subir les pénalités sévères qu'on imposait ordinairement à ceux qui violaient les priviléges de la chambre. Ils résolurent d'observer un jour de jeûne et d'humiliation pour invoquer la protection de Dieu en faveur de son Église persécutée : ils requirent la réunion immédiate de leurs collègues absents, et prirent alors en considération, bien qu'avec regret, les questions que les com-

(1) Journ., VIII, 232; Communes, 23 mars, 22 avril. Baillie, II, 194. « Le pape et le roi, s'écrie-t-il, ne furent jamais » aussi empressés à se mettre à la tête de l'Église, que la » majorité de ce parlement. » 196, 198, 199, 201, 216.

munes leur avaient envoyées. Peu de jours après, cependant, le roi se réfugia à l'armée écossaise (26 mai), et un nouveau rayon d'espoir ranima leurs esprits abattus. On présenta de nouvelles pétitions : les réponses des deux chambres devinrent plus conciliantes, et l'on remercia les pétitionnaires de leur zèle, en les assurant, dans un langage conciliateur, qu'on porterait attention à leur requête. L'abolition des commissaires provinciaux en fut l'immédiate conséquence; et les ministres, adoucis par cette condescendance, promirent d'exécuter le réglement dans Londres et dans le comté de Lancastre (1). En même temps, l'assemblée entreprit de composer un catéchisme et une profession de foi : mais le progrès en fut journellement retardé par les débats sur les neuf questions; et l'influence de son parti diminua beaucoup par la mort subite du comte d'Essex (2). (1647, 14 sept.) Elle leur fut cependant bientôt rendue par la remise du roi dans les mains du parlement : (18 févr.) on pré-

(1) C'étaient les deux seules places où le gouvernement presbytérien eût été établi d'après la loi.

(2) Baillie dit : « Il était ici le chef de notre parti, et par » cela seul, il préserva de leur ruine tous ceux qui pensent » maintenant ainsi. La chambre des lords dépendait absolu» ment de lui, la cité y tenait beaucoup, ainsi que plusieurs » des comtés. » II, 234.

senta immédiatement des pétitions pour se plaindre des progrès de l'erreur et du schisme; et l'impatience des citoyens (27 mars) les porta à nommer un comité qui se tint journellement à la porte de la chambre des communes, jusqu'à ce qu'on eût reçu une réponse favorable. Mais il survint une autre révolution dont on parlera dans le chapitre suivant; la garde de la personne royale passa du parlement à l'armée, et l'espoir des orthodoxes s'éteignit encore une fois (1).

(1) Baillie, II, 207, 215, 226, 234, 236, 250; Journ., VIII, 332, 509; IX, 18, 72, 82; Communes, 26 mai, 27 nov., 7 déc., 15 et 20 mars.

CHAPITRE V.

CHARLES Ier.

Projets opposés des presbytériens et des indépendants. — Le roi est amené de Holmby à l'armée. — Les indépendants chassés du parlement. — Rétablis par l'armée. — Origine des niveleurs. — Le roi s'échappe de Hampton-Court, et se met en sûreté dans l'île de Wight. — Mutinerie dans l'armée. — Opinion publique en faveur du roi. — Les Écossais s'arment pour sa défense. — Les royalistes recommencent la guerre. — Les presbytériens reprennent le dessus. — Défaite des Écossais. — Extinction des royalistes. — Traité de Newport. — Le roi est ramené à l'armée. — La chambre des communes est purifiée. — Procès du roi. — Jugement. — Exécution. — Réflexions.

Le roi, pendant sa captivité à Holmby, partageait son temps entre ses études et ses amusements. Il passait une grande partie de la journée dans son cabinet, le reste à jouer à la boule ou à monter à cheval dans le voisinage; il était surveillé strictement, et l'on ne pouvait obtenir aucun accès près de lui sans un ordre du parlement.

Les gardes repoussaient les personnes qui venaient se faire toucher pour des maladies scrofuleuses; les domestiques qui le servaient étaient nommés par les commissaires; et quand il refusa les secours spirituels de deux ministres presbytériens qu'on lui avait envoyés de Londres (17 fév.), sa demande pour qu'on lui accordât l'un de ses douze chapelains fut également rejetée. (6 mars) Trois mois s'écoulèrent ainsi, sans aucune communication officielle des deux chambres (14 mars). Sa patience s'épuisa, et il leur adressa une lettre qui, en la supposant sortie de sa plume, est un échantillon favorable de ses talents. Il y observait que le défaut de conseillers pouvait, dans l'opinion de tout homme raisonnable, le dispenser de faire mention des propositions importantes qu'on lui avait présentées à Newcastle; mais que le désir de rétablir la bonne harmonie entre lui et ses deux chambres de parlement, l'avait engagé à en faire l'objet de son étude journalière, et que, s'il ne pouvait donner une réponse satisfaisante sur chaque objet, il ne fallait pas l'attribuer au défaut de volonté, mais aux restrictions de sa conscience. Il était prêt à céder beaucoup de choses de grand cœur, et, sur d'autres points, disposé à recevoir des observations, et cela en personne, si tel était le plaisir des lords et des communes. Beaucoup de personnes, dans sa situation, pourraient se per-

suader que des promesses extorquées d'un prisonnier ne les engagent pas. Si telle avait été son opinion, il n'eût pas hésité un moment à accorder tout ce qu'on lui avait demandé. Sa répugnance même prouvait indubitablement qu'avec lui, du moins, les paroles d'un roi étaient sacrées.

Après ce préambule, il signifie son consentement à la plupart des propositions, et répond aux trois principaux points en discussion : 1° qu'il est prêt à confirmer, pour l'espace de trois ans, le gouvernement presbytérien, à condition qu'on accordera, à lui et à sa maison, la liberté de culte; qu'on adjoindra, à l'assemblée de Westminster, vingt théologiens à sa nomination, et qu'à l'expiration de cette période, l'établissement final de la religion se fera régulièrement par lui et les deux chambres; 2° qu'il consent à ce que le commandement de l'armée et de la marine soit confié à des personnes nommées par elles, à condition qu'après dix ans ce droit reviendra à la couronne; et 3° que, si ces points sont accordés, il s'engage à donner toute satisfaction relativement à la guerre en Irlande. (20 mai.) Les lords reçurent favorablement la réponse du roi, et arrêtèrent, à une majorité de treize sur neuf, que le roi serait envoyé de Holmby à Oatlands; mais les communes négligèrent de s'occuper de cet objet, parce que leur

attention était absorbée par une question d'un intérêt immédiat, et par conséquent, dans leur opinion, plus importante (1).

Le lecteur sait que les presbytériens voyaient depuis long-temps, avec une jalousie particulière, l'armée aux ordres de Fairfax : elle offrait en même temps un refuge assuré à leurs adversaires en religion, et un boulevard solide à leurs adversaires politiques. Sous sa protection, ils étaient à l'abri de l'intolérance, ils priaient et prêchaient comme ils le voulaient. Le fanatisme de l'un servait à contenir le fanatisme de l'autre, et, quoiqu'ils différassent en grâce spirituelle et en notions théologiques, tous se trouvaient liés par la profession commune de dévotion, et la crainte de la persécution. Fairfax, regardé comme presbytérien, n'avait rien de ce caractère austère et peu conciliant qui marquait les chefs du parti. Son activité et son audace le faisaient distinguer à la guerre; mais dès qu'il avait rempli ses devoirs militaires, il retombait dans ses habitudes de repos et d'indolence; et, avec le naturel et la crédulité d'un enfant, il se laissait guider par les avis ou les désirs de ceux qui l'entouraient, par sa femme, ses compagnons,

(1) Journ., 19, 69, 193, 199; Communes, 20 février, 2, 9 mars, 21 mai.

et surtout par Cromwell. Cet aventurier était parvenu à obtenir la confiance du commandant en chef et du soldat. Sombre, artificieux et plein de projets, il gouvernait Fairfax par ses insinuations, quoiqu'il prétendît seconder seulement les desseins de ce général. Près des soldats il semblait l'avocat de la liberté et de la tolérance, se joignait à eux dans leurs conventicules, adoptait avec eux le jargon du fanatisme, et affectait de partager les injustices qu'ils éprouvaient comme religionnaires, et leurs privations comme soldats; avec les officiers ses camarades, il déplorait l'ingratitude et la jalousie du parlement, cour où l'expérience démontrait que personne, pas même le patriote le plus méritant, n'était en sûreté. Aujourd'hui l'on se trouvait en haute faveur; demain, à l'instigation de quelque obscur légiste, ou d'un bigot à esprit rétréci, on était arrêté et renfermé dans la Tour. Il est difficile de croire que Cromwell aspirât, dès ce moment à l'élévation, où il atteignit ensuite; mais il était évident, pour l'observateur le plus indifférent, que son ambition était éveillée, et qu'il faisait tous ses efforts pour mettre l'armée en lutte avec le parlement (1).

---

(1) Dès le 2 août 1648, Huntingdon, major dans son régiment, remarque, dans son récit de la conduite de Crom-

Le principal objet des chefs presbytériens était alors de débander cette armée; mais ils déguisaient leurs véritables motifs sous le prétexte d'un avantage national. Les royalistes étaient dans la poussière, les Ecossais étaient partis, et il était temps de soulager la contrée du fardeau d'une multitude d'hommes armés, sans aucun but ostensible. Ils parvinrent, à travers une forte opposition, à obtenir les résolutions suivantes : de prendre dans l'armée trois régiments de cavalerie et huit régiments d'infanterie pour le service de l'Irlande; de ne garder en Angleterre que l'infanterie nécessaire pour le service des garnisons, avec six mille hommes de cavalerie, pour apaiser plus promptement les tumultes et les émeutes; et de ne conserver aucun officier au dessus du rang de colonel, à l'exception de Fairfax, le commandant en chef. Il fut en outre décidé qu'on n'accorderait aucune commission à aucun membre de la chambre basse, ou à aucun individu qui refuserait d'adopter la ligue solennelle ou le covenant, ou à ceux dont la conscience ne leur permettrait pas

well, qu'il dit dans sa chambre à Kingston, « qu'il ignorait » quel pouvoir Stapleton et Hollis avaient eu auparavant » dans le royaume, mais qu'il était aussi capable de le gouverner qu'aucun d'eux. » Journaux, x, 411.

de se conformer au système presbytérien du gouvernement de l'Église (1).

L'objet de ces arrêtés ne put être caché aux indépendants; ils prirent la résolution d'opposer à leurs adversaires leurs propres armes, et d'intimider ceux qu'ils ne pouvaient convaincre. L'armée sortit soudainement, à leur secrète instigation, de ses cantonnements dans le voisinage de Nottingham, s'approcha de la métropole, et prit ses quartiers dans le comté d'Essex. Ce mouvement fut regardé et ressenti comme une menace; Fairfax allégua, pour l'excuser, la difficulté de se procurer des subsistances dans un pays ruiné et apauvri (21 mars). Il rencontra, à Saffron-Waldon, les commissaires du parlement : ils convoquèrent un conseil d'officiers, et soumirent à leur examen des propositions relatives au service d'Irlande; mais, au lieu d'une réponse positive, on fit des recherches, on demanda des explications, pendant qu'on faisait circuler, afin d'obtenir les signatures des divers

(1) Journaux des communes, IV, 15, 19, 20, 23, 25, 26 et 27 février, 1, 2, 3, 4, 5 mars. La majorité presbytérienne se trouva réduite à dix dans plusieurs divisions, dans l'une à deux membres. Ils firent tous leurs efforts pour exclure Fairfax, mais ils eurent une minorité de 147 à 159. Ibid., 5 mars. « Quelques uns, dit Whitelock, parurent étonnés » du débat et de la question. » Pag. 239.

régiments, une remontrance contre le traitement de l'armée. Les soldats y demandaient un bill d'indemnité, pour les mettre à couvert de toute action devant les cours civiles relativement à leur conduite passée; la solde de l'arriéré, qui se montait, pour la cavalerie, à quarante-trois semaines, et à dix-huit pour l'infanterie; l'exemption de la presse pour le service étranger, une récompense pour les blessés, des pensions pour les veuves et les familles de ceux qui seraient tués à la guerre, et un paiement hebdomadaire, afin de n'être plus forcés de vivre à discrétion chez les habitants. Cette remontrance alarma le parti dominant : il craignit de s'aliéner des pétitionnaires qui avaient l'épée à la main, et, pour anéantir ce projet dès sa naissance, les deux chambres envoyèrent des instructions au général, ordonnèrent à tous les membres qui avaient des commandements de se rendre à l'armée (30 mars), et publièrent une déclaration par laquelle, avec la promesse d'oublier le passé, ils prévenaient les signataires qu'en persistant dans leur conduite illégale, ils s'exposaient à être punis « comme ennemis de l'État et perturbateurs du repos public (1). »

---

(1) Journ., IX, 66, 72, 82, 89, 112-115; Communes, V, 11, 25, 26, 27, 29 mars.

Les auteurs de cette déclaration connaissaient bien peu l'esprit militaire. Ils cherchaient à l'emporter par la crainte, et ils ne firent qu'accroître le mécontentement général. Pouvait-on supporter, se demandaient les soldats, que la ville de Londres et le comté d'Essex fissent des pétitions contre l'armée, et qu'il fût défendu à ceux qui avaient combattu, versé leur sang et vaincu pour la cause de leur pays, d'établir leurs griefs et de justifier leur caractère? On forma promptement, à l'imitation des chambres de Westminster, deux corps délibérants, l'un composé des officiers qui avaient des commissions, l'autre de deux représentants de chaque compagnie, s'appelant eux-mêmes assistants ou aides, dénomination que leurs ennemis changèrent en celles d'agitateurs ou perturbateurs (1). Guidée par eux, toute l'armée parut animée d'un même esprit; à peine se trouva-t-il un homme qui

(1) Ce ne fut pas la première apparition des agitateurs. « La première fois, dit Fairfax, que je les remarquai, ce fut » à Nottingham (fin de février), par le rassemblement des » soldats qui dressaient une pétition au parlement, au sujet » de leur arriéré. La chose paraissait juste, mais non par ce » moyen; je parlai à quelques officiers qui y prenaient une » part active, et je la supprimai pour cette fois. » Mémoires abrégés de Thomas, lord Fairfax, écrits par lui-même. Traité de Somers, v, 392.

voulût déserter la cause commune, en acceptant du service en Irlande; chaque corps adjoignit des surnuméraires à son complément primitif (1), et l'on tenait des discours, et l'on suggérait des projets fort alarmants pour le parti presbytérien. Confiant cependant en sa propre puissance, la majorité résolut de licencier plusieurs régiments, en leur donnant une petite portion de leur arriéré. On venait à peine de prendre cette décision, qu'une députation d'officiers présenta aux communes une apologie de la remontrance. Ils maintenaient qu'ils n'avaient pas perdu leurs droits de sujets, en devenant soldats; qu'en combattant pour la liberté des autres, ils n'avaient pas perdu la leur; que ce qu'on avait accordé aux adversaires de la république, et aux officiers d'Essex et de Waller, ne pouvait équitablement leur être refusé; et que, comme sans liberté de faire des pétitions, les griefs étaient sans remède, on devait leur permettre de réclamer présentement ce qui les concernait

(1) Quelques corps de troupes dans les comtés éloignés avaient été licenciés; mais l'armée sous Fairfax, en enrôlant des volontaires des deux partis, royalistes ou parlementaires, s'était graduellement accrue de plusieurs milliers d'hommes, et la dépense de leur entretien s'était doublée. Voy. Journ., IX, 559-583.

comme soldats, aussi bien qu'ils le pourraient par la suite, en ce qui les concernait comme citoyens. En même temps, « les assistants » adressèrent à Fairfax, et aux autres officiers généraux, une lettre, dans laquelle ils rappelèrent les injustices dont ils étaient victimes, déclarant leur résolution d'en obtenir le redressement, et citant l'expédition d'Irlande comme un simple prétexte, pour séparer les soldats des officiers auxquels ils étaient attachés, « un manteau pour » l'ambition d'hommes qui, ayant goûté depuis » peu de la souveraineté, et, s'étant élevés au » dessus de leur sphère ordinaire de sujets, cher» chaient à devenir des maîtres et dégénéraient » en tyrans. » Le ton de ces écrits excita l'alarme; et Cromwell, Skippon, Ireton et Fleetwood reçurent l'ordre de rejoindre leurs régiments, et de les assurer que les bills d'indemnité seraient passés, que l'on aurait égard à leur arriéré, et qu'on ferait un paiement considérable avant de les renvoyer du service (8 mai). Quand ces officiers annoncèrent, selon les expressions de l'ordre du parlement, que leur mission était « d'apaiser les désordres de l'armée, » les conseils répliquèrent qu'ils ne connaissaient pas de désordres, mais beaucoup d'abus, dont ils demandaient le redressement immédiat (1).

---

(1) Journaux, IX, 164; Communes, 27, 30 avril; Whi-

Whitelock, avec ses amis, s'éleva contre une façon de procéder qui, suivant eux, devait finir par une défaite; mais ses efforts furent repoussés par la violence de Hollis, Stapleton et Glyn, les chefs du parti dirigeant, qui, tout en consentant à rendre un bill d'indemnité, et à donner des fonds pour le paiement de l'arriéré de huit semaines (21 mai), envoyèrent en même temps au général des instructions pour rassembler les divers régimens dans leurs quartiers, et les licencier sans délai (25 mai). Au lieu d'obéir, il convoqua le conseil des officiers (29 mai), qui décida que l'argent offert par les chambres n'était qu'une faible portion de ce qu'ils demandaient; qu'on ne donnait aucune sûreté réelle pour le reste; qu'on n'avait pas rapporté l'acte qui les déclarait ennemis de l'État; et que puisqu'ils ne pouvaient obtenir ni réparation pour leur caractère, ni sécurité pour leurs personnes, il était nécessaire que toute l'armée se réunît, afin de se consulter en commun (1er juin). Cette nouvelle ouvrit les yeux de leurs adversaires : ils rayèrent sur les registres la déclaration offensive, ils rendirent un bill d'indemnité plus complet (5 juin), et ils avaient déjà proposé plusieurs résolutions

---

telock, 245, 246; Rushworth, vi, 447, 451, 457, 469, 480, 485.

pour répondre aux objections des officiers, quand leur alarme fut portée au comble par des nouvelles inattendues de Holmby (1).

Peu après la nomination des agitateurs (21 avril), un officier remit au roi une pétition de l'armée, afin qu'il voulût se laisser conduire aux quartiers de leur général, qui le rendrait à ses honneurs, à sa couronne et à sa dignité. Charles répliqua qu'il espérait les récompenser un jour de la loyauté de leur intention, mais qu'il ne pouvait consentir à une mesure qui, selon toutes probabilités, replongerait la nation dans les horreurs d'une guerre civile (2). Il croyait que sa réponse engagerait l'armée à abandonner ce projet : mais six semaines après, le mercredi 2 juin, tandis qu'il jouait à la boule, Joyce, cornette dans les gardes-du-corps du général, parut au milieu des spectateurs (2 juin); et à une heure avancée de la soirée du même jour, les commissaires de service apprirent qu'un parti nombreux de cavalerie s'était rassemblé vers la pointe de Harleston, à 2 milles de Holmby. On ne pouvait douter de leur intention. On fut bientôt certain

---

(1) Whitelock, 248, 250; Hollis, 92; Journaux, 207, 222, 226, 228; Communes, 14, 21, 25, 28 mai, 1, 4, 5 juin; Rushw., VI, 489, 493, 497-500, 505.

(2) Mém. de Clarendon, II, 365.

que les gardes ne feraient pas de résistance; et le colonel Greaves, leur commandant, jugea convenable de se retirer dans une place de sûreté (3 juin). Sur les deux heures du matin, les étrangers parurent devant les portes, et furent admis à l'instant. Aux questions des commissaires, qui demandaient quel était le commandant, et quelle était leur intention, Joyce répondit qu'ils étaient tous commandants, et qu'ils étaient venus pour arrêter le colonel Greaves, et mettre en sûreté la personne du roi, afin qu'il ne fût pas emmené par leurs ennemis. Ils placèrent alors leurs propres factionnaires, et passèrent la journée en consultation. Sur les dix heures du soir, Joyce demanda à être admis dans la chambre du roi, et l'informa que ses camarades et lui appréhendaient une attaque, et désiraient le conduire dans un lieu plus sûr. Charles y consentit, à la condition que ce qui se passait alors en particulier entre eux, serait répété en public; et, à six heures du matin, il s'établit sur les marches de la porte (4 juin), pendant que les compagnies défilaient devant lui, Joyce se tenant un peu en avant de la ligne, et le dialogue suivant commença :

Le roi. — M. Joyce, je désire savoir quelle autorité vous avez pour prendre charge de ma personne, et me conduire ailleurs.

JOYCE. — Je suis envoyé par l'autorité de l'armée, afin de prévenir les desseins de ses ennemis, qui cherchent à inonder une seconde fois le royaume de notre sang.

LE ROI. — Ce n'est point une autorité légitime. Je n'en connais pas d'autre en Angleterre que la mienne, et celle du parlement après la mienne. Avez-vous une commission signée de sir Thomas Fairfax ?

JOYCE. — J'ai l'autorisation de l'armée, et le général est compris dans l'armée.

LE ROI. — Ce n'est pas une réponse. Le général est le chef de l'armée. Avez-vous une commission par écrit ?

JOYCE. — Je supplie votre majesté de ne plus me faire de questions. Voici ma commission ; et il montra les Cavaliers qui le suivaient.

LE ROI, en souriant. — Je n'ai jamais lu, jusqu'ici, de pareille commission : mais elle est écrite en caractères assez lisibles et assez beaux ; depuis long-temps je n'ai pas vu d'aussi brillante compagnie de *gentlemen*. Mais, pour me faire sortir d'ici, vous devez user de force, à moins que vous ne me donniez toute satisfaction aux demandes justes et raisonnables que je vous fais : qu'on me traitera avec honneur et respect, que je ne serai pas contraint à rien faire contre ma conscience ou l'honneur, bien que je sache que ma résolution est si forte, qu'aucune puis-

sance ne pourrait me déterminer à une bassesse. Vous êtes maîtres de ma personne, mon âme est au-dessus de votre atteinte.

La troupe témoigna, par acclamation, son consentement; et Joyce ajouta qu'il n'était pas dans leurs principes de forcer la conscience de qui que ce fût, et encore moins celle de leur souverain. Charles demanda que ses serviteurs le suivissent; et, quand on y eut consenti, il s'informa du lieu où l'on se proposait de le conduire. Les uns parlèrent d'Oxford, d'autres de Cambridge; mais, sur le désir du roi, Newmarket fut préféré. Dès qu'il se fut retiré, les commissaires protestèrent contre le déplacement de la personne royale, et engagèrent les Cavaliers présents à se réunir à eux et à maintenir l'autorité du parlement. Mais tous répondirent d'une seule voix « aucun, aucun ». Et le roi, se confiant à Joyce et à ses compagnons, se rendit, ce même jour-là, à cheval, à Hinchibrook, et de là à Newmarket (1).

(1) Comparez le récit de l'armée (Rushw., VI, 513), avec les lettres envoyées par les commissaires à la chambre des lords. Journaux, 237, 240, 248, 250. Fairfax fut au-devant du roi, et lui donna le conseil de retourner à Holmby. « Le jour suivant, j'allai chez le roi, mon devoir étant aussi » de l'engager à retourner à Holmby; mais il prit une autre » résolution...... Ayant ainsi perdu toute la journée à cette

Le dessein de s'emparer de la personne du roi fut ouvertement avoué par le conseil des agitateurs, quoiqu'on l'attribuât généralement à l'insinuation secrète de Cromwell. On l'avait soigneusement caché à Fairfax jusqu'au succès de l'exécution. Il était toujours dupe de l'hypocrisie du lieutenant-général, qu'il croyait animé des mêmes sentiments que lui, d'un prompt désir de satisfaire aux plaintes de l'armée, et de prévenir en même temps une rupture entre elle et le parlement. Mais Cromwell avait en vue un objet bien différent, l'humiliation de ses adversaires politiques; et son espoir fut encouragé par l'ardeur de l'armée, et par le vœu général du peuple. Fairfax recevait tous les jours des adresses des francs-tenanciers de différents comtés, comme si les troupes qu'il commandait

---

» affaire, je retournai à mes quartiers; et lorsque je pris » congé du roi, il me dit: Sir, je porte autant d'intérêt à » l'armée que vous... J'assemblai un conseil de guerre pour » procéder contre Joyce, en raison du délit grave qu'il avait » commis, et de la violation des articles de guerre; mais » les officiers, soit par crainte des soldats mécontents, ou » plutôt (comme je le soupçonnai) par une approbation se- » crète de ce qui s'était fait, rendirent sans effet tous mes ef- » forts à ce sujet. » Traité de Somers, v, 394. Hollis assure que le plan d'enlever le roi avait été formé dans la maison de Cromwell, le 30 mai (Hollis, 96). Huntingdon dit qu'il avait été conseillé pa : Cromwell et Ireton. Journ. des lords, x, 409.

constituassent l'autorité suprême dans la nation. Ils se plaignaient de ce que le retour de la paix n'avait pas ramené ce bonheur, dont la promesse les avait engagés à se soumettre aux privations de la guerre; et ils attribuaient leur désappointement à l'obstination avec laquelle certaines personnes tenaient aux émoluments des places. Dans le parlement, au milieu des débats des deux partis, on prit quelques mesures pour satisfaire le public et les militaires; mais on en prit d'autres aussi qui manifestaient la détermination des chambres, de résister aux ordres d'une soldatesque mutinée. Les discussions prenaient tous les jours un caractère plus menaçant. Une série de pétitions, de remontrances et de déclarations, sortait des plumes d'Ireton et de Lambert, sous la surintendance de Cromwell. L'armée ajoutait continuellement à ses anciennes demandes, et actuellement elle exigeait que toutes les capitulations accordées pendant la guerre, fussent observées; qu'on fixât une époque pour la clôture du présent parlement; que la chambre des communes fût purgée de tout individu déclaré incapable par les précédents réglements (16 juin); et que nommément onze de ses membres, y compris Hollis, Glyn, Stapleton, Clotworthy et Waller, les chefs du parti presbytérien, en fussent exclus, jusqu'à ce qu'ils eussent été régulièrement jugés pour le délit d'avoir cherché à commettre

l'armée avec le parlement. Afin de donner plus de poids à ces demandes, Fairfax, qui paraît n'avoir agi que comme le simple organe du conseil des officiers (26 juin) (1), se rendit successivement à Saint-Alban, à Watford, et ensuite à Uxbridge. Son approche révéla la faiblesse ou la timidité du parti presbytérien. Skippon, qu'ils consultaient comme leur oracle militaire, leur conseilla de jeûner et de se soumettre; et les hommes qui en avaient appelé avec tant de hauteur aux priviléges du parlement, quand le roi demandait les cinq membres, gardèrent le silence quand une demande pareille leur fut faite par 12,000 hommes armés. Ils donnèrent aux accusés l'autorisation de s'absenter; ils ordonnèrent le licenciement des nouvelles levées pour la défense de la cité, et abandonnèrent avec soumission à leurs adversaires l'influence dont ils avaient joui jusqu'alors. A la suggestion des indépendants, l'armée aux ordres de Fairfax

(1) « Depuis l'époque où ils proclamèrent leur autorité » usurpée aux bruyères de Triplow (10 juin), je n'ai jamais » donné librement mon consentement à rien de ce qu'ils ont » fait. Mais n'étant pas encore débarrassé de mes fonctions, » ils mettent mon nom à tous leurs actes, que j'y consente » ou non. » Traités de Somers, v, 396. Ceci veut dire seulement qu'il ne consentit qu'avec répugnance à ce que l'on fît usage de son nom; car il était certainement libre de résigner son commandement, ou de protester contre les mesures qu'il désapprouvait.

fut déclarée l'armée du parlement (28 juin). On lui accorda un mois de paie, comme récompense de ses services; et l'on nomma des commissaires dans les deux chambres, pour traiter avec ceux de l'armée, comme s'ils eussent été les représentants d'une autorité égale et indépendante (1).

Cette lutte et ses conséquences furent considérées avec un vif intérêt par les royalistes, qui se persuadèrent qu'elle finirait par la restauration du roi; mais sa propre irrésolution lui fit perdre les occasions, si souvent amenées par les passions de ses adversaires. Pendant que les deux factions recherchaient son assistance, le roi, par méfiance de leur sincérité, ou dans l'espoir d'obtenir des conditions plus favorables, balança entre leurs propositions, jusqu'à ce que le débat fût décidé sans son intervention. Même depuis son départ de Holmby, quoiqu'il fût toujours captif et forcé de suivre les marches de l'armée, les officiers l'avaient traité avec le plus profond respect; on avait pourvu avec attention à tous ses besoins : le général s'était interposé pour lui procurer, de temps à autre, la compa-

(1) Rushworth, vi, 518, 596; Whitelock, 251, 256; Hollis, 104; Journaux, 249, 257, 260, 263, 275, 277, 284, 289, 291, 298; Communes, 7, 11, 12, 15, 18, 25, 26 et 28 juin. Les presbytériens eurent en général une majorité de 40 dans les divisions; le premier jour, après le départ de leurs chefs, ils eurent une minorité de 85 à 121. Ibid.

gnie de ses plus jeunes enfants; on avait permis à ses serviteurs Legge, Berkeley et Ashburnham de l'accompagner, bien qu'on sût qu'ils étaient venus de France par ordre de la reine : et l'on donnait un libre accès à quelques uns de ses chapelains, qui lisaient le service en sa présence, publiquement et sans être insultés. Plusieurs officiers admiraient ouvertement sa piété, et compâtissaient à ses infortunes : Cromwell même, quoiqu'il affectât d'abord la distance et la réserve d'un ennemi, lui envoya des assurances secrètes de son attachement; et on lui fit, au nom des militaires, des adresses successives qui exprimaient le désir général d'effectuer un accommodement qui conciliât les droits du trône avec ceux du peuple. Fairfax, en outre, dans une lettre aux deux chambres (18 juin.), s'éleva contre l'imputation jetée sur l'armée, d'être hostile au gouvernement monarchique, justifia le respect et l'indulgence avec lesquels il avait traité le royal captif, et maintint que « des procédés attentifs, équitables et modérés, envers » lui, sa famille et ses anciens adhérents, étaient » la seule conduite qui pût amener un terme aux » discordes qui divisaient la nation. » Le roi n'avait jamais eu une plus belle perspective de recouvrer son autorité (1).

(1) Journ., IX, 323, 324, et aussi le récit de Huntingdon, X, 409.

Dans le traité entre les commissaires du parlement et ceux de l'armée, ces derniers agirent avec une grande prudence. La réparation des griefs militaires était le moindre de leurs désirs : leur grand objet était d'établir la tranquillité nationale sur ce qu'ils regardaient comme une base solide et permanente. Ils avaient laissé transpirer quelques idées de cette intention : mais, avant d'annoncer ouvertement leur plan, ils résolurent de soumettre la cité, comme ils avaient soumis le parlement. Londres et ses dépendances avaient été jusqu'alors le principal soutien de la faction opposée. La ville abondait en officiers et en soldats renvoyés, qui avaient servi sous Essex et Waller, et qui étaient prêts à tirer l'épée pour la défense du covenant : et l'autorité suprême sur les militaires, en dedans des lignes de communication, avait été donnée, par un dernier réglement, à un comité dont tous les membres étaient fortement attachés au parti presbytérien. Pour enlever cette arme puissante aux mains de leurs adversaires, ils présentèrent une requête aux deux chambres, afin que le commandement de la milice de Londres fût remis à des hommes distingués par leur dévouement à la cause du pays. Les presbytériens s'alarmèrent, et soupçonnèrent une coalition entre le roi et les indépendants ; ils virent que le covenant courait des dangers, et qu'on pourrait

repousser, sous peu de jours, les propositions de paix si souvent votées dans le parlement. Une pétition fut présentée contre la demande de l'armée, mais les chambres, actuellement sous l'influence des soldats, rendirent l'ordonnance, et, de son côté, la ville prit la détermination de résister à la fois à l'armée et au parlement. Lord Lauderdale, chef des commissaires écossais, se hâta de se rendre auprès du roi, pour obtenir son concours; un nouveau covenant, formé en sa faveur, fut déposé à Skinner'sHall, et les citoyens et les soldats s'empressèrent en foule de le signer. (21 juill.) Ils s'y engageaient, en présence de Dieu, et au péril de leur vie et fortune, à ramener le souverain à Westminster, afin d'y confirmer les concessions qu'il avait faites dans sa lettre de Holmby, et de conférer avec son parlement sur les autres propositions. Les lords et les communes déclarèrent que ce nouvel engagement était un acte de trahison envers le royaume (24 juill.) : et la publication de cette déclaration, loin d'apaiser le zèle, ne fit qu'enflammer les passions du peuple. Les citoyens présentèrent une seconde pétition, et éprouvèrent un second refus (26 juill.). Au moment où ils se séparaient, une multitude d'apprentis, soutenus par une foule de militaires, assiégèrent les portes des deux chambres : par des cris et des menaces, ils continuèrent, pendant huit heures, à demander

le rapport de l'ordonnance relative à la milice, et de la déclaration qui condamnait le covenant: et, après une longue résistance, les membres, épuisés de fatigue et dominés par la terreur, consentirent à leurs demandes. Même après qu'on leur eut permis de se retirer, la multitude força les communes de rentrer, et le président s'étant assis, rendit un décret afin que le roi fût conduit sans délai à son palais de Westminster. Les deux chambres s'ajournèrent pour trois jours, et le plus grand nombre des membres indépendants profita de l'occasion pour se soustraire aux insultes de la populace, et se réfugier à l'armée (1).

Sur ces entrefaites, le conseil des officiers avait complété son plan «pour l'organisation de » la nation», et on le soumit d'abord à l'examen de Charles, et ensuite à celui des commissaires du parlement. Il ressemblait en plusieurs points aux fameuses «propositions de paix»: mais il renfermait, de plus, divers articles relatifs à la liberté des élections et à la durée des parlements (2): et sur les trois grands points de l'É-

(1) Whitelock, 260, 261, Journaux, IX, 477, 393; Hollis, 145, Journal de Leicester, dans les Mémoires de Sydney, mis au jour par M. Blencowe, p. 25.

(2) Ils proposèrent de priver de leur privilége les petits

glise, de la milice, et du sort des royalistes, il fut modifié, après un long débat, au point de satisfaire à peu près les désirs du monarque. Au lieu d'abolir la hiérarchie, on la privait seulement du pouvoir de contraindre : on plaçait sur le même pied la liturgie et le covenant, supprimant les pénalités de l'une pour absence, et de l'autre pour le refus : après un délai de dix ans, on rendait à la couronne le commandement de l'armée et de la marine, et l'on réduisait à cinq le nombre des royalistes anglais qu'on exceptait du pardon. Il est probable que Charles eût été replacé sur son trône, s'il l'eût accepté; mais soit qu'il se méfiât de leur sincérité, soit qu'il comptât sur les presbytériens, ou qu'il se fût persuadé que les deux partis succomberaient dans la lutte présente, il fit un refus péremptoire, ajoutant : « vous ne pouvez pas vous » maintenir sans mon appui, et cet appui je ne » le vendrai pas à si bas prix (1). » Cette réponse

bourgs ruinés, d'augmenter le nombre des membres des comtés, et de faire cette augmentation en proportion des taxes des comtés dans les charges communes du royaume. Ouvrages de Charles, 579.

(1) C'était toutefois l'opinion de quelques autres hommes d'État, outre celle du roi. Hyde écrit à sir John Berkeley : « S'ils voient que vous ne voulez pas céder, ils céderont; » car ils ont certainement autant et plus besoin du roi, qu'il » n'a d'eux. » Mém. de Clarendon, II, 379.

causa un grand mécontement et un vif déplaisir : et un parti de soldats, se précipitant dans la chambre à coucher de lord Lauderdale, lui donna l'ordre de se lever et de partir sans délai. Ce fut en vain qu'il argua de son devoir comme commissaire des États d'Écosse, ou qu'il sollicita la faveur d'une courte entrevue avec le roi : on l'obligea à se lever et à retourner immédiatement dans la capitale (1).

L'avis que Fairfax reçut alors de ce qui se passait à Londres le détermina à rassembler ses forces et à marcher sur cette ville. Il fut rejoint en chemin par les présidents des deux chambres, huit lords et cinquante-huit membres des communes, qui, dans un conseil tenu à Sion-House, s'engagèrent solennellement « à vivre et à mourir avec l'armée ». On apprit là que plusieurs royalistes avaient rejoint les presbytériens, et qu'on faisait circuler une déclaration, au nom du roi, qui condamnait toute tentative de guerre contre le parlement. Les officiers, craignant l'effet que cette nouvelle pouvait produire sur l'esprit des troupes, et déjà exaspérés par le rejet de leurs

---

(1) Comparez les Narrations de Ludlow (I, 174-178), et Huntingdon (Journaux, X, 410), avec les propositions de l'armée dans les ouvrages de Charles (578). L'insulte faite à Lauderdale est mentionnée dans les Journaux des lords, IX, 367.

propositions, conjurèrent Charles d'écrire au général une lettre conciliatrice, dans laquelle il désavouerait tout dessein d'assister l'ennemi, remercierait l'armée de son attention envers lui, et approuverait leur plan d'organisation en plusieurs points, quoiqu'il ne pût donner son consentement à tous. L'infortuné monarque hésita : l'avantage de cette mesure fut perdu par un délai de vingt-quatre heures; et quoique la lettre enfin fût envoyée (3 août), elle n'arriva qu'après que la cité eut fait une offre de soumission. Elle n'avait désormais aucun but utile; et elle fut interprétée plutôt comme un artifice pour couvrir les intrigues du roi avec les presbytériens, que comme un témoignage de ses bonnes intentions envers l'armée (1).

Pour en revenir à la ville, Hollis et ses collègues avaient repris leur influence durant la retraite des indépendants. Les onze membres rentrèrent dans la chambre; le commandement de la milice fut remis au premier comité, et on rendit une ordonnance pour inviter le roi à venir à Westminster. Le conseil commun résolut en même temps de lever un emprunt de dix

---

(1) Journaux, 359, 375; Heath, 140; Ludlow, 1, 181. Charles désavoua ensuite cette déclaration, et demanda que l'auteur et le publicateur fussent punis. Whitelock, 267.

mille livres par souscription, et d'ajouter dix-huit régiments aux milices, comme auxiliaires. Il y avait déjà dix mille hommes sous les armes; on tira de la Tour 400 barils de poudre et d'autres munitions de guerre, et les généraux presbytériens Massey, Waller et Poyntz acceptèrent avec empressement le commandement (1). Mais l'événement prouva que ce n'étaient que des menaces inutiles (5 août). A mesure qu'on apprit que Fairfax avait commencé sa marche, qu'il avait passé son armée en revue, dans les landes de Hounslow, qu'il avait pris son quartier général à Hammersmith, la crainte du danger refroidit la ferveur des enthousiastes, et on changea insensiblement en propositions de soumission les démonstrations de résistance. La milice de Southwark fraternisa ouvertement avec l'armée; on abandonna les ouvrages sur la ligne de communication; et, d'après la promesse qu'il ne serait fait aucune violence aux habitants, le lord-maire ordonna l'ouverture des portes (6 août). On célébra le matin suivant le triomphe des indépendants. Un régiment d'infanterie, suivi d'un régiment de cavalerie, entra dans la ville; Fairfax parut ensuite à cheval, entouré de ses gardes du corps et d'une foule de

(1) Journaux, x, 13, 16, 17.

gentlemen : un grand nombre de voitures, dans lesquelles étaient les présidents et les membres fugitifs, les suivaient, et un autre régiment de cavalerie fermait la marche. C'est ainsi qu'en recevant les félicitations du maire et du conseil de ville, les vainqueurs s'avancèrent jusqu'à Westminster, où chaque président fut placé dans son fauteuil par le général (1). Le comte de Pembroke fut le seul des lords, restés à Londres après la session, qui se hasarda à paraître, et on lui permit de faire sa paix, en déclarant qu'il considérait tout ce qui s'était passé en l'absence des membres, comme forcé, et, par conséquent, nul. Mais les presbytériens et leurs adhérens formaient, dans la chambre basse, un corps plus formidable, et, par leur courage et leur persévérance, embarrassaient fréquemment les projets de leurs adversaires, quoiqu'ils ne pussent pas toujours les repousser. Ils donnèrent leur consentement à plusieurs propositions : ils souffrirent que deux des membres, Maynard et Glyn, fussent chassés, que le lord-maire, un

(1) Whitelock, 261, 264; Journal de Leicester, 27. Baillie appelle la reddition de la cité « un exemple auquel il » est difficile de rien trouver de semblable, si ce n'est comme » exemple de trahison, au moins d'une puérile imprévoyance » et d'une honteuse poltronnerie. » II, 259. Les onze membres prirent aussitôt la fuite. Leicester, ibid.

des shériffs et quatre aldermen fussent envoyés à la Tour, et les sept pairs qui avaient siégé pendant la retraite de leurs collègues, mis en état d'accusation. Mais le sentiment du danger les engagea à s'opposer à une résolution envoyée par la chambre des pairs (9 août), pour annuler tous les actes passés depuis le 26 juillet jusqu'au 6 août. La résolution fut, contre l'usage de la chambre, présentée quatre fois, et, à la surprise des indépendants, quatre fois rejetée (19 août). Fairfax s'empressa de venir au secours de ses amis; il condamna, dans une lettre au président, la conduite des communes, comme équivalente à une approbation des violences populaires, et fit sentir la nécessité de renvoyer de la chambre les ennemis de la tranquillité publique (20 août). On reprit le même sujet le lendemain; les presbytériens essayèrent leurs forces sur un amendement, et se trouvant en minorité, laissèrent passer la résolution sans division (1).

Comme l'armée n'était pas disposée à s'éloigner du voisinage de la métropole, on choisit le palais de Hampton-Court pour la résidence du roi (24 août). Là les principaux officiers paru-

---

(1) Journ., 375, 385, 388, 391, 398; Communes, IV, 9, 10, 17, 19 et 20 août.

rent rivaliser entre eux d'attentions pour lui plaire. On lui permit alors la compagnie de ses enfants, toutes les fois qu'il lui convint de les demander, et la jouissance du plaisir de la chasse, sous la promesse de ne point chercher à s'échapper. Toutes les personnes qu'il désira voir furent admises en sa présence; et la concession à laquelle il attachait le plus grand prix, celle de correspondre librement et sûrement avec la reine, à Paris, lui fut accordée (8 sept.) (1). A la même époque, les deux chambres, à la réquisition des commissaires écossais, soumirent encore une fois « les propositions » à l'examen du roi; mais Charles répondit que le plan suggéré par l'armée était mieux combiné pour établir les bases d'une paix durable, et ajouta qu'il était prêt à traiter, d'après ce plan, avec des commissaires nommés par le parlement, et d'autres nommés par l'armée (11 sept.) (2). Les officiers applaudirent à

(1) Mém. de Clarendon, II, 381; app., XLI; Rushw., VII, 795; Mém. des Hamiltons, 316.

(2) Au sujet de cette réponse, Charles dit aux commissaires écossais : « Ne vous étonnez pas de la réponse que » j'ai donnée hier aux deux chambres; car si vous la com» prenez bien, je vous ai mis dans la bonne voie, et vous » étiez avant dans la mauvaise. » Mémoires des Hamiltons 323.

cette réponse; Cromwell parla aux communes en sa faveur, avec une véhémence qui excita le soupçon, et bien qu'un refus fût définitivement adopté, on nomma un grand comité « pour « prendre en considération tout ce qui concer- « nait le roi (22 sept.). » On avait calculé que ce travail à l'effet d'amalgamer le plan du parlement avec celui de l'armée pourrait s'effectuer dans l'espace de vingt jours; mais il dura plus de deux mois, car il y avait encore une troisième chambre à consulter, le conseil de guerre, qui débattait toutes les clauses, et notifiait ses résolutions aux lords et aux communes, sous le titre modeste, mais expressif, de « vœux de l'armée » (1).

Tandis que le roi cherchait ainsi à flatter les officiers, il doutait de leur sincérité, et, suivant son habitude, il traitait avec le parti opposé. Le marquis d'Ormond et lord Capel (2) l'accompagnaient, depuis Londres, avec les commissaires

(1) Ludlow, I, 184; Whitelock, 269; Huntingdon, dans les Journaux, x, 410; Journaux, v, 22 septembre. Dans la division, Cromwell fut pour le oui, et le colonel Rainsborough, chef des niveleurs, pour le non. Il fut emporté par une majorité de 84 contre 34. Ibid.

(2) Capel était un des commandants royalistes les plus distingués; il était revenu depuis peu d'outre-mer, avec la permission du parlement.

écossais, et l'on prit la résolution de faire entrer en Angleterre, au printemps suivant, une armée nombreuse d'Ecossais, et d'appeler les presbytériens à leur secours; si Charles était en liberté, il sanctionnerait l'entreprise par sa présence, sinon le prince de Galles le remplacerait; et Ormond reprendrait le gouvernement d'Irlande, pendant que Capel inviterait les restes du parti du roi, en Angleterre, de se rallier à l'étendard royal. Telles étaient les données de ce plan; les autres détails, moins importants, n'avaient pas encore été discutés, lorsque Cromwell, informé par ses espions, ou averti par ses propres soupçons, se plaignit à Ashburnham de l'incurable duplicité de son maître, qui sollicitait le secours de l'armée en même temps qu'il en préparait la destruction (1).

Mais déjà un nouveau parti, également formidable aux royalistes, aux presbytériens et

(1) Clarendon, III, 70, 72, 75. Baillie fait le récit suivant de la disposition du parlement écossais. « Si le roi veut » ratifier notre covenant, nous sommes tous prêts à le rétablir dans sés droits, ou à périr; s'il persiste dans sa résolution de le rejeter, et de ne nous accorder qu'une partie de » notre demande, il aura encore ici, même à ces conditions, » beaucoup de gens pour lui; mais parmi les plus sages, il » y a beaucoup de gens irrésolus, qui attendent que Dieu » leur donne plus de lumières. » Baillie, II, 260.

aux indépendants, venait de s'élever. Ses fondateurs étaient quelques fanatiques, qui jouissaient de la réputation d'une grande sainteté. Ils n'avaient aucune prétention aux connaissances et aux talents; ce n'étaient que d'humbles individus, à qui Dieu avait donné la raison pour guide, et dont le devoir était d'agir selon les directions de cette raison. En conséquence, ils s'étaient donné le nom de rationalistes, qu'ils changèrent bientôt pour le nom plus expressif de niveleurs. Ils repoussaient toute autorité coercitive en matière de religion; les hommes avaient le droit d'établir un culte public à leur gré; mais s'ils employaient la contrainte, il devenait illégal, puisqu'il forçait la conscience, et induisait à un péché volontaire. Ils prétendaient qu'en politique, il était du devoir du peuple de venger ses propres droits, et de se faire justice à lui-même. Jusqu'ici le bien public avait été sacrifié à l'intérêt particulier : par le roi, dont le seul objet était de recouvrer le pouvoir arbitraire; par les officiers, qui avaient en vue les commandements, les titres et les émoluments; et par le parlement, qui cherchait principalement à rendre son autorité permanente. Le temps était venu pour les opprimés de se lever, de prendre leur cause en main, et de se résoudre « à perdre plutôt la vie que la li-

« berté (1). » Ces doctrines se répandirent avec rapidité : elles convertirent aisément les gens dissolus, les aventuriers et les mécontents ; et un nouvel esprit, source abondante de nouveaux projets, commença à agiter la grande masse de l'armée. On parlait rarement du roi, mais ce n'était qu'en termes d'horreur et de mépris ; c'était un Achab ou une coloquinte (2), l'obstacle éternel à la paix, la cause des dissensions et de l'effusion du sang. Une brochure intitulée « la Cause de l'armée », accompagnée d'un autre pamphlet sous le nom de « l'Accord du peuple », fut présentée au général par les agitateurs de onze régiments. (1er nov.) Elle contenait, outre l'état de leurs griefs, une nouvelle constitution pour le royaume. On n'y faisait mention ni du roi ni

(1) Mémoires de Clarendon, II, app., XI ; Walker, Hist. des indépendants, 194 ; Rushworth, VII, 845 ; Hutchinson ; 287. Le secrétaire Nicholas, après avoir parlé des rationalistes, ajoute : « Il y a une secte de femmes, dernièrement » venues des pays étrangers, et logées dans Soutwark, ap- » pelées Quakers, qui se gonflent, frissonnent et tremblent ; » et quand elles sont revenues à elles-mêmes (car pendant » tout le temps que durent leurs crises, l'esprit saint de » Mahomet converse avec elles), elles commencent à prê- » cher ce qui leur a été inspiré par l'esprit. » Mémoires de Clarendon, II, 383.

(2) Sans doute par allusion à un passage de l'Écriture. Voyez IV, Reg. IV, 39 et seqq. (*Note du traducteur.*)

des lords ; la souveraineté devait résider dans le peuple, qui en déléguerait l'exercice à ses représentants, mais avec la réserve d'égalité de loi, de liberté de conscience et de libération de service forcé en temps de guerre ; trois priviléges dont la nation ne se dépouillerait jamais. Le parlement serait biennal, et siégerait pendant six mois ; le droit d'élection serait plus étendu, et la représentation répartie plus également. Ces demandes des niveleurs furent énergiquement appuyées par les colonels Pride et Rainsborough, et vigoureusement combattues par Cromwell et Ireton. Le conseil des officiers y accéda assez pour demander qu'on ne fît plus de requêtes au roi ; mais les deux chambres déclarèrent ces libelles subversifs du gouvernement, et ordonnèrent qu'on en poursuivrait les auteurs ; toutefois, afin de donner quelque satisfaction aux soldats, elles arrêtèrent en même temps que le roi se trouvait dans l'obligation de donner la sanction royale à toutes les lois relatives au bien public, qui avaient passé aux deux chambres, et que les lords et les communes lui avaient présentées (6 nov.) (1).

Charles alors commença à trembler pour sa sûreté. Il vit que la violence des niveleurs aug-

(1) Mém. de Clarendon, II, app., 39, XL, XLI ; Journ. V, 5, 6 novembre ; Rushworth, VII, 849, 857, 860, 863 ; Whitelock, 274-277.

mentait de jour en jour; que les officiers qui se disaient ses amis étaient devenus des objets de suspicion, qu'Ireton avait été chassé du conseil, et Cromwell menacé d'un acte d'accusation; que plusieurs régiments se trouvaient dans un état complet d'insubordination, et que Fairfax doutait lui-même de pouvoir rétablir la discipline de l'armée. Dans ces circonstances, il révoqua la parole qu'il avait donnée au général: et immédiatement ses gardes furent doublées, plusieurs de ses gens renvoyés, et on ferma les portes aux étrangers. On ignore si ces précautions furent prises pour prévenir une évasion, ou pour endormir les soupçons; mais dix jours après, à l'heure du souper, on ne trouva plus le roi, et l'on saisit sur sa table plusieurs papiers écrits, dans le nombre desquels se trouvait une lettre anonyme qui lui donnait avis du danger que courait sa personne, et un message de sa part aux deux chambres, promettant, quoiqu'il eût cherché un asile plus sûr, de revenir « quand « il pourrait être écouté avec honneur, liberté « et sûreté (1). »

Cette évasion inattendue attira de la part du

---

(1) Journaux, IX, 520; Rushw., VII, 871; Clarendon, III, 77; Mémoires des Hamiltons, 324. Huntingdon, dans les Journaux (X, 411), affirme que Cromwell écrivit aussi une lettre au gouverneur, par laquelle il annonçait le danger du roi.

parlement des menaces de vengeance contre tous ceux qui se hasarderaient à recéler le royal fugitif; mais on reçut, trois jours après, la nouvelle qu'il était encore prisonnier sous la garde du colonel Hammond, récemment nommé gouverneur de l'île de Wight. Dans la soirée de son départ, le roi, accompagné de Legge, valet de chambre, était descendu dans le jardin par un escalier dérobé, et s'était rendu à un lieu où Berkeley et Ashburnham l'attendaient. Une nuit sombre et orageuse favorisait leur fuite, et ils arrivèrent, dans le cours du jour suivant, à Tichfield, où la comtesse douairière de Southampton les reçut avec joie (12 nov.). De là, Berkeley et Ashburnham se rendirent à l'île de Wight, pour solliciter la protection de Hammond, officier dans lequel Cromwell avait la plus grande confiance, et neveu d'un des chapelains du roi (13 nov.). On s'accorda à dire que sa réponse fut réservée et circonspecte, qu'il se montra disposé à traiter le roi avec honneur, mais surtout à obéir aux ordres de ses supérieurs. Prenant avec lui un autre officier et un détachement de soldats, il accompagna les messagers à Tichfield. Quand Ashburnham annonça à Charles que Hammond était en bas, attendant les ordres de sa majesté, le malheureux prince s'écria: « L'avez-vous amené ici? Dans ce cas, je suis un » homme perdu. » Hammond fut introduit, et

Charles, mêlant les promesses à la flatterie, se confia à son honneur : mais le gouverneur eut soin de ne pas se compromettre; il répondit dans un langage respectueux, mais ambigu, et le roi, dans l'impossibilité de se tirer du danger, consentit d'un air de gaîté, mais le cœur déchiré, à l'accompagner dans l'île. Le gouverneur donna des ordres pour qu'on témoignât tous les respects possibles à son hôte royal, et le logea dans le château de Carisbrook (1).

La violence croissante des niveleurs et la disposition séditieuse de l'armée, réveillèrent les craintes les plus sérieuses chez les officiers supérieurs; et Fairfax, d'après l'avis du conseil,

---

(1) Journaux, IX, 525; Rushw., VII, 874; Clarendon, III, 78-85; Herbert, 52; Ludlow, I, 187-191. On a souvent demandé où le roi comptait se rendre, après s'être échappé; et une histoire débitée par Clarendon a fait supposer à quelques personnes qu'il avait l'intention d'aller à Jersey. Mais, d'après le témoignage de lord Lauderdale, il paraît que, lorsque les commissaires écossais le quittèrent, il avait fixé Berwick, comme une ville frontière, dans laquelle il pourrait compter sur le secours des Écossais, sans fournir à ses ennemis le prétexte de dire qu'il avait abdiqué la couronne en quittant le royaume. Il changea ensuite d'avis, probablement à la suggestion de Cromwell (Hollis, 186), et préféra l'île de Wight, comme un lieu d'où il pourrait aisément traiter avec le parlement. On n'en peut douter, d'après sa lettre au comte de Laneric. Voyez les Mémoires des Hamiltons, 326.

renvoya les agitateurs à leurs régiments respectifs, et ordonna (8 nov.) aux différents corps de se rassembler, à trois brigades, en trois jours différents. On rédigea en son nom une remontrance contre l'esprit du temps, dans laquelle il se plaignait des calomnies qui circulaient parmi les soldats, indiquait les divers points qu'il avait cherché à obtenir, et offrait de persister dans ses efforts, pourvu que les soldats reprissent les anciennes habitudes d'obéissance militaire. Tous attendaient avec anxiété le résultat, mais aucun avec plus de crainte que Cromwell. Sa vie était en danger. Les niveleurs avaient menacé de lui faire payer de sa tête ses intrigues avec Charles; et la fuite de ce prince, en déconcertant leurs plans, leur avait rendu leur première animosité. On ordonna (15 déc.) de lire successivement la remontrance à chaque régiment, en commençant par ceux qui semblaient le plus attachés à leurs officiers. On y répondit par des acclamations. Les soldats signèrent l'engagement d'obéir aux ordres du général; et les semeurs de discorde, les distributeurs de pamphlets séditieux, furent désignés et mis en prison. De ces corps, Fairfax se rendit à deux régiments, qui s'étaient permis de se présenter sans ordres. Le premier, après quelques débats, se soumit; le second y mit plus d'obstination. Les soldats avaient chassé la majorité des officiers

et portaient, autour de leurs chapeaux, cette devise « La liberté du peuple et les droits des « soldats ». Cromwell se jeta dans les rangs pour arrêter les meneurs. Son intrépidité subjugua les mutins : un homme fut immédiatement fusillé, trois furent condamnés, et plusieurs autres gardés comme cautions de la soumission de leurs camarades (1). Cet acte de vigueur fit triompher les officiers, et la subordination se rétablit; mais le danger donna une leçon instructive à Cromwell, qui oublia, dès ce jour, son engagement avec le roi, et chercha à se faire des amis dans le parlement et dans l'armée. Il fallait du temps pour que les principaux points en discussion s'arrangeassent d'une manière satisfaisante; mais, partie par menaces, partie par condescendance, un accommodement s'effectua (24 déc.), et les officiers observèrent un jeûne solennel pour attirer les bénédictions du ciel sur la nation. Cromwell et Ireton ne perdirent pas cette occasion de prouver que leurs dons spirituels égalaient leurs talents militaires. A la grande édification des auditeurs, ils se livrèrent

(1) Whitelock, 278; Journaux, IX, 527; Ludlow, I, 192. On disait parmi les soldats que le roi avait promis à Cromwell le titre de comte, avec le cordon bleu; à son fils la place de gentilhomme de la chambre du prince; et le commandement des forces en Irlande, à Ireton. Hollis, 127.

à une prière longue et inspirée; et on se disait confidentiellement que « jamais plus harmo» nieuse musique n'était montée à l'oreille du » Tout-Puissant » (1).

Le roi n'avait cependant aucun motif de se repentir de sa confiance en Hammond : mais ce gouverneur, en accordant toute espèce d'indulgence à son prisonnier, n'avait pas l'intention de séparer son sort de celui de l'armée. Il consulta les officiers au quartier-général, et résolut à part lui d'adhérer à leurs instructions. Charles recommença ses anciennes intrigues. Il se servit du docteur Gough, un des chapelains de la reine, pour déterminer les commissaires écossais à renoncer à la ratification du covenant, comme la seule condition moyennant laquelle ils consentaient à lui fournir une armée. Il envoya sir John Berkeley à Cromwell et à ses amis, pour leur rappeler leurs promesses, et solliciter leur assistance pour un traité personnel (16 nov.); et, par un message au parlement, il proposa, en addition à ses premières offres, d'abandonner le commandement de l'armée pendant sa vie, de changer contre un revenu annuel les profits de la cour des pupilles, et de

---

(1) Mémoires de Clarendon, II, app., XLIV; Whitelock, 284.

pourvoir aux fonds nécessaires pour payer l'arriéré aux militaires et aux créanciers publics. Le dédain avec lequel on reçut ce message, et la réponse décourageante que firent les officiers, réveillèrent ses appréhensions : elles furent confirmées (8 déc.) par les commissaires écossais, qui, se plaignant de sa dernière proposition, comme d'une violation de son premier engagement, lui certifièrent que plusieurs de ses ennemis voulaient l'enfermer dans une étroite prison, et que d'autres parlaient ouvertement de le détrôner par un jugement légal, ou par un assassinat. Ces avis l'engagèrent à préparer un plan d'évasion. On s'adressa à la reine (14 déc.), pour obtenir un bâtiment de guerre qui le transportât hors de l'île; et Berwick fut choisi pour le lieu de sa retraite (1). Il n'avait cependant pas de temps à perdre. Les chambres demandaient le consentement du roi à quatre bills qu'elles avaient rédigés, comme leur ultimatum, et l'unique condition à laquelle elles consentaient à un traité personnel (15 déc.) (2). Les Écossais, pour retarder les poursuites, demandèrent une copie

(1) Mémoires des Hamiltons, 325, 333; Ludlow, 1, 195, 201.

(2) Le premier de ces bills, après avoir conféré au parlement pendant vingt ans le commandement de l'armée, portait, qu'après ce temps-là, toutes les fois que les lords

des bills, et firent des remontrances contre les changements faits aux propositions de paix. Leur langage était énergique et mordant : ils traitaient la conduite du parlement de violation de la ligue et du covenant, et ils accusaient ouvertement les chambres de se laisser contrôler

---

et les communes déclareraient que la sûreté du royaume était compromise, les bills passés par eux, relatifs aux forces de terre et de mer, seraient considérés comme des actes du parlement, même lorsque le roi y refuserait son assentiment ; le second bill déclarait tous serments, proclamations et poursuites contre le parlement pendant la guerre, nuls et de nul effet ; le troisième annulait tous les titres d'honneur accordés depuis le 20 mai 1642, et privait tous les pairs créés depuis lors du droit de siéger au parlement, sans le consentement des deux chambres ; et le quatrième donnait aux chambres le pouvoir de s'ajourner de place en place, à leur discrétion. Journaux, IX, 575 ; OEuvres de Charles, 590, 593. Si le lecteur en revient à Clarendon, Histoire, III, 88, il lui dira que, par l'un de ces bills, le roi devait s'avouer l'auteur de la guerre, et coupable de tout le sang qui avait été versé ; que par un autre il devait dissoudre le gouvernement de l'Église, et disposer de toutes les terres ecclésiastiques pour d'autres usages ; que le troisième établissait la milice sans lui réserver plus de pouvoir qu'à un particulier ; et qu'en dernier lieu, il devait sacrifier tous ceux qui l'avaient servi, et ses adhérents, à la merci du parlement. Quand on compare ces détails avee les bills réels, on peut juger du peu de crédit qu'on doit aux assertions de Clarendon, quand elles ne sont pas appuyées par d'autres autorités.

par un corps, qui devait son origine et son existence à leur autorité. Mais les indépendants n'étaient pas gens à s'épouvanter des clameurs de ceux que, sous le nom d'alliés, ils savaient être leurs ennemis. Ils déclarèrent (18 déc.) que l'intervention de toute nation étrangère dans les actes du parlement, était un déni de l'indépendance du royaume, et ordonnèrent que les bills seraient présentés à la sanction du roi, sans autre délai. Les Écossais se rendirent en hâte à Carisbrook, en apparence pour protester, mais avec un objet plus important en vue. Ils se relâchèrent alors de leur première opiniâtreté : ils n'insistèrent pas davantage sur la ratification du covenant, mais se contentèrent de la promesse de Charles de faire, en matière de religion, toutes les concessions que sa conscience lui permettrait. Le traité, qui avait été si long-temps agité entre eux, fut signé en particulier; et le roi répondit aux deux chambres (28 déc.), que ni ses souffrances actuelles, ni la crainte d'un plus mauvais traitement, ne l'engageraient à donner son assentiment à aucun bill, comme partie du traité, avant d'en avoir conclu la totalité (1).

Prévoyant les conséquences de son refus, Char-

(1) Journaux, IX, 575, 578, 582, 591, 604, 615, 621; OEuvres de Charles, 594; Mém. des Hamiltons, 334.

les s'était déterminé à prévenir la vengeance du parlement, en s'échappant le même soir; mais il en fut empêché par la vigilance de Hammond, qui, soit qu'il eût découvert son projet, ou qu'il eût reçu d'avance ses instructions, ferma les portes au départ des commissaires, doubla les gardes, confina le royal captif dans sa chambre, et renvoya la plus grande partie de sa suite. On essaya de soulever en sa faveur les habitants de l'île; mais cet essai fut infructueux, et son auteur, Burley, autrefois capitaine dans l'armée royale, subit la punition des traîtres (1648, 3 janv.). Les chambres résolurent (et l'armée promit de vivre et de mourir avec elles pour le maintien de cette résolution) de ne plus recevoir de message du roi; de ne plus lui envoyer d'adresses ni de suppliques; dans le cas où d'autres personnes le ferait sans permission, de les rendre passibles des peines de haute trahison; et de rétablir le comité de sûreté publique, pour siéger et agir sans le secours d'assesseurs étrangers. Les Écossais comprirent cette dernière pensée : ils firent la demande des 100,000 livres qut leur étaient dues par le traité d'évacuation, et annoncèrent (15 janv.) leur intention de retourner immédiatement à leur propre parlement (1).

(1) Le vote de non-requêtes passa à une majorité de 141 voix contre 92. Journaux, v, 3 janvier. Voyez aussi 11,

Le roi parut se soumettre avec patience aux nouvelles restrictions mises à sa liberté : il affecta même un air de gaîté, afin de cacher le projet d'évasion qu'il méditait. On confia (2 févr.) la responsabilité immédiate de sa personne à quatre gardes d'une fidélité à l'épreuve, qui, deux par deux, le surveillaient successivement. Ils accompagnaient partout le prisonnier, à ses repas, à ses dévotions publiques, durant ses récréations au jeu de boules, et ses promenades autour des murs du château. Il ne lui était jamais permis d'être seul, à moins qu'il ne se retirât dans sa chambre à coucher; et alors un des deux gardes était en faction à chacune des portes qui conduisaient à l'appartement. Cependant, malgré toutes ces précautions (tant fut grande l'adresse du roi, et tant fut généreux le dévouement de ceux qui voulaient le servir) il trouva les moyens d'entretenir une correspondance avec ses amis, sur la côte de Hampshire, et, par leur intermédiaire avec les royalistes anglais, les commissaires écossais à Édinbourg, la reine à Paris, et le duc d'York à Saint-James (22 avril), lequel bientôt après, sur l'ordre de son père, s'enfuit en Hollande, déguisé en femme (1).

15 janvier 1648. Les Journaux des lords, IX, 640, 662; Rushw., VII, 953, 961, 965; Journal de Leicester, 30.

(1) Journaux, X, 35, 76, 220; Rushworth, VII, 984,

Cependant une fermentation extraordinaire semblait agiter toute la masse de la population. A l'exception de l'armée, toutes les classes étaient mécontentes. La nation ne jouissait nullement des bienfaits de la paix, quoique la guerre eût cessé depuis un an. On n'avait pas rétabli ces formes, ces institutions, sauvegardes de la liberté et de la propriété, que l'on avait suspendues pendant le débat : les comités continuaient à exercer, dans chaque comté, la tyrannie la plus oppressive, et tous les mois on levait encore, pour entretenir les troupes, une taxe qui excédait le montant des sommes imposées pendant la guerre pour le même objet. Personne ne pouvait ignorer que le parlement, l'autorité suprême nominale, était sous la dépendance du conseil des officiers; et la captivité prolongée du roi, les sentiments connus des agitateurs, et par-dessus tout, la détermination de ne plus faire de requêtes, provoquaient le soupçon général

1002, 1067, 1109; Clarendon, III, 129. Firebrace, l'un des agents par le moyen desquels Charles correspondait avec ses amis, nous dit qu'il était, de temps à autre, chargé par l'un des gardes de faire sentinelle pour lui à la porte de la chambre du roi, et qu'il lui donnait alors ou en recevait des papiers à travers une petite crevasse près du plancher. Voyez le compte qu'il en rend en addition aux Mémoires de Herbert, p. 187.

qu'on avait l'intention d'abolir le gouvernement monarchique, et d'introduire à sa place le despotisme militaire. Les quatre cinquièmes de la nation commençaient à désirer le rétablissement du trône. Il existait une grande diversité d'opinions relativement aux conditions; mais tous s'accordaient à vouloir le traité personnel que Charles avait si souvent demandé, comme le moyen le plus propre à concilier les intérêts opposés, et à amener un arrangement satisfaisant.

Les principes des niveleurs avaient été embrassés par la majorité des soldats, et avaient trouvé des prosélytes parmi les officiers. Ces fanatiques avaient découvert dans la Bible, que le gouvernement des rois était odieux aux yeux de Dieu (1), et ils prétendaient que, dans le fait, Charles n'avait plus de droit au sceptre. Protection et allégeance étaient deux conditions réciproques. Il avait fait serment, en montant sur le trône, de protéger les libertés de ses sujets; et, en violant ce serment, il avait dégagé le peuple de l'obligation de son allégeance. Il en avait appelé au Dieu des batailles pour décider la question, et le résultat l'avait jugée contre ses prétentions. Il était donc responsable du sang versé; et le devoir des repré-

(1) 1. Reg., VIII, 8.

sentants de la nation était de le traduire en justice pour ce crime; et afin de prévenir de pareils malheurs à l'avenir, ils étaient obligés de pourvoir aux libertés de tous, en établissant une république, d'après le consentement général. Cromwell invita les défenseurs de cette doctrine à se réunir, dans sa maison, « aux Grandesses » (on les appelait ainsi) du parlement et de l'armée. La question y fut débattue : mais il eut grand soin, ainsi que ses collègues, de cacher ses véritables sentiments. Ils ne contredirent pas ouvertement les principes mis en avant par les niveleurs; mais ils affectèrent de douter de la possibilité de les mettre en pratique. La vérité est qu'ils ne se souciaient pas de se compromettre par un aveu trop explicite, avant de connaître la route qu'ils avaient à tenir (1).

Dans cette fièvre de l'esprit public en Angleterre, tous les yeux étaient tournés sur les mouvements de l'Ecosse. Le clergé écossais avait, pendant quelque temps, nourri l'idée que le roi avait non seulement signé le covenant à Carisbrook, mais solennellement promis de le faire exécuter dans tous ses États; et la perspective d'un prompt triomphe sur les indépendants, les engagea à prêcher une croisade en faveur de l'Eglise et du trône. Mais le retour des com-

(1) Ludlow, 1, 206; Whitelock, 317.

missaires et la publication de « l'accommodement » avec le roi, abattirent cruellement leurs espérances.

On trouva que le roi avait en effet consenti à l'établissement du presbytérianisme en Angleterre, mais seulement comme un essai pendant trois ans, avec la liberté pour lui et ceux qui voudraient suivre son exemple, de ne pas s'y conformer. Leurs invectives ne portèrent plus alors sur les indépendants : « l'accommodement » et ses partisans devinrent le but de leurs plus violentes attaques. Ses conditions avaient, disait-on, dépassé les pouvoirs accordés aux commissaires, et l'on déclarait son intention un acte d'apostasie du covenant, une tentative impie pour élever le trône du roi au dessus du trône de Dieu. Leur véhémence intimida le parlement écossais, et avertit le duc d'Hamilton d'agir avec prudence. Ce seigneur, dont l'emprisonnement avait cessé à la reddition de Pendennis, avait accompagné le roi à Newcastle; une réconciliation s'était faite; et il était devenu alors le chef avoué des royalistes et des presbytériens modérés. Pour ne pas irriter les préjugés religieux de ses compatriotes, il voulut masquer son but réel, la restauration du monarque, sous le prétexte de détruire l'hérésie et le schisme. Il professa la plus profonde vénération pour le covenant, et la déférence la plus implicite à l'autorité de

l'Eglise : il céda, avec un respect apparent, aux remontrances de la commission cléricale, et sollicita ouvertement ses membres d'aider le parlement de leur sagesse, et de faire connaître leurs vœux. Mais ces paroles n'avaient pour objet que de détourner le soupçon. Au moyen du nombre (son parti se composait des deux tiers de la convention), il obtint la nomination d'un comité « de danger » : cette mesure fut suivie d'un décret, qui mettait le royaume en état de défense, et la conséquence de ce décret fut une levée immédiate pour augmenter l'armée. Mais ses adversaires, dirigés par le comte d'Argyle, lui suscitèrent beaucoup d'obstacles. Ils protestèrent en parlement contre la guerre; les commissaires de l'Eglise demandèrent qu'on répondît auparavant à leurs objections, et les ministres menacèrent en chaire de la colère de Dieu, tous ceux qui prendraient part à une entreprise impie. On vota 40,000 hommes; mais quoiqu'on employât souvent la force, et que parfois on répandît du sang, la levée se fit si lentement, que, dans le mois de juillet, la grande armée n'excédait pas un quart de ce nombre (1).

(1) Mémoires des Hamiltons, 339, 347, 353; Rushw., VII, 1031, 48, 52, 67, 114, 132, et deux lettres circonstanciées et intéressantes de Baillie, II, 280, 287; Whitelock, 305.

Il avait été convenu par le plan originaire arrêté à Hampton-Court, que l'entrée des Écossais en Angleterre serait le signal du soulèvement simultané des royalistes dans toutes les parties du royaume. Mais les premiers n'arrivèrent pas à temps, et le zèle des autres ne put souffrir de délai. Le premier qui proclama le roi (3 mars), fut un officier parlementaire, le colonel Poyer, maire de la ville, et gouverneur du château de Pembroke. Il refusa de résigner son commandement militaire, à l'ordre de Fairfax; et, pour justifier son refus, il déploya l'etendard royal. Poyer fut joint par Langherne et Powel, deux officiers dont on avait dernièrement licencié les troupes. Plusieurs soldats se hâtèrent de se rendre à l'appel de leurs anciens chefs; les Cavaliers coururent aux armes dans les deux divisions de la principauté : on surprit Chepstow (1er mai), on assiégea Carnarvon, et le colonel Fleming fut défait. Ces petits succès causèrent la ruine de ces hommes infortunés. Horton arrêta leurs progrès; Cromwell arriva avec cinq régiments (8 mai), pour punir leur présomption. Le vent tourna immédiatement, Langherne fut battu, Chepstow repris, les assiégeants de Carnarvon mis en pièces. Sur le refus de Poyer de se rendre, le lieutenant-général rassembla son corps après le coucher du soleil; et le fanatique Hugh Peters prédit que les remparts de Pem-

broke, comme ceux de Jéricho, tomberaient devant l'armée du Dieu vivant. De la prière et du sermon, les soldats volèrent à l'assaut : ils passèrent les fossés, ils escaladèrent les murs; mais ils trouvèrent la garnison à son poste, et après un court, mais sanglant combat, Cromwell ordonna la retraite. On forma alors un siége régulier; et le général indépendant, malgré l'impatience qu'il avait de se rendre dans le nord, fut retenu, pendant plus de six semaines, devant cette forteresse insignifiante (1).

A peine se passait-il un jour sans quelque nouvel événement, qui présageait que le moment de la lutte approchait. Un tumulte alarmant dans la cité (9 avril), où les apprentis forcèrent la garde, et osèrent s'engager avec les troupes commandées par le général, fut bientôt suivi de pareilles émeutes à Norwich, Thetford, Canterbury, Exeter, et plusieurs autres villes. Elles furent, à la vérité, comprimées par la vigilance de Fairfax et les comités du comté; mais le cri de «Dieu » et le roi», répété de tous les côtés par les mutins, prouvait suffisamment que le vœu du peuple se prononçait en faveur de la royauté. Des pétitions de différentes corporations publiques

(1) Journaux des lords, x, 88, 253; Rushworth, VII, 1016, 38, 66, 97, 129; Heath, 171; Whitelock, 303, 305.

affluaient dans les deux chambres; toutes demandaient que l'armée fût licenciée, et le roi ramené dans sa capitale (1). Les chefs des indépendants, pressentant qu'il ne serait pas en leur pouvoir de gouverner la cité, tandis que leurs forces tiendraient la campagne, songèrent à une réconciliation. (28 avril) On permit au parlement de déclarer qu'il ne serait fait aucun changement dans le gouvernement fondamental du royaume par le roi, les lords et les communes; et, en retour, les citoyens s'engagèrent à vivre et mourir avec le parlement. Bien qu'on vît peu de sincérité de part et d'autre dans ces promesses, il était de l'intérêt de tous de dissimuler. Fairfax retira ses troupes (2 mai) de Whitehall et de Mews : la direction de la milice fut encore une fois confiée au lord-maire et aux aldermen; et l'on donna le commandement en chef à Skippon, officier qui s'était toujours distingué par une opposition marquée à la politique des ennemis des indépendants, quoiqu'il ne fût pas toujours d'accord avec ceux-ci.

Les habitants de Surrey et d'Essex se montrèrent mécontents des réponses faites à leurs pétitions : les habitants de Kent se rassemblèrent

---

(1) Journ., 243, 60, 67, 72; Communes, 13, 27 avril, 16 mai; Whitelock, 299, 302, 3, 5, 6.

fréquemment pour prendre en considération leurs griefs, et consulter sur les moyens d'en obtenir le redressement. Ces réunions, qui commencèrent chez un particulier du nom de Hales, prirent bientôt le caractère de la loyauté et du défi. On forma des associations, on réunit des armes, et on fit des projets. En peu de jours, l'esprit qui dominait sur la côte, se communiqua aux marins sur la rivière : (27 mai) six bâtiments de guerre, entièrement équipés pour le service d'été, se déclarèrent en faveur du roi; et les marins, malgré les arguments et les prières de Rainsborough, leur commandant, et du comte de Warwick, qui leur parla au nom du lord grand amiral, se rendirent à la Haye avec le pavillon royal, afin d'y chercher le jeune duc d'York, qu'ils choisirent pour leur commandant. Mais l'alarme excitée par la révolte de la flotte, fut balancée par les succès que Fairfax obtint sur terre contre les insurgés. Les Cavaliers avaient essayé (1er juin) de le combattre dans la ville de Maidstone, et, aidés de l'avantage de leur position, ils avaient résisté pendant six heures aux efforts de l'ennemi; mais leur perte fut proportionnée à leur valeur. On en tua deux cents dans les rues, et l'on fit quatre cents prisonniers. Plusieurs personnes de la campagne, découragées par cette défaite, retournèrent promptement

chez elles. Goring, comte de Newport, s'étant mis à la tête d'un autre corps, s'avança (2 juin) jusqu'à Blackheath, et sollicita son admission dans la cité. Le moment était critique et entraînait les conséquences les plus importantes. Les amis du roi formaient un parti nombreux; le conseil de ville chancelait; et le parlement n'avait aucune force armée pour maintenir son autorité. Les chefs virent qu'ils n'avaient d'autre ressource que la conciliation (3 juin). Les aldermen, emprisonnés à la requête de l'armée, furent mis en liberté; et il fut permis aux membres exclus, de reprendre leurs siéges. Ces concessions, aidées de la terreur que la victoire de Maidstone avait inspirée, et de la vigilance de Skippon, qui interceptait toute communication entre les royalistes et le parti de Blackheath, renversèrent le projet de Goring. (4 juin) Ce commandant, ayant essuyé un refus, passa la rivière, appela à son secours les gens de l'Essex, et fixa son quartier-général à Colchester. La ville n'avait d'autre fortification qu'un faible rempart en terre; mais, comptant sur ses propres ressources et sur la constance de ses compagnons, il résolut de la défendre contre l'ennemi, afin de retenir Fairfax et son armée dans le sud, et de conserver le nord ouvert aux Écossais. Ce plan réussit: Colchester fut attaqué et défendu avec un courage égal;

et son sort ne fut décidé, que lorsque l'inutilité de l'invasion des Écossais eut prouvé que la cause royale était désespérée (1).

On s'aperçut bientôt que la rentrée des membres accusés et exclus, combinée avec le départ des officiers pour leurs commandements à l'armée, avait donné un nouveau caractère aux opérations du parlement. Hollis, en reprenant son siége, reprit aussi sa prépondérance dans la chambre basse. On revint aux mesures que son parti avait autrefois approuvées ; et l'on adopta la résolution d'ouvrir une nouvelle négociation avec le roi, à condition qu'il s'engagerait d'avance à donner sa sanction royale aux trois bills, qui révoquaient toutes déclarations contre le parlement, qui établissaient la discipline presbytérienne pendant trois ans, et qui investissaient certaines personnes du commandement de l'armée et de la marine, durant l'espace de dix années. Mais un sentiment plus généreux domina chez les pairs : l'emprisonnement de six d'entre eux leur avait donné une leçon salutaire. Pressentant que leurs priviléges tomberaient avec le trône, ils repoussèrent les trois bills des communes, votèrent un

(1) Journaux, x, 226, 8, 9, 283, 9, 297, 301, 304; Communes, 24, 25 mai, 4, 8 juin; Whitelock, 307, 8, 9, 310; Clarendon, III, 133, 151, 154.

traité personnel sans conditions préalables, et reçurent du conseil de ville l'assurance que, si l'on permettait au roi de revenir à Londres, la cité garantirait de toute insulte et la personne royale et les deux chambres. Mais Hollis et ses adhérents refusèrent d'y accéder. On tint conférence sur conférence; et les deux partis continuèrent à discuter sur ce sujet pendant plus d'un mois, sans interruption de la part des indépendants. Ceux-ci n'avaient pas le loisir de s'occuper de pareilles querelles. Leur but était de combattre et de conquérir, dans la persuasion que la victoire au champ de bataille leur rendrait l'ascendant au sénat (1).

On était alors au mois de juillet (8 juill.), et les royalistes anglais s'étaient presque abandonnés au désespoir, quand ils reçurent l'heureuse nouvelle que le duc de Hamilton avait enfin passé les frontières à la tête de 30,000 hommes. Les rapports avaient à la vérité exagéré ses forces, qui ne s'élevaient qu'à la moitié de ce nombre; mais il était suivi de près par Monroe, qui conduisait 3,000 vétérans de l'armée écossaise en Irlande, et qui était accompagné ou précédé par sir Marmaduke Langdale, à la tête de 4,000 h.

(1) Journ., 306, 349, 351, 362, 364, 367; Communes, 5 juillet; Whitelock, 315, 316, 318, 319.

de cavalerie, d'une valeur éprouvée, et déterminés à tout risquer pour le résultat de la cause. Avec une armée pareille, un général habile et entreprenant eût replacé le roi sur son trône; mais, malgré son courage personnel, Hamilton se défiait de ses propres moyens, et il se laissa guider par des hommes qui sacrifièrent les intérêts du service à leurs jalousies et à leurs querelles particulières. On perdit quarante jours à faire une petite marche de quatre-vingts milles; et quand on livra la bataille décisive, quoique le corps principal de l'armée eût atteint la rive gauche du Ribble, près de Preston, l'arrière-garde, sous les ordres de Monroe, dormait en sécurité à Kirkby-Lonsdale. Cromwell, après avoir réduit Pembroke avec difficulté, s'était joint à Lambert, général parlementaire, dans le comté d'York. Leurs forces réunies n'excédaient pas 9,000 hommes: mais l'impétuosité du général dédaigna l'inégalité du nombre; et l'ardeur de ses troupes le décida à les mener sans délai à l'ennemi. Langdale, qui de Clithero, avait surveillé ses mouvements, atteignit près de Preston l'arrière-garde de l'armée écossaise, et avertit ainsi le duc de se préparer au combat pour le jour suivant. (18 août) Il est impossible de se former une juste idée des désastres qui en furent la suite, d'après les rapports si différents des officiers écossais, dont chacun, empressé de se disculper,

rejeta tout le blâme sur ses autres collègues. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Cavaliers se battirent avec l'obstination du désespoir; qu'ils supportèrent pendant six heures le poids de la bataille; qu'en se retirant de haie en haie, ils demandèrent des renforts aux Écossais, et un supplément de munitions; et que n'obtenant ni l'un ni l'autre, ils se retirèrent dans la ville, où ils apprirent, à leur grande surprise, que leurs alliés étaient en pleine marche sur Wigan, et l'ennemi en possession du pont sur la rivière. Langdale, dans cette extrémité, ordonna à son infanterie de se disperser; et avec sa cavalerie et le duc, qui avait refusé d'abandonner ses amis anglais, il passa le Ribble à la nage. Jamais peut-être victoire complète n'avait été obtenue si facilement. De toutes les troupes écossaises, les régiments seuls de Monroe et les traîneurs qui le rejoignirent, retournèrent dans leur pays natal. Les deux tiers de l'infanterie, dans leur fuite hâtive, tombèrent dans les mains des habitants du voisinage; et quand Baillie, leur général, se rendit à Warrington (20 août), il ne comptait pas plus de 3,000 h. sous ses drapeaux. Le duc courut jusqu'à Uttoxeter avec sa cavalerie; là, sa troupe se mutina, et il se constitua prisonnier du général Lambert et du lord Grey de Groby (25 aout). Les Cavaliers se débandèrent dans le comté de Derby; leur brave chef, qui

voyageait déguisé, fut découvert et pris dans le voisinage de Nottingham (1).

Le jour même où les Écossais commencèrent leur marche, on avait fait une faible tentative pour aider leurs progrès, en soulevant la cité de Londres. L'auteur de ce mouvement était le comte de Holland, qui, par son inconstance, s'était justement attiré le mépris de tous les partis. Il avait, pendant les débats, passé du parti du roi à celui du parlement, et du parlement au roi. La réception peu gracieuse que lui firent les royalistes, le détermina à revenir à leurs adversaires, qui le traitèrent d'abord avec sévérité, et ensuite avec dédain. Soit par ressentiment, soit par politique, il se déclara vraiment repentant, offrit de racheter ses erreurs passées par des services futurs, et obtint du prince de Galles une commission pour lever des troupes. (5 juillet.) Ainsi qu'il avait été arrêté entre Hamilton et lui, le 5 de juillet, il s'avança à la tête de 500 chevaux et dans un appareil guerrier, de sa maison dans la cité; et ayant établi ses quartiers dans le voisinage de Kingston, il envoya des messagers au parlement et au conseil de ville, en les invitant à se joindre à lui, pour mettre fin aux

(1) Mém. des Hamiltons, 355-365; Journ. des lords, x, 455-458; Rushw., VII, 1237, 1242.

calamités de la nation. (7 juill.) Il fut surpris le second jour, par la négligence, disait-on, de Dalbier, son confident militaire, et s'enfuit vers Saint-Neots, avec un petit nombre de serviteurs. Là, eut lieu une seconde action, et le comte se rendit à discrétion (10 juill.) à ceux qui le poursuivaient. Son infortune excita peu d'intérêt; mais tous les cœurs s'émurent de compassion pour deux jeunes seigneurs qu'il avait entraînés dans cette entreprise téméraire, le duc de Buckingham et son frère lord Francis Villiers. Le dernier fut tué à Kingston : l'autre, après s'être échappé miraculeusement, trouva un asile sur le continent (1).

La déroute de l'armée écossaise fut suivie de la reddition de Colchester. Tant qu'il y avait eu une cause à défendre, Goring et ses compagnons s'étaient volontairemont soumis à toutes les privations; mais dès qu'il ne resta plus d'espoir, ils offrirent de capituler, et reçurent pour réponse qu'on ferait quartier aux soldats, mais que les officiers ayant été déclarés traîtres par le parlement, ils devaient se rendre à discrétion (28 août). On accepta ces conditions : le conseil délibéra sur le sort des prisonniers; et l'on

(1) Clarendon, III, 121, 176; Whitelock, 317, 318, 320; Journaux, 367; Communes, 7, 12 juillet; Journal de Leicester, 35.

en dévoua deux au supplice, sir Georges Lisle et sir Charles Lucas. Ils s'étaient l'un et l'autre distingués par leur bravoure, et on les regardait comme les meilleurs commandants au service du roi. Lucas, ouvrant son pourpoint, s'écria : « Feu, rebelles! » et tomba au même moment. Lisle courut à lui, embrassa son cadavre, et s'adressant aux soldats, leur cria de s'avancer plus près. L'un deux lui dit : « N'ayez pas peur, sir, » nous vous atteindrons. » « Mes amis, répondit-» il, j'ai été plus près de vous, et vous m'avez » manqué. » Le sang de ces braves laissa une tâche honteuse sur le caractère de Fairfax, et elle ne fut pas effacée par les efforts de ses amis, qui attribuaient leur mort aux conseils vindicatifs d'Ireton (1).

A cette époque, le prince de Galles était déjà depuis six semaines dans les Dunes. Dès qu'il apprit la révolte de la flotte, il se rendit à la Haie, et prenant le commandement, il partit immédiatement avec dix-neuf voiles pour la côte d'Angleterre. (20 juill.) S'il se fût montré devant l'île de Wight, il est probable que Charles eût recouvré sa liberté; mais le conseil décida avec le prince qu'il serait d'un intérêt plus pressant pour le roi de faire voile vers l'embouchure de

---

(1) Journ., x, 477; Rushw., vii, 1242, 1244; Clarendon, iii, 177.

la rivière, où ils continuèrent de solliciter longtemps, par lettres, les dispositions chancelantes du parlement et de la cité. Tant que Hamilton s'avança, il y eut quelque apparence de succès : la destruction de son armée fit perdre tout espoir. Le roi les engagea, par un message particulier, à le tirer de sa captivité, avant de quitter la côte; mais les matelots prouvèrent qu'ils étaient les maîtres. Ils demandèrent à combattre la flotte ennemie commandée par le comte de Warwick, qui évita soigneusement un engagement avant sa jonction avec l'escadre de Portsmouth. Durant deux jours (30 août), les royalistes lui offrirent le combat : il éluda leurs efforts par différentes manœuvres; et le troisième jour le défaut de provisions força le prince à faire route pour la côte de Hollande, sans plus songer à la demande du roi son père. Warwick, qui avait reçu ses renforts, le suivit à une distance considérable; mais, quoiqu'il cherchât ensuite à justifier sa conduite par des motifs de prudence, il n'échappa point à la censure sévère des indépendants et des niveleurs, qui soutenaient que la cause serait toujours trahie, tant qu'on la confierait à la lâcheté ou à la mauvaise disposition de commandants nobles (1).

(1) Journ. des lords, x, 399, 414, 417, 426, 444, 483, 488, 494; Mém. de Clarendon, II, 412, 414.

Il est temps de revenir aux débats élevés entre les deux chambres, relativement au traité proposé avec le roi. Vers la fin de juillet (28 juill.), les communes avaient cédé à l'obstination des lords : les conditions préliminaires sur lesquelles elles avaient insisté furent abandonnées, et l'on rapporta le décret qui défendait de présenter des adresses. Jusqu'alors les actes du parlement avaient été marqués par la lenteur qui fait le caractère de toute mesure parlementaire : mais la victoire de Cromwell sur Hamilton, et le danger d'une intervention de la part de l'armée, alarmèrent les meneurs presbytériens. (1[er] sept.) On nomma quinze commissaires, cinq lords et dix membres de la chambre des communes, pour conduire la négociation (1). Charles se rendit de sa prison du château de Carisbrook, à la ville voisine de Newport : on lui permit d'avoir auprès de lui ses domestiques, ses chapelains, et ses conseillers qui n'avaient pas pris part à la guerre ; et autant que l'on peut ajouter de confiance aux apparences extérieures, il avait enfin obtenu le traité libre et honorable qu'il avait si souvent sollicité. Il

(1) C'étaient les comtes de Northumberland, de Salisbury, de Pembroke et de Middlesex, les lords Say et Seale, lord Wenman, sir Henry Vane le jeune, sir Harbottle Grimstone et Hollis, Pierrepont, Brown, Crew, Glyn, Potts et Bulkely.

se sentait cependant toujours prisonnier d'après sa promesse de ne quitter l'île que vingt jours après la conclusion du traité; et il reconnut bientôt qu'il ne devait pas s'attendre à négocier, mais simplement à se soumettre. On ignore jusqu'à quel point les deux chambres eussent cédé dans d'autres circonstances; mais, sous l'ascendant actuel de l'armée, elles n'osèrent descendre des hautes prétentions qu'elles avaient avancées. On permit aux commissaires de débattre, de conseiller, de discourir : mais ils n'avaient aucun pouvoir pour concéder; leurs instructions leur enjoignaient d'insister sur le consentement du roi à chacune des propositions qu'on avait soumises à son examen à Hampton-Court. Charles ne fit aucune objection à plusieurs de ces demandes; à celles qu'il refusa, il substitua de lui-même des propositions, qui furent envoyées au parlement, et par lui déclarées peu satisfaisantes : il proposa de nouveaux expédients, de nouvelles modifications; mais on lui renvoya invariablement la même réponse, jusqu'à ce que la nécessité de sa situation arrachât à l'infortuné prince son consentement complet à presque tous les articles en discussion. Il ne resta inflexible que sur quatre points. Quoiqu'il eût consenti à suspendre pour trois ans les fonctions des évêques, il refusa de les abolir entièrement: il s'opposa à l'aliénation perpétuelle des terres

épiscopales, mais il proposa de les affermer pour la vie ou pour quatre-vingt-dix-neuf ans à ceux qui venaient de les acheter : il soutint que toutes les personnes qui l'avaient suivi, sans aucune exception, devaient être admises à composer pour leur délit; et il protesta que, jusqu'à ce que sa conscience fût certaine de la légalité du covenant, il ne pourrait le jurer, ni même imposer cette obligation aux autres. Tel était l'état de la négociation, quand le temps alloué pour la session du parlement expira (1).

(1) On peut voir dans les Journaux des lords, les Mémoires écrits durant le cours de ce Traité, x, 474-618. Le meilleur récit est celui qui fut fait par ordre du roi, pour l'usage du prince de Galles. Mémoires de Clarendon, II, 425, 449. J'ajouterai qu'un nouveau sujet de discussion s'éleva accidentellement durant la conférence. Le lord Inchiquin avait abandonné la cause du parlement en Irlande; et à sa requête, Ormond avait été envoyé de Paris par la reine et le prince, afin de reprendre le gouvernement, et avec la commission de faire la paix avec le parti catholique. Charles lui écrivit deux lettres (les 10 et 28 octobre. Carte, II, app., XXXI, XXXII), lui ordonnant de suivre les instructions de la reine, de n'obéir à aucun de ses propres ordres tant qu'il serait dans un état de contrainte, et de ne pas s'épouvanter de ses concessions relatives à l'Irlande, parce qu'elles n'aboutiraient à rien. Les chambres ignorèrent ces lettres; mais une lettre d'Ormond aux catholiques irlandais, tomba entre leurs mains, et elles insistèrent pour que Charles ordonnât au lord lieutenant de se retirer. Il éluda pendant quelque temps, en donnant pour

Les indépendants avaient, dès le principe, désapprouvé le traité. Dans une pétition présentée par « des milliers de personnes bien affectionnées, dans Londres et près de Londres, » on faisait l'énumération des points pour lesquels on avait combattu, et qu'on réclamait maintenant comme le fruit de la victoire. Les articles principaux étaient, que la suprématie du peuple fût établie contre le « veto » du roi et des lords; que, pour prévenir les guerres civiles, les droits du roi et les priviléges des pairs fussent clairement définis; qu'un nouveau parlement s'assemblât tous les ans, sans qu'il fût nécessaire d'ordres écrits pour de nouvelles élections, et qu'il ne siégeât pas plus de quarante ou cinquante jours; que la croyance religieuse et le culte fussent délivrés de toute restriction ou contrainte; qu'on abrégeât la longueur des poursuites judiciaires; que les dîmes pour l'entretien du clergé et l'emprisonnement perpétuel pour dettes, fussent abolis, et que le parlement « prît plus à » cœur le sang versé et les rapines exercées par » commission du roi, et considérât si la justice

---

raison que, si le traité avait lieu, leur désir se trouverait satisfait par ses concessions préalables, et que s'il n'avait pas lieu, on n'obéirait pas à ses ordres. Il y consentit enfin, et il écrivit la lettre qu'on demandait. Journaux, x, 576-578, 597, 618; Mém. de Clarendon, II, 441, 445, 452.

» de Dieu était satisfaite, ou son courroux apaisé » par un acte d'amnistie. » Ce document mérite la plus grande attention, parce qu'il découvre quelles étaient les vues politiques qui faisaient agir les chefs du parti (1).

L'armée, exaltée par la victoire, soupirait depuis long-temps après la vengeance; et des maximes de la plus dangereuse tendance contre le royal captif, commençaient à prévaloir. Les politiques maintenaient qu'on ne pouvait, en sûreté, faire de traité avec le roi, parce que, s'il était prisonnier, il ne saurait être lié par son consentement, et que, s'il était mis en liberté, on ne devait pas s'attendre à ce qu'il fît aucune concession. Les fanatiques allèrent encore plus loin : ils avaient lu, dans le livre des Nombres, que « le sang souillait la terre, et que la terre ne » pouvait être purifiée du sang versé que par le » sang de celui qui l'avait versé; » d'où ils inféraient que Dieu leur avait imposé le devoir de demander compte au roi de tout le sang versé pendant la guerre civile. Parmi ceux-ci, le colonel Ludlow, membre du parlement, était un des plus marquants; persuadé que la mort de Charles pouvait seule apaiser la colère de Dieu, il s'efforça, mais en vain, d'amener Fairfax à son

(1) Whitelock, 335.

opinion (18 oct.). Il eut plus de succès auprès d'Ireton, dont le régiment fit, au commandant en chef, une pétition, afin que le crime fût puni avec impartialité, sans distinction de personnes, de rang élevé ou de basse condition, riches ou pauvres; que tous ceux qui avaient excité ou soutenu la dernière rebellion reçussent leur juste châtiment; et que quiconque parlerait ou agirait en faveur du roi, jusqu'à ce qu'on l'eût acquitté du crime d'avoir fait verser le sang innocent, encourut la peine de trahison. L'objet immédiat de cet acte était de s'assurer de la disposition générale de l'armée. Quoiqu'il ne s'exprimât pas ouvertement sur le procès du roi, on y comptait pour l'avenir, et il fut suivi d'une autre pétition du régiment du colonel Ingoldsby, qui demandait, en termes plus clairs et plus vigoureux, que le monarque et ses adhérents fussent traduits en justice; qui condamnait, comme dangereux et injuste, le traité passé entre lui et le parlement, et exigeait qu'on nommât un conseil de guerre, pour aviser à un remède proportionné aux maux de la nation. Fairfax n'eut pas le courage de s'opposer à ce qu'il désapprouvait dans son propre jugement. Les pétitions furent mises sous les yeux d'une assemblée d'officiers, et le résultat de leur délibération fut une remontrance qui, du ton de la menace et de l'aigreur, annonça tout le plan des réformateurs.

Elle demandait que « le grand et premier auteur de tous les troubles et de tous les maux » que le royaume avait endurés, fût promptement traduit en justice, pour les trahisons, » le sang répandu et les malheurs dont il était » coupable; » qu'on fixât une époque pour la dissolution du parlement; qu'on avisât à une représentation du peuple mieux répartie, que le corps représentatif possédât le pouvoir suprême et pût élire tous les rois à venir; et que le prince ainsi élu fût obligé de renoncer à toutes prétentions de « veto » sur les lois proposées, et de consentir à la forme de gouvernement qu'établirait le présent parlement. (18 nov.) Cette remontrance ne fut adressée qu'à la chambre basse, car les réformateurs se déclarèrent dans l'impossibilité de concevoir sur quel fondement les lords pourraient réclamer un pouvoir égal à celui des représentants du peuple, en qui seul résidait la souveraineté (1). Elle provoqua un débat long et animé, mais les presbytériens abordèrent sans crainte ses défenseurs, et les forcèrent au silence par une majorité accablante. (20 nov.) Ils sentirent qu'ils étaient soutenus par le vœu général de la nation, et l'assurèrent que,

(1) Whitelock, 343, 346, 355; Rushw., VII, 1298, 1311, 1331.

si l'on faisait une fois la paix avec le roi, par un arrangement, les officiers n'oseraient pousser plus loin leurs prétentions : dans cette vue, ils fixèrent un jour éloigné pour prendre la remontrance en considération, et donnèrent des instructions aux commissaires pour accélérer la conclusion du traité (1).

Le roi se trouvait alors réduit à la dernière extrémité. Les menaces de l'armée arrivaient à ses oreilles; ses amis le conjurèrent de revenir sur ses premières réponses, et les commissaires déclarèrent qu'ils étaient convaincus que, sans une entière satisfaction, les deux chambres ne pourraient le sauver de la vengeance de ses ennemis. Pour ajouter à ses alarmes, Hammond, le gouverneur de l'île, avait reçu un message de Fairfax, qui le mandait sans délai au quartier-général, à Windsor. (25 nov.) Ce message fut suivi de l'arrivée du colonel Eure, avec ordre de s'emparer du roi, de le renfermer de nouveau dans le château de Carisbrook, et, en cas d'opposition, « d'agir selon que Dieu le » dirigerait. » (26 nov.) Hammond répondit avec fermeté que, dans tout ce qui avait rapport au

---

(1) Journaux des communes, 20, 24, 30 novembre. Il y eut deux divisions sur cette question. Dans la première, la majorité fut de 94 à 60; dans la seconde, de 125 à 58.

service, il obéirait à son général, mais qu'ayant reçu du parlement la charge de la personne royale, il ne permettrait l'intervention d'aucune autre autorité. Eure partit, mais Charles ne put se dissimuler plus long-temps le danger qui le menaçait; sa constance, ou son entêtement s'affaiblit, et il consentit, après les plus pénibles efforts, et quand il ne lui resta qu'une dernière minute, à remettre à la merci du parlement le sort de ses serviteurs (27 nov.); il permit aussi la mise en jugement des sept individus exceptés du pardon, pourvu qu'on leur accordât le bénéfice des anciennes lois, et convint de suspendre les fonctions des évêques, et d'investir la couronne de leurs terres, jusqu'à ce que la religion fût établie, et que l'entretien de ses ministres eût été déterminé, du consentement commun du roi et des deux chambres. On espérait satisfaire les deux partis par ce dernier expédient: le monarque, parce que l'ordre n'était pas aboli, ni ses propriétés aliénées pour toujours; le parlement, parce que ni l'un ni l'autre ne pouvait être rétabli sans son assentiment préalable (1).

---

(1) Mémoires de Clarendon - 449 - 454; Journaux, x, 620-622. Les royalistes qu'on avait exceptés du pardon étaient le marquis de Newcastle, sir Marmaduke Langdale, lord Digby, sir Richard Greenville, M. Justice Jen-

Le matin, quand les commissaires prirent congé, Charles leur adressa la parole avec une contenance si triste et un tel son de voix, qu'il fit verser des larmes à toutes les personnes de sa suite. « My lords, dit-il, je crois que nous ne » nous reverrons plus. Mais que la volonté de

---

kins, sir Francis Doddrington et lord Byron. Il me paraît difficile de lire les lettres écrites par Charles, pendant le traité, à son fils le prince de Galles (Mémoires de Clarendon, II, 425-454), et de croire qu'il n'ait pas agi avec sincérité. Mais comment alors, demande M. Laing (Histoire d'Écosse, III, 411), peut-on expliquer son assertion à Ormond, que le traité n'aura aucun résultat, et son désir de s'échapper, manifesté dans sa correspondance avec Hopkins? (Défense du roi martyr, par Wagstaff, 142-161.) 1° Charles savait qu'outre le parlement, il y avait une armée qui avait et le pouvoir et la volonté de rejeter toute espèce de traité qu'il ferait avec le parlement; et de là sa conviction que « le traité n'aurait pas son exécution. » 2° Il savait tout ce qui se passait dans les conseils secrets de ses ennemis; leur dessein de le traduire en justice et de le conduire à l'échafaud; et il avait aussi reçu une lettre qui lui annonçait l'intention de l'assassiner pendant le traité. (Herbert, 134.) Peut-on être surpris, si, dans de telles circonstances, il cherchait à s'échapper? Sa parole n'était pas une objection. Il s'en croyait dégagé par la conduite de Hammond, qui, n'ignorant pas cette persuasion, parvint, non sans une grande difficulté, à obtenir de lui de renouveler cette parole (Journaux, x, 593.) Après cela, il refusa de s'échapper, même quand il en eut toute espèce de facilité. Rushw., VII, 1344.

» Dieu soit faite; j'ai fait ma paix avec lui, et je » subirai sans crainte tout ce que les hommes » pourront me faire souffrir. My lords, vous devez » vous apercevoir que ma chute entraîne la vôtre » et celle de tout ce qui vous touche de près. » Je prie Dieu de vous donner de meilleurs amis » que je n'en ai trouvé. Je connais parfaitement » la conduite de ceux qui complotent contre » moi et les miens, mais rien ne m'afflige autant » que le sentiment que j'ai des souffrances de » mes sujets, et des malheurs dont sont menacés » mes trois royaumes, malheurs dont doivent » être accusés ceux qui, sous le prétexte du bien, » poursuivent violemment leurs fins et leurs inrêts (1). » Hammond partit en même temps que les commissaires, et le commandement de Carisbrook fut dévolu à Boreman, officier de milice, et celui de Newport à Rolfe, major dans l'armée. Il donna à l'un et à l'autre une copie de ses instructions parlementaires pour la sûreté de la personne du roi; mais le caractère de Rolfe était connu: on l'avait accusé du projet d'assassiner le roi six mois auparavant, et il n'avait échappé au jugement que par l'indulgence du grand jury, et parce que le fait principal n'était attesté que par le serment d'un seul témoin (2).

---

(1) App. aux Mém. d'Evelyn, II, 128.

(2) Journ., X, 615, 345, 349, 370, 390; Clarendon, III, 234.

Le lendemain matin, une personne déguisée ordonna à l'un des serviteurs du roi de l'informer qu'une force militaire était en route pour le faire prisonnier. (29 nov.) Charles consulta immédiatement le duc de Richmond, le comte de Lindsay et le colonel Coke, qui se réunirent pour le conjurer de sauver ses jours par une fuite immédiate. La nuit était sombre et orageuse; ils avaient le mot d'ordre, et Coke lui offrait ses chevaux et un canot. Mais le roi représenta qu'il était engagé sur l'honneur à rester vingt jours après le traité, et ne voulut jamais admettre la distinction qu'on lui suggéra, que sa parole n'était pas donnée à l'armée, mais au parlement. Ce fut en vain qu'ils argumentèrent et le supplièrent. Charles, avec son entêtement ordinaire, alla se coucher vers minuit, et peu d'instants après, le colonel Cobbett arriva avec une compagnie de cavalerie et une d'infanterie (30 nov.). Boreman refusa de le recevoir à Carisbrook, mais Rolfe lui offrit son assistance à Newport. A cinq heures, le roi fut éveillé par l'invitation de se préparer à partir, et sur le midi il fut logé en sûreté dans le château de Hurst, situé sur un roc solitaire, et qui répondait, par un étroit sentier de deux milles de longueur, à la côte opposée de Hampshire (1).

(1) Rushworth, VII, 1344-1348, 1351; Herbert, 3, 124.

Le conseil des officiers publia, le même jour, une déclaration menaçante, contre la chambre des communes. Elle accusait la majorité d'avoir abandonné ses anciens principes, et en appelait de leur autorité « au jugement » extraordinaire de Dieu et de tout le bon peuple »; elle invitait les membres fidèles à protester contre la conduite passée de leurs collègues, et à se placer sous la protection de l'armée; et elle soutenait, que puisque Dieu avait donné le pouvoir aux officiers, il leur avait aussi fait un devoir, de pourvoir à l'organisation du royaume et à la punition des coupables. Pour y parvenir, Fairfax fit marcher quelques régiments à Londres, (2 déc.) établit leurs quartiers à Whitehall, à York-house, aux écuries du roi, et dans le voisinage de la cité (1).

Le lecteur se rappellera la conduite pusillanime des membres presbytériens, à l'approche de l'armée, en l'année 1646. Ils prirent la résolution de montrer plus de caractère, dans l'occasion présente. Ils ne laissèrent apercevoir aucun symptôme de crainte, aucune disposition à se retirer, ou à se soumettre. Au milieu du fracas des armes, et des menaces des soldats, ils remplirent, tous les jours, leur devoir au parlement,

(1) Rushw., VII, 1341, 1350; Whitelock, 358.

déclarèrent que l'arrestation du roi avait été faite sans leur consentement, ou sans qu'ils en eussent connaissance, et se mirent à examiner la tendance des concessions faites par Charles, dans le traité de Newport. Le débat le plus long et le plus animé dont jusqu'alors il y eût eu d'exemple dans l'histoire du parlement, en fut la conséquence. Vane fit le portrait le plus défavorable du roi, et représenta toutes ses promesses et protestations comme insignifiantes et peu sincères : Fiennes fit pour la première fois, l'apologie du roi, et réfuta les charges dont l'accusaient ses collègues commissaires; et Prynne, l'adversaire célèbre de Laud, parut oublier son antipathie pour la cour, afin de démontrer la présomption et la perfidie de l'armée. Le débat, par des ajournements successifs, dura trois jours et une nuit; et à la dernière division, sur le matin, une résolution, enlevée par une majorité de quarante-six voix, déclara que les offres du souverain fournissaient une base suffisante pour l'organisation future du royaume (1).

(1) Journ., décembre 1, 2, 3, 5; Mémoires de Clarendon, II, app., XLVIII; Cobbett, Histoire du parlement, 1152. Dans quelques unes des premières divisions, la chambre consistait en 240 membres; mais plusieurs paraissent s'être retirés pendant la nuit; sur la fin, il n'y avait plus que 212 membres.

Mais on ne permit pas aux vainqueurs de jouir de leur triomphe. Le jour suivant, Skippon renvoya les gardes des deux chambres, et les remplaça par un régiment de cavalerie et un régiment d'infanterie, pris dans l'armée. Le colonel Pride s'établit sous le vestibule; il avait une liste de noms à la main, et le lord Grey se tenait près de lui, pour lui désigner chaque membre. Cinquante-deux presbytériens, les plus distingués du parti par leurs talents et leur influence, furent arrêtés, et conduits en différentes prisons. Plusieurs de ceux qui subirent heureusement l'épreuve ce jour-là, partagèrent le même traitement le lendemain; un grand nombre saisit l'occasion de se retirer à la campagne; et après plusieurs purifications, la chambre se trouva composée d'environ cinquante membres, qui, dans le langage affecté du temps, furent par la suite désignés sous l'honorable nom de « Croupion » (1).

Soit que ce fût par accident, ou par politique, Cromwell n'était pas présent, et ne prit aucune part à ces mesures extraordinaires. Après la victoire de Preston, il avait marché à la poursuite de Monroe, et fait le siège de l'importante ville de Berwick. Mais ses vues réelles ne se

(1) Whitelock, 358, 359; Journaux des communes, 6, 7 décembre.

bornaient pas à l'Angleterre. La défaite des Royalistes écossais avait relevé les espérances de leurs adversaires dans leur propre pays. Dans les provinces de l'ouest, on avait prononcé du haut de la chaire, la malédiction de Meroz, contre tous ceux qui refuseraient de s'armer pour la défense du covenant: les paysans fanatiques se rangeaient d'eux-mêmes sous les ordres de leurs ministres respectifs; Loudon et Eglington en prirent le commandement, et les menèrent à Edinbourg (1). Cette masse tumultueuse, quoique Argyle et ses montagnards s'y fussent réunis, ainsi que Cassilis, avec les habitans de Carrick et Galloway, ne pouvait être opposée à l'armée disciplinée que commandaient Laneric et Monroe; mais Cromwell offrit de s'avancer, pour les soutenir (26 sept.); et les deux partis s'empressèrent d'accorder leur différent, par un traité qui assurait aux royalistes leur existence et leurs propriétés, à condition qu'ils licencieraient leurs troupes (30 sept). Argyle

(1) On l'appela l'incursion des Whiggamores, nom donné à ces paysans, soit de Wiggham, mot employé par eux en conduisant leurs chevaux, ou de whig (en anglais whey), boisson de lait aigre, qui forme un des principaux articles de leurs repas. Le Temps présent de Burnet, I, 43. Il devint bientôt la désignation d'un ennemi du roi, et dans le règne suivant, on le donna, sous la forme abrégée de whig, aux adversaires de la cour.

et ses associés prirent le nom et les fonctions de « comité des États (4 oct) » : Berwick et Carlisle furent remis au général anglais, que l'on invita à venir avec son armée, jusqu'à la capitale. Au milieu des réjouissances publiques (11 oct.), on tint fréquemment des conférences particulières, dont le sujet n'a jamais transpiré ; et Cromwell, retournant en Angleterre, laissa Lambert, avec deux régiments de cavalerie, pour soutenir le gouvernement de ses amis, jusqu'à ce qu'ils eussent levé des forces suffisantes, dans leur propre parti (1). Sa marche à travers les comtés du nord, avait été lente ; et il n'arriva même dans la capitale, que le jour qui suivit l'exclusion des membres presbytériens. Sa dernière victoire l'avait rendu l'idole du soldat ; il fut conduit avec acclamation aux appartements royaux, à Whitehall. Il reçut le jour suivant les remerciements de la chambre des communes, pour les services distingués qu'il avait rendus aux deux royaumes. On ne formait aucun doute sur sa manière de voir relativement aux derniers événements. S'il n'avait pas conseillé la conduite des officiers, il avait eu grand soin d'y applaudir, et dans une lettre à Fairfax,

(1) Mémoires des Hamiltons, 367, 377 ; Guthrie, 283, 299 ; Rushw., VII, 1273, 1282, 1286, 1296, 1325.

il ne craint pas de blasphémer en l'attribuant à l'inspiration du Très-Haut (1).

Le gouvernement du royaume se trouvait alors dévolu, en réalité, à l'armée. Il y avait deux conseils militaires : l'un, choisi, consistait en Grands ou principaux commandants; l'autre, plus général, où l'on admettait les officiers inférieurs, la plupart attachés aux principes du nivellement. On soupçonnait que le premier tendait à établir l'oligarchie : aussi, son avis était fréquemment reçu avec soupçon et méfiance, et ses résolutions rejetées par le plus grand nombre des inférieurs. Quand une mesure avait obtenu l'approbation générale, on la portait à la chambre des communes, qui devait y donner la sanction de son autorité. Cette chambre renouvela, avec une obéissance empressée, la résolution de ne plus présenter de requêtes (13 déc.); elle déclara que la réadmission des onze membres chassés était dangereuse dans ses conséquences, et contraire aux usages de la chambre; et maintint que le traité de l'île de Wight, et l'approbation donnée aux concessions royales, étaient déshonorants pour le parlement, subversifs du bien public, et une vio-

(1) Journaux, 8 décembre; Whitelock, 362; Rushw., VII, 1339.

lation de la foi publique (1). Mais ces mesures n'étaient que préparatoires : on ne tarda pas à leur demander un décret, dont la seule mention eût, quelques années plus tôt, frappé d'étonnement et de terreur les plus hardis d'entre eux.

Les officiers étaient convaincus, depuis longtemps, que la vie du roi était incompatible avec leur sûreté. S'il était rétabli, ils deviendraient les objets de la vengeance royale; s'il restait détenu en prison, la tranquillité publique serait troublée par une suite de complots en sa faveur. Dans un assassinat particulier, il y avait quelque chose de vil et de lâche qui révolterait la majorité : mais ce serait agir courageusement et ouvertement, que de le traduire publiquement en justice. Ce serait proclamer leur confiance dans la bonté de leur cause, et donner au monde une preuve éclatante de la souveraineté du peuple et de la responsabilité des rois (23 déc.) (2). Quand la motion en fut faite dans la chambre des communes, quelques membres osèrent s'y opposer, non pas tant dans l'espoir de sauver la vie de Charles, que pour rejeter tout l'odieux de sa mort sur ses véritables auteurs. Ils éta-

(1) Journaux, 3, 13, 14, 20 décembre; Whitelock, 362, 363; Mém. de Clarendon, II, app., XLIX.

(2) Clarendon, Histoire, III, 249.

blirent que la personne du roi était sacrée; que l'histoire n'offrait aucun exemple d'un souverain forcé de plaider devant une cour judiciaire, composée de ses propres sujets; que des mesures de vengeance ne serviraient qu'à rouvrir la plaie encore saignante du pays; qu'on n'avait à craindre aucune réaction en faveur du monarque, et qu'il était temps d'organiser les libertés du pays sur des bases permanentes. Mais leurs adversaires étaient bruyants, obstinés et menaçants. Ils soutinrent que le roi était le grand coupable; que la justice exigeait qu'il fût puni aussi bien que les moindres criminels. Il s'était rendu coupable de trahison envers les peuples; il appartenait à leurs représentants de le punir. Il avait versé le sang humain : Dieu leur faisait un devoir de demander du sang en retour. On imposa silence à l'opposition, et l'on nomma un comité de trente-huit membres pour aviser aux moyens les plus convenables de procéder. Widdrington et Whitelock figuraient à la tête des noms. Ils refusèrent d'en faire partie; et quand l'huissier leur porta la sommation, ils se retirèrent dans leur pays (1).

A la recommandation de ce comité, la chambre passa un décret interprétatif de la loi, qui

(1) Journaux, 23 décembre; Whitelock, 363.

considérait comme haute trahison de la part du roi d'Angleterre, dans la circonstance actuelle, la guerre qu'il faisait contre le parlement et le royaume d'Angleterre; et ce décret fut suivi d'une ordonnance qui créait une haute cour de justice pour juger la question de fait, si Charles Stuart, roi d'Angleterre, était ou n'était pas coupable de la trahison indiquée dans le décret précédent. Mais les lords n'imitèrent pas la servilité des communes. Ils se rappelèrent l'avertissement donné par le roi à Newport; ils virent, dans la chute du souverain, la ruine prochaine de tout leur ordre (2 janv.); et quand le décret et l'ordonnance furent portés à la chambre, ils les rejetèrent l'un et l'autre à l'unanimité (4 janv.). Cet effort inattendu surprit, mais ne déconcerta pas les indépendants. Ils obtinrent des communes de déclarer que le peuple est l'origine de tout pouvoir légitime, et de cette vérité théorique, ils déduisirent deux erreurs de pratique. Comme si aucune portion de ce pouvoir n'eût jamais été déléguée au roi et aux lords, ils arrêtèrent que les communes d'Angleterre, assemblées en parlement, « étant choisies par le peuple, et le » représentant, possédaient l'autorité suprême; et » de là, ils inférèrent que tout ce qui est ordonné » et déclaré loi par les communes en parlement » a force de loi, et engage tout le peuple de la » nation, même quand le roi et la chambre des

» lords n'y auraient pas donné leur consente-» ment. » Mais, dans cette hypothèse même, comment la chambre, constituée comme elle l'était, pouvait-elle se dire la représentation du peuple? Elle n'était, dans le fait, que la représentation de l'armée. Cette représentation n'était point libre, mais esclave, organe seulement de ses maîtres, et chargée d'enregistrer leurs décrets (1).

Pendant ce temps-là, Cromwell continuait à jouer son rôle accoutumé. Quand il prenait la parole dans la chambre, c'était pour recommander la modération, pour exprimer les doutes dont son esprit était agité, et protester que, dans le cas où il donnerait son assentiment à des mesures sévères et rigoureuses, ce serait avec répugnance, et seulement pour obéir à la volonté du Très-Haut. On n'a aucun détail sur sa conduite pendant les débats du procès du roi; mais quand on parla de dissoudre la chambre haute, et de réunir ses membres à celle des communes, il déclara que cette proposition était une frénésie révolutionnaire; et lors de la proposi-

(1) Journaux, x, 641; Communes, 1, 2, 4, 6 janvier. Jusqu'alors le nombre des lords n'avait pas surpassé celui de sept; mais ils se trouvèrent quatorze dans cette occasion. Journal de Leicester, 47.

tion du bill pour changer la forme du grand sceau, il adopta un langage qui montrait une extrême hypocrisie, quoiqu'il fût calculé pour faire impression sur les esprits fanatiques de ses auditeurs. « Sir, dit-il, s'adressant au président, » si qui que ce soit avait proposé ce bill avec le » dessein de déposer le roi et de déshériter sa » postérité, ou si quelque homme entretenait un » pareil dessein, ce serait le plus grand traître et » le plus grand rebelle du monde. Mais puisque » la providence de Dieu se repose sur nous pour » ceci, je ne puis que me soumettre à cette pro- » vidence, bien que je ne sois pas encore préparé » à vous donner mon opinion (1). »

---

(1) Voyez, au sujet de la conduite de Cromwell, les lettres dans l'appendice du second volume des Mémoires de Clarendon, L, LI. On a mis en question l'authenticité de ce discours, comme reposant seulement sur l'autorité perfide de Perinchief; mais on le trouve dans une lettre écrite le 11 janvier, qui rapporte les discussions du 9, et d'après cela, je ne pense pas qu'il puisse être mis en doute. En revenant aux Journaux, on trouvera que le même jour la chambre avait été divisée sur la question de savoir si l'on recevrait encore des messages des lords. Elle fut emportée malgré l'opposition de Ludlow et de Martyn. « Alors, » dit la lettre, on tomba sur l'affaire du jugement du roi. » On ne mentionna rien de cela dans les Journaux; mais on fit, et l'on adopta une motion où l'on trouve de fréquentes allusions à ce fait. C'était au sujet d'un nouveau grand sceau,

Le lord général, au contraire, commença à prendre un ton plus ouvert et plus hardi. Jusqu'alors il s'était laissé conduire. Nous pouvons croire aisément qu'il désapprouvait une grande partie de ce que l'on avait fait; mais il accuse lui-même sa propre faiblesse, quand, pour excuser sa conduite, il dit qu'on avait souscrit de son nom les résolutions du conseil, qu'il y eût consenti ou non. Il avait dernièrement répandu le sang de deux braves officiers à Colchester; mais aucune sollicitation ne put l'engager à concourir à verser celui du roi. Son nom était en tête de ceux des commissaires; il se rendit à la première séance (8 jav.), dans laquelle on ne prit aucune résolution; mais il refusa constamment d'assister aux suivantes, ou de signer les délibérations. Cette conduite surprit et mortifia les indépendants; elle était due probablement à l'influence de sa femme, dont le royalisme excessif fixera bientôt l'attention du lecteur (1).

Avant ces discussions, et par anticipation à son

sur lequel on voulait graver la chambre des communes, avec cette inscription : « Dans la première année de la » liberté, restaurée par la bénédiction de Dieu, 1648. » Une telle motion amenait naturellement le discours de Cromwell, au sujet de la déposition du roi et de la déshérance de sa postérité.

(1) Nalson, procès de Charles Ier; Mém. de Clarendon, II, app., LI.

procès, on avait ramené le roi au palais de Saint-James. Dans la troisième semaine de son emprisonnement au château de Hurst, il fut tiré subitement de son sommeil (18 déc.), au milieu de la nuit, par la chute d'un pont-levis et le bruit de pieds de chevaux. Mille idées effrayantes lui frappèrent l'esprit, et de très bonne heure dans la matinée, il envoya Herbert, son domestique, pour en savoir la cause; mais toutes les bouches étaient closes, et Herbert revint avec la seule nouvelle que le colonel Harrison était arrivé. A ce nom, le roi devint pâle, se hâta de passer dans son cabinet, et chercha à dissiper ses terreurs par des dévotions secrètes. Dans une lettre qu'il avait reçue à Newport, on lui avait désigné Harrison comme un homme déterminé à lui ôter la vie. Cette alarme, néanmoins, n'était pas fondée. Harrison était un fanatique, mais n'était pas un meurtrier. Il voulait en effet le sang du roi; mais il désirait que ce sang fût versé par la hache du bourreau, et non par le fer d'un assassin. On l'avait chargé de surveiller le déplacement du roi, et il était venu pour arranger les choses avec le gouverneur, dont on soupçonnait la fidélité. Il ne se montra point durant le jour, et partit dans la nuit. Deux jours après, le roi fut conduit avec une nombreuse escorte au palais de Windsor (23 déc.) (1).

(1) Herbert, 131, 136; Rushw., VII, 1375.

Jusqu'alors, malgré sa détention, le roi avait toujours été servi avec l'appareil de sa haute dignité; mais à Windsor, ses repas furent apportés sur une table nue, et par la main des soldats; aucun mot ne fut prononcé; la coupe ne lui fut pas présentée à genoux. Cette absence de toute cérémonie (27 déc.) fit sur l'infortuné monarque une plus vive impression qu'on ne s'y était attendu; c'était, disait-il, lui refuser ce qui était dû à plusieurs de ses sujets par les anciens usages; et, plutôt que de se soumettre à cette humiliation, il aima mieux diminuer le nombre des plats et prendre ses repas en particulier. Il ne reçut aucun avis officiel des procédures que l'on préparait; mais il en recueillit les principales particularités, au moyen des recherches que faisait Herbert, et dans ses conversations accidentelles avec le gouverneur Witchcott. Ces informations étaient de nature à intimider le cœur le plus intrépide; mais Charles possédait le caractère le plus présomptueux, et, quoiqu'il cherchât à fortifier son âme contre l'excès du danger, il nourrissait toujours l'espérance que ces préparatifs menaçants n'avaient pour but que de lui arracher sa résignation de la couronne. Il comptait sur l'intervention des Écossais, sur l'intercession des puissances étrangères, et sur l'attachement de la plupart de ses sujets anglais; il se persuadait que ses ennemis mêmes n'oseraient verser le sang de leur souverain, et

que leur vengeance serait apaisée, et leur ambition suffisamment satisfaite, en lui substituant un de ses plus jeunes fils sur le trône (1).

Mais ce n'était que le rêve d'un homme qui cherchait à repousser ses craintes par des illusions volontaires. Les princes d'Europe voyaient sa destinée avec la plus froide indifférence. Pendant tout le débat, le roi d'Espagne avait entretenu une correspondance amicale avec le parlement. Frédéric III, roi de Danemark, son cousin-germain, ne fit aucune tentative pour lui sauver la vie; et Henriette ne put obtenir en sa faveur l'intervention de la France, où le jeune roi avait été forcé par les dissensions civiles de quitter sa capitale, et où elle-même dépendait pour sa subsistance de la charité du cardinal de Retz, le chef de la fronde (2). Le parlement écossais, à la vérité, fit un faible effort en sa faveur. Les commissaires signèrent une protestation contre les actes des communes, qui n'y firent jamais de réponse, et ils débattirent

(1) Herbert, 155, 157; Whitelock, 365. Sir John Temple attribue sa tranquillité « à l'étrange idée que Ormond travaille pour lui en Irlande. Il se repose sur ses » succès; et d'après ses questions sur lui et sur sa jonction » avec Inchiquin, je vois qu'on ne peut lui en faire perdre » l'idée. » Dans le Journal de Leicester, 48.

(1) Mém. de Retz, 1, 261.

le cas avec Cromwell, qui les renvoya au covenant, et soutint que s'il était de leur devoir de punir les méchants, il l'était encore plus d'en punir le chef (1).

A mesure que le jour du jugement approchait, Charles perdait l'espoir dont il s'était flatté jusqu'alors : et son déplacement (19 déc.) de Windsor à Whitehall l'avertit de se préparer pour la grande scène sur laquelle il devait bientôt paraître. Ne recevant aucune information ni avis, il ne pouvait prendre d'autre résolution que celle de conserver le maintien et la dignité d'un roi, de récuser l'autorité de ses juges, et de ne commettre aucune action indigne de son rang élevé, et de celui de ses ancêtres. Le 20 janvier (1649), les commissaires nommés par l'acte s'assemblèrent dans la chambre peinte, et se rendirent en cortége au haut bout de la salle de Westminster. Un fauteuil de velours cramoisi y avait été placé pour le lord président, John Bradshaw, avocat : les autres, au nombre de soixante-six, se rangèrent de chaque côté, sur des bancs recouverts d'écarlate ; aux pieds du président, deux secrétaires s'assirent à une table, sur laquelle reposaient l'épée et la masse ; et, directement en face, on avait

(1) Journaux, 6, 22, 23 janvier ; Cobbett, III, 1277 ; le Temps présent de Burnet, I, 42.

placé un fauteuil pour le roi. Après les formalités ordinaires de la lecture de la commission et l'appel des membres, Bradshaw ordonna d'introduire le prisonnier (1).

Charles fut reçu à la porte par l'huissier, et conduit par lui en dedans de la barre. Sa démarche était fermé, sa contenance assurée et sans émotion. Il ne se découvrit pas; mais il s'assit d'abord, ensuite se leva, et regarda la cour avec un air de supériorité, qui déconcerta et irrita ses ennemis. Quand le secrétaire lut l'accusation, il parut l'écouter avec indifférence; mais un sourire de dédain contracta ses lèvres au pas-

---

(1) Les commissaires, d'après l'acte (car on ne donnait alors ce nom qu'aux bills adoptés par les communes), étaient au nombre de 133, choisis dans la chambre basse, les colléges de jurisconsultes, la cité et l'armée. Dans l'une de leurs premières assemblées, ils choisirent Bradshaw pour président. Né dans le comté de Chester, il avait été élevé pour le barreau, avait long-temps pratiqué à l'hôtel de ville (Guildhall), et avait été nommé avocat deux mois avant. Son nom ne parut pas dans la première liste des commissaires; mais lorsque l'ordonnance fut rejetée par la chambre haute, les noms des six lords furent effacés, et l'on y substitua son nom, avec ceux de cinq autres. Il obtint pour récompense de ses services le domaine de lord Cottington, la place de chancelier du duché de Lancastre, et celle de président du conseil.

sage qui le qualifiait de « tyran, de traître, de » meurtrier, et d'ennemi public et implacable de » la république d'Angleterre. » A la fin de la lecture, Bradshaw l'interpella de répondre : mais il demanda par quelle autorité légale il était amené là. Il était roi d'Angleterre, et ne reconnaissait aucun supérieur sur la terre : il transmettrait à sa postérité, sans l'avoir souillée par aucune de ses actions, la couronne qu'il avait reçue de ses ancêtres. Sa cause était la cause de tout le peuple d'Angleterre; car, si la force sans la loi pouvait altérer les lois fondamentales du royaume, personne n'était assuré, pour une heure, de sa vie ou de sa liberté. On lui répondit que la cour siégeait de l'autorité de la chambre des communes. Mais, demanda-t-il, où sont les lords? Les communes forment-elles donc toute la législature? Sont-elles libres? Sont-elles une cour de judicature? Peuvent-elles conférer à d'autres une juridiction qu'elles n'ont pas elles-mêmes? Il ne reconnaîtrait jamais une autorité usurpée. Le Très-Haut lui avait imposé le devoir de désavouer tout pouvoir illégal qui envahirait les droits de la couronne ou les libertés des sujets. Telle fut la substance des discours qu'il prononça en trois jours différents, au milieu des interruptions du président, qui ne voulait pas souffrir qu'on mît en question la juridiction de la cour, et qui finit par ordonner qu'on inscrivît au re-

gistre le dédain du prisonnier, et son refus de répondre (1).

La cour siégea en particulier les deux jours suivants, pour recevoir la preuve que le roi avait commandé dans plusieurs engagements (27 janv.), et pour délibérer sur la forme du jugement à prononcer. Le troisième jour, Bradshaw prit séance, vêtu d'une robe d'écarlate, et Charles immédiatement demanda à être entendu. Son intention n'était pas, dit-il, dans cette occasion, de reconnaître ou de dénier l'autorité de la cour; mais il désirait obtenir une faveur, qui épargnerait à la commission un grand crime, et rendrait à son peuple le bonheur et la tranquillité. Il demandait la permission de conférer avec un comité composé de lords et de membres des communes. Le président répliqua que la proposition n'était pas tout à fait nouvelle, quoiqu'elle fût faite maintenant pour la première fois par le roi lui-même; qu'elle présupposait l'existence d'une autorité de même rang que celle des communes, ce qu'on ne pouvait admettre; que son objet ne servirait qu'à retarder la marche des

(1) « The default and contempt of the prisoner. » Il est évident que le mot « défaut » ne peut se rapporter qu'au refus de répondre, puisque l'accusé était présent. (Note du traducteur.)

procédures, actuellement que le jugement allait être prononcé. Il fut alors interrompu par les vives réclamations du colonel Downes, l'un des membres. On renvoya immédiatement le roi. Les commissaires se retirèrent dans un appartement séparé, où ils passèrent près d'une heure dans un débat personnel et animé. Si l'on eût accordé la conférence, Charles y aurait proposé (c'est du moins ce que l'on a pensé) de résigner la couronne en faveur du prince de Galles.

Quand la cour reparut, Bradshaw lui annonça le rejet de sa demande, et se mit à lui reprocher, dans un langage aigre et dur, les principaux événements de son règne. Le caractère doux du prisonnier en fut exaspéré; il fit un effort pour parler, mais on lui imposa immédiatement silence, en lui disant que le temps de sa défense était passé; qu'il avait dédaigné les nombreuses occasions que l'indulgence de la cour lui avait offertes, et qu'il ne restait à ses juges qu'à prononcer la sentence, car la sainte Écriture leur enseignait « qu'il était aussi abominable d'ac-» quitter le coupable que de punir l'innocent. » On lut de nouveau l'accusation, qui fut suivie de la sentence, « que la cour étant convaincue » en sa conscience que ledit Charles Stuart était » coupable des crimes dont on l'avait accusé, » elle le déclarait tyran, traître, meurtrier et » ennemi public du bon peuple de la nation, et

» ordonnait qu'il fût mis à mort, en séparant sa » tête de son corps. » Le roi l'écouta en silence, souriant quelquefois avec dédain, et quelquefois levant les yeux au ciel, comme s'il en appelait de la malice des hommes à la justice du Tout-Puissant. Quand la lecture fut terminée, les commissaires se levèrent en masse pour attester leur consentement, et Charles fit un dernier et plus vigoureux effort pour parler; mais Bradshaw ordonna de l'emmener, et les gardes l'entraînèrent hors de la salle (1).

Pendant ce jugement, on avait mis sous les armes une force militaire considérable, afin de réprimer toute démonstration d'intérêt populaire en faveur du roi. Le premier jour, quand le nom de Fairfax fut appelé comme l'un des commissaires, une voix de femme s'écria de la galerie : « Il a trop d'esprit pour être ici. » Dans une autre occasion, lorsque Bradshaw attribua l'accusation contre le roi à l'assentiment général du peuple, la même voix de femme s'écria : « Non, » pas un dixième du peuple. » Cette exclamation fut suivie d'un faible murmure d'approbation, qui fut à l'instant réprimé par la force armée. On reconnut bientôt que cette voix était celle

(1) Voyez le Procès de Charles Stuart, avec les additions de Nalson. Londres, fol. 1735.

de lady Fairfax, la femme du commandant en chef. Il est probable que ce fut cette raison qui empêcha de donner attention à cet outrage (1).

Lorsque Coke, l'avocat général, ouvrit la plaidoirie, le roi lui toucha l'épaule avec sa canne, en lui disant : « Écoutez, écoutez! » Au même instant, la pomme d'argent de la canne tomba. Cet accident pouvait arriver en tout temps; mais dans ce siècle de superstition, on se hâta de le regarder comme un pronostic. Ses amis et ses ennemis l'interprétèrent comme le présage de sa décapitation prochaine (2).

Un jour, comme le roi entrait à la cour, il entendit derrière lui le cri de « justice, justice. » Une autre fois, en passant au milieu de deux lignes de soldats, le mot « exécution » frappa fréquemment ses oreilles. Il supporta ces affronts avec patience, et à son retour, il dit à Herbert : « Je suis assuré que les soldats ne me veulent pas » de mal; ils sont poussés à faire ceci par leurs » officiers, à l'égard desquels ils en feraient au» tant dans l'occasion » (3).

(1) Procès de Nalson; Clarendon, III, 254; Procès d'État, 366, 367, 368, fol., 1730.

(2) Nalson; Herbert, 165. « Il ne parut pas ému; ce» pendant, dit l'évêque, cela fit réellement sur lui une » grande impression; et à cette heure même, dit-il, je ne » sais pas comment cela a pu se faire. » Warwick, 340.

(3) Herbert, 163, 164.

A son retour de la salle, hommes et femmes se pressaient en foule derrière les gardes, et criaient : « Que Dieu préserve votre majesté; » mais l'un des soldats s'étant hasardé à dire : « Que Dieu vous bénisse, sire, » il reçut de son officier un coup de canne sur la tête. « En vé» rité, dit le roi, la punition dépasse le délit! (1) »

Charles, pendant son procès, avait, par sa conduite, relevé son caractère dans l'estime même de ses ennemis. Il lui restait à se préparer pour une épreuve plus cruelle, à fortifier son courage contre l'horreur d'une mort publique et ignominieuse. Mais ce n'était plus le même homme qu'avant la guerre civile. L'affliction avait purifié son âme; l'expérience lui avait appris à se soumettre aux châtiments de la providence; il chercha et trouva de la force et du soulagement dans les consolations de la religion. Il passa le jour suivant, un dimanche (28 janv.), à Saint-James, et les commissaires restèrent à Whitehall. Ils observèrent un jeûne, prêchèrent sur les jugements de Dieu, et lui demandèrent ses bénédictions pour la république. Le roi consacra tout son temps à des exercices de dévotion, avec Herbert et le docteur Juxon, évêque de Londres, qui, sur la demande de Hugh Peters (et on

(1) Herbert, 163, 164.

doit le dire en l'honneur de ce prédicateur fanatique), avait eu la permission de se rendre auprès du monarque. Son neveu, le prince électeur, le duc de Richmond, le marquis de Hertford, et plusieurs autres lords, vinrent à la porte de sa chambre à coucher, offrir leurs derniers hommages à leur souverain; mais on leur dit, en son nom, qu'il les remerciait de leur attachement, et leur demandait leurs prières; que le peu de temps qui lui appartenait désormais l'avertissait de songer à un autre monde, et qu'il donnerait à ses enfants les derniers moments qu'il pourrait épargner; ils étaient deux, la princesse Élisabeth et le duc d'York; la première pleurait le sort de son père; l'autre, trop jeune encore pour en connaître la cause, y joignit ses larmes par sympathie. Charles les mit sur ses genoux, leur donna des conseils adaptés à leur âge, et sembla goûter quelque plaisir à la justesse de leurs réponses. A la fin, il partagea entre eux quelques bijoux, les embrassa, leur donna sa bénédiction, et se hâta de retourner à ses dévotions (1).

Dans cette dernière nuit de sa vie, il dormit profondément jusqu'à quatre heures (30 janv.); et de grand matin, il réveilla Herbert, qui cou-

(1) Herbert, 169, 180; Procès d'État, 357, 360.

chait sur un grabat, près de son lit. « Voici, lui » dit-il, le jour de mon second mariage; je veux » être paré de mon mieux; car j'espère, avant » la nuit, être réuni à mon divin Jésus. » Il lui désigna alors les vêtements qu'il voulait porter, et demanda deux chemises, en raison de la rigueur du temps, « car, observa-t-il, si je tremblais de froid, mes ennemis l'attribueraient à » la peur. Je ne veux pas d'une pareille imputa» tion. Je ne crains pas la mort. La mort n'est pas » terrible pour moi. Je bénis Dieu de m'y trou» ver préparé (1). »

Le roi passa une heure en secret avec l'évê-

(1) Herbert, 183-185. Je puis insérer ici une anecdote qui semble prouver que Charles attribuait en grande partie tous ses malheurs aux conseils de l'archevêque Laud. Il avait observé, pendant la dernière nuit de sa vie, que Herbert était agité pendant son sommeil, et le matin, il insista pour en savoir la cause. Herbert répondit qu'il avait rêvé. Il avait vu Laud entrer dans la chambre; le roi l'avait fait mettre près de lui, lui avait parlé avec un air pensif; l'archevêque avait soupiré, s'était retiré, et s'était prosterné sur le plancher. Charles reprit : « C'est très remar» quable; mais il est mort. Si cependant nous eussions con» féré ensemble durant sa vie, il est probable (quoique je » l'aimasse beaucoup) que je lui aurais dit quelque chose » qui eût occasionné ses soupirs. » Lettre de Herbert au docteur Samways, publiée à la fin de ses Mémoires, page 220.

que : Herbert fut ensuite admis; et sur les dix heures, le colonel Hacker annonça qu'il était temps de se rendre à Whitehall. Il obéit, fut conduit à pied à travers le parc, entre deux détachements de soldats, et reçut la permission de se reposer dans son ancienne chambre à coucher. On lui avait préparé à dîner; mais il refusa de manger, quoique ensuite, à la sollicitation de l'évêque, il prit la moitié d'un petit pain et un verre de vin. Il resta là plus de deux heures, dans l'attente continuelle de la dernière sommation, employant une partie de son temps à quelque prière, et l'autre à causer avec le docteur Juxon. Il peut n'y avoir eu rien de mystérieux dans ce délai; si on l'a pensé, cela peut s'expliquer par les circonstances suivantes.

Il s'était écoulé quatre jours depuis l'arrivée des ambassadeurs de la Haie, pour intercéder en sa faveur. Ce n'était que dans la soirée précédente qu'ils avaient pu obtenir audience des deux chambres, et ils n'avaient pas encore reçu de réponse. Seymour était venu avec eux comme porteur de deux lettres du prince de Galles, l'une adressée au roi, et l'autre à lord Fairfax. Il avait déjà remis sa lettre, et avec elle une feuille de papier blanc, souscrite du nom et scellée des armes du prince. C'était le prix qu'il offrait aux grands de l'armée pour la vie de son père. Ils pouvaient la remplir de leurs conditions; quelles

qu'elles fussent, elles étaient d'avance accordées; son sceau et sa signature y étaient apposés (1). Il n'est pas improbable que cette proposition ait pu arrêter les chefs. Les amis de Fairfax ont toujours affirmé qu'il avait fait tous ses efforts pour retarder l'exécution; et l'on a la preuve que, quoiqu'il fût à Whitehall, il ne sut pas, ou que du moins il prétendit n'avoir pas su ce qui se passait (2).

Cependant, Charles eut la consolation d'apprendre que son fils ne l'avait pas oublié dans

(1) Voyez, au sujet de l'arrivée des ambassadeurs, les Journaux de la chambre des communes, du 26. Un *fac simile* de cette carte blanche, avec la signature du prince, orne le titre du troisième volume des Lettres originales, publiées par M. Ellis.

(2) « Ils vinrent cependant dans une longue galerie, où » trouvant le général par hasard, il demanda à M. Herbert, » comment se portait le roi? ce qui lui parut étrange..... » Le général parut très étonné de la réponse qu'on lui fit. » Herbert, 194. Il est difficile de croire que Herbert se soit trompé ou ait inventé une pareille question, ou que Fairfax l'eût faite, s'il avait su ce qui se passait. Quant à l'assertion que Fairfax était dans la chambre de Harrison avec les officiers, occupé « à prier ou à causer, » on a objecté que son nom n'est point parmi ceux des personnes qu'on a prouvé être présentes au jugement des régicides. Mais ce ne serait pas une contradiction. Les témoins parlent de ce qui était arrivé avant, Herbert de ce qui arriva durant l'exécution.

sa détresse. Seymour fut admis par la complaisance du colonel Tomlinson; il remit sa lettre, et reçut les instructions du roi pour le prince. Mais il était à peine sorti, que Hacker arriva avec la fatale sommation. Le roi traversa la longue galerie, bordée des deux côtés par des soldats, qui, loin d'insulter au monarque tombé, semblaient, par leurs regards douloureux, compatir à sa destinée. A l'extrémité, on avait pratiqué une ouverture dans la muraille, à travers laquelle il se trouva à l'instant sur l'échafaud. Il était tapissé de noir : à l'extrémité étaient placés les deux bourreaux, le bloc et la hache : au dessous, se trouvaient plusieurs régiments de cavalerie et d'infanterie, et au delà, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, flottait une foule épaisse et innombrable de spectateurs. Le roi parut recueilli et ferme, au sein de cet appareil de mort. On reconnut dans sa contenance cette sérénité intrépide, dans sa conduite, cette dignité calme, qui avaient caractérisé sa royale aïeule Marie Stuart, dans la salle de Fotheringay. Il avait le désir de parler au peuple; mais les soldats armés retinrent les spectateurs hors de la portée de sa voix. Se bornant donc à s'adresser au peu de personnes qui l'entouraient sur l'échafaud, il saisit, dit-il, cette occasion pour dénier, en présence de Dieu, les crimes dont on l'avait accusé. Ce n'était pas lui, mais bien les deux chambres du parlement

qu'on devait accuser de la guerre et de tous ses maux. Le parlement avait d'abord usurpé les droits de la couronne, en s'emparant du commandement de l'armée : il avait provoqué les hostilités en donnant des commissions pour lever des troupes, avant qu'il eût levé lui-même un seul homme; mais il avait tout pardonné, même à ceux, quels qu'ils fussent (car il ne voulait pas savoir leurs noms), qui l'avaient conduit à la mort. Il faisait mieux que de leur pardonner, il priait pour qu'ils se repentissent; mais à cet effet, ils avaient trois choses à exécuter : ils devaient rendre à Dieu ce qui lui était dû, en organisant l'Église conformément à l'Écriture; restituer à la couronne les droits qui lui appartenaient légalement; et enseigner au peuple la distinction qui existe entre le souverain et le sujet; que les gouvernés ne peuvent pas être les gouvernants; que ceux dont le devoir est d'obéir ne doivent pas commander. Alors, faisant allusion aux offres qui lui avaient été faites autrefois par l'armée, il termina par ces mots : « Sirs, » c'est pour les libertés du peuple que je suis » venu ici. Si j'avais voulu consentir à suivre » une route arbitraire, à tout changer par le pou- » voir de l'épée, je ne me trouverais pas dans » cette position; c'est pourquoi je vous affirme » (et je prie Dieu que cela ne tombe point à votre » charge) que je suis le martyr du peuple. » Ayant

ajouté, à la suggestion du docteur Juxon, « Je » meurs chrétien suivant la foi de l'Église d'An- » gleterre, comme elle m'a été transmise par » mon père, » il dit, en s'adressant au prélat : « J'ai pour moi une bonne cause et un Dieu mi- » séricordieux. »

L'ÉVÊQUE. — Il ne reste qu'un pas à faire : il est cruel et terrible, mais il est court. Il vous transportera de la terre au ciel, et vous y trouverez la consolation et le bonheur.

LE ROI. — Je vais d'une couronne corruptible à une couronne incorruptible.

L'ÉVÊQUE. — Vous changez une couronne terrestre pour une couronne éternelle. L'échange est bon!

Étant prêt, il pencha son cou sur le bloc, et, après une courte pause, il donna le signal en étendant les mains. La hache tomba au même instant : la tête fut séparée du corps, et un profond gémissement s'échappa de la multitude des spectateurs; mais ils n'eurent pas le temps de témoigner leurs sentiments : deux compagnies de cavalerie les dispersèrent dans des directions différentes (1).

---

(1) Herbert, 189-194; Warwick, 344; Nalson, Procès de Charles Stuart. Le corps du roi ayant été embaumé, fut remis quelques jours après au comte de Richmond, pour être enterré à Windsor. Ce lord, accompagné du marquis

Telle fut la fin de l'infortuné Charles Stuart, leçon effrayante pour les hommes chargés de la royauté, qui doit leur apprendre à veiller aux progrès de l'opinion publique, à modérer leurs

---

de Hertford, des comtes de Southampton et de Lindsey, du docteur Juxon et du petit nombre de personnes qui composaient la suite du roi, le déposa sous une voûte dans le chœur de la chapelle de Saint-George, qui renfermait déjà les restes de Henri VIII et de sa troisième femme, Jeanne Seymour. (Herbert, 203; Blencowe; Mémoires de Sydney, 64.) Malgré cette autorité, l'assertion de Clarendon, qui dit qu'on n'a pas pu découvrir le lieu de l'inhumation, a fait naître quelque doute à cet égard. Mais en 1813, il arriva que des ouvriers firent, par hasard, une ouverture dans un caveau qui répondait par sa situation à cette description, et qui était occupé par trois cercueils. Sa majesté actuelle, alors le prince régent, ordonna des recherches pour s'assurer de la vérité. Un des cercueils, conformément au récit de Herbert, était de plomb, avec une plaque de plomb, sur laquelle on avait gravé les mots : « Charles, roi. » On fit une ouverture dans le couvercle; et quand on eut enlevé une toile recouverte d'une matière onctueuse, on trouva que les traits de la figure ressemblaient, autant qu'il était possible de les distinguer, aux portraits de Charles Ier. Pour compléter la preuve, on trouva que la tête avait été séparée du tronc par quelque instrument tranchant à la quatrième vertèbre du cou. Voyez « le récit de ce qui se passa à l'ouver- » ture du cercueil de Charles Ier, par sir Henri Halford, ba- » ronet. 1813. » On observa, à la même époque, que « le » cercueil de plomb de Henri VIII avait été brisé vers le » milieu, et une ouverture considérable dans cette partie

prétentions, à se conformer aux vœux raisonnables de leurs sujets. S'il eût vécu à une époque plus éloignée, lorsque le sentiment de l'injure était facilement dompté par l'habitude de la soumission, son règne eût été marqué par moins de violations des libertés nationales. La résistance en fit un tyran. Le caractère du peuple refusa de céder aux usurpations de l'autorité : et un acte d'oppression le plaça dans la nécessité d'en commettre d'autres, jusqu'à ce qu'enfin il eût renouvelé et remis en vigueur les odieuses prérogatives qui, bien que généralement réclamées, n'étaient exercées qu'avec un extrême ménagement par ses prédécesseurs. Pendant quelques années, ses efforts parurent avoir du succès; mais l'insurrection d'Écosse révéla l'illusion : il avait abjuré la véritable autorité d'un roi, en se résolvant à perdre la confiance et l'affection de ses sujets.

» laissait apercevoir le squelette du roi. » Ceci peut expliquer un passage de Herbert, qui dit « que pendant que les » ouvriers étaient occupés à tracer l'inscription, on fit éva- » cuer la chapelle; mais qu'un soldat parvint à se cacher, des- » cendit dans le caveau, coupa une partie du poële de ve- » lours, et fit un trou avec un villebrequin dans le plus grand » cercueil. » On le surprit, et « on trouva sur lui un os dont » il voulait, dit-il, faire un manche de couteau. » Herbert, 204. Voyez la note D.

Mais, tout en blâmant les mesures illégales de Charles, on ne peut pas mettre à couvert du reproche la conduite subséquente de ses principaux adversaires. Du moment où la guerre parut inévitable, ils agirent comme s'ils se croyaient dégagés de toute obligation d'honneur et d'honnêteté. Ils ne cessèrent d'exciter les passions du peuple par de faux exposés et par la calomnie : ils exercèrent un pouvoir bien plus arbitraire et bien plus formidable que celui que réclamait le roi; ils punirent sommairement, sur le simple soupçon, et sans s'astreindre aux formes légales; et dans chaque comté, ils établirent, au moyen de leurs comités, une réunion de petits tyrans, qui disposaient, à volonté, de la liberté et de la propriété des habitants. Ces anomalies sont peut-être inséparables des jalousies, des ressentiments et des animosités engendrées par les commotions civiles : mais il est certain que le droit et la justice ont été rarement plus audacieusement outragés, qu'ils ne le furent par ceux qui prétendaient avoir tiré l'épée pour leur défense.

On ne peut attribuer la mort de Charles à la vengeance du peuple. La plus grande partie s'était déclarée satisfaite de sa victoire : elle ne voulait pas le sang du monarque captif; elle désirait même le replacer sur le trône, avec les restrictions qui lui paraissaient nécessaires pour

la conservation de ses droits. Les hommes qui le poussèrent à l'échafaud formaient une petite faction, composée d'esprits hardis et ambitieux, qui eurent l'adresse de guider les passions et le fanatisme de leurs partisans, et qui parvinrent par eux à maîtriser les dispositions réelles de la nation. Même parmi les commissaires nommés pour siéger au jugement du roi, on put à peine en déterminer une moitié à assister au procès; et plusieurs de ceux qui concoururent à sa condamnation, souscrivirent à la sentence avec des sentiments de honte et de remords. Mais il en est ainsi dans toutes les révolutions : les plus violents se mettent en avant; leur vigilance, leur activité, semblent les multiplier, et la hardiesse du petit nombre prend bientôt l'ascendant sur l'indolence et la pusillanimité des autres.

FIN DU DIXIÈME VOLUME.

NOTES.

NOTE A.

Le lecteur sera peut-être surpris que je n'aie point fait allusion à l'immense multitude de protestants anglais, qu'on dit avoir été massacrés lorsque la rébellion éclata. Je sais bien que Clarendon parle « de quarante ou cinquante mille » personnes assassinées avant qu'elles soupçonnassent le » danger, ou pussent pourvoir à leur défense, en se retirant » ensemble dans les villes ou les places fortes: » (Clarend., I, 299. Voy. aussi son Histoire de la rébellion d'Irlande). Je sais encore qu'un écrivain anonyme, copié par Nalson, dit que les insurgés, « dans l'espace de peu de jours, égorgèrent un » nombre incroyable de protestants, hommes, femmes et en- » fants, sans distinction : » (Nalson, II, 591) que May affirme que « plus de deux cent mille personnes, hommes, » femmes et enfants, furent assassinées dans l'espace d'un » mois, après qu'on en eut mis plusieurs à des tortures in- » connues jusqu'alors » (May, 81), et qu'un grand nombre d'écrivains ont répété la même chose. Mais ces assertions me paraissent plutôt des fleurs de rhétorique que des faits historiques. Elles ne sont pas fondées sur des documents authentiques. Elles feraient supposer au lecteur que les rebelles avaient formé le plan de surprendre et d'égorger tous les protestants, quand, dans le fait, ils ne cherchaient qu'à recouvrer les terres que, sous le dernier et le présent règne, on avait prises et données à des Anglais. Ils invitèrent les usurpateurs à s'en aller; ils les chassèrent de leurs habitations

s'emparèrent de leur mobilier et brûlèrent leurs maisons. Il est évident que, dans ce conflit, beaucoup de personnes perdirent la vie de part et d'autre. Vers le 27 du mois d'octobre, le colonel Crawford, avec sa cavalerie, tua trois cents Irlandais, sans perdre un seul homme, et le 28, le colonel Mathews en détruisit cent cinquante autres, « en les chassant dans les buissons comme des lièvres » (Carte, I, 186); et, d'un autre côté, beaucoup d'assassinats particuliers furent commis par les rebelles, triste résultat de la vengeance. Mais il est prouvé, par les dépêches officielles des lords grands juges, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre, qu'il n'exista aucun dessein prémédité de massacre général, et qu'aucun massacre de ce genre n'eut lieu en effet.

1° On possède les dépêches du 25 octobre, avec les documens qui les accompagnent (Journaux des lords, IV, 412; Nalson, II, 514-523), et il n'y est fait mention d'aucun meurtre. Après avoir détaillé l'insurrection et le pillage commis par les insurgés, ces journaux ajoutent: « quoique » ce soit beaucoup trop, c'est tout ce que nous avons entendu dire qu'ils aient fait. » (Journ., ib.; Nalson, II, 516.)

2° Dans une lettre au conseil privé, datée du 25 novembre, on décrit la conduite des rebelles dans les termes suivants: « Ils ont saisi les maisons et les propriétés de presque tous les Anglais, dans les comtés de Monoghan, Cavan, Fermanagh, Armagh, Tirone, Donegall, Letrim, Longford, et une grande partie du comté de Downe, où se trouvent quelques forteresses; ils ont ôté aux Anglais leurs armes, et quelques Anglais, dont les maisons ont été saisies (même sans résistance, en raison de la promptitude de l'entreprise), ont été cruellement égorgés par les rebelles, qui en ont coupé plusieurs en morceaux. Ils ont surpris la plus grande partie d'une compagnie de cavalerie de l'armée de sa majesté, commandée par le lord Gran-

» dison, dans le comté d'Armagh. Ils ont arrêté le lord » Caulfield, et sir Edouard Trevor, membre de ce bureau, » et sir Charles Pointes, et M. Branthwait, agent du comte » d'Essex, et un grand nombre de personnes distinguées » de l'Angleterre en plusieurs lieux, et ils les gardent pri» sonniers : comme aussi lady Blayney, ses enfants, et » d'autres femmes de lords et de gentilshommes. Ils ont » dévasté, détruit, et enlevé partout où ils sont allés, et » leur fureur menace actuellement les plantations anglaises » dans le comté de la Reine et dans le comté du Roi; et, à » leur exemple, le shériff du comté de Longford, qui y est » né et qui est papiste, a également pris les armes, s'est » fait suivre par les Irlandais du lieu, et ils volent, dé» pouillent et détruisent les Anglais avec une grande cruauté.

» Dans leurs attaques contre les Anglais, ils en ont tué » plusieurs, volé et dépouillé des milliers, réduit des pos» sesseurs de grands domaines, qui vivaient dans l'abon» dance, à un tel état de misère, qu'il ne leur reste pas » même une chemise pour se couvrir. Ils ont chassé de leurs » propriétés plusieurs personnes d'une fortune considérable » en mobilier, et les ont laissées dans le plus grand besoin » et dans la pauvreté; et même les domestiques irlandais et » tenanciers des Anglais, qui vivaient sous leur protection, » se sont soulevés contre eux avec grande méchanceté, et ont » rejoint les rebelles. Ils ont détruit, autant qu'ils l'ont pu, les » bâtiments élevés à grands frais, et les améliorations utiles » des Anglais. Ils les ont obligés, par menaces, à s'en aller, » en leur disant qu'ils les détruiraient entièrement; et ils ont » fait connaître publiquement que leur intention était d'ex» tirper totalement les Anglais et les protestants, et de ne » pas mettre bas les armes que, par un acte du parlement, » la religion romaine ne fût établie, que le gouvernement » ne fût placé dans les mains de personnes nées dans leur » pays, et que l'on n'eût rendu à tous les anciens Irlandais

» les terres de leurs ancêtres supposés. » Nalson, page 889.

3° Dans une autre lettre de même date, qui devait être lue dans la chambre des communes, ils s'exprimaient ainsi : « En tuant et détruisant tant d'Anglais et de protestants en » différents lieux, et les volant et les dépouillant, ainsi que » plusieurs autres milliers des sujets de sa majesté, en saisissant tant de châteaux, de maisons et de places fortes, » en différentes parties du royaume, en obligeant les Anglais à partir, s'ils ne veulent être entièrement détruits; et » leur méchanceté agit avec tant d'inhumanité et de cruauté » contre les Anglais et les protestants, qu'on ne peut s'imaginer qu'elle puisse venir de chrétiens, même envers des » infidèles. » Ibid., p. 893.

Dans la quatrième lettre, du 25 novembre, on représente les progrès de la rébellion. « Dans les deux comtés de » Wickloe et de Wexford, tous les châteaux et maisons » des Anglais, et ce qu'ils contenaient, sont à présent dans » les mains des rebelles, et les Anglais, leurs femmes et leurs » enfants, dépouillés, nus, et bannis par leur fureur et leur » rage. Les rebelles, dans le comté de Longford, s'accroissent en nombre et augmentent de violence. Ceux d'Ulster » sont devenus si forts, qu'ils ont un nombre d'hommes suffisant pour garnir les places qu'ils ont prises dans le nord, » et pour mettre le siége devant celles qu'ils n'ont pas encore..... Ils se sont déjà emparés de Mellifont, château de » lord Moor, après y avoir perdu cent vingt des leurs; et ils » y ont massacré de sang-froid dix des personnes qui ont » défendu bravement la place..... Dans le comté de Meath » aussi..... Les rebelles volent et dépouillent les protestants » anglais jusqu'à six milles de Dublin. » Ibid., 900, 901.

Dans la cinquième dépêche du 27 novembre : « Les » troubles sont devenus maintenant si généraux, que presque partout, et même aux environs de cette ville, à quatre » milles de nous, non seulement les rebelles irlandais connus,

» mais les gens du pays, hommes, femmes et enfants, se » réunissent pour tomber sur leurs voisins anglais ou pro- » testants, les volent et les dépouillent de tout ce qu'ils ont, » sans que nous puissions nous y opposer. » Nalson, 902.

6° J'ajouterai une sixième lettre du 14 décembre : « Ils con- » tinuent d'user de leur fureur et de leur méchanceté contre » les Anglais et les protestants, qui, dans le cas où ils au- » raient laissé leurs propriétés ou leurs bestiaux, pour plus de » sûreté, dans les mains de quelques papistes, exposent ceux- » ci à être chassés par les rebelles, qui s'emparent des biens » et des bestiaux de ces papistes ; et, maintenant, d'après de » nouvelles résolutions prises par eux, leur cruauté a pres- » que changé de nature, en s'élevant au plus haut degré, et » en proclamant que, si un Irlandais recelait un Anglais, ou » lui donnait assistance, ou le laissait échapper vivant, il se- » rait puni de mort ; et ils sont certains par ce moyen, bien » qu'ils ne passent pas en ce moment ces Anglais au fil de » l'épée, de les faire périr avec plus de cruauté. Ils ajoutent » hautement qu'ils ne finiront que lorsqu'il ne restera en Ir- » lande aucun individu de l'espèce anglaise. » Ibid , 911. On y ajoute qu'un château, dans la ville de Longford, s'étant rendu sous promesse de quartier, un prêtre avait tué le ministre, et d'autres avaient égorgé quelques prisonniers et pendu le reste. Ibid., 913. « Les rebelles du comté de » Kildare ont pris le Naas et Kildare dans le comté de Kil- » dare ; les rebelles du comté de Meath ont pris Trim et » Ashboy dans le comté de Meath, et plusieurs autres » places ; les rebelles du comté de Dublin ont pris posses- » sion de Swoords et de Rathcoole, et dépouillé, même » jusqu'aux portes de Dublin, tous les Anglais et les protes- » tants. » Nalson, 914.

Si l'on fait attention au langage de ces dépêches, et si l'on se rappelle en même temps quels en étaient les auteurs, et l'intérêt qu'ils avaient à exagérer les excès des insurgés, on

peut, je pense, en conclure qu'il n'y a pas eu de massacre général, ni de tentative de ce genre.

Les lords juges accordèrent, le 23 décembre, une commission à Henri Jones, doyen de Kilmore, et à sept autres ecclésiastiques, dans ces termes : « Sachez que nous.... vous » donnons par ces présentes.... plein pouvoir et autorité.... » d'appeler devant vous et d'examiner, sous serment sur le » saint Evangile..... toutes les personnes qui ont été volées » et dépouillées, ainsi que les témoins qui pourront dire dans » quel lieu les vols ont été commis depuis le 22 octobre » dernier, ou qui pourraient être commis, par la suite, en- » vers elles ou l'une d'elles : quelles sont les particularités, » comment elles ont été ou pourraient être volées ou dépouil- » lées; quelle en est la valeur, par qui, quels sont les noms, » où demeurent, ou bien demeuraient avant, ceux qui ont » commis ces vols; quel est le jour ou la nuit où ils ont été » commis ou pourraient l'être; quelles sont les paroles dé- » loyales, discours ou actions qui furent alors ou qui ont » été depuis proférés ou commis par ces voleurs ou par l'un » d'eux, et combien souvent; et toutes autres circonstances » concernant lesdits particuliers et chacun d'eux. Et vous, » nosdits commissaires, vous rédigerez par écrit tous les » interrogatoires, etc., pour être envoyés à nous juges et » au conseil de notre royaume d'Irlande. » Temple, rébellion d'Irlande, p. 137.

Que le lecteur considère le but de cette commission, et il trouvera certainement étrange que, si l'on eût massacré deux cent mille protestants, comme le dit May, ou même quarante ou cinquante mille, les lords juges eussent omis de mentionner une action aussi sanglante. Cependant, le 18 janvier 1643, ils donnèrent une autre commission aux mêmes personnes, et y ajoutèrent l'ordre de s'informer « quels étaient les domaines saisis et les meurtres commis » par les rebelles; le nombre des protestants anglais qui

» avaient péri sur la route de Dublin, ou dans tout autre lieu » où ils avaient fui, et combien s'étaient faits papistes depuis » le 22 octobre. » Warner, 161, 294. On parle, en effet, ici de meurtres, mais d'une manière qui prouve que les lords juges ignoraient absolument qu'il y eût eu aucun massacre général, ou même considérable.

Les commissaires, en conséquence, reçurent les dépositions depuis le 24 mars jusqu'en octobre 1644, et les interrogatoires remplirent trente-deux gros volumes in-folio, qui furent déposés à la bibliothèque du collége à Dublin. Warner, après un mûr examen, observe que, « dans le plus » grand nombre, les mots « *étant dûment assermentés* » ont été » rayés avec une plume, et avec la même encre dont on s'é- » tait servi pour écrire les interrogatoires; et que dans la » plupart de ceux où l'on a laissé subsister ces mots, plu- » sieurs parties des interrogatoires ont été biffées. C'est une » circonstance qui démontre que la masse de cette immense » collection n'est qu'une preuve verbale et un rapport de » bruits publics. » Ibid., 295.

Les commissaires, toutefois, choisirent dans tous ces interrogatoires ceux qui avaient été faits sous serment, et les consignèrent dans un autre livre, en certifiant, par leurs signatures, l'exactitude des copies. Il en résulte « qu'il pa- » raît que le nombre des personnes tuées par les rebelles » *hors de la guerre*, non seulement au commencement, mais » dans les deux premières années de la rébellion, se montait » ensemble à 2,109. D'après le rapport d'autres protestants, » il y en eut 1,619 de plus, et, d'après celui de quelques » rebelles eux-mêmes, 300 autres, en tout 4,028. Outre ces » meurtres, on trouve dans la même collection la preuve, » d'après d'autres rapports, que 8,000 personnes périrent » de mauvais traitements; et si nous admettons que les mas- » sacres commis, *hors de la guerre*, par les Irlandais, s'élè- » vent à ce nombre (ce qu'en conscience je crois que nous

» ne pouvons guère, d'après la nature de plusieurs déposi-
» tions), l'impartialité doit nous obliger à convenir qu'il n'y
» a aucune raison pour le dépasser. » Warner, 297.

Je n'alongerai pas cette note par le récit des récriminations des Irlandais. On ne peut douter qu'ils aient souffert autant qu'ils ont fait souffrir : mais le blâme de ces cruautés ne devrait pas porter exclusivement sur les gens qui les commirent de part et d'autre ; il devrait être partagé par les personnes qui, dans l'origine, semèrent ces calamités, au moyen de l'oppression civile et des persécutions religieuses.

NOTE B.

Rien ne prouve mieux l'empressement de Charles à s'engager dans toutes les intrigues, et la subtilité et la fausseté où il s'abaissait dans l'occasion, que l'histoire de la mission de Glamorgan en Irlande. Je me propose de soumettre dans cette note, au lecteur, la substance de plusieurs documents relatifs à cette affaire.

Au 1er avril 1644, le roi lui donna, sous le nom d'Edouard Somerset alias Plantagenet, lord Herbert, baron Beaufort, etc., une commission sous le grand sceau, qui le nommait commandant en chef de trois armées d'Anglais, d'Irlandais et d'étrangers, l'autorisant à lever de l'argent sous la caution des tutelles royales, des douanes et des bois, etc., et lui remit des patentes de noblesse, depuis le titre de marquis jusqu'à celui de baronet, dont il pouvait remplir les noms à sa discrétion, promettant de donner en mariage à son fils Plantagenet la princesse Elisabeth, avec un douaire de trois cents mille livres, somme qui n'excédait pas de beaucoup ce que Herbert et son père avaient déjà dépensé au service du roi; et, de plus, il donnait à Herbert le titre de duc de Somerset, avec le cordon bleu et celui de Saint-

George. — Les Mémoires du nonce dans les recherches de Birch, p. 22.

Cette commission fut délivrée par suite d'un accord avec les confédérés catholiques, qui étaient alors à Oxford, et son but est clairement expliqué par Herbert lui-même, dans une lettre à Clarendon, datée du 11 juin 1660, et qui devait être mise sous les yeux de Charles II. « Pour mieux informer le » roi, au moyen de votre faveur et par le canal de votre sei» gneurie, qui entend les choses comme elles doivent l'être, » permettez-moi de vous faire connaître une clé qui ouvrait » les passages secrets entre feue sa Majesté et moi, relative» ment à son service. Ce n'était autre chose que de m'exposer » de moi-même à toute espèce de dépense ou de difficulté, » plutôt que de faire manquer son juste dessein, ou, s'il y avait » lieu, plutôt que son honneur pût en souffrir ; ce qui, vous » pourrez le dire avec raison, tenait plus à une affection aveu» gle et passionnée pour le service du roi, qu'à la discrétion » et au soin que je devais avoir de moi-même. C'est ce qui » me fit prendre la résolution de le laisser paraître fâché contre » moi, à mon retour d'Irlande, jusqu'à ce que je l'eusse mis » en état de pouvoir avouer ses ordres, de maintenir ses in» structions, et de récompenser ma fidélité et mon zèle.

» Votre seigneurie s'étonnera, ainsi que le roi, de l'éten» due de ma commission ; mais quand vous connaîtrez la » grandeur du projet de sa Majesté, vous sentirez qu'il le » fallait pour me rendre capable de l'effectuer. Une armée de » 10,000 hommes devait venir d'Irlande, par le nord du pays » de Galles ; une autre en pareil nombre, au moins, sous » mon commandement en chef, eût attendu mon retour dans » le sud du pays de Galles, où sir Henri Gage devait com» mander comme lieutenant-général ; et une troisième armée » de 6,000 hommes, dont 2,000 liégeois, commandés par sir » Francis Edmonds, 2,000 lorrains, par le colonel Browne, » et 2,000 autres, français, anglais, écossais, irlandais,

» qu'on aurait pu tirer de Flandres et de Hollande. Les » 6,000 hommes devaient, par les soins du prince d'Orange, » se trouver dans les comtés associés; et le gouverneur de » Lyne, cousin-germain du major Bacon, major de mon ré- » giment, devait leur livrer la ville.

» Cette armée d'étrangers devait être défrayée par le pape, » et les princes catholiques qu'il y eût entraînés, ayant pris » l'engagement de procurer 30,000 liv. par mois. Cet argent » devait servir à payer d'abord l'armée étrangère, et le reste » être divisé entre les autres armées. J'avais à cet effet » pouvoir de traiter avec le pape et les princes catholiques, » en leur assurant les avantages particuliers promis aux ca- » tholiques pour le libre exercice de leur religion, sans en- » courir les amendes qu'on pouvait leur infliger en raison des » statuts existants. Mes instructions et mes pouvoirs, pour » traiter et conclure, étaient signés du roi, et scellés de son » cachet de poche, avec les blancs pour y mettre les noms du » pape et des princes, afin que le roi pût avoir une défaite pour » nier qu'il m'eût donné de pareilles commissions, si ses pro- » pres sujets y faisaient des objections; me considérant comme » un homme qui hasarde le tout pour le tout, et qui, pour » l'amour de sa Majesté, consentait à tout entreprendre, m'en » rapportant à sa seule parole. » Mémoires de Clarendon, II, 201, 202.

Mais son départ fut retardé par les objections d'Ormond aux conditions de la paix; et le roi, pour se tirer de la difficulté, proposa à Herbert de se rendre en Irlande, et d'accorder en secret aux catholiques les concessions que le lord lieutenant hésitait à leur faire, à la condition d'obtenir en retour une armée de 10,000 hommes pour le service du roi. En conséquence, le 27 décembre, Charles annonça à Ormond que Herbert allait en Irlande avec l'engagement de travailler à la paix. Carte, II, app., p. 5.

2 Janvier 1645. Glamorgan (il était alors honoré du titre

de comte de Glamorgan) reçut ces instructions : « Vous » pouvez d'abord engager votre fortune, votre intérêt, votre » crédit, que nous remplirons réellement et ponctuellement » nos promesses envers les Irlandais; et comme il est néces- » saire de conclure immédiatement une paix, qui sera, quelle » qu'elle puisse être, consentie par notre lieutenant, le mar- » quis d'Ormond, nous subirons plutôt mille morts que d'an- » nuler ou rompre le traité ; et, s'il y avait nécessité d'ac- » quiescer à quelque chose, et que néanmoins le lord marquis » ne voulût pas y paraître, comme s'il était inconvenant pour » nous de l'avouer publiquement pour le présent, tâchez d'y » suppléer. » Centurie d'Inventions, par M. Partington; lettres originales et Mémoires officiels, xxxv : suit alors la promesse d'accomplir toutes celles qu'il faisait à Ormond ou autres, etc.

6 Janvier. Il reçut une commission pour lever autant de troupes qu'il le pourrait, en Irlande, ou en tout autre lieu d'outre-mer, avec pouvoir de nommer les officiers, de recevoir les revenus du roi, etc. Birch, p. 18 des mémoires du nonce, fol. 713.

12 Janvier. Il reçut une autre commission de la nature la plus extraordinaire, que je transcris d'une copie manuscrite en ma possession, attestée par sa signature, et probablement la même qu'il donna à Ormond, après qu'il fut arrêté et emprisonné :

« Charles R.,

» Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'É- » cosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., à » notre très fidèle et très aimé cousin Édouard, comte de » Glamorgan, salut. Ayant eu des témoignages amples et » suffisants de votre sagesse et fidélité reconnues, notre con-

» fiance en vous est telle, que, pour tout ce que vous ferez
» comme garanti seulement par notre seing manuel ou notre
» cachet de poche, ou autre marque particulière, ou même
» par parole de notre bouche, sans autre cérémonie, nous
» donnons notre parole de roi et de chrétien, de donner notre
» consentement à toutes bonnes intentions et desseins, comme
» si l'autorité que vous recevez de nous eût effectivement été
» donnée sous le grand sceau d'Angleterre, avec cet avan-
» tage que nous vous en serons encore plus obligés, pour le
» courage que vous avez de ne pas tenir à des formes si scru-
» puleuses, afin de nous rendre des services que Dieu voudra
» récompenser. Et quand vous excéderiez ce que la loi ou
» notre puissance peut vous accorder, comme nous ne sa-
» vons ce qui peut vous être nécessaire, et que c'est pour
» notre service, nous prenons l'obligation non seulement de
» vous pardonner, mais de maintenir ce que vous auriez fait
» de tout notre pouvoir; et, soit que, par accident ou toute
» autre occasion, vous perdiez, ou que vous jugiez nécessaire
» de vous dessaisir de quelqu'une de nos commissions, et que
» vous en ayez besoin à votre retour, nous promettons de
» bonne foi de les renouveler à votre retour, et de suppléer
» à tout ce qu'on pourrait y trouver de défectueux, n'étant pas
» convenable pour nous de discuter à présent sur elles; et
» vous pouvez avoir confiance dans ce que nous venons d'é-
» crire, s'il y a de la bonne foi ou de la vérité dans un homme.
» C'est pourquoi, allez gaiement, promptement et hardi-
» ment, et ceci sera pour vous une garantie suffisante. Donné
» à notre cour, à Oxford, sous notre seing manuel et notre
» cachet privé, ce 12 janvier 1644.

» CHARLES R.

» A notre très fidèle et bien aimé
» Cousin, Edouard, comte de Glamorgan. »

Sus le dos est écrit : « Autorité ultérieure du comte de « Glamorgan. »

12 Février. Glamorgan avait quitté Oxford, et levait de l'argent dans le pays de Galles, quand le roi lui envoya d'autres dépêches, et y joignit une lettre qui l'engageait à se rendre promptement en Irlande. Il y reconnaissait le danger de l'entreprise, que Glamorgan avait déjà dépensé plus d'un million d'écus à son service, et qu'il était tenu, par reconnaissance, à prendre soin de lui, et ensuite de sa femme et de ses enfants. « Que puis-je faire de plus, à ce sujet, que de vous » envoyer le cordon bleu, et un brevet pour le titre de duc de » Somerset, que vous accepterez, et dont vous ferez usage » quand bon vous semblera. Mais il faudrait retarder de le » publier pendant quelque temps, pour éviter la jalousie, et » afin que je ne sois pas importuné par d'autres; je vous pro- » mets toutefois que votre ancienneté pour l'un, et votre pa- » tente pour l'autre, prendront date de celle du brevet. » Centurie d'Inv., p. XXXIV. Le 18 août 1660, le marquis de Hertford se plaignit de ce que cette patente était offensante pour lui, parce qu'il réclamait le titre de Somerset. Glamorgan, alors marquis de Worcester, la rendit le 3 septembre, et son fils fut créé duc de Beaufort.

Le 12 mars, le roi lui écrivit la lettre suivante :

« HERBERT,

» Je suis étonné que vous ne soyez pas encore parti pour » l'Irlande; mais, puisque vous avez attendu tout ce temps, » j'espère que celle-ci vous atteindra; vous y verrez encore » plus la grande confiance que j'ai dans votre intégrité, dont » j'ai une si bonne et si longue expérience, vous ordonnant » d'agir avec toute franchise et toute liberté avec notre lieu- » tenant d'Irlande, le marquis d'Ormond; et, parole de roi » et de chrétien, j'approuverai tout ce que notre lieutenant » se sera engagé à faire à votre persuasion; et, si vous le jugez » convenable, vous pouvez lui montrer ceci en particulier,

» que je regarde, non comme obligatoire pour lui, mais pour » moi-même, et pour votre encouragement et garantie à l'un » et à l'autre, en qui reposent mes principales espérances, » n'ayant pas, dans tous mes royaumes, deux sujets pareils, » dont les efforts réunis me tireront bientôt, j'en suis assuré, » de la fange où je suis forcé maintenant de me vautrer. » Centurie d'Inventions, XXXVIII.

Quels étaient les écrits désignés par le mot « ceux-ci », que Glamorgan pouvait montrer à Ormond, s'il le jugeait à propos? C'était probablement la commission suivante, datée le même jour d'Oxford.

« CHARLES R.

» Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'É- » cosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc. A » notre très fidèle et bien aimé cousin, Édouard, comte de » Glamorgan, salut. Ayant placé une grande et spéciale con- » fiance dans votre sagesse, dont j'ai eu des preuves, et dans » votre fidélité, nous vous autorisons et vous donnons pou- » voir, par ces présentes (comme si elles étaient sous notre » grand sceau, à toutes fins et intentions), de traiter et con- » clure avec les confédérés catholiques romains, dans notre » royaume d'Irlande, dans le cas où, par nécessité, il faudrait » condescendre à des choses où notre lieutenant ne pourrait » paraître, comme peu convenables pour nous à publiquement » avouer pour le présent. C'est pourquoi nous vous chargeons » d'agir en vertu de cette commission, avec tout le secret » possible, et nous promettons, sur notre parole de roi et de » chrétien, que, quelque engagement que vous preniez, par » des considérations qu'en votre jugement vous estimerez va- » lables, il sera ratifié et rempli, ainsi que ce qui sera accordé » par vous, et sous votre signature et cachet, aux confédérés » catholiques qui auront témoigné, par leur aide, leur zèle pour

» notre service; et ceci sera pour vous, dans tout ce que vous
» aurez fait, une garantie suffisante. Donné à notre cour, à
» Oxford, sous notre cachet et signature royale, le deuxième
» jour de mars, dans la vingtième année de notre règne, 1644.

» A notre très fidèle et bien aimé cousin Édouard, comte de Glamorgan. »

Quelques écrivains ont voulu mettre en doute l'authenticité de cette commission, parce que, quoiqu'elle ait été insérée mot à mot dans le Traité de Glamorgan avec les confédérés, il ne la produisit pas à la réquisition du conseil, à Dublin, donnant pour excuse qu'il l'avait déposée chez les catholiques à Kilkenny. Mais il paraît, d'après les Mémoires du nonce, qu'elle est bien réelle. « A suâ majestate mandatum habuit, » cujus originale regiâ manu subscriptum Glamorganiæ comes » deposuit apud confœderatos catholicos. » Fol. 1292, apud Birch, 215. Et si l'on avait besoin d'une meilleure autorité, j'ai en ma possession la commission originale, avec la signature et le cachet privé du roi, portant les armes des trois royaumes, une couronne au dessus, et C. R. sur les côtés, et endossée de la même écriture que le corps de la commission, « Commission particulière du comte de Glamorgan pour » l'Irlande. » Ce que j'ai donné est une copie exacte de l'original.

30 avril. Le roi ayant appris que Rinuccini avait été nommé nonce, et qu'il était en chemin pour se rendre en Irlande, envoya à Glamorgan une lettre pour ce prélat, et une autre pour le pape. On ignore le contenu de la seconde : la première est copiée dans les Mémoires du nonce. « Nous » ne doubtons point que les choses n'yront bien, et que les » bonnes intentions commencés par effect du dernier pape, » ne s'accomplisseront par celuys-icy, et par vos moyens, » en notre royaume d'Irelande et de Angleterre. » Birch, 28. Il prie alors le nonce de se joindre à Glamorgan, et pro-

met d'accomplir, au retour de ce dernier, toutes les promesses dont ils seront convenus ensemble. Ibid.

Après la découverte de toute cette affaire, le roi, le 29 janvier 1646, envoya un message aux deux chambres en Angleterre, dans lequel il déclare (le lecteur peut juger avec quelle bonne foi) que Glamorgan a une commission pour lever des hommes, et non pour aucun autre objet; qu'il n'a aucune commission pour traiter d'aucune autre chose, sans l'aveu et les directions d'Ormond; qu'il n'a jamais envoyé aucune information sur des traités qu'il eût fait avec les catholiques; et qu'il (lui roi) le désavouait dans sa conduite, et avait donné des ordres au conseil d'Irlande pour procéder contre lui, selon le cours ordinaire de la justice. Œuvres de Charles, 555.

Deux jours après, le 31 janvier, ayant avoué au conseil, à Dublin, qu'il avait fait part à Glamorgan des instructions secrètes données à Ormond, et l'avait engagé à user de son influence sur les catholiques, pour leur persuader de modérer leur demande, il continue : « A cette fin (avec les limi-
» tations les plus strictes que nous puissions lui enjoindre, et
» simplement sur les projets particuliers relativement auxquels
» nous vous avons donné nos instructions secrètes, et même
» avec ordre de ne rien faire à cet égard que par votre direc-
» tion spéciale), il est possible que nous ayons jugé à propos
» de remettre audit comte de Glamorgan des lettres de créance,
» telles qu'elles pussent lui donner du crédit auprès des ca-
» tholiques romains, dans le cas où vous trouveriez occasion
» de vous servir de lui, soit pour leur donner une plus forte
» assurance de ce que vous leur auriez secrètement promis,
» soit dans le cas où vous jugeriez nécessaire, pour leur plus
» grande réussite, d'arranger ces affaires sans l'employer,
» parce qu'ils pourraient, vis-à-vis de lui, devenir moins
» empressés, en raison de sa religion et de son intérêt. Ceci
» est tout, et le fond de ce que nous avons pu confier audit

» comte de Glamorgan dans cette affaire. » Ormond de Carte, III, 446. Je ne sais comment concilier cette déclaration avec l'autre.

Avec cette lettre, il en envoya deux autres au conseil. L'une était adressée à Ormond, où il affirmait, sur sa parole de chrétien, qu'il n'avait jamais entendu que Glamorgan traitât de quoi que ce soit sans l'approbation et à l'insu dudit Ormond, parce qu'il s'était toujours méfié de son jugement; mais en lui donnant ordre en même temps de suspendre l'exécution de toute sentence qui pourrait être prononcée contre ce lord. Carte, II, app., p. 12. La seconde lettre, datée du 3 février, était adressée à Glamorgan lui-même, et dans ces termes :

« Glamorgan,

» Je dois vous dire clairement que vous et moi avons été » abusés dans cette affaire; car vous vous êtes laissé entraî- » ner à consentir à des conditions beaucoup au delà de vos » instructions, et votre traité a été divulgué par tout le » monde. Tout ceci n'aurait pas eu lieu si vous vous étiez » consulté avec mon lord lieutenant, comme vous me l'aviez » promis. Mais nous devons voir plus loin. C'est pourquoi, » en un mot, j'ai ordonné qu'on vous montrât autant de fa- » veur qu'on pût le faire pour mon service et ma sûreté : » et si vous voulez encore avoir confiance en mon avis, » que j'ai commandé à Digby de vous donner librement, je » vous soutiendrai assez pour que vous puissiez encore m'être » utile, et je désire pouvoir vous récompenser de votre af- » fection; sinon je ne sais que vous dire. Mais je ne doute » pas de votre consentement à ceci, puisque cette affaire » concerne le bien de toutes mes couronnes, le mien en par-

» ticulier, et peut me donner encore les moyens de me mon-
» trer

» Votre très fidèle ami,

» CHARLES R.

» Oxford, 3 février 1645—6. »

Warner, 360.

Charles ne s'explique pas librement dans cette lettre, parce que probablement elle fut remise par l'intermédiaire d'Ormond et de Digby. Mais le 28 février, il dépêcha sir J. Winter avec des instructions complètes pour Glamorgan, et cette petite lettre :

« Herbert,

» J'espère que cet honnête et fidèle porteur vous expli-
» quera pourquoi je n'ai pas agi en tout comme vous le dé-
» siriez; le défaut de confiance en vous est si loin d'en être
» la cause, que je me confirme davantage de jour en jour
» dans cette même confiance; car, croyez-moi, il n'est au
» pouvoir de personne de vous rendre de mauvais services
» et de vous faire rien perdre dans mon opinion; mais j'ai
» donné à ce sujet, et sur divers autres, de si complètes in-
» structions, que je ne vous dirai rien de plus, si ce n'est que
» je suis

« Votre très fidèle et constant ami,

» CHARLES R. »

(Centurie d'Inventions, XXXIX.)

Le 5 avril, il lui écrivit encore.

« Glamorgan,

» Je n'ai pas le temps, et vous ne devez pas attendre que
» je vous fasse des répétitions inutiles. C'est pourquoi, en

» vous renvoyant à Digby pour l'affaire, cette lettre n'est » que pour vous donner l'assurance nouvelle de ma constante » amitié, assurance qui, si l'on considère le manque général » de probité la plus commune, est en quelque sorte indispen- » sable. Quoi qu'il en soit, je sais que vous ne pouvez qu'avoir » toute confiance dans ma bonne volonté d'accomplir les ins- » tructions et promesses faites à vous et au nonce.

« Votre très fidèle et constant ami,

» CHARLES R. »

Warner, 373.

Le jour suivant, le roi lui envoya une autre petite lettre.

« Herbert,

« Comme je ne doute pas que vous n'ayez trop de courage » pour être épouvanté ou découragé de la manière dont vous » avez été traité, je vous assure que cette circonstance n'a » diminué en rien mon estime pour vous, mais qu'elle fait « naître en moi le désir de nous venger et d'obtenir répara- » tion pour tous deux; car dans ceci, je me trouve aussi inté- » ressé que vous. C'est pourquoi, convaincu que vous conti- » nuerez à consacrer à mon service votre zèle et votre habileté » ordinaires, je vous assure de la durée de ma faveur et de » ma protection, et je vous montrerai plutôt par mes actes » que par des paroles, que je suis,

» Votre très fidèle et constant ami,

« CHARLES R. »

Warner, 374.

Si, après avoir lu ces documents, il reste encore quelques doutes sur l'authenticité de la commission de Glamorgan, ils

seront levés par le passage suivant de la correspondance de Clarendon avec le secrétaire Nicholas. En parlant de son histoire projetée, il dit : « Je dois vous avouer que je gémis » du peu que je dis de cette affaire d'Irlande ; car ces pou- » voirs, ces instructions singulières donnés à votre favori » Glamorgan, me paraissent contraires à la justice, à la piété » et à la prudence ; et je crains qu'il n'y ait dans cette affaire » d'Irlande, soit avant, soit après, beaucoup de choses sur » lesquelles, vous et moi, n'avons pas eu la sagesse de » prendre assez de conseils. Oh ! monsieur le secrétaire, ces » stratagèmes m'ont fait passer des heures plus mauvaises » que tous les malheurs que la guerre a fait tomber sur le » roi, et qui paraissent être l'effet de la colère de Dieu en- » vers nous. » Mémoires de Clarendon, II, 337.

NOTE C.

1° Les ordonnances avaient distingué deux classes de délinquants, l'une religieuse, et l'autre politique. La première comprenait tous les catholiques réfractaires, toute personne quelconque, qui, ayant atteint l'âge de vingt et un ans, refuserait d'abjurer, sous serment, les doctrines particulières à la croyance catholique. On les réputait papistes, et on confisquait les deux tiers de leurs propriétés personnelles et de leurs immeubles, que saisissait, au profit du royaume, un commissaire au séquestre, nommé dans chaque comté particulier. Dans la seconde classe étaient compris tous ceux qu'on savait avoir combattu contre le parlement, ou avoir aidé le parti du roi, d'argent ou de provisions, ou en lui donnant des avis et des informations ; et de ceux dont toutes les propriétés mobilières et immobilières avaient été séquestrées, sous la seule exception d'un cinquième alloué pour l'entretien de la femme et des enfants, si les derniers étaient élevés dans la religion protestante. (Ordonnances d'Elsynge, 3, 22 et suivantes.)

2° Les biens séquestrés fournissaient non seulement un revenu annuel, mais aussi de l'argent comptant dans les cas d'urgence. Ainsi, quand le colonel Harvey refusa de marcher jusqu'à ce que son régiment eût reçu l'arriéré de sa paie, montant à trois mille livres, on rendit immédiatement une ordonnance pour lever de l'argent, en vendant des bois appartenants au lord Petre, dans le comté d'Essex. (Journaux, VI, 519). Lorsqu'on se plaignit de la rareté des bois pour les réparations des vaisseaux de guerre, les deux chambres autorisèrent certains charpentiers de navire à faire abattre 2,500 chênes sur les propriétés des délinquants, dans les comtés de Kent et d'Essex. (Ibid, 520.) Quand les Ecossais demandèrent un mois de paie pour leur armée, le comité de Goldsmith-Hall procura l'argent, en proposant de vendre les propriétés des délinquants qu'on jugerait convenables, les terres à huit, et les maisons à six années de revenu. Journaux des communes, 10 et 21 juin 1644.

3° Mais la difficulté de vendre argent comptant engagea les commissaires à chercher quelque autre expédient, et quand on accorda la somme de 15,000 livres pour mettre l'armée de Fairfax en mouvement, on les trouva immédiatement, en offrant aux délinquants la restitution de leurs biens séquestrés, à la charge de payer à l'instant une certaine amende. (Journaux des communes, 13 septembre 1644.) Le succès de cette expérience encouragea les commissaires à accorder la même indulgence à ceux qui voudraient quitter le parti du roi, pourvu qu'ils ne fussent pas catholiques, et consentissent à faire le serment d'abjuration de la doctrine catholique. (Ibid, 6 mars, 12 août 1645, 4 mai, 26 juin, 3 septembre 1646.) Ensuite, à la fin de la guerre, on admit la grande majorité des royalistes à transiger avec le comité. Les amendes qu'on exigeait se montaient, pour le plus grand nombre, à un dixième, plusieurs à un sixième, et pour quelques-uns, à un tiers de toute la propriété, mobiliaire ou im-

mobiliaire, des délinquants. Voyez les journaux des deux chambres, pour les années 1647 et 1648.

NOTE D.

Il parut, le lendemain de l'exécution du roi, un ouvrage intitulé : ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ, ou le Portrait de sa sacrée majesté dans sa solitude et ses tourments. On le disait écrit par Charles lui-même : c'était une exposition fidèle de ses propres pensées sur les principaux événements de son règne, accompagnée de toutes les effusions pieuses que sa mémoire pouvait lui rappeler. Il devait exciter une sensation profonde en faveur de ce malheureux roi, et on dit qu'il en fut fait cinquante éditions dans le cours de la première année. Durant la république, Milton fit un faible effort pour prouver que ce livre n'était pas composé par le roi. Après la restauration, le docteur Gauden, ecclésiastique de Bocking, dans le comté d'Essex, s'en déclara le véritable auteur; mais il mit une sorte de discrétion dans ses prétentions, et reçut, pour prix de son silence, l'évêché d'Exeter d'abord, et ensuite, en raison de la pauvreté de ce siége, l'évêché plus lucratif de Worcester.

Après la mort de Gauden, ses prétentions commencèrent à transpirer, et devinrent le sujet d'une controverse intéressante entre ses amis et les admirateurs de Charles. Mais on a publié depuis plusieurs documents, jusqu'alors inconnus, particulièrement les lettres de Gauden au comte de Clarendon (Mém. de Clarendon, III, app., XXVI-XXXI, XCV), et d'autres au comte de Bristol (Revue de Matys, II, 253; Mémoires de Clarendon, III, app., XCVI, et M. Todd, Mémoires de l'évêque Walton, I, 138.) Tous ces documents ont si positivement établi les droits de Gauden, que pour les nier, il faudrait se décider à déclarer ce prélat imposteur, à croire que les évêques Morley et Duppa ont donné de faux témoignages en sa faveur, et se préparer à expliquer

comment il s'est fait que les personnes les plus intéressées à maintenir le droit du roi à cet ouvrage, nommément Charles II, son frère le duc d'York, et les deux comtes de Clarendon et de Bristol, ont adopté cette erreur. Ces difficultés, néanmoins, n'ont pas effrayé le docteur Wordsworth, qui, dans un écrit de plus de 400 pages, nouvellement publié, et intitulé, « Qui a écrit ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ ? » a réuni avec beaucoup de patience toutes les petites preuves qu'il a pu rapporter à ce sujet; et après une longue et minutieuse recherche, a conclu par attribuer l'ouvrage au roi, et a prononcé que l'évêque était un impudent imposteur. Cependant il n'a pas vaincu mon incrédulité. Il existe trop de choses dans ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ même, qui ne me permettent pas de croire que Charles en soit le véritable auteur, quoique cet auteur, quel qu'il soit, ait pu consulter par hasard, et copier les papiers royaux : et le droit de Gauden paraît trop bien établi pour être ébranlé par les probabilités imparfaites et conjecturales que l'on a depuis produites contre lui.

Note additionnelle.

On m'a procuré l'avantage de lire la déclaration signée par Tresham, dans la nuit du 22 décembre, quelques heures avant qu'il expirât. Il y établit que, dans son interrogatoire particulier, on lui nomma quatre personnes comme ayant eu des rapports avec Winter dans les messages perfides envoyés en Espagne du temps de la feue reine, et qu'on lui ordonna de dénoncer les autres, s'il ne voulait éprouver un traitement beaucoup plus sévère que celui qu'il avait reçu jusqu'alors; qu'effrayé par cette menace, il s'était décidé à nommer Walley (Garnet); mais qu'il désirait maintenant rectifier sa déposition, ce qui lui ayant été refusé par Wade, le lieutenant, il avait dicté à son domestique la déclaration suivante : « Je déclare sur mon salut, que ceci est aussi vrai

» que mon esprit puisse se le rappeler, désirant rétracter » mon premier aveu, et que celui-ci soit regardé comme la » vérité. En faisant usage du nom de M. Valley, j'ai dit » *plus que je ne savais*, et pour en donner une preuve, outre » mon serment à vos seigneuries, il y avait seize ans que je » ne m'étais rencontré avec lui, et que je n'en avais reçu de » lettres. »

Sir Édouard Coke envoya cette déclaration à Cécil, avec la remarque suivante : « Ceci est le résultat de l'équivoque » (dont le livre a été trouvé dans le secrétaire de Tresham), » qui permet d'affirmer des mensonges manifestes sur son » salut, « in ipso articulo mortis. » Lors du procès de Garnet, cependant, je pense que Cécil et Coke ne purent réussir à prouver ces mensonges. Ils prirent la déclaration de Tresham comme le déni de ce que Garnet aurait eu connaissance de la trahison espagnole, d'un projet d'invasion (Complot des Poudres, 219), ce qui est certainement beaucoup plus que ne le font supposer de bonne foi les paroles de Tresham. 1° Pour prouver que Tresham avait vu Garnet depuis seize ans, on produisit plusieurs dépositions de mistress Anne Vaux, disant « qu'ils avaient dîné ensemble trois » ou quatre fois chez elle depuis l'entrée du roi, et à diverses » époques auparavant. » (Ibid., 221, 222.) Ceci ne peut être néanmoins considéré comme une preuve qu'ils se fussent rencontrés avant l'époque de la trahison espagnole, à laquelle se rapportent manifestement les dernières paroles de Tresham mourant.

FIN DES NOTES.

TABLE DU DIXIÈME VOLUME.

CHARLES Ier.

CHAPITRE I.

Le roi va en Ecosse. — Mécontentement en Angleterre. — En Irlande. — Conduite tyrannique de Wertworth en Ecosse. — Nouveau livre de prières. — Covenant. — Révolte. — Le roi marche contre les covenantaires. — Paix de Berwick. — Parlemens anglais et écossais. — Seconde guerre. — Les Ecossais s'emparent de Cumberland et de Durham. — Grand conseil tenu à York. — Traité fait à Londres.

CHAPITRE II.

Conduite du parlement. — Accusations contre Strafford et Laud. — Vote contre les pouvoirs législatifs et judiciaires des évêques.—Procès et exécution de Strafford. — Parlemens triennaux. — Le roi tient un parlement en Ecosse.—Révolte en Irlande. — Remontrance des communes. — Protestation et accusation de douze évêques. — Le roi accuse six membres.—Les évêques ne siégent plus au parlement. — Progrès de la révolte en Irlande.— Le roi se retire à York.— On refuse de le laisser entrer à Hull. — Les chambres lèvent une armée.—Charles lève son étendard à Nottingham.

CHAPITRE III.

Bataille de Edge-Hill. —Traité d'Oxford. —Vœu solennel et covenant.—Bataille de Newbury.— Ligue solennelle et covenant entre les parlemens anglais et écossais. — Fin de la guerre d'Irlande. — Parlement royaliste à Oxford — Proposition de paix. — Bataille de Marston-Moor. — L'armée d'Essex capitule à l'ouest. — Ordonnance d'abnégation. — Synode de théologiens. — Directoire du culte public. — Procès de Laud. — Bill d'attainder. — Son exécution.

CHAPITRE IV.

Traité d'Uxbridge. — Victoire de Montrose en Ecosse. — Défaite du roi à Naseby. — Reddition de Bristol. — Charles s'enferme dans Oxford. — Mission de Glamorgan en Irlande. — Charles le désavoue ; mais il conclut la paix avec les Irlandais. — Le roi intrigue avec le parlement, les Ecossais et les indépendans. — Il se refugie à l'armée écossaise. — Refuse les concessions demandées. — Les Ecossais le livrent.

CHAPITRE V.

Projets opposés des presbytériens et des indépendants. — Le roi est conduit de Holmby à l'armée.—Indépendants éloignés du parlement. — Rétablis par l'armée.—Origine des niveleurs. — Le roi s'enfuit de Hampton-Court, et se met en sûreté dans l'île de Wight. — Soulèvement de l'armée. — Opinion publique en faveur du roi. — Les Ecossais arment pour sa défense.—Les royalistes recommencent la guerre. — Les presbytériens reprennent l'ascendant. — Défaite des Ecossais. — Destruction des royalistes. — Traité de Newport. — Le roi est encore ramené à l'armée. — La chambre des communes est purifiée. — Procès du roi. — Son jugement et exécution. — Réflexions.

FIN DE LA TABLE DU DIXIÈME VOLUME.

